3 1761 05673164 9

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2007 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/souvenirs184818700freyuoft

EX LIBRIS

RENAUD DE JOUVENEL

Gv. 1755

I

8688

SOUVENIRS

C. DE FREYCINET
Sénateur

SOUVENIRS

1848 – 1878

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15
MCMXII

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright by Ch. Delagrave, 1911.

DC
280
.5
F8A3
1912

583697

SOUVENIRS

1848 – 1878

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848.

Comment ai-je pu, à dix-neuf ans, voir de très près cette révolution et même y prendre une petite part? C'est une page de ma vie que j'aime à me rappeler.

J'étais à l'École polytechnique, élève de deuxième année. Comme mes camarades, je prêtais l'oreille aux bruits du dehors et la politique faisait quelquefois tort aux mathématiques. En février 1848, la situation présentait un intérêt particulier. La « campagne des banquets », menée au nom de la réforme électorale, agitait l'opinion depuis six mois. Le discours du trône, en stigmatisant les auteurs de cette agitation, venait de la raviver et de lui donner un autre cours. C'était maintenant de la liberté de réunion qu'il s'a-

gissait. Le ministère Guizot — continuateur du long ministère Soult-Guizot — la déniait, même sous la forme la plus calme et la plus inoffensive. Après d'orageux débats à la Chambre des députés, opposition et gouvernement s'étaient mis d'accord pour faire trancher la question de légalité par les tribunaux. L'occasion allait en être offerte par le banquet monstre projeté à Chaillot pour le mardi 22 février : procès-verbal serait dressé et la justice prononcerait.

Au dernier moment, le ministère se ravisa. Il fit interdire purement et simplement la réunion par ordonnance du préfet de police. Le peuple, selon une habitude contractée sous le règne de Louis-Philippe, répondit par des barricades. A la vérité, elles n'étaient pas très nombreuses ni très redoutables; la troupe s'en rendit maîtresse assez facilement. Une forte pluie, tombée dans la nuit, acheva l'œuvre de l'autorité et le matin les derniers rassemblements avaient disparu. Aussi la direction de l'École, dans sa sagesse, jugea-t-elle inutile de nous priver de notre demi-congé du mercredi. A deux heures, nous gagnâmes vivement la porte de sortie et nous nous répandîmes dans les rues, pressés que nous étions de voir par nous-mêmes ce dont nous avions entendu parler vaguement.

Nous supposions la ville morne et grave; elle avait au contraire sa physionomie ordinaire. A peine remarquait-on un peu plus de monde sur les portes

et quelques passants à la mine apeurée. Plus tard, nous apprenions que M. Guizot avait annoncé sa démission à la Chambre des députés. Rien n'était plus propre à pacifier les esprits. Nous rentrâmes donc, le soir, convaincus que tout était fini et que nous ne verrions pas d'insurrection.

Presque au même moment, se déroulait un drame dont les origines sont restées mystérieuses et dont les conséquences furent immenses. Une colonne nombreuse, formée dans les quartiers du centre, s'était portée vers le ministère des Affaires étrangères, encore situé au boulevard des Capucines. Son intention était de manifester bruyamment contre le premier ministre. Elle se heurta à un bataillon d'infanterie de ligne, chargé de garder l'hôtel. Une bousculade s'ensuivit, avec les violences inévitables en pareil cas, surtout dans l'obscurité. Un coup de feu, tiré on ne sait d'où, amena la catastrophe. La troupe, se croyant attaquée, riposta — avec ou sans ordre — par une fusillade qui coucha sur le carreau une quarantaine de manifestants, ainsi que d'inoffensifs passants, parmi lesquels une jeune femme. Tandis que la foule s'enfuyait éperdue, des hommes résolus chargèrent les cadavres sur des tombereaux. Éclairés par des torches, ils remontèrent les boulevards, stationnèrent quelques instants devant les bureaux du *National* et de la *Réforme,* puis gagnèrent les quartiers populeux, les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, les Halles. Le lugubre cortège,

grossi sur le parcours, de temps en temps s'arrêtait. Les cadavres étaient exhibés, particulièrement celui de la jeune femme. Des cris d'indignation et de vengeance se faisaient entendre. Le peuple naguère calmé se soulevait de nouveau devant cette apparente perfidie du gouvernement. L'aube du 24 février éclaira de nombreuses ébauches de barricades et les apprêts de la guerre civile.

Ce même matin, ne nous doutant de rien, nous avions repris, dès six heures, nos études coutumières. Cependant un vague malaise nous envahissait. En dépit de nos bonnes impressions de la veille, nous avions le pressentiment confus d'un malheur. Les diverses salles entrèrent en communication les unes avec les autres, ainsi qu'il arrivait dans les moments troublés. On apprit bientôt que certains camarades avaient reçu des journaux lancés du dehors par-dessus les murs. Il était question de sang versé, d'émeute imminente. Sans nous être concertés, nous abandonnâmes nos salles et nous descendîmes dans la cour d'honneur. Chose étrange, et qui nous donnait à penser, nos surveillants n'avaient mis aucun obstacle à cet acte insolite. Que se passait-il donc?... Des conversations bruyamment échangées entre groupes se dégagea l'impression qu'il y avait de la révolution dans l'air et que l'École ne pouvait pas se tenir à l'écart. Nous étions liés par nos traditions. L'École n'avait-elle pas été à côté du peuple, en 1815,

pour défendre Paris? N'avait-elle pas combattu avec lui, en juillet 1830? (Le nom du camarade Vaneau, tué sur les barricades, perpétuait ce glorieux souvenir.) Ne s'était-elle pas mêlée à lui, lors des funérailles de Benjamin Constant et du général Lamarque?

A notre tour, n'avions-nous pas un devoir à remplir? La fusillade dont on parlait ne pouvait être que le résultat d'un déplorable malentendu, puisque Guizot avait donné sa démission et que tout désaccord aurait dû cesser. Avant de recourir aux armes, ne convenait-il pas de se renseigner? Ici l'École pouvait rendre un signalé service. Elle s'interposerait entre l'autorité et le peuple pour obtenir une trêve, pendant laquelle le malentendu s'éclaircirait. Elle irait au besoin auprès des ministres et leur demanderait de faire surseoir aux hostilités. Le lecteur sourira peut-être de notre assurance, mais il faut se reporter à ces temps anciens, presque fabuleux, pour comprendre qu'un tel rôle ait séduit de jeunes imaginations et que l'idée d'une semblable médiation ne leur ait pas paru chimérique[1].

Voilà le thème naïvement sincère qu'en ma qualité de sergent-fourrier des anciens je fus chargé de développer devant les camarades réunis. Nous nous rendîmes — toujours sous l'œil résigné des surveillants

1. Quarante ans de République ont déshabitué le peuple des insurrections. Quant aux polytechniciens, aujourd'hui soumis à la loi militaire, ils ne pourraient jouer un pareil rôle.

— au grand amphithéâtre de chimie, seule salle assez vaste pour contenir les deux promotions. A peine un silence relatif fut-il établi, que les majors qui présidaient me donnèrent la parole. Une discussion assez vive mais courte suivit mon exposé. Quelques élèves, plutôt orléanistes, protestèrent contre un tel dessein : « La trêve, disaient-ils, est une fiction. Les insurgés verraient dans notre présence un encouragement. Quant à l'autorité, nous l'embarrasserions. Elle n'avait pas réclamé nos services. Le meilleur que nous pussions lui rendre était de fortifier la cause de l'ordre en restant à notre poste. » Ces raisons, vues à distance, ne semblent pas dénuées de sagesse. Ce jour-là, elles nous exaspérèrent. Je m'appliquai de mon mieux à les réfuter, et une énorme majorité se prononça contre elles. Il fut décidé que nous nous rendrions immédiatement à la mairie de notre arrondissement, celle du Panthéon. Là, d'après les nouvelles reçues, nous nous diviserions en escouades pour parcourir les divers quartiers et y faire régner la trêve que nous rêvions, prélude d'une solution pacifique.

Les majors et fourriers eurent mission de porter ces louables résolutions à la connaissance du général Aupick, commandant de l'École. Un chef ordinaire nous eût renvoyés à nos études, peut-être même eût refusé de nous entendre. Mais le général Aupick n'était pas un chef ordinaire. A beaucoup de fermeté il joignait la bienveillance et une sagacité

rare. Il saisit d'un coup d'œil les conséquences d'un refus. Les élèves passeraient outre; et alors? Fallait-il provoquer une collision avec les hommes de garde? Les insurgés dont la rue était pleine — nous l'ignorions, lui le savait — ne manqueraient pas d'accourir au tumulte et les hommes de garde seraient massacrés. Nous sortirions tout de même, mais dans quelles dispositions d'esprit? Avec un tact parfait, il autorisa notre démarche, sous l'engagement d'honneur de nous renfermer dans la mission humanitaire que nous venions de décrire. — Au cours de la journée, une bande armée s'empara du poste et aurait tué le général si deux élèves n'étaient accourus à temps pour le couvrir de leurs corps.

Ces allées et venues avaient pris une partie de la matinée. Vers neuf heures et demie, revêtus de la grande tenue et l'épée au côté, nous défilions dans un bel ordre, quatre par quatre, pour nous rendre à la mairie. A la place du Panthéon, nous rencontrâmes un fort barrage de troupes. Le colonel, qui ne paraissait pas avoir d'instructions précises, consentit, sur nos explications, à nous laisser passer. A la mairie régnait le plus complet désarroi. On ne savait rien et l'on appréhendait tout. Le *Moniteur universel* (journal officiel de l'époque) annonçait, dans un entrefilet de trois heures du matin, que le Roi avait chargé M. Thiers de former un cabinet,

avec l'adjonction de M. Odilon Barrot. Puis les ténèbres s'épaississaient. Le même numéro publiait un décret de la veille, qui nommait le maréchal Bugeaud au commandement des troupes et de la garde nationale, et le maire apprenait à cet instant que le maréchal Bugeaud faisait place au maréchal Gérard, qui jouissait d'une certaine popularité. Les ordres de marche des troupes étaient révoqués et celles-ci devaient en attendre de nouveaux, dans leurs cantonnements. En tout cas, le maire nous vit arriver avec plaisir; il nous eût volontiers retenus pour préserver ses locaux et nous offrit une abondante distribution de pains, d'autant plus appréciée que nous étions sortis à jeun.

Notre mission nous réclamait. Malgré l'incertitude des nouvelles, nous maintînmes le programme primitif. Nous nous partageâmes en petits paquets, en laissant toutefois à la mairie une arrière-garde pour parer aux éventualités. Je partis avec deux camarades, dont Lamé, fils de l'illustre mathématicien, un peu dur d'oreille mais brave et de bon conseil. Nous nous dirigeâmes vers un des quartiers les plus acquis à l'insurrection, celui de Ménilmontant. Mais, comme la veille, nous cherchions en vain ces apprêts menaçants. Les barricades, multipliées d'ailleurs, étaient plutôt des lieux de réunion et de causerie; les hommes armés y fumaient tranquillement, assis sur des pavés, le fusil entre les jambes. Nous questionnâmes plusieurs boutiquiers,

debout devant leurs portes. Ils nous dirent que « Guizot s'en allait », qu'on aurait « la réforme » et que les troupes « avaient ordre de ne pas tirer ». Des gardes nationaux circulaient en divers sens, laissant tomber des propos empreints de cordialité. Nous commencions à croire que la plupart des nouvelles alarmantes étaient fausses, quand nous arrivâmes aux abords de la caserne Popincourt, où se tenait un régiment d'infanterie.

Là, changement de tableau. Devant la grille fermée, une grande masse d'insurgés sommait le colonel d'ouvrir, en menaçant de faire feu dans la cour où se trouvaient de nombreux soldats. Au moment où nous parûmes, trois ou quatre coups de fusil furent dirigés contre les croisées du premier étage, heureusement sans blesser personne. Nous fendîmes la foule et parvînmes devant la grille. Les sommations populaires s'arrêtèrent et nous nous fîmes expliquer le différend. La foule voulait désarmer la troupe, le colonel s'y refusait. Toutefois, comme il avait ordre de ne pas tirer, il était fort embarrassé pour repousser les assaillants, qui pesaient sur les barreaux d'une manière inquiétante. Après quelques minutes de négociations, il fut convenu que le régiment garderait ses armes, mais se retirerait hors de Paris. La foule se montra satisfaite de ce compromis. A la demande du colonel, nous prîmes avec lui la tête du régiment, qui se mit à défiler en rangs serrés, aux cris répétés de :

« Vive la ligne ! » A une barricade exceptionnellement haute et bien gardée, nous courûmes, sans nous en douter, un danger. On nous signifia que la troupe ne passerait que si elle remettait ses cartouches. Renseigné par Lamé, qui venait de parler au colonel, je répondis au chef du rassemblement que les soldats n'avaient pas de cartouches : « C'est bien, dit-il, nous allons nous en assurer. » Et, avisant un soldat près de moi : « Qu'il montre, intima-t-il, sa cartouchière. » Elle était vide et nous pûmes passer. Un peu plus loin, le colonel me confia à voix basse : « C'est une chance ! presque tous mes hommes ont leurs cartouches. » Cet excellent Lamé avait mal entendu ; il ne s'en consolait pas.

Au delà de la barrière Ménilmontant, notre présence n'était plus utile. Nous prîmes congé du colonel qui nous pria de signer un bref procès-verbal, relatant les conditions de sa sortie. J'ai su du reste qu'il n'avait pas encouru de blâme, le Gouvernement provisoire ayant lui-même maintenu les troupes hors de Paris pendant un certain temps. Cette expédition terminée, un de mes compagnons me quitta. Lamé me fit judicieusement observer qu'à nous promener ainsi à travers les rues nous ne saurions jamais rien des événements, tandis qu'en nous rendant à la place de la Bastille nous obtiendrions sûrement des informations.

Nous y trouvâmes un grand concours de monde. Insurgés et curieux se coudoyaient, avec une extrême

animation. Les éditions de la *Patrie,* de la *Réforme,* du *National* se succédaient sans relâche, apportant les nouvelles les plus contradictoires. On apprenait tour à tour l'évanouissement des ministères Thiers et Odilon Barrot, le rétablissement de l'ordre, l'abdication du Roi, la régence de la duchesse d'Orléans, la formation d'un gouvernement provisoire. Enfin, comme le jour tombait, nombre de badauds annonçaient que l'artillerie de Vincennes marchait sur Paris pour restaurer le trône. C'était un vrai kaléidoscope. Désespérant de nous y reconnaître, nous nous dirigeâmes vers l'Hôtel de ville, où le Gouvernement provisoire, s'il existait, ne pouvait manquer de siéger, suivant la tradition. Aux approches du palais municipal, la foule s'épaississait et devenait impénétrable. Nous étions portés, plutôt que nous ne marchions. Tout à coup un remous nous sépara et je fus rejeté contre un mur du bâtiment, à trois pas d'une porte de service où quelques personnes stationnaient.

A tout hasard je la franchis, heureux d'échapper à la pression du dehors. Machinalement, je m'engageai dans un étroit escalier, en haut duquel un homme barbu, à figure énergique, porteur d'un grand sabre sur sa redingote, me barra le chemin : « On n'entre pas, me dit-il brusquement. Que demandez-vous? » — « Je suis polytechnicien, répondis-je un peu étourdi, J'AI UNE MISSION! » Où puisai-je cette audace de m'attribuer un mandat, en un tel

moment? Je l'ignore. Toujours est-il que le terrible factionnaire se radoucit subitement : « C'est différent, acquiesça-t-il, en ce cas vous pouvez passer. » (J'ai su depuis que c'était le célèbre révolutionnaire Lagrange.) Sans me le faire répéter, j'entrai dans une antichambre aux trois quarts vide; enhardi par mon succès, je me risquai à ouvrir une porte et pénétrai dans une autre pièce, où le moins prévu des spectacles m'attendait.

Cette pièce — affectée au secrétaire général de la préfecture — était plutôt exiguë. Quelques lampes allumées en hâte l'éclairaient imparfaitement. Une vingtaine de personnes s'y trouvaient réunies. Sept ou huit d'entre elles faisaient cercle assises autour d'une petite table, près de la croisée. Les autres debout, à quelque distance, gardaient une attitude respectueuse. Sur les visages se lisait un mélange d'anxiété et de recueillement. Les personnages assis échangeaient de rapides propos à voix basse, comme dans la chambre d'un malade. Bientôt les paroles devinrent plus distinctes, et je compris que j'étais en présence précisément de ce Gouvernement provisoire dont on parlait sur la place de la Bastille. Ses membres venaient d'arriver et n'avaient pas encore réglé leurs attributions. L'un d'eux assez souffrant et à moitié impotent fut, malgré ses protestations, proclamé président : il s'appelait Dupont (de l'Eure). Les autres, dont j'appris peu à peu

les noms, étaient Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Crémieux, Marie et Garnier-Pagès. Ils tenaient leurs pouvoirs de la Chambre des députés et surtout de la foule qui avait envahi le Palais-Bourbon. Ils s'adjoignirent comme secrétaires : Armand Marrast, Louis Blanc, Flocon et l'ouvrier Albert; les deux premiers étaient dans la salle, je n'aperçus pas les deux autres. — Ces quatre secrétaires figurèrent, dès le lendemain, parmi les membres du gouvernement; du moins la démarcation s'effaça dans la signature des décrets.

A côté de ce gouvernement et en partie confondu avec lui, fut composé, sur l'heure, un conseil des ministres, savoir : Présidence du conseil, sans portefeuille, Dupont (de l'Eure); Justice, Crémieux; Affaires étrangères, Lamartine; Intérieur, Ledru-Rollin; Finances, Goudchaux; Instruction publique et Cultes, Carnot; Guerre, général Bedeau (remplacé le lendemain, sur sa demande, par le général Subervie); Marine et Colonies, Arago; Travaux publics, Marie; Agriculture et Commerce, Bethmont. Ces désignations — toutes faites à titre provisoire, le *Moniteur universel* le stipule — ne donnèrent lieu à aucune observation. Quelques-uns des élus, debout dans le fond de la salle, s'approchèrent pour recevoir leur investiture.

Je m'étais dissimulé de mon mieux contre la porte et m'apprêtais à sortir, quand M. Marie, se tournant vers moi, me dit : « Est-ce qu'un certain nombre de

vos camarades seraient disposés à nous servir d'aides de camp ? Nous aurons à communiquer entre nous : il nous faut des personnes très sûres et qui ne risquent pas d'être arrêtées dans les rues ; avec votre uniforme vous passerez à peu près partout. » Sur ma réponse affirmative, il ajouta : « Faites une liste de quinze à vingt noms, que je signerai. » Je voulus les dicter à un scribe assis devant un bureau, près de moi ; mais sa main tremblait tellement d'émotion que je lui empruntai sa plume et dressai la liste moi-même. Elle comprenait seize noms, les premiers qui me vinrent à l'esprit, sous la rubrique : *Aides de camp du Gouvernement provisoire*. M. Marie la signa et la fit signer par Dupont (de l'Eure) et Crémieux ; il écrivit ces mots : « Laissez entrer quand ils se présenteront à l'Hôtel de ville [1]. »

J'avais hâte d'emporter cette liste précieuse, qui me donnait un droit de circulation illimité, mais M. Marie me retint encore : « Avez-vous remarqué, interrogea-t-il, s'il existe beaucoup de barricades de nature à entraver la circulation ? » Je répondis que je venais de traverser la ville depuis la barrière Ménilmontant et que j'en avais rencontré un grand nombre, plusieurs très hautes et barrant entière-

1. J'ai conservé cette pièce, la première qui soit sortie des mains du Gouvernement provisoire. Elle ne me quitta plus et me valut de pouvoir pénétrer librement dans la salle même des délibérations. Les noms inscrits sont les suivants : de Freycinet Viot, Le François, Dolisie, Bauby, Bergère, Manier, Caron, Pelissier, Delmas, Tiffy, Regnaut, Mangeon, Cord, Desveaux, Modéré.

ment la chaussée : « Il est nécessaire, reprit-il, que ces barricades disparaissent, ou du moins qu'on y pratique un passage pour les voitures. Le gouvernement est constitué et Paris doit reprendre sa vie normale. Tâchez, avec vos camarades, qu'on se conforme à notre désir. » Je sortis et me mis à la recherche des polytechniciens. J'en avisai plusieurs dans une salle voisine, mêlés à des gardes nationaux, des ouvriers, des bourgeois. Je narrai ce que je venais de voir et fis part à mes camarades de la volonté du gouvernement. A ceux qui figuraient sur mon papier je notifiai leur nouvelle qualité. Je dois dire qu'elle ne leur servit guère, car les besoins furent tels les jours suivants que tous les polytechniciens qui se présentèrent et même les élèves des autres écoles trouvèrent à s'employer. Mais grâce à « la liste », dont je ne me desaisissais pas, j'eus seul le bénéfice du « laissez entrer » à toute heure.

Ainsi s'accomplit sous mes yeux l'instauration du nouveau pouvoir. Eh quoi, un changement de régime, ce n'était que cela ! Je m'étais toujours représenté ce grand acte comme entouré de solennité. Je ne le concevais que proclamé avec pompe, au milieu des dignitaires, des délégués de la nation, de l'armée aux baïonnettes étincelantes. Or, il venait de se produire nuitamment, presque en cachette, entre quelques hommes réunis par le hasard des événements beaucoup plus que par un plan préconçu. Ma jeunesse en était déconcertée ; il me semblait sortir

d'un rêve. Toutefois, quand je me rappelle que ces hommes ont été obéis et que sous leur égide la République a succédé à la Royauté, je me sens pris d'admiration pour la force morale qui a déterminé ce prodige et rendu inutile tout l'apparat auquel je me serais attendu. En ce qui me concernait personnellement, je n'avais que le désir de prouver ma bonne volonté à ce pouvoir naissant, dont je pressentais les difficultés. Je mettais mon modeste concours à sa disposition, et tout de suite je voulus me consacrer à la tâche que M. Marie m'avait assignée.

En compagnie du camarade Greil, je parcourus les rues toute la nuit, tandis que d'autres élèves circulaient pareillement de leur côté. Nous nous efforçâmes de faire démolir les barricades dans les sixième et septième arrondissements, pourvus abondamment de ce genre d'ouvrages. La tâche était plus difficile que je ne l'avais supposé. Nous recevions en général un bon accueil, à cause de notre uniforme, mais notre requête provoquait immédiatement la défiance : « Pourquoi, répondaient les gardiens, voulez-vous que nous désarmions? Êtes-vous sûrs que les troupes ne rentreront pas dans Paris? Quel est ce gouvernement au nom duquel vous parlez? A-t-il seulement proclamé la République? » Cette dernière question nous embarrassait, car nous ignorions si la proclamation de la

République était imminente. Nous nous en tirions par des phrases évasives. Toutefois, sur beaucoup de points, nous obtînmes l'ouverture de brèches suffisantes pour le passage d'une voiture. Les hommes se tenaient prêts d'ailleurs à les refermer au premier signal et gardaient jalousement les matériaux à proximité.

Le matin, vers huit heures, mon laissez-passer en mains, je rentrai à l'Hôtel de ville, passablement fatigué de mon expédition nocturne. Je trouvai le gouvernement beaucoup mieux installé que la veille. Il avait fait choix d'une salle plus vaste, réunissant quelques éléments de confort : au milieu, une grande table ovale, autour de laquelle les membres se groupaient pour délibérer en commun; le long des murs, plusieurs petites tables, pour le travail individuel; contre une des parois, deux larges canapés, où l'on causait à voix basse. Un frugal déjeuner était servi sur des guéridons; je fus invité à y prendre part (depuis ma sortie de l'École je n'avais mangé que du pain). Je rendis compte de ma mission à M. Marie, qui s'en déclara satisfait. Peu après, j'allai requérir, dans une salle voisine, un certain nombre de camarades que le gouvernement dépêcha, avec des instructions, vers les divers ministères. Quant à moi, je fus chargé de veiller à l'installation du nouveau ministre de la guerre, général Subervie, qui succédait au général Bedeau. On craignait des manifestations rue St-Do-

minique; tout se passa à souhait. Le général Subervie fut porté par la foule à travers la cour de l'hôtel et déposé au pied du grand escalier; il remercia ses admirateurs, qui se dispersèrent en l'acclamant. La seule difficulté que je rencontrai, tant à l'aller qu'au retour, fut pour traverser la masse des curieux qui stationnaient aux abords de l'Hôtel de ville. Des milliers et des milliers d'hommes attendaient les proclamations variées que le Gouvernement provisoire adressait au peuple pour lui faire prendre patience. Parmi les curieux se rencontraient, nombreux, des délégués de sociétés plus ou moins secrètes, qui regardaient les passants d'un œil soupçonneux. Je fus arrêté plus d'une fois pour expliquer la nature de ma mission. Si je n'avais pas eu mon uniforme, je n'aurais pu franchir la place de Grève. On n'imagine pas à quel point les craintes de trahison obsédaient les ouvriers pendant ces premières heures, je devrais dire ces premières journées. Car, durant toute une semaine au moins, l'affluence fut énorme.

Rentré à l'Hôtel de ville, je vis de près le procédé adopté par le gouvernement pour rester en rapport constant avec le public. Un de ses membres se présentait à une croisée, avec une poignée d'exemplaires du décret qui sortait des presses. Il en donnait lecture et répandait les exemplaires sur la foule; les feuilles s'envolaient au gré du vent et allaient porter plus ou moins loin la parole du souverain —

qui souvent hélas! était le serviteur, car beaucoup de ces décrets avaient pour objet de satisfaire aux demandes impérieuses des délégations. Garnier-Pagès excellait à ces sortes de communications où il dépensait sa santé. Sous des apparences plutôt frêles, il développait un volume de voix extraordinaire. Monté sur une chaise et le corps à moitié en dehors de la croisée, retenu dans cette position périlleuse par deux robustes gardes nationaux, il se faisait entendre aux quatre coins de la place.

Dans cette journée du 25, qui devait être fertile en émotions, je fus pris à part, vers deux heures, par Flocon : « L'absence d'Albert, me dit-il, nous préoccupe; elle peut être interprétée contre nous; il semble que nous n'avons pas la confiance de la classe ouvrière. Allez le voir en mon nom et tâchez de le décider. Vous le trouverez au café de la Réforme, rue de Rivoli, où il est toujours à cette heure. Insistez et dites-lui que puisque je suis ici, il peut bien y venir. » Je partis escorté de deux gardes nationaux, qui m'aidèrent à fendre la foule. Je trouvai Albert assis à une table, en face de deux camarades. Il reçut ma communication sans enthousiasme et ne répondit rien; il consultait du regard ses compagnons qui, à ce que je crus comprendre, l'engageaient à différer. Je m'animai et élevant la voix de manière à être entendu des autres consommateurs : « Monsieur Albert, m'écriai-je, il faut vous décider. Pendant que vous êtes ici, le Gouvernement provisoire

court des dangers à l'Hôtel de ville. Vous tiendrez à honneur de les partager et vous ne voudrez pas les aggraver par votre absence. » Soit que mon émotion l'eût gagné, soit plutôt qu'il fût déjà fort ébranlé — car c'était un homme de conscience — il se leva : « C'est vrai, murmura-t-il, ce serait une lâcheté. » Et il me suivit. Albert fut accueilli avec transport par ses collègues. Dès ce moment, il se montra l'un des plus assidus aux séances.

Son arrivée était d'autant plus opportune qu'une heure critique approchait. Le gouvernement avait appris qu'une manifestation formidable se préparait pour l'après-midi. D'une minute à l'autre, elle pouvait apparaître devant l'Hôtel de ville. Elle venait demander la proclamation de la « République sociale » et l'adoption du « drapeau rouge », symbole de ses revendications. Comment faire comprendre à ces multitudes aveugles et frémissantes, entraînées par des meneurs cachés, capables de se porter à tous les excès, comment leur faire comprendre que leur requête n'était pas recevable, que l'abandon du drapeau national était impie, que la République périrait si on la soumettait à de telles épreuves? Et si l'on ne réussissait pas à se faire comprendre, comment se faire respecter? Ces maîtres de la France, ces dictateurs apparents ne disposaient pas d'un fusil! Ils avaient autour d'eux quelques jeunes gens de bonne volonté, des gardes nationaux sans

armes, des civils sans autorité. Quelle barrière opposer à la vague déchaînée?

Vers quatre heures, la manifestation s'annonça par une longue clameur, de plus en plus distincte. La tête d'un interminable cortège qui se développait sur les quais et dans la rue de Rivoli déboucha sur la place, refoulant la masse des curieux. Des cris ininterrompus de : « Vive le drapeau rouge ! » saluaient l'emblème révolutionnaire, porté triomphalement. Tandis que nous contemplions ces préludes, un groupe de sept ou huit hommes armés entra ou plutôt fit irruption, malgré les gardes, dans la salle des séances.

Ils se campèrent résolument en face des membres du gouvernement et posèrent leurs fusils dont ils firent résonner bruyamment les crosses sur le plancher. L'un d'eux, qui paraissait le chef, ouvrier de vingt-six à vingt-huit ans, à la physionomie intelligente et obstinée, exposa en termes clairs, non dépourvus d'éloquence, l'objet de leur démarche. Il montrait du geste, avec ostentation, les milliers de camarades armés qui, dit-il, attendaient leur réponse et, sur un signe, viendraient la chercher eux-mêmes. — C'était la menace à peine voilée de la dispersion du gouvernement. « Nous ne voulons pas, termina-t-il, que la révolution soit escamotée encore une fois. Il nous faut la preuve que vous êtes avec nous. Cette preuve, vous la donnerez en décrétant le drapeau

rouge, symbole de nos misères et de la rupture avec le passé. »

Les collègues de Lamartine comptaient beaucoup sur lui. Déjà, dans la journée, il avait éconduit par d'habiles paroles trois ou quatre députations, à la vérité moins menaçantes. La magie de son éloquence n'allait-elle pas renouveler le prodige? Ne trouverait-il pas les mots heureux, l'accent convaincu et entraînant qui dissiperait les défiances? Leurs regards le sollicitaient. Lui s'approcha des délégués et les dominant de sa haute taille — qui, à ce moment, me sembla plus grande encore — il protesta tout d'abord contre les doutes injurieux qui venaient d'être formulés. De quel droit suspectait-on le gouvernement? Il était formé depuis quelques heures à peine : voulait-on qu'il eût déjà réalisé toutes les réformes? Ses collègues et lui-même n'avaient-ils pas donné assez de gages à la démocratie? N'étaient-ils pas acquis à la cause des travailleurs? Confiance! Confiance! Qu'on les laisse résoudre en paix les grands problèmes que la révolution a posés. Les délégués ne feraient-ils pas crédit à la République? Préféraient-ils la compromettre devant l'Europe attentive?...

Il faut renoncer à reproduire cette merveilleuse improvisation, à laquelle la gravité des circonstances donnait une solennité particulière. Nous l'écoutions avec admiration. Toutefois, l'effet attendu ne se produisit pas. Les ouvriers demeuraient im-

passibles et farouches. Il semblait qu'ils se fussent bouché les oreilles pour échapper à la séduction. Leur chef hochant la tête ne laissa pas achever : « Il nous faut, dit-il, non de belles paroles, mais un engagement formel. Voulez-vous, oui ou non, décréter le drapeau rouge? Le peuple s'impatiente et veut une réponse. »

Lamartine, qui vit bien que de plus amples discours seraient vains, eut une inspiration de génie. Changeant tout à coup de ton : « Vous réclamez, répliqua-t-il, le drapeau rouge? Vous voulez sur l'heure l'imposer à la France? La question est trop grave pour être réglée ici entre nous. Le peuple seul peut la trancher. Allons le consulter! » Et, suivi de ses collègues, il se dirigea vers la porte. Les délégués, décontenancés, emboîtèrent le pas, et nous descendîmes tous ensemble le grand escalier. En traversant le vestibule, j'avais fait signe aux élèves et aux gardes nationaux de se joindre à nous.

Le gouvernement s'avança de quelques pas sur la place, Lamartine en tête. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc, soupçonnés de complaisance envers les révolutionnaires, se serraient contre leurs collègues, dans une évidente solidarité. Louis Blanc, le plus suspect de tous et trop petit de taille pour être aperçu de la foule, se jucha sur les épaules d'un garde national, s'offrant ainsi comme une cible. Les polytechniciens, au nombre d'une trentaine, avaient l'épée nue. Mon camarade Le François, qui se

défiait obstinément de Louis Blanc, se tenait derrière lui. « S'il fait un signe aux émeutiers, me dit-il à voix basse, je le tue. » Et il eût agi comme il disait, car j'ai connu peu d'hommes aussi froidement résolus que lui. Heureusement, Louis Blanc garda une attitude absolument correcte.

Dans cette multitude passionnée, où curieux et manifestants se mêlaient, le désir d'entendre le gouvernement amena le silence, que troublaient seuls quelques cris de : « Vive le drapeau rouge ! » bientôt réprimés. Lamartine, d'un geste large, s'imposa à l'attention, les derniers bruits s'éteignirent. Sa voix forte lança jusqu'aux extrémités de la place cette apostrophe inoubliable, dont la phrase finale retentit encore à mon oreille : « ...Citoyens, le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec nos libertés et nos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, baigné dans les flots du sang du peuple. Vous le repousserez tous avec moi[1]. »

A ces mots, l'émotion fut à son comble. Les cris de « Vive le Gouvernement provisoire ! Vive Lamar-

1. Lamartine, dans son *Histoire de la révolution de février*, donne ce texte un peu différent : « Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 1791 et 1792, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. » Bien qu'il puisse paraître ridicule de s'inscrire contre l'auteur lui-même, je maintiens ma version. Je n'ai pas perdu un mot de ce qu'a dit Lamartine et je l'ai noté le soir même. Il est naturel que beaucoup plus ému que moi, il se soit moins bien souvenu de ses paroles, absolument improvisées.

tine ! Vive le drapeau tricolore ! » éclatent de toutes parts. Les manifestants eux-mêmes, débordés, subjugués, s'y associent. Les drapeaux rouges disparaissent comme par enchantement.

Le gouvernement eut la sagesse de ne pas prolonger son triomphe. Il remonta le grand escalier, tandis que la manifestation se dispersait dans les rues. Lamartine, auprès duquel je m'étais tenu, me dit : « Je vous prie de remercier vos camarades pour le concours si utile qu'ils viennent de nous prêter. Le sort du gouvernement, vous l'avez vu, s'est joué. »

Le reste de la journée fut calme. Au moment où je me retirais, M. Crémieux s'approcha de moi, un peu soucieux : « Le ministère de l'Intérieur nous informe, dit-il, que le chemin de fer de l'Ouest, rive gauche, est occupé par des émeutiers. Ils empêchent l'arrivée des trains, sous prétexte qu'on fait rentrer des troupes dans Paris — ce qui est faux. Allez, je vous prie, avec quelques camarades rétablir la circulation. » Je m'en adjoignis deux, qui stationnaient dans la salle voisine, et au bout de peu d'instants M. Crémieux me remit la commission suivante :

« Le Gouvernement provisoire de la République française enjoint aux élèves de l'École polytechnique : de Freycinet, Jacquet et Requin de se rendre au chemin de fer de la rive gauche et de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir sur

ce chemin de fer la circulation si nécessaire aux arrivages des denrées.

« *Le membre du Gouvervement provisoire,*
« *ministre de la Justice,*
« Ad. Crémieux.

« Hôtel de ville de Paris, 25 février 1848. »

Sur mon observation que cet ordre ne me donnait pas explicitement le commandement de la force armée, il ajouta ce post-scriptum : « La garde nationale prêtera main-forte à l'exécution de cet arrêté. » Je me permis de suggérer à M. Crémieux qu'il serait peut-être bon de prendre des précautions analogues sur les autres lignes. Le lendemain 26, le *Moniteur universel* portait : « Les élèves de l'École polytechnique et les citoyens de Bassano et Solms sont chargés de veiller à l'exécution pleine et entière des arrêtés pris par le Gouvernement provisoire de la République pour les subsistances de toute nature... Ils devront faire en sorte que la circulation soit assez libre pour permettre les arrivages. » Étranges dictateurs, ces hommes obligés de faire appel à des concours aussi précaires! Ils avaient promis de ne pas rappeler les troupes sorties de Paris et, pendant plusieurs semaines, ils furent esclaves de cette promesse, nécessitée par l'état des esprits. N'est-ce pas une merveille qu'au milieu des masses armées, toujours menaçantes, ils aient réussi cependant à maintenir l'ordre? Ainsi que l'a dit jus-

tement Lamartine à l'Assemblée nationale, ils n'avaient eu d'autre moyen de gouvernement que leur parole et la confiance qu'elle inspirait.

Nous nous rendîmes à la gare Montparnasse. Nous fîmes aussitôt battre le rappel, qui nous procura près de trois cents gardes nationaux de bonne volonté. Nous les disposâmes autour des bâtiments et le long des voies, et avec le plus grand sérieux nous les inspectâmes à plusieurs reprises pendant la nuit. Malgré un temps affreux, une pluie mêlée de neige, aucun de ces collaborateurs improvisés ne quitta son poste. Nous leur parlions au nom de la République et cela suffisait. Au surplus, l'opération ne tourna pas au tragique. Les émeutiers ou soi-disant tels parlementèrent avec nous et se dispersèrent de bonne grâce. Dans l'après-midi, n'apercevant nul danger à l'horizon, nous congédiâmes nos hommes et nous retournâmes à l'Hôtel de ville pour faire notre rapport à M. Crémieux.

Après ces trois journées, durant lesquelles je n'avais pas quitté mon uniforme et j'avais marché presque à l'égal du Juif errant, je m'éclipsai jusqu'au lundi matin. Quand je reparus dans la salle du gouvernement, je retrouvai l'éternel défilé des délégations, qu'on s'efforçait de contenter avec de bonnes paroles. Décrets et proclamations continuaient d'alterner sans relâche afin de calmer l'impatience du peuple. La lecture du *Moniteur universel* de cette époque donne le vertige. Les plus

graves problèmes sont abordés et quelques-uns résolus — sur le papier — avec une assurance imperturbable. On croit assister à une refonte de la société. Mais le gouvernement ne pouvait se refuser à ces démonstrations ; elles étaient pour lui une condition d'existence.

Vers onze heures, je fus dépêché auprès de Lamartine, que ses collègues désiraient avoir au milieu d'eux pour recevoir un grand cortège d'ouvriers sans travail qui devait se présenter dans l'après-midi. J'eus beaucoup de peine à franchir la porte du ministère des Affaires étrangères. Le grand orateur ne recevait pas. Enfin, m'étant fait annoncer comme « le polytechnicien qui avait assisté M. de Lamartine le jour du drapeau rouge », je fus admis. Je trouvai le ministre debout en train d'écrire sur un pupitre dressé contre le mur : « Vous me voyez, dit-il, fort occupé à rédiger une circulaire pour nos agents diplomatiques à l'étranger. Je tiens le sujet et voudrais bien ne pas m'interrompre. Dites à mes collègues qu'à moins d'urgence absolue je n'irai les rejoindre qu'un peu plus tard... Il est fort important, continua-t-il, que les intentions de la République soient bien comprises de l'Europe. C'est à quoi justement je m'applique. Jugez plutôt. » Et, prenant ses feuillets, il me lut un passage qui me parut d'une éloquence achevée[1]. Je le lui exprimai en toute sin-

1. C'était la minute de la célèbre circulaire à nos agents diplomatiques, du 4 mars 1848.

cérité. Il formula quelques remarques flatteuses sur l'École et ajouta : « Je n'ai qu'un regret, c'est de n'y être pas entré. » — « Quand on est Lamartine, répondis-je impétueusement, on n'a rien à regretter. » Sur ces mots, il me tendit la main en souriant et je retournai auprès de ses collègues.

Je n'en avais pas fini avec les missions. Louis Blanc m'entraîna dans un angle de la salle, près du petit bureau où travaillait Flocon : « Nous envoyons, me confia-t-il, à Melun, pour remplacer le préfet, un commissaire qui nous a été proposé par le comité local ; c'est un médecin honorablement connu. Mais, en causant avec lui, nous l'avons trouvé un peu excité ; il pourrait commettre quelque imprudence. Voulez-vous l'accompagner et, s'il arrivait un incident fâcheux, vous nous avertiriez immédiatement ; au besoin même, vous suspendriez l'exécution des mesures qu'il aurait prises. » J'acceptai en lui faisant observer qu'il faudrait me munir d'un pouvoir écrit, dont je n'userais, bien entendu, qu'en cas d'absolue nécessité ; je désirais d'ailleurs être associé à un camarade. Louis Blanc adhéra et rédigea, pour Requin et moi, des instructions appropriées. Sur ces entrefaites, le commissaire apparut et nous lui fûmes présentés. Deux heures après, nous roulions tous les trois en chaise de poste pour Melun, le chemin de fer ne fonctionnant pas encore.

La première partie du trajet se passa fort agréablement. Notre compagnon avait des manières cour-

toises et une conversation intéressante. Nous espérions que Louis Blanc s'était trompé dans son diagnostic. Mais, à mesure que nous approchions du but, il commença à donner des signes d'agitation; à deux reprises, il parla de « faire fusiller les ennemis de la République, en particulier les fonctionnaires de Louis-Philippe demeurés à Melun ». Nous profitâmes, Requin et moi, du dernier relai pour nous communiquer nos craintes. A l'arrivée, notre opinion était formée; nous étions en présence d'un illuminé dangereux. Pendant le souper, je sortis de l'hôtel sous un prétexte quelconque et me rendis chez le procureur de la république, qui m'amena chez le préfet. Après une courte délibération, le procureur, sur ma réquisition écrite, procéda avec tous les ménagements voulus à l'arrestation du commissaire, qui se borna à protester vivement. Le lendemain, nous racontâmes à Louis Blanc et Flocon ce dénouement tragi-comique. Ils en furent soulagés mais ne s'étonnèrent pas. Ils avaient appris que ce personnage, fort estimé d'ailleurs, avait séjourné dans une maison de santé. On le croyait guéri, mais les derniers événements lui avaient rendu son exaltation. Il dut dès lors être interné de nouveau.

Je passai encore deux ou trois jours auprès du Gouvernement provisoire. La situation demeurait grave. Il fallait procurer du travail aux milliers d'ouvriers que l'arrêt subit des usines avait mis sur le

pavé et qui promenaient leur oisiveté et leur misère autour de l'Hôtel de ville. Quel que fût leur stoïcisme, ils pouvaient à tout moment suivre de mauvais conseils et se livrer à quelque tentative désespérée. Le gouvernement sentait le péril; il s'efforçait, sans grand succès, de provoquer une reprise des affaires. En attendant le retour de la confiance, il tâchait d'organiser les « ateliers nationaux », dont la création avait été proclamée dès le 27 février, mais dont la mise en œuvre souffrait d'énormes difficultés. Je n'en vis pas les premiers essais, car une indisposition assez sérieuse, suite de mes fatigues, me força d'entrer à l'infirmerie de l'École où je restai près de trois semaines.

Le 22 mars, à peu près rétabli mais encore faible, je reparus à mon poste. Divers membres du gouvernement s'informèrent avec intérêt de ma santé, et Ledru-Rollin me donna rendez-vous le soir même à son cabinet, place Beauvau. J'y trouvai trois de mes camarades, dont mon ami Deron. Le ministre nous proposa de nous joindre à l'expédition connue sous le nom de *Risquons-Tout*. Elle lui a été durement reprochée. On a cru qu'il l'avait préméditée pour faire proclamer la république en Belgique, au risque de provoquer des complications diplomatiques.

La conférence à laquelle j'assistai m'a laissé une impression tout autre. Ledru-Rollin paraissait subir

cette entreprise bien plutôt qu'il ne la souhaitait. N'osant l'empêcher par la force, il voulait du moins la contenir, la « canaliser ». Il espérait qu'ayant à sa tête des hommes prudents elle s'abstiendrait d'excès sur sa route, et peut-être même ne franchirait pas la frontière. Les instructions détaillées qu'il donnait pour son rapatriement, son insistance pour éviter toute collision semblaient indiquer que dans sa pensée l'expédition se réduirait à une simple promenade dans le département du Nord. Mes camarades le comprirent ainsi et acceptèrent, croyant rendre service à la chose publique. Quant à moi, incapable pour le moment de supporter de longues marches à pied, je dus refuser. Ledru-Rollin m'offrit alors une autre mission.

Il envoyait à Bordeaux, en qualité de commissaire extraordinaire pour les départements de la Gironde et de la Dordogne, un républicain notoire, M. Latrade, qui avait ordre de surveiller les autorités, de les renouveler au besoin. Je lui servirais d'aide de camp et serais chargé des rapports avec la force armée. J'adhérai sous réserve de m'en expliquer avec lui. Je le vis dès le lendemain. M. Latrade, ancien polytechnicien et homme de grand sens, voulait s'acquitter de sa tâche avec ménagement, sans éclat inutile. Le préfet en fonctions dans la Gironde, accusé de tiédeur place Beauvau, avait su se créer une bonne situation locale. Si l'on touchait à lui brusquement on froisserait les susceptibilités des

Bordelais, assez prompts à s'émouvoir. M. Latrade désirait donc étudier le terrain discrètement, avant de se produire d'une manière officielle. Il jugea opportun de me précéder de quarante-huit heures, pour éviter que la vue de mon uniforme à ses côtés n'attirât l'attention. Il partit le soir même, me donnant rendez-vous pour le surlendemain.

A Bordeaux, je trouvai M. Latrade en grande conférence avec les principaux chefs du parti. Les avis étaient très partagés sur le remplacement du préfet et aucune décision ne fut prise. Le lendemain, nouvelle conférence et même hésitation. Je pus prévoir qu'on aboutirait au maintien du *statu quo*, ce qui sans doute était la meilleure solution. Ma présence, dès lors, auprès de M. Latrade n'avait plus de raison d'être. Quelle figure eût été la mienne dans ces conciliabules d'ordre exclusivement politique? M. Latrade comprit ma répugnance et consentit à me laisser partir. J'ai retrouvé ce galant homme trente ans plus tard, alors qu'il était président de la commission des chemins de fer à la Chambre des députés, et que j'étais moi-même ministre des Travaux publics. Nos vieux souvenirs ne furent pas étrangers à l'amicale collaboration que nous entretînmes en 1878 et 1879 pour faire aboutir le programme que je venais de soumettre à l'approbation du parlement.

Ledru-Rollin, que M. Latrade avait avisé directement, m'exprima le désir de m'employer à quelque

autre mission « à ma convenance ». Mais l'heure était passée. L'École polytechnique n'avait plus, selon moi, de services à rendre. L'ordre matériel régnait; le Gouvernement provisoire délibérait à peu près en paix; la politique seule l'absorbait. Nos jeunes épées pouvaient rentrer dans le fourreau. Je remerciai donc Ledru-Rollin et repris le chemin de l'École, demeurée ouverte pour les élèves dont les familles n'habitaient pas Paris. Je résolus d'y attendre les événements, en profitant de la faculté qui nous était laissée de sortir et rentrer à notre gré.

CHAPITRE II

LA RÉACTION ET LE COUP D'ÉTAT.

Je cesse d'être acteur, je ne suis plus que spectateur, mais spectateur tellement intéressé que je ne résiste pas au désir de consigner ici les impressions que cette période de trois ans et demi m'a laissées. Malgré son aspect triste et morose, elle est une des plus passionnantes que l'histoire ait enregistrées. Elle se résume dans un long duel entre les représentants de la nation et le prince Louis-Napoléon, duel dont on saisit difficilement les péripéties quand on n'y a pas assisté. A distance, on voit surtout le coup d'État, mais ce qui est hautement instructif, ce sont les incidents qui l'ont préparé et l'état d'esprit qui l'a rendu possible.

Le sentiment de réaction, qui est devenu si fort en 1851, a commencé presque au lendemain de la révolution de février. Six semaines ne s'étaient pas écoulées depuis la proclamation de la République, que déjà l'on en apercevait les premiers symptômes. Mes promenades à travers les rues, mes contacts

avec les ouvriers me remplissaient de mélancolie. Je démêlais la désaffection qui peu à peu les gagnait. Le Gouvernement provisoire n'avait pas réalisé les promesses contenues dans ses proclamations et, d'autre part, il ne se hâtait pas de créer la puissante diversion qui seule eût pu faire oublier ses avortements, à savoir : la réunion d'une Assemblée constituante et souveraine. Les élections eurent lieu le 23 avril ; elles auraient dû être avancées d'un mois. La satisfaction pour le pays d'exercer des droits qui lui étaient pour la première fois reconnus l'auraient rendu indulgent sur tout le reste. Il aurait acclamé du fond de l'âme cette République qui lui valait le suffrage universel ; il n'aurait eu ni le temps ni la pensée d'instituer le procès d'un gouvernement dont la durée avait été si courte. C'est pendant ce mois perdu, de la fin de mars à la fin d'avril, que les critiques ont pris naissance ; critiques d'autant plus acerbes que certains ministres ont essayé de peser sur la conscience des électeurs. Ledru-Rollin et son principal collaborateur, Jules Favre, ont causé plus de tort à la République, par leur intervention déplacée, que tous les éléments hostiles coalisés. De là vient qu'au lieu d'une Assemblée en communion parfaite avec le peuple de Paris on a vu, le 4 mai, se réunir une Assemblée déjà suspecte et au fond divisée. Les acclamations en apparence unanimes, par lesquelles elle salua la République le jour de son installation, ne firent illusion à personne,

pas même à elle. La réaction, dès cette heure, était en germe.

Elle prit corps rapidement. Le 10 mai, l'Assemblée avait à nommer une commission exécutive de cinq membres, en remplacement du Gouvernement provisoire qui venait de lui remettre ses pouvoirs. Tout lui suggérait de désigner d'emblée les cinq membres de ce gouvernement qui avaient rempli les rôles principaux. Les noms étaient sur toutes les lèvres : Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Marie, Ledru-Rollin. Ce dernier, malgré ses maladresses électorales, devait être admis sans conteste; il avait servi la cause de l'ordre aux heures difficiles et compromis pour elle sa popularité; en outre, il représentait une force qui n'était point à négliger. Lamartine, pour ces raisons, ne voulut pas se séparer de lui. L'Assemblée, au lieu de rendre hommage à cet acte de haute politique, le fit expier à Lamartine en lui marchandant ses suffrages. Alors qu'il aurait dû, et de beaucoup, arriver en tête de la liste, il ne fut que l'avant-dernier. Les voix se répartirent ainsi : Arago, 725; Garnier-Pagès, 715; Marie, 702; Lamartine, 643; Ledru-Rollin, 458. De ce scrutin Lamartine sortait affaibli et Ledru-Rollin aigri. La population parisienne ne pardonna pas l'offense faite à celui qui avait été son élu préféré et qu'elle avait si souvent acclamé, à celui que neuf autres départements venaient de nommer, le désignant ainsi pour le premier rang.

Dès ce jour flottèrent dans l'air des bruits de manifestation contre l'Assemblée. Non qu'on songeât à recourir à la violence, mais on tenait à lui montrer le peu de sympathie que ses débuts inspiraient. La remise des pétitions en faveur de la Pologne, le 15 mai, fournit un prétexte. Nous avions examiné, à l'École, si nous nous joindrions à la manifestation. Devant le caractère agressif qu'elle semblait devoir prendre, nous décidâmes de nous abstenir. L'Assemblée, après tout, incarnait la souveraineté nationale. C'est donc en simple curieux que je me rendis aux abords du palais.

Ceux qui prétendent que l'invasion de la Chambre avait été préméditée par la masse se trompent absolument. Que certains meneurs en aient entrevu l'éventualité, c'est possible; encore même, je crois qu'ils ont profité de l'occasion plutôt qu'ils ne l'ont fait naître. Quant aux milliers d'hommes qui cheminaient ce jour-là rue de Rivoli pour se déverser place de la Concorde, ils ne pensaient qu'à crier plus ou moins fort : « Vive la Pologne! » et peut-être aussi : « A bas l'Assemblée! » mais sans aller au delà. A maintes reprises, dans le trajet, j'ai été sollicité par des groupes d'ouvriers de marcher avec eux et, quand je leur demandais ce qu'ils comptaient faire, je voyais bien qu'ils n'avaient d'autre but que d'impressionner l'Assemblée par leur nombre; ils pensaient sans doute la rendre ainsi plus républicaine. L'invasion s'est opérée simplement parce qu'aucune disposition

n'avait été prise pour contenir les manifestants. La Commission exécutive délibérait tranquillement au Luxembourg. Le commandant des forces, général Courtais, semblait étranger à ce qui se passait autour de lui; quand il commença à comprendre, il perdit la tête et donna des ordres contradictoires qui avaient l'apparence de la trahison. Les gardes, à l'intérieur, ne savaient s'ils devaient ou non interdire l'accès aux délégués. Pendant ce temps, quelques hommes agiles franchirent les grilles sans être inquiétés. Bientôt des flots de peuple pénètrent dans les bureaux, à la bibliothèque, à la buvette et finalement dans la salle des séances. Envahisseurs et envahis paraissent aussi surpris les uns que les autres. Les premiers gaspillent le temps en vociférations confuses et en sommations puériles. Enfin l'un des chefs de la manifestation, que cet exploit mit en vue, le « pompier » Huber, escalade la tribune et proclame l'Assemblée dissoute, en formulant la série des revendications révolutionnaires.

Tandis que cette scène grotesque se déroule, la Commission exécutive rassemble des forces, marche sur le palais, disperse les mutins et fait prisonniers ceux qui s'attardent. Puis le procès s'instruit. Les plus compromis sont Sohier, Blanqui, Raspail et, naturellement, le pompier Huber. Les députés Barbès et Albert, ainsi que le général Courtais, sont décrétés de complicité. On grossit à plaisir ce qui ne fut, j'en suis convaincu, qu'un accident fortuit. Témoin

attristé de cette scène, je rentrai à l'École sous l'impression d'une grossière parodie, d'une sorte de mascarade. Les révolutions ont un autre aspect.

Mais l'Assemblée ne sut pas distinguer entre une poignée d'agitateurs et le vrai peuple de Paris. Elle rendit celui-ci responsable et garda au cœur un ressentiment durable. Le divorce était désormais consommé. C'est devant cette Assemblée, gravement atteinte dans son prestige, que le prétendant à l'Empire allait engager son action.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur et son héritier, auquel personne dans les milieux parlementaires ne prenait garde, entretenait depuis longtemps des intelligences dans la classe ouvrière. Ses théories humanitaires, contemporaines des plans de réforme de Fourier, Pierre Leroux, Cabet, Louis Blanc, lui valaient une situation privilégiée; les masses oubliaient sa qualité de prince pour ne voir que le prisonnier de Ham et l'ami du peuple. Les sympathies qu'il avait obscurément recueillies se révélèrent tout à coup par l'offre d'une candidature aux élections de la Seine. Mais lui, avec cette prudence avisée dont il a fait preuve dans les années qui suivirent, ne jugea pas l'heure venue. Il se trouvait sous le coup de la loi de bannissement du 16 avril 1832, et une prétention à siéger au parlement se fût heurtée à l'opposition des pouvoirs publics. Se bornant donc à prendre acte, il justifia son refus dans

une lettre du 12 mai, adressée à son confident et ami, M. Vieillard. Le tumulte des événements détourna l'attention et de l'incident et de la lettre, dont certains termes cependant pouvaient donner à réfléchir. «... Si la France avait besoin de moi, écrivait-il, si enfin je croyais pouvoir être utile à mon pays, je n'hésiterais pas à passer sur toutes ces considérations secondaires pour remplir mon devoir. »

Pour la même raison d'opportunité, le Prince, aux élections complémentaires du 5 juin, ne brigua pas ostensiblement le mandat. Mais grâce aux actives démarches de ses partisans il fut élu dans les quatre départements de la Seine, de l'Yonne, de la Charente-Inférieure et de la Corse. L'avertissement cette fois devait être entendu. Dans la séance du 12 juin, Lamartine donna lecture, aux acclamations de l'Assemblée, d'un arrêté de la Commission exécutive, rendu en vertu de la loi de 1832 (non explicitement abrogée) et qui interdisait provisoirement le territoire français au prince Louis-Napoléon Bonaparte[1]. Le lendemain, par un revirement à peine croyable, l'Assemblée valida la quadruple élection du Prince, en sorte que celui-ci se trouva dans cette situation bizarre d'être à la fois admis à la Chambre et banni de France.

1. Lamartine fit précéder cette lecture d'une harangue enflammée, au cours de laquelle — en réponse à une interruption — il hasarda cette métaphore originale : « J'ai conspiré avec eux (les révolutionnaires), *comme le paratonnerre conspire avec la foudre!* » L'effet oratoire fut immense.

Un homme moins réfléchi aurait fait son entrée au Palais-Bourbon, au risque de provoquer des désordres. Le bruit en avait couru. Je me rendis sur les lieux, avec mon camarade de Férussac, pour assister à ce curieux spectacle. Les abords du palais, les quais, le pont de la Concorde surtout, étaient noirs de monde. De nombreux émissaires postés sur le parcours présumé du Prince entretenaient l'enthousiasme en poussant des vivats, chaque fois qu'une voiture de maître se dirigeait vers la Chambre. On entendait même quelques cris de « Vive l'Empereur! » Ce qui me frappa plus que ces démonstrations, par elles-mêmes assez inoffensives, c'est l'attitude du public. Six semaines auparavant, de pareils cris auraient valu à leurs auteurs les bourrades de la foule. Celle-ci ne témoigna ni colère, ni étonnement. Elle se renfermait dans une indifférence de mauvais augure. Je me retirai très préoccupé : « Le danger est là », dis-je à mon compagnon. Lui, plus philosophe et médiocre républicain, me répliqua : « Qu'importe, si cet homme met à la raison les révolutionnaires! » De Férussac ne traduisait que trop bien le sentiment qui commençait à se répandre dans le pays. On avait besoin de calme et de sécurité, et ce besoin était si intense qu'il risquait de faire passer au second plan la conservation même de la République.

Quant au Prince, il ne parut pas. Il redoutait à bon droit les complications que sa présence ne man-

querait pas d'entraîner; il ne se sentait pas assez maître des événements. Surtout, il voyait approcher l'effroyable cataclysme des journées de juin, dans lequel il ne voulait pas avoir sa part de responsabilité. Il « se réservait », selon l'habile tactique qu'il déploya jusqu'au coup d'État. Ne pas s'aliéner le peuple, sans pactiser avec le désordre, telle dût être ce jour-là sa préoccupation, à laquelle il n'aurait pas pu satisfaire s'il avait été obligé de se prononcer entre l'insurrection et le gouvernement. Le 14 juin, il écrivit de Londres une lettre calculée, dans laquelle il cherchait à calmer les inquiétudes de l'Assemblée; il se posait en victime des préjugés que son nom faisait naître et prononçait cette phrase énigmatique comme sa personne : « Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir. » Laissant le pays sous cette impression, le lendemain, 15, il donna sa démission explicite.

On marchait à grands pas au terrible conflit que devait déchaîner la dissolution inévitable des ateliers nationaux, legs funeste de la révolution de février. Au lendemain de son installation, le Gouvernement provisoire n'avait pu s'empêcher de promettre du travail aux ouvriers inoccupés. Le chômage général des usines lui en créait le devoir. Mais on s'y prit mal pour réaliser cette promesse. Le ministère des Travaux Publics en eut la charge et, croyant procéder plus vite, il constitua un service spécial, en

marge, pour ainsi dire, du ministère lui-même, sous la direction d'Émile Thomas. Celui-ci se mit à l'œuvre dès le 6 mars; l'organisation prévue d'abord pour une douzaine de mille hommes en comprenait à la fin du mois trente mille et, deux mois après, s'étendit à plus de cent mille. Il est fâcheux qu'on n'ait pas cru possible de recourir au seul moyen efficace, qui consistait à ouvrir ou développer des chantiers sur les lignes de chemins de fer dont la monarchie de juillet venait de faire voter la construction. Le Gouvernement provisoire était armé de pouvoirs dictatoriaux pour abréger et accélérer les formalités; des travaux utiles se seraient poursuivis sur divers points du territoire et l'on aurait éloigné de Paris une partie des bras inoccupés, permanente menace pour la tranquillité publique.

Émile Thomas, confiné dans son service autonome et obligé de se suffire à lui-même, installa des ateliers où il le pût à l'intérieur de Paris et à ses portes, appelant ainsi, bien malgré lui, les chômeurs de la province et créant le travail pour les ouvriers, tandis qu'il eût souhaité d'employer les ouvriers pour exécuter le travail. Un des spécimens qui illustre le mieux le système fut l'atelier du Champ-de-Mars. Les promeneurs, qui parcourent aujourd'hui les jardins de la tour Eiffel et contemplent les élégantes maisons élevées en bordure, ont de la peine à se représenter le Champ-de-Mars de 1848. Beaucoup plus vaste à cette époque que l'espace libre actuel, im-

parfaitement nivelé, complètement désert, limité par des fossés où s'écoulaient les eaux de la surface, il pouvait donner prétexte à certains travaux de voirie, mais il ne se prêtait pas à une activité prolongée. Dès l'instant que son affectation devait rester la même, il ne comportait pas un grand déploiement de personnel. On y avait cependant accumulé trente mille travailleurs, qui déplaçaient les fossés, abaissaient les talus, remuaient le sol de cent façons, en un mot exécutaient une toile de Pénélope.

Léon Lalanne, qui avait succédé à Émile Thomas vers la fin du mois de mai, gémissait profondément de cet état de choses dont il héritait et qu'il ne pouvait abolir. Je voyais de temps en temps cet ingénieur éminent, qui nous accueillait, mon ami de Férussac et moi, avec bienveillance. Il s'ouvrait à nous de l'inquiétude intense que lui causait une telle accumulation de bras si mal utilisés : « Qu'adviendra-t-il, le jour plus ou moins prochain où l'on me commandera de disperser ce monde ? » nous disait-il. « Il y a là de braves gens, qui n'ont pas d'autre moyen d'existence et qui ont perdu leur place dans les fabriques. Que feront-ils ? Ce sont les recrues désignées de l'émeute. » Provisoirement, il les maintenait dans l'ordre, car il avait su s'en faire aimer et respecter. Son républicanisme notoire, son tact, sa fermeté en imposaient à tous, malgré sa jeunesse ; grâce à lui, la tranquillité régna jusqu'au dernier jour : « Si vous voyez les membres du gouvernement,

reprenait-il, représentez-leur le danger d'un brusque renvoi. On devra procéder avec ménagement, licencier par fractions successives et donner de larges indemnités. Je l'ai dit au ministre, répétez-le lui quand vous le verrez. » Mais les polytechniciens n'avaient plus accès auprès du gouvernement ; nous n'eûmes pas l'occasion de lui transmettre ces sages paroles.

Les membres de la Commission exécutive, qui avaient à cœur de regagner auprès de l'Assemblée le crédit que la journée du 15 mai leur avait enlevé, montraient de la raideur ; ils déclaraient ouvertement qu'il fallait en finir avec les ateliers nationaux et qu'ils sauraient prendre les mesures nécessaires. Ce langage flattait les députés, aux yeux desquels les ouvriers secourus étaient les vrais auteurs de l'attentat. Ils insistaient donc pour qu'une résolution virile ne se fit pas attendre. Le 18 juin, le licenciement fut prononcé, dans les conditions les plus dures. J'allai voir une dernière fois Léon Lalanne. Il était désespéré : « La grande faute est accomplie ; puisse la République ne pas en mourir ! » Elle en mourut, car le coup d'État n'eût pas été possible sans les souvenirs laissés par ce drame effroyable.

Je n'y assistai pas. Ma famille me rappela à Montauban, le 21 juin, veille du jour où le soulèvement éclata ; elle trouvait que je m'attardais à Paris sans raison valable. La direction de l'École avait décidé

que les cours ne seraient pas repris et que nous serions classés d'après les examens des premiers mois. Je n'étais donc retenu que par une curiosité passionnée, dont en vérité je ne pouvais pas me prévaloir. Je partis, l'esprit obsédé de visions sinistres. A mon arrivée, j'appris les engagements du 22, et bientôt les journées atroces des 23, 24 et 25 juin. De loin, j'évoquais ces sinistres tableaux. Je ne pouvais croire que ces mêmes ouvriers si honnêtes, si bons, si résignés, si dévoués à la République, consentissent à lui porter le coup fatal. Ils avaient été conduits là par la misère et par la cruauté de la dispersion.

La répression, on le sait, fut terrible. Mais ce qui laissa dans l'âme populaire un long ressentiment, ce furent moins les exécutions sommaires, provoquées par les propres excès de l'insurrection, que les déportations en masse, sans jugement, décidées à froid après la victoire. Les iniquités inséparables de ces sortes de mesures et qu'amplifie toujours la légende nourrirent les haines, les rancœurs et les désirs de vengeance. Le jour où le parlement se verrait menacé, les travailleurs, on pouvait en être certain, ne se lèveraient pas pour le secourir. Quant à la Commission exécutive, qui avait déchaîné le fléau, elle en fut la première victime. Décrétée d'incapacité, elle dut céder la place au général Cavaignac, investi de tous les pouvoirs. Ainsi le pays faisait sans le vouloir l'apprentissage de la dictature.

Quand je rentrai à Paris, vers la fin d'octobre, pour m'asseoir sur les bancs de l'École des Mines, l'atmosphère était chargée d'électricité. Depuis six semaines, les événements se succédaient, amenant chacun son cortège de fièvre et de préoccupations. Le 17 septembre, le prince Louis-Napoléon était réélu dans les quatre départements qui l'avaient déjà nommé et, de plus, dans celui de la Moselle. La Chambre sentit l'inutilité de la résistance et, le 20 septembre, elle s'empressait de valider cette quintuple élection, donnant clairement à entendre que la loi de bannissement était devenue lettre morte. Le 26, le Prince fit son entrée sans rencontrer d'opposition. Il eut soin d'ailleurs de fuir tout apparat et d'affecter la simplicité. Le 12 octobre, malgré les éloquentes adjurations de Lamartine, la Chambre abrogea la loi de 1832, en ce qui concernait personnellement Louis-Napoléon. Les événements plaçaient désormais en face d'elle l'adversaire avec lequel elle aurait, dans un avenir prochain, à mesurer ses forces.

L'Assemblée poursuivait le vote de la Constitution. Le 9 octobre, elle avait tranché la question importante entre toutes : celle du mode d'élection du président de la République. Tout le monde sentait que, dans l'état actuel des esprits, le mode entraînerait la personne. Si le président était nommé par l'Assemblée, comme le demandait le gouvernement, le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, serait infailliblement choisi. S'il devait être élu par le suf-

frage universel, le prince Louis-Napoléon avait les plus grandes chances de réussir, car il bénéficiait, dans les campagnes, des souvenirs encore vivaces laissés par l'Empereur. La seconde thèse l'emporta, grâce à l'éloquence de Lamartine. Son intervention fut attribuée par certains à de misérables calculs personnels. C'était bien mal le connaître. Lamartine ne s'illusionnait pas sur la perte de sa popularité et, de fait, il ne posa pas sa candidature. Dix-huit mille suffrages seulement, discrètement donnés, lui apprirent que dans ce pays où naguère on l'eût porté en triomphe quelques amis lui restaient encore. Pourquoi ne pas admettre que, dans ce discours décisif du 9 octobre, il défendit le principe qui semblait être en cause, celui de la volonté nationale? Oui, c'est pour le respecter, par un amour immodéré des formules, que tant de bons républicains, un peu naïfs comme on l'était à cette époque, coururent le risque de laisser grandir un usurpateur, s'en remettant pour défendre le droit à cette « sentinelle invisible » dont parlait Michel (de Bourges). Quant à Lamartine lui-même, peut-être, à la dernière minute, eut-il quelque doute sur l'excellence de sa thèse, car il termina sa harangue sur ces mots mélancoliques : *Alea jacta est!* On eût dit d'un homme qui ne voulait pas trop regarder devant lui. La Chambre à sa suite se précipita tête baissée dans l'inconnu, et 627 voix contre 130 ratifièrent le mode d'élection par le suffrage universel.

La consultation du pays eut lieu le 10 décembre. Le résultat déjoua les prévisions, en ce sens que ceux-là mêmes qui ne doutaient pas du succès du Prince ne l'avaient jamais imaginé aussi foudroyant. Cinq millions et demi de suffrages se portèrent sur lui, tandis que le général Cavaignac en recueillait à peine quinze cent mille. Ce dernier fut, dit-on, très déçu; on en doit conclure que ses ministres étaient bien mal renseignés par leurs préfets. Car de modestes observateurs, comme mes camarades des Mines et moi-même, rapportions de nos départements l'impression que la candidature du Prince avait fait d'énormes progrès. Les conservateurs de l'Assemblée se consolèrent de leur échec : leur amour pour le républicain Cavaignac n'allait pas très loin; rassurés d'ailleurs par l'aspect effacé et débonnaire du nouvel élu, ils se flattaient intérieurement de l'accaparer à leur profit. Quant aux républicains sincères, ils cherchèrent à se donner confiance en répétant que l'auteur de tant d'écrits humanitaires était incapable de porter la main sur les libertés publiques!

La date du 10 décembre 1848 est mémorable. Non seulement elle marque la première élection d'un président de république en France, mais elle ouvre une ère qui ne ressemble à aucune autre. Il s'est trouvé des usurpateurs qui, à la faveur d'une révolution brusque ou du meurtre du souverain, ont

été tout à coup portés au pouvoir suprême. Les séditions militaires enfantant des empereurs à Rome, un général victorieux se retournant contre le gouvernement de son pays, cela se voit dans l'histoire. Mais ce qui paraît nouveau, c'est un chef régulier du pouvoir exécutif conspirant durant trois années contre le pouvoir législatif, préparant patiemment la défaite de ce dernier, accomplissant dans ce but une série de travaux d'approche et réunissant peu à peu les moyens d'action, en un mot faisant le siège de la Constitution, comme on fait le siège d'une place forte qu'on veut réduire avec le temps; le tout, dans un pays qui voit et tolère, qui comprend admirablement la partie dont il est l'enjeu et par son indifférence semble s'en rendre complice; jusqu'au jour où, l'édifice étant savamment miné, il suffira d'une secousse pour le renverser. A ce point de vue, la période du 10 décembre 1848 au 2 décembre 1851 mérite véritablement d'être étudiée. Mes camarades et moi fûmes attirés, saisis par ce spectacle étrange. Nous en suivîmes fiévreusement les phases, jusqu'à la dernière, vers laquelle le pays marchait, conscient, poussé par une sorte de fatalité.

Louis-Napoléon procéda avec des ménagements infinis, en homme qui ne veut s'avancer qu'à coup sûr. Dans ce milieu parlementaire, encore nouveau pour lui, dont il ne connaissait ni les mœurs ni les caractères, il débuta par un rôle d'observation qui

fut pris pour un manque de volonté. Il se laissa désigner plutôt qu'il ne les choisit les personnages destinés à composer son premier ministère. Ils correspondaient au tempérament moyen de la majorité. Lui sembla les suivre sans essayer de les guider. Ainsi se réalisait le rêve formé par les habiles de l'Assemblée. Il avait eu soin d'ailleurs, en recevant l'investiture, de prononcer des paroles propres à endormir les défiances. « Les suffrages de la nation, avait-il dit, et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé : je le remplirai en homme d'honneur. Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer par des voies illégales ce que la France entière a établi. » L'air placide et sincère de l'orateur entraînait les convictions. Qui, à ce moment, aurait pu supposer une arrière-pensée? J'entendis, au sortir de la séance, plusieurs représentants déclarer que décidément le Prince avait été calomnié et qu'il valait mieux que ses partisans.

L'Assemblée constituante eut une fin peu glorieuse. Elle aurait dû, aussitôt la Constitution votée et l'élection présidentielle accomplie, retourner devant le pays. Elle préféra, sous prétexte de lois organiques, prolonger une existence contestée. Elle eut l'humiliation de se voir assaillie de continuelles pétitions qui réclamaient son départ. Vis-à-vis du gouvernement elle manquait d'autorité. C'est ainsi que le 3 février 1849 elle émettait un vote impuissant

contre Léon Faucher qui l'avait traitée irrévérencieusement. De même, le 7 mai, elle avait blâmé le général Oudinot qui, en pénétrant dans Rome, avait méconnu sa volonté ; et, quatre jours après, par crainte de trouble dans la rue, elle accordait sa confiance au cabinet. Enfin, sur la proposition d'un de ses membres, au nom symbolique de Rateau, elle se résigna à débarrasser la scène de sa présence. Le 28 mai 1849, elle fit place à l'Assemblée législative.

Ces agitations avaient leur contre-coup dans notre paisible École des Mines. Nous nous étions partagés en deux camps, l'un pour le Président, l'autre pour l'Assemblée. Je me rappelle les disputes quotidiennes que j'avais avec mon cher et infortuné camarade de l'Épée, destiné à périr en 1871 sous les coups de l'émeute. Comme s'il pressentait son sort à venir, il se défiait de la multitude et réclamait un pouvoir fort. Pauvre de l'Épée, si distingué, si brave, si loyal ! Sa mauvaise étoile voulut qu'on lui donnât, qu'on lui imposât après la guerre le poste de préfet à Saint-Étienne. Il y laissa sa vie, dans des conditions atroces.

L'Assemblée législative est, après Louis-Napoléon, la cause principale du coup d'État. C'est elle du moins qui le rendit possible par son imprévoyance et ses indécisions, et le justifia, aux yeux de beaucoup de Français, par l'insécurité que sa politique engen-

drait. Le pays était affamé d'ordre ; il ressentait encore l'épouvante des journées de Juin ; il voulait à tout prix être défendu contre les progrès de théories subversives qu'illuminait parfois comme un éclair quelque élection partielle, symbole du bouleversement social. Le suffrage universel venait de montrer sa résolution d'en finir avec les agitations. Dépassant même les bornes raisonnables, méconnaissant ce qu'avaient de légitime certaines revendications, confondant républicains et révolutionnaires, il avait donné sa confiance aux « hommes d'ordre », c'est-à-dire aux hommes imbus des idées du passé ou disposés à exagérer le principe d'autorité. Cinq cents représentants animés de cet esprit étaient chargés de réduire à l'impuissance les éléments avancés qui formaient la grosse part de la minorité républicaine. Toutefois ce vote ne visait pas la République elle-même ; la nation souhaitait encore, espérait la pratique loyale des institutions.

Le tort de la nouvelle majorité fut de méconnaître ces aspirations. Elle se crut en droit, sinon de saper la République, du moins de lui imprimer une allure monarchique ; même elle eut l'imprudence de paraître favorable à quelque restauration. Qu'une telle entreprise l'ait réellement tentée ou qu'elle se soit bornée à exagérer la réaction, sa conduite eut ce résultat singulier que le prince Louis-Napoléon put prendre figure de gardien de la Constitution et que les républicains, malgré tant de motifs de soupçon,

ne lui furent pas hostiles. Dans les conflits qui s'élevèrent entre lui et la majorité, ils se tournèrent de son côté, par crainte du pire et croyant déjouer des manœuvres anticonstitutionnelles. Le Président profita adroitement de cette équivoque. Il rechercha le concours de la majorité pour la défense de l'ordre et dans les strictes limites où l'ordre l'exigeait, mais il eut bien soin de lui laisser l'odieux des mesures qui allaient au delà. En même temps, il la rendait suspecte d'arrière-pensées royalistes; les journaux à sa dévotion ne manquèrent jamais, dans les conjonctures délicates, d'évoquer le spectre du soi-disant complot tramé contre la République. De sorte que le vrai conspirateur détournait l'attention sur ceux qui ne l'étaient qu'en apparence. D'autre part, les fautes du parti républicain, les coups de tête de certains de ses chefs préparaient graduellement les esprits à la nécessité d'un « gouvernement fort et réparateur ».

La Législative eut dès le début l'occasion d'affirmer ses tendances réactionnaires et ultramontaines. Le général Oudinot, en portant le dernier coup à la jeune république romaine, avait froissé en France beaucoup de susceptibilités. Dans les premiers jours de juin 1849, les « montagnards » de l'Assemblée organisèrent de bruyantes manifestations. Il semble, d'après le procès qui a suivi, qu'ils aient nourri l'espoir de provoquer de nouvelles élections. Il fallait bien mal connaître l'esprit de la population

parisienne pour se flatter de la soulever. La classe ouvrière, décimée moins d'un an auparavant, était incapable de reprendre les armes. La foule qui pendant une dizaine de soirées consécutives se porta sur les boulevards, particulièrement entre la rue Montmartre et le Gymnase, était surtout formée de curieux. Quelques cris de « Vive la république romaine! Vive la sociale! » restaient sans écho. Je m'y rendais quotidiennement, en compagnie de camarades des Mines ou de mes amis Armand Audoy et Henri Lasserre[1]. Nous interrogions les ouvriers qui paraissaient prendre le plus d'intérêt à ces démonstrations. Ils croyaient de leur devoir d'exprimer leur sympathie à leurs frères d'Italie, mais quant à s'insurger, ils n'y songeaient point. La cause était trop lointaine et ne les touchait pas au vif.

Cette parodie d'insurrection ne pouvait cependant durer indéfiniment; les comparses se seraient lassés et la tentative eût expiré dans l'indifférence. Les volontés occultes qui faisaient marcher Ledru-Rollin et quelques-uns de ses collègues de la Chambre résolurent d'en finir. Le 13 juin, une sorte de Convention au petit pied s'érigea au Conservatoire des Arts-et-Métiers et prononça la déchéance de l'Assemblée qui venait de refuser de mettre les ministres en accusation. Quand nous vîmes passer le général Changarnier, commandant des troupes dans Paris,

1. Le premier devint préfet sous la Défense nationale; le second était le futur historien de Notre-Dame de Lourdes.

à la tête de son brillant état-major, apprêté comme pour la parade, nous comprîmes que la pseudo-révolution n'inquiétait personne. Effectivement, les Arts-et-Métiers capitulèrent à la première sommation, et Ledru-Rollin, avec ses collègues, n'eut que le temps de s'échapper par les toits. J'ai toujours été étonné que cet homme, que j'avais connu si fin et si avisé, se soit laissé entraîner dans une pareille aventure. C'est à ce sujet qu'on lui a prêté le mot : « J'étais leur chef, je devais les suivre. »

L'Assemblée aurait été mieux inspirée en laissant les auteurs de cette échauffourée sous le coup du ridicule, et en se bornant à atteindre quelques auteurs d'actes matériels sur lesquels il n'était pas possible de fermer les yeux. Mais elle voulut faire grand ; ou plutôt elle donna issue à ses instincts de compression. Elle poursuivit trente-trois de ses membres devant la Haute-Cour, déclara Paris et Lyon en état de siège, suspendit les clubs, rétablit le cautionnement des journaux et arma l'administration du droit d'en interdire la vente sur la voie publique. L'affolement gagna jusqu'à des républicains avérés, qui crurent l'ordre social en péril. Seul ou presque seul, M. Grévy fit à ces mesures une courageuse opposition.

Louis-Napoléon, fidèle au jeu de bascule qu'il n'a cessé de pratiquer, écrivit sa fameuse lettre à Edgar Ney, par laquelle il demandait des réformes libérales dans les États pontificaux. En restaurant le

pouvoir temporel du pape, il plaisait aux catholiques de France; en réclamant des réformes, il plaisait aux républicains. Son ministère, qui n'avait pas été initié à la rédaction de cette pièce, se trouva dans une position fausse : il assumait, aux yeux du pays, l'odieux de la violence et n'avait pas le bénéfice des inspirations démocratiques. Son chef, M. Odilon Barrot, le sentit et, pour se dégager d'une politique qui contrastait péniblement avec son passé, il ne tarda pas à donner sa démission. Le nouveau cabinet, formé le 9 octobre 1849, comprenait pour la première fois des hommes notoirement dévoués au Prince : Rouher, Fould, de Parrieu, Ferdinand Barrot, etc. C'était l'affirmation de la politique personnelle qui désormais prévaudra. La majorité royaliste, qui, au début, conduite par les Thiers, les Molé, les Berryer, les Falloux, avait espéré gouverner sous le nom de Louis-Napoléon, s'apercevait maintenant de son erreur. Elle en éprouva autant de surprise que de dépit.

A partir de cette date, le conflit devient plus sensible. Jusque-là le prétendant cachait sa pensée sous le masque constitutionnel. Pendant dix mois, il avait reconnu le terrain et tâté ses adversaires; il ne se croira plus obligé à la même réserve. Le parti républicain aurait pu profiter admirablement de cette situation. Le pays qui ne demandait que le repos était d'avance acquis à ceux qui feraient preuve de sagesse. Il répudiait la lutte, d'où qu'en

vînt le signal. Si donc la minorité républicaine de l'Assemblée s'était appliquée à jouer le rôle d'arbitre entre la majorité et le Président, appuyant les bonnes mesures, blâmant les mauvaises, si elle avait fait entendre en toute occurrence un langage de prudence et de modération, en un mot si elle avait apparu comme représentant la paix intérieure et la légalité, elle n'aurait pas tardé à prendre une influence décisive. Aucun des deux adversaires n'aurait osé la négliger. Elle pouvait arrêter chacun d'eux sur la pente où il s'engageait. Malheureusement elle agit à l'inverse de ce qu'il aurait fallu. Bien intentionnée mais novice encore, elle ne sut pas se défier assez des pièges qui lui étaient tendus. Elle donna trop souvent carrière à des opinions sincères, mais excessives. Elle encouragea, sans le vouloir, par son exemple et son langage, les manifestations outrées auxquelles sur certains points le suffrage universel se laissait aller. Elle parut sympathique à des choix intempérants. En mars et avril 1850 vingt-neuf nouveaux élus, dont beaucoup signifiaient désordre et atteinte à la propriété, vinrent grossir ses rangs et diminuer son crédit. Loin donc de contenir le prétendant, la minorité républicaine lui donnait des forces en effrayant les classes moyennes, en les rejetant vers lui, dans un besoin immodéré de protection.

Ces élections menaçantes rapprochèrent un ins-

tant le Président et la majorité. Le gouvernement proposa une loi restrictive du suffrage universel. La majorité l'accepta d'enthousiasme et du coup crut reconnaître que le Président était en communion d'idées avec elle. Les anciens froissements furent oubliés. Cette loi, du 31 mai 1850, excluait des listes électorales près de trois millions de citoyens. Par sa passion, par les commentaires dont elle l'accompagna (c'est à son sujet que M. Thiers, dans la discussion, prononça les mots de *vile multitude*), la majorité réussit à assumer l'impopularité de la mesure et se donna l'air d'en avoir pris l'initiative.

Après une session tumultueuse le Prince, qui depuis le premier jour cherchait son point d'appui hors de l'Assemblée, entreprit de visiter un certain nombre de départements. Il prononça des allocutions strictement correctes, qui laissaient transparaître cependant des ambitions secrètes. Il en disait juste assez pour provoquer les méditations du pays, mais il avait l'habileté de donner à sa pensée une forme impersonnelle. Il ne semblait pas que ses propres intérêts fussent en jeu, mais uniquement ceux de la nation. Il insistait sur la brièveté du mandat présidentiel, sur l'instabilité du pouvoir, sur l'impossibilité où elle mettait le titulaire d'accomplir quelque œuvre de longue haleine. En même temps, il affirmait son respect de la Constitution, dont il était le zélé gardien; à l'en croire, il suivait sa route sans autre préoccupation que de remplir loya-

lement sa tâche, dans les limites étroites où il se mouvait. Ces appels discrets achevaient de recevoir leur signification par la propagande des préfets auprès des conseils généraux. Ceux-ci, en grand nombre, émettaient le vœu que la Constitution fût prochainement revisée.

La reprise des travaux parlementaires, le 14 novembre 1850, trouva le Président singulièrement fortifié et l'Assemblée affaiblie. Il résuma dans son message, en termes impeccables, la question qu'il avait posée lui-même et qu'il affectait de considérer comme étant posée par le pays : « La règle immuable de ma vie politique, disait-il, sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir. Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la revision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. » Il est certain que la clause de non-rééligibilité du Président après quatre ans de pouvoir prêtait beaucoup à la critique; elle bornait trop l'horizon et éteignait toute émulation. Il eût été plus expédient de laisser réélire le président au moins une fois, ainsi que le pratiquent les États-Unis. Mais Louis-Napoléon se gardait bien de le demander; il était, en vérité, trop désintéressé; il se contentait que les autres le demandassent pour

lui. Toutefois le message fut bien accueilli par l'Assemblée, qui crut y voir un hommage rendu à sa souveraineté.

Cette illusion devait être de courte durée. Le 3 janvier 1851, le général Changarnier, qui commandait encore dans Paris, fut amené à s'expliquer sur les incidents fâcheux qui avaient marqué les dernières revues passées par le Président. Les troupes, sous les armes, s'étaient livrées à des manifestations contraires à la discipline; elles avaient acclamé Louis-Napoléon. Tout autre que Changarnier aurait donné des explications sobres, se serait borné à faire connaître les mesures prises pour empêcher le retour de pareils écarts. Mais lui se mettait en scène volontiers et grossissait à plaisir un rôle que son mérite aurait suffi cependant à rendre important. Il ne résista pas à la tentation de dramatiser le récit et découvrit à plaisir le Président. La Chambre sanctionna ces explications par un ordre du jour de confiance au général. Louis-Napoléon, vivement blessé et pour la première fois peut-être cédant à son impulsion, répondit par la révocation pure et simple de Changarnier, le 9 janvier. Cet acte hardi équivalait au passage du Rubicon; la personne du général disparaissait et le conflit s'ouvrait aigu, direct, entre le Prince et l'Assemblée.

Celle-ci releva le défi et le 18 janvier, par 415 voix contre 286, elle blâma le ministère. Dans cette dis-

cussion mémorable, M. Thiers n'avait pas craint d'arracher les voiles et de prononcer de ces paroles qui contribuent quelquefois à précipiter les événements qu'elles visent à empêcher : « Il n'y a que deux pouvoirs, disait-il : le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Si l'Assemblée cède, il n'y en aura plus qu'un ; et quand il n'y aura plus qu'un pouvoir, la forme du gouvernement sera changée. Et, soyez-en sûrs, les mots viendront plus tard ; quand? Je ne sais, peu importe ; le mot viendra quand il pourra : *l'Empire est fait!* » Mots prophétiques, que l'histoire a enregistrés à l'honneur de la clairvoyance de l'homme d'État. Mais n'étaient-ils pas dangereux? N'y avait-il pas imprudence à donner un corps à la pensée qui germait dans les esprits? Cette lumière crue projetée au fond des consciences sert souvent à dissiper les derniers scrupules.

On est surpris que dans une telle question, où la dignité de l'Assemblée se trouvait directement engagée, il ait pu se rencontrer 286 dissidents. Et ce n'étaient pas seulement des bonapartistes, c'étaient la plupart des républicains! Conséquence de la politique artificieuse du Président. Il avait su leur persuader que la Constitution était menacée et que le général Changarnier était l'épée de la coalition monarchiste ; état d'esprit qui se retrouvera dix mois plus tard, quand se discutera la « proposition des questeurs », destinée à assurer la sécurité de l'Assemblée. Jamais l'apologue de *L'astrologue*

tombant dans un puits n'a mieux été de circonstance qu'en cette année 1851.

L'hiver s'écoula, voyant naître des incidents divers qui trahissaient l'approche du danger. Je me rendais assez souvent aux abords de la Chambre, pénétrant à l'intérieur du palais quand je le pouvais, afin d'observer la marche d'une crise qui me remuait profondément. Un jour que je parlementais avec les gardiens, un inconnu qui sortait me dit : « Si vous voulez entrer, voici mon billet ; je crois que la séance sera intéressante. » Elle le fut, en effet, au delà de mon attente. On discutait au sujet de l'attitude des troupes sous les armes. Question brûlante que de nouvelles démonstrations en faveur de Louis-Napoléon venaient de remettre à l'ordre du jour. Toutefois, le débat languissait, lorsque le général Changarnier, obéissant à un mot d'ordre de la majorité, parut à la tribune. Il n'exerçait plus de commandement, mais sa haute personnalité militaire donnait de la gravité à ses déclarations. D'un débit assuré, d'un ton un peu théâtral, au milieu de l'attention générale, il prononça ces paroles :

« A en croire certains hommes, l'armée serait prête, dans un moment d'enthousiasme, à porter la main sur les lois du pays et à changer la forme de son gouvernement. Pour vous rassurer, il me suffirait peut-être de vous demander où est le prétexte

à l'enthousiasme. J'ajouterai que, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs et du sentiment de sa propre dignité, l'armée ne désire pas plus que vous voir infliger à la France les misères et les hontes du gouvernement des Césars, alternativement imposé et renversé par des prétoriens en débauche. La discipline est fondée dans l'armée française sur les bases les plus solides ; le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. Mais personne n'obligerait nos soldats à marcher contre la loi et à marcher contre cette Assemblée. Dans cette voie fatale, on n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade, et on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur. MANDATAIRES DE LA FRANCE, DÉLIBÉREZ EN PAIX ! »

Ces derniers mots sont restés légendaires et ils méritent de l'être ; car ceci se passait le 4 juin 1851 et, six mois après, ces mêmes mandataires étaient sous les verrous, à commencer par celui qui rassurait si ingénuement ses collègues. Mais, ce jour-là, le bandeau était encore sur les yeux ; orateur et auditeurs se grisaient de vaines paroles ; ils prenaient le bruit pour la force et se flattaient d'intimider l'adversaire. Je fus, quant à moi, particulièrement frappé du contraste qui existait entre le public des tribunes et les députés. Tandis que ceux-ci trépignaient d'enthousiasme et faisaient au général une

ovation sans précédent, mes voisins demeuraient indifférents ou narquois. J'entendais même des réflexions à mi-voix qui équivalaient au vulgaire dicton : « Ah ! le bon billet ! »

Je sortis convaincu que la Chambre allait mettre en accusation le Président ou que le Président disperserait la Chambre. Celle-ci n'ayant pas adopté le bon parti, la seconde alternative devenait inévitable. Dès ce moment il fut évident, pour l'observateur le plus superficiel, que Louis-Napoléon prenait ses dispositions en vue d'une action prochaine. L'aveuglement obstiné des représentants évoque le *Quos vult perdere Jupiter dementat !*

Le Prince, insensible en apparence à la provocation de l'Assemblée, employa l'intersession à renouveler dans les départements les visites qui lui avaient si bien réussi l'année précédente. Par les discours qu'il adressait et surtout par ceux qu'il se faisait adresser, il mettait en relief la nécessité de reviser la Constitution. Il avait eu soin, avant la prorogation, d'en appeler à la Chambre elle-même. Une proposition de revision ne fut repoussée, le 14 juillet, que par suite de la procédure constitutionnelle, qui exigeait une majorité des trois quarts du nombre des votants. Mais le fait que 446 voix s'étaient prononcées pour, et 278 seulement contre, constituait un grand succès moral et donnait au Président un titre indéniable. Sa campagne à cet égard fut des

plus fructueuses. En même temps, afin de se concilier ou tout au moins de neutraliser le parti républicain, il faisait dénoncer avec insistance les projets de la coalition royaliste. Enfin, pour donner un gage à la démocratie, il proclamait la nécessité d'abroger l'odieuse loi du 31 mai 1850.

Tout étant ainsi préparé devant le parlement et devant le pays, il créa, le 29 octobre, l'instrument d'exécution. Son nouveau ministère avait pour caractéristique la présence, au département de la Guerre, du général Saint-Arnaud, dont les talents, la hardiesse et le manque de républicanisme n'étaient mis en doute par personne. D'autres choix non moins significatifs, tels que celui de M. de Maupas à la préfecture de police, montraient clairement les fins où tendait le Président.

Mais rien ne devait dessiller les yeux de l'Assemblée. Elle allait au-devant de son destin dans une sécurité béate, se répétant tout bas : « Il n'osera! » A la rentrée des vacances, elle se trouva en présence d'un message présidentiel qui lui proposait sans détour de revenir sur son œuvre néfaste du 31 mai. C'était pour elle l'occasion de regagner un peu de crédit auprès du peuple. Mais toujours impuissante et divisée, elle ne sut aboutir à une manifestation imposante dans aucun sens. La proposition fut repoussée à quelques voix seulement de majorité. Un tel partage dénonçait son incurable faiblesse. Ce n'était plus la réaction compacte qui, par sa supériorité

numérique, pouvait forcer le respect : c'était un corps sans volonté et sans direction, prêt à subir toutes les fluctuations des événements. Le 17 novembre, le pas décisif fut franchi. La proposition tardive des questeurs, qui devait mettre aux mains du président de la Chambre le droit de requérir directement la force armée, fut rejetée par 403 voix contre 300. La majorité comprenait tous les républicains avancés, auxquels on avait eu le talent de faire accroire que cette mesure était destinée à favoriser une restauration !

Louis-Napoléon était désormais maître de l'heure. Sous l'empire de réminiscences historiques, dit-on, il la fixa au 2 décembre suivant. Dans la nuit du 1er au 2, tous les ordres furent donnés et, le 2 au au matin, Paris se réveilla dans le décor d'un coup d'État. Cet événement n'aurait pas dû me surprendre, car depuis de longs mois il me paraissait inévitable. Néanmoins il me plongea dans la stupeur. C'est qu'il y a loin d'une prévision en quelque sorte théorique à la réalité brutale et soudaine qui se dresse devant vous. J'habitais à cette époque rue des Beaux-Arts, avec mon ami Audoy. Le 2 décembre, au point du jour, le concierge fit irruption dans notre appartement, en s'écriant : « Il y a eu un coup d'État cette nuit ! Les rues sont pleines de monde. » Nous nous habillâmes vivement et, sur le pas de la porte, nous rencontrâmes Lasserre, accouru de la rue de Seine pour avoir des nouvelles.

Nous nous dirigeâmes tous les trois vers la place du Louvre et la rue de Rivoli où, malgré l'heure matinale, la foule était déjà considérable. Nous nous approchâmes d'un groupe arrêté devant une affiche en gros caractères. On lisait :

« Au nom du peuple français, le Président de la « République décrète :

« Art. 1er. — L'Assemblée nationale est dissoute.

« Art. 2. — Le suffrage universel est rétabli. La « loi du 31 mai est abrogée.

« Art. 3. — Le peuple français est convoqué dans « ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au « 31 décembre suivant.

« Art. 4. — L'état de siège est décrété dans l'é- « tendue de la 1re division militaire.

« Art. 5. — Le conseil d'État est dissous.

« Art. 6. — Le ministre de l'Intérieur est chargé « de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais de l'Élysée, le 1er décembre 1851.

« Louis-Napoléon Bonaparte.

« *Le Ministre de l'Intérieur,*

« de Morny. »

A côté de ce décret s'étalaient deux proclama-

tions : l'une, qui rassurait les Français sur la famille, la propriété, la religion, le maintien de l'ordre ; l'autre, qui posait les bases de la Constitution que le suffrage universel aurait bientôt à sanctionner. Dès maintenant, il était appelé à dire par *oui* ou par *non* s'il approuvait la conduite du Président, qui, selon son expression, « était sorti de la légalité pour rentrer dans le droit ».

D'autres groupes se formaient un peu plus loin. Chez tous l'attitude était la même. Après avoir parcouru les affiches, les passants reprenaient leur chemin sans émettre de réflexions ; quelques-uns paraissaient contenir leur colère ; d'autres, plus nombreux, réprimaient un sourire. J'ai entendu des ouvriers murmurer entre eux : « C'est bien fait ! » L'Assemblée avait lassé la patience du pays ; d'ailleurs, la forme du gouvernement n'étant pas mise en question, il ne semblait pas à beaucoup de gens qu'il y eût lieu de s'émouvoir.

Le coup d'État ne rencontra pas à Paris de résistance sérieuse. Sauf au boulevard Montmartre, où la répression fut sanglante et où les victimes appartenaient surtout à la bourgeoisie, la population se montra plutôt passive. Les ouvriers se tenaient à l'écart, comme s'ils éprouvaient une joie secrète à voir se retourner contre le parlement la violence dont celui-ci avait usé vis-à-vis d'eux trois ans et demi auparavant. Le souvenir des journées de Juin planait sur le Deux-Décembre. Aussi, lorsque de

courageux représentants tels que Baudin firent appel à la foule, leur voix ne fut pas entendue. Le gouvernement, au surplus, avait pris ses mesures. Pendant la nuit, tous les points stratégiques furent occupés; les membres importants de la Chambre, Thiers, Changarnier, Cavaignac, Bedeau, Lamoricière, Charras, les questeurs Baze et Le Flô, etc., arrêtés à leur domicile, furent conduits à Mazas. — Dans les départements, en dépit de la tendance à recevoir de Paris les révolutions toutes faites, de nombreux soulèvements éclatèrent; mais leur défaut d'ensemble les rendit peu dangereux et l'autorité sévit avec la dernière rigueur. (Lire sur ce sujet le livre vibrant et documenté d'Eugène Ténot.)

Dans ses comices, le peuple français, par près de sept millions et demi de suffrages contre moins de sept cent mille, ratifia la conduite du Prince. A la même majorité, les 20 et 21 janvier 1852, il accepta la Constitution qui lui était soumise. Virtuellement, selon la prophétie de M. Thiers, « l'Empire était fait ». Le sénatus-consulte qui le proclama dix mois plus tard ne fut, dans l'opinion de tous, qu'une formalité.

Depuis, on a discuté la part effective que Louis-Napoléon prit au coup d'État. Les uns, pour atténuer sa responsabilité, les autres pour le rabaisser dans l'histoire, ont prétendu qu'au dernier moment il hésita, que livré à lui-même il aurait reculé devant la

violation de ses serments et les périls d'un attentat. On le dépeint même comme affaissé dans un fauteuil et presque insensible à ce qui se passait autour de lui; de Morny et de Persigny auraient tout machiné. J'ignore sur quels documents on s'appuie pour justifier une telle version, qui est en opposition avec toute la conduite du Prince. Comment concilier une pareille défaillance avec le calcul, la ténacité, le sang-froid qui ont dicté ses actes depuis le lendemain de la révolution de février? J'ai entre les mains un document qui certes ne montre pas Louis-Napoléon désemparé dans la soirée du 1er décembre. C'est un billet de quelques lignes, mais combien éloquent! Il est adressé au ministre du Commerce et de l'Agriculture, Lefebvre Duruflé. En voici le texte :

« Élysée, le 1er décembre 1851.

« Mon cher Monsieur Lefebvre Duruflé,

« Je n'ai pas le temps de vous expliquer pourquoi je ne vous ai pas mis dans ma confidence et pourquoi je vous remplace momentanément[1]. Mais croyez que je vous conserverai toujours les mêmes sentiments de haute estime et d'amitié.

« Louis Napoléon.

« Demain l'Assemblée sera dissoute. »

1. Le caractère de M. Lefebvre Duruflé le rendait en effet peu propre à figurer dans une conspiration.

L'enveloppe de la lettre portait ces mots :

A lui seul.

Monsieur

Monsieur Lefebvre Duruflé

Ministre du Commerce

Le président de la République.

PRESSÉE [1].

Le tout, billet et adresse, est de la main du Prince. L'écriture est ferme, régulière, sans aucune trace d'hésitation. Peut-on supposer que l'homme qui envoyait de telles missives, à pareille heure, n'était pas absolument maître de lui-même? Non, il n'y a pas de doute. Louis-Napoléon fut bien, jusqu'à la dernière minute, le cerveau qui conçoit et la volonté qui dirige. La responsabilité du coup d'État lui appartient tout entière.

1. Les mots mis en italique ici sont soulignés dans l'original.

CHAPITRE III

TRAVAUX D'INGÉNIEUR. — LE QUATRE-SEPTEMBRE.

Ce dénouement tragique changea totalement le cours de mes idées. Autant jusque-là je m'étais attaché à la politique, autant je m'en éloignai, pour fuir les pénibles souvenirs qu'elle me laissait. Je résolus de m'absorber dans ma profession d'ingénieur, que j'allais avoir l'occasion d'exercer. Mes études à l'École des Mines prenaient fin et, à l'automne de 1852, je fus nommé au poste de Mont-de-Marsan. Je ne mentionnerais pas ce détail de ma carrière, s'il ne m'avait mis en contact avec trois personnalités qui venaient de remplir des rôles importants et dont les noms m'étaient familiers.

Une étude géologique sur le bassin de l'Adour, entreprise de concert avec M. Crouzet, ingénieur des Ponts et Chaussées à Dax [1], me fit connaître l'un des principaux propriétaires riverains, M. Duval, dont les terrains offraient des indications intéressantes. Il me proposa de passer quelques jours chez lui,

1. Cette Étude a été publiée dans les *Annales des Mines*, en 1854.

pour faciliter mes explorations. Je croyais m'y trouver seul; j'y rencontrai M. Léon de Maleville, son gendre, ancien ministre de l'Intérieur de Louis Napoléon, M. Léon Faucher, son collègue et son successeur, et enfin M. Duclerc, sous-secrétaire d'État de M. Garnier-Pagès, puis ministre des Finances sous la Commission exécutive.

Il est difficile d'imaginer trois types plus dissemblables. M. de Maleville, grand et puissant, haut en couleur, d'humeur joyeuse, fécond en anecdotes qu'il racontait avec beaucoup d'esprit et, sous ces dehors expansifs, très fin, très maître de lui, très observateur; M. Faucher, sec et maigre, plutôt débile, toujours froid et correct, ne s'abandonnant jamais et d'une tenue parfaite; M. Duclerc, très correct aussi, fort sérieux, mais, dans l'intimité, gai et piquant, d'une rare sûreté de jugement et d'une fidélité politique à toute épreuve. Je causais souvent avec ce dernier; nos souvenirs de 1848 nous rapprochaient. Il me confia ses projets et me donna quelques conseils. Nous nous quittâmes bons amis et nous eûmes plaisir à nous retrouver au Sénat, après la guerre de 1870. Il me succéda à la présidence du Conseil, en 1882.

M. de Maleville, que j'avais vu une fois à Montauban, dont il était le député, me mit promptement à l'aise par sa rondeur. Cependant je n'eus pas avec lui les mêmes épanchements qu'avec M. Duclerc, la différence d'âge était trop grande. J'essayai de le

faire parler sur sa sortie du ministère, qui avait eu du retentissement : il s'était séparé du Président, croyait-on, pour ne pas lui livrer certains papiers d'État, relatifs à l'échauffourée de Boulogne. Il éluda la conversation, mais à quelques traits acérés je reconnus que sa courte collaboration avec le Prince n'avait pas dû être très cordiale. Quant à M. Léon Faucher, il causait peu ; il souffrait déjà de la maladie du larynx qui l'emporta deux ans plus tard. Il ne se mêlait guère aux conversations que M. de Maleville dominait de sa forte voix. Quelques réflexions discrètes témoignaient d'un esprit élevé et de connaissances variées. Je ne pouvais oublier toutefois qu'il avait été l'un des auteurs de la loi du 31 mai et qu'il en avait refusé l'abrogation.

Puisque je cite mes rencontres, on m'excusera de mentionner celle-ci, d'un autre genre, qui m'a laissé une agréable impression. Je me trouvais un soir chez M. Marrast, maire de Mont-de-Marsan, dont le salon était fort recherché. Il appela au piano son neveu, garçon de treize ans, qui ne paraissait pas avoir cet âge. M'étant toujours défié des enfants prodiges, je songeais à m'évader quand les premières notes me retinrent. Bientôt je fus subjugué, ébloui. Non seulement les doigts du jeune virtuose couraient sur les touches avec une agilité merveilleuse, mais le jeu était senti, profond et remuait l'assistance. J'en fus d'autant plus surpris qu'en traversant le vestibule je l'avais vu, avec d'autres garçons de son

âge, manifester un entrain qui n'avait rien de sentimental. On me dit son histoire : il était entré à dix ans au Conservatoire et avait déjà remporté plusieurs prix; ses professeurs le mettaient hors de pair. Bref, j'avais devant moi le futur grand pianiste Planté, qui bientôt devait revenir au pays natal pour mûrir son génie au contact de la nature pyrénéenne.

L'administration des Travaux publics m'appela ensuite à Chartres, où j'avais pour mission de réunir les éléments d'une carte géologico-agronomique, alors projetée dans chaque département. Dix-huit mois après, j'obtins le poste beaucoup plus intéressant de Bordeaux. Je m'y suis initié véritablement à mon métier, pratiqué jusqu'ici, je dois l'avouer, d'une manière un peu superficielle. A Bordeaux, outre l'inspection minéralogique, j'avais le contrôle des chemins de fer du Midi. Cette dernière étude, nouvelle pour moi, m'attira extrêmement. C'était l'époque où nos maîtres dans le corps des Mines, les Clapeyron, les Le Chatelier, les Sauvage, les Couche s'illustraient par leurs recherches sur le matériel roulant. Après trois ans d'apprentissage, j'entrai, en 1858, au service de la Compagnie, en qualité de chef d'exploitation. Je n'avais pas trente ans et j'apportais dans mes nouvelles fonctions toute l'ardeur qu'on éprouve d'ordinaire à cet âge. Bien que diverses raisons m'aient déterminé plus tard à les abandonner, je n'ai jamais regretté les cinq années que je leur ai

consacrées. Il n'est pas pour l'esprit de meilleure école de discipline et de précision. L'obligation banale de « faire partir les trains à l'heure » et la préoccupation d'éviter les accidents déterminent, du haut en bas de l'échelle, des soins vigilants et une exactitude scrupuleuse. Ce séjour aux chemins de fer du Midi me valut un autre avantage : celui de recevoir les leçons de deux hommes qui ont honoré le corps des Ponts et Chaussées. M. Duvignaud, directeur du contrôle, et M. Surell, directeur de la Compagnie, étaient, chacun en son genre, des chefs hors ligne. Le dernier, d'une haute culture scientifique, avait débuté par un livre devenu classique : *Les torrents des Alpes*. Il avait en outre le génie de l'organisation et le don de pénétrer la psychologie du personnel. C'est grâce à leurs enseignements que j'ai pu, sans trop de crainte, accepter le redoutable mandat que M. Gambetta m'offrit en 1870.

Ces occupations me tinrent en dehors de la politique. M. Surell n'en parlait jamais et il ne souffrait pas qu'on en parlât devant lui. Républicain de vieille date, il se savait suspect aux autorités impériales et voulait éviter des désagréments au conseil d'administration. Son exemple dictait notre conduite et nous tous, ses collaborateurs, nous imitions sa réserve. Trois ou quatre fois cependant, mon attention fut vivement ramenée sur ce sujet, les circonstances m'ayant mis en présence des maîtres de la France.

L'Empereur et l'Impératrice venaient presque

chaque année à Biarritz. Les hauts fonctionnaires de la Compagnie étaient requis pour les recevoir, à leur passage à Bordeaux. La cérémonie se déroulait dans un salon d'honneur préparé à la gare Saint-Jean, et dont le luxe criard avait la prétention de rappeler les pompes de la Cour. Leurs Majestés stationnaient là une demi-heure entre les deux trains d'Orléans et du Midi. Tandis que les autorités de la ville et du département s'empressaient à offrir leurs hommages, j'étudiais curieusement la figure des souverains, assis sur deux fauteuils dorés, au centre de la salle : l'Impératrice souriante et à l'aise comme dans son boudoir ; l'Empereur un peu fatigué et tassé, la physionomie terne, plutôt bienveillante, mais impénétrable. Ses yeux bleus, volontairement inexpressifs, laissaient deviner par moments un caractère froid et résolu. Aucune nuance de morgue d'ailleurs, quoique le régime fût alors à l'apogée de sa fortune. En remontant dans son wagon, l'Empereur invitait à prendre place auprès de lui MM. Eugène et Isaac Péreire, fondateurs de la Compagnie, et quelquefois M. Surell.

Le personnel de la Cour n'imitait pas la simplicité des maîtres. Il était d'ordinaire bruyant, important et trouvait plaisir à marquer sa présence. A Biarritz, il causait une sorte d'effroi aux habitués de la plage, dont il troublait les mœurs paisibles. En revanche, par ses manières larges, il faisait la joie des hôteliers et des industries locales.

Vers la fin de 1862, je rentrai au service de l'État. Le ministre des Travaux publics ou plutôt M. de Boureuille, qui dirigeait autocratiquement le corps des Mines, me proposa une mission qui paraissait cadrer avec mon récent apprentissage dans la Compagnie. Il s'agissait de surveiller, en Angleterre, la fabrication des rails destinés au chemin de fer du Mexique. Pour des raisons que j'ignore, cette fabrication que le gouvernement français avait prise à son compte n'était pas confiée aux usines nationales. Elle se poursuivait dans un établissement, alors peu connu, du Yorkshire, à Middlesborough sur la Tees, près de Newcastle. Une telle mission, assez délicate, n'avait par elle-même rien de bien attrayant et j'aurais hésité à l'accepter, si le ministre n'en avait ajouté une seconde, infiniment plus attachante et d'un horizon beaucoup plus large.

Celle-ci, par une coïncidence singulière, se trouvait être un effet réflexe de la politique. Le régime impérial s'est toujours appliqué, on le sait, à soulever des questions qui pussent occuper l'attention et la détourner en quelque sorte de scruter ses origines. A ce moment l'ère des grandes guerres semblait close. Les victoires de Crimée et d'Italie suffisaient à l'orgueil national et inquiétaient l'Europe. L'expédition du Mexique — « la grande pensée du règne », selon M. Rouher — donnait des résultats plus que médiocres. Il était sage de déposer les armes pour un certain temps et de fournir un

autre aliment à l'esprit public. Les questions d'hygiène, la protection des ouvriers, l'assainissement des grandes villes ouvraient un champ aussi vaste que fécond. Le Comité consultatif des Arts et Manufactures, que présidait l'illustre Chevreul, avait délibéré plus d'une fois sur ces sujets; il avait émis le vœu qu'une enquête scientifique fût ouverte auprès de nos amis d'outre-Manche. Le ministre, qui réunissait aux Travaux Publics l'Agriculture et le Commerce, résolut, sur la proposition du secrétaire général, M. de Boureuille, de donner suite aux suggestions du Comité. Je fus chargé de procéder à cette étude et de m'enquérir des procédés mis en œuvre dans le Royaume-Uni pour assainir les fabriques et les centres populeux.

L'heure était propice. Un grand souffle humanitaire animait les Anglais. Après être restés trop longtemps insensibles aux souffrances des classes ouvrières et avoir méconnu les lois de l'hygiène publique, ils s'étaient avisés, dans les dernières années, qu'une réforme s'imposait, dans l'intérêt même de la Grande-Bretagne, dont la puissance risquait de déchoir en raison de l'appauvrissement de la race. Alors, avec l'ardeur et l'esprit de suite qui les distinguent, ils s'étaient lancés dans cette voie et n'avaient pas tardé à dépasser les progrès, modestes d'ailleurs, réalisés sur le continent. Dans l'ordre municipal, ils avaient créé cette théorie de la « circulation continue » qu'à Paris M. Belgrand et

ses lieutenants commençaient d'appliquer. M. Chadwick, M. Austin faisaient entendre les appels les plus éloquents. Le parlement venait de mettre les cités de quelque importance en demeure de se débarrasser des souillures qui constituaient une menace perpétuelle pour la santé de leurs habitants.

Dans l'ordre industriel proprement dit, on était allé plus loin encore. Le parlement n'avait pas craint de pénétrer à l'intérieur des fabriques et d'y prescrire des mesures souvent dispendieuses. Des actes récents protégeaient les environs des usines contre les dégagements gazeux ou les liquides résiduaires, et, d'autre part, cherchaient à mettre les ouvriers à l'abri des manipulations malsaines. En même temps, le législateur visait à prévenir les excès de travail dont les enfants et les femmes se trouvaient trop souvent victimes. Le mouvement généreux qui honore notre République et dont la première impulsion remonte à l'Assemblée nationale de 1871 s'était dessiné dans le Royaume-Uni vingt ans auparavant. En France, l'ancienne loi de 1841 sur la protection des jeunes ouvriers demeurait lettre morte et l'hygiène municipale ne fixait guère que l'attention des théoriciens. Le gouvernement impérial, en quête de nouveautés, devait se préoccuper naturellement d'introduire chez nous les réformes qui passionnaient nos voisins. Tel fut le vaste cadre tracé à mes recherches et dont je ne laissai pas tout d'abord d'être quelque peu effrayé.

Heureusement, je trouvai dans le Comité des Arts et Manufactures un guide et un appui. On ne s'étonnera pas des lumières que projetait cette assemblée, quand je rappellerai qu'elle réunissait dans son sein, outre l'illustre Chevreul, des chimistes comme Balard et Sainte-Claire Deville, des ingénieurs comme Combes et Le Chatelier, des administrateurs comme de Boureuille, des jurisconsultes comme de Lavenay et Duvergier. Pour faciliter mon étude, un programme détaillé fut préparé par les soins de M. Chevreul et soumis à l'approbation du Comité. La rédaction de ce programme amena de fréquents rapports entre le vénéré président et moi et fut l'origine de l'affectueuse bienveillance qu'il me garda jusqu'à sa mort.

Je me rendis en Angleterre, le 3 décembre 1862, muni de deux dépêches circulaires du ministre des Affaires étrangères et du ministre des Travaux publics pour nos agents diplomatiques et consulaires, ainsi que de nombreuses lettres de recommandation pour les savants de ce pays. Elles me donnèrent accès auprès d'hommes qui faisaient autorité en ces matières et dont les noms ont marqué dans la science : les Drs Angus Smith, Letheby, Roscoë, Hoffmann, Franckland, etc. A leur empressement, j'ai pu juger de la considération dont jouissaient mes parrains de France.

Mes travaux portèrent d'abord sur les fabriques

de produits chimiques et notamment sur celles de soude, dont les ravages dépassaient tout ce qu'on peut imaginer. Près de Swansea dans le pays de Galles, à Newton, à Sainte-Hélène dans le Lancashire, les dégagements d'acide sulfureux et d'acide chlorhydrique avaient brûlé la végétation à plusieurs kilomètres à la ronde ; on n'apercevait ni un brin d'herbe, ni un oiseau. L'atmosphère était presque irrespirable. Les liquides résiduaires empestaient les cours d'eau et détruisaient le poisson. Au moment où je visitais ces régions on mettait à exécution l'*alkali act,* récemment voté. L'inspecteur général Angus Smith, qui m'accompagnait, m'assura que dans deux ans je ne reconnaîtrais pas la contrée, tant il était certain de l'efficacité des dispositions dont il avait la garde.

Je rentrai en France, à la fin de 1863, ayant visité des centaines d'établissements industriels et plusieurs installations municipales. Deux choses m'avaient particulièrement frappé, qui sont à l'honneur du sens pratique et de l'esprit de décision de nos voisins. Après avoir résisté longtemps à l'intervention du législateur, les manufacturiers, enfin convaincus par leurs propres excès, en avaient reconnu la nécessité et s'étaient mis dès lors résolument à l'œuvre. Au lieu de ruser avec la loi, ils l'avaient appliquée largement et souvent même étaient allés au delà de ses prescriptions. Mais comme l'esprit commercial ne perd jamais ses droits, ils se sont ingéniés à transformer

en sous-produits utiles les matières qu'ils ne pouvaient plus répandre librement au dehors. De là, de notables perfectionnements dans diverses industries. En second lieu, j'ai admiré la franchise des rapports établis entre les fabricants et les agents de l'autorité. Le Dr Angus Smith était consulté par eux, il causait en plein abandon, il les faisait profiter de sa science et devenait pour eux un guide amical tout en restant un contrôleur consciencieux. Je constatai que les industriels ne lui dissimulaient rien, non plus qu'à ses collaborateurs, en petit nombre mais d'un mérite éprouvé. Par son influence personnelle il obtenait beaucoup plus que par la répression; un avis, une indication de sa part étaient accueillis avec empressement et reconnaissance. Cet heureux état d'esprit est dû à la situation élevée des inspecteurs et au sentiment de la légalité, profondément enraciné dans la population.

Mon rapport, remis au ministre l'année suivante, suggéra au Comité la pensée d'étendre ces recherches à la Belgique et à la Prusse rhénane, puis à la France elle-même. Je fus convié à dresser le tableau comparatif de notre pays et des pays voisins, afin de mesurer le champ qu'il nous restait à parcourir dans cet ordre de progrès. Ces missions successives m'occupèrent jusqu'en 1868, époque à partir de laquelle je devins plus sédentaire. Mes comptes rendus, après avoir été publiés séparément, furent fondus, par ordre du ministre, en deux volumes : *Traité d'as-*

sainissement industriel et *Traité d'assainissement municipal,* imprimés en 1869.

Pendant un dernier séjour en Angleterre, je constatai les résultats des récentes lois promulguées pour protéger le travail des enfants et des femmes dans les manufactures. Sur ce point, comme sur les autres, les industriels ont montré de la bonne volonté et un excellent esprit. Ils acceptaient une application rigoureuse de la loi, à condition, me disaient-ils, qu'elle fût égale pour tous. « Pas d'exception! » telle était leur revendication expresse. Moyennant cette égalité, que l'inspecteur général Redgrave se chargeait de leur assurer, ils ne témoignaient pas d'hésitation et ne cherchaient pas de faux-fuyants. Ils poussaient même la franchise jusqu'à déclarer que la loi était « bienfaisante ». Ils avouaient devant moi à M. Redgrave qu' « en poursuivant rigoureusement l'application de ce système, on préparait à la Grande-Bretagne des générations plus fortes et plus saines ». Ils admettaient aussi que des durées de travail moins prolongées sont plus fructueuses. Ils s'orientaient vers ces réductions hardies dont ils ont donné l'exemple depuis une vingtaine d'années et que notre République réalise à son tour.

La France était alors d'autant moins excusable de ne pas suivre la même voie qu'antérieurement même à l'Angleterre elle avait abordé la solution du problème. La loi de 1841, adoptée sur l'initiative de

M. Charles Dupin, offrait une solution très acceptable; avec quelques retouches, on pouvait la rendre suffisamment pratique. Mais la monarchie de Juillet avait toujours reculé devant la résistance déraisonnable des grands industriels, armés par le cens électoral d'une influence excessive. Le gouvernement n'avait pas osé créer le corps d'inspecteurs sans lequel la loi restait forcément lettre morte. Les choses étaient demeurées en l'état jusqu'en 1867, époque où je remettais mon rapport sur la question. Après en avoir pris connaissance, le ministre décida d'organiser une inspection provisoire des établissements, à l'aide des ingénieurs des Mines et des Ponts et Chaussées. Je fus chargé de diriger ce nouveau service, en attendant l'installation de fonctionnaires spéciaux, que viserait une loi prochaine. Une première application de la loi de 1841 fut donc tentée au cours de l'année 1869 et la réforme n'aurait pas tardé à s'étendre, si les événements de 1870 n'y avaient pour un temps mis obstacle.

Parallèlement à ces travaux, mon attention s'était dirigée vers un objet qui ne m'avait pas été signalé, mais que je ne pouvais manquer de rencontrer sur ma route. Je veux parler du fonctionnement de l'organisme administratif dans ses rapports avec les citoyens.

Chez la plupart des peuples qui nous entourent, surtout dans la Grande-Bretagne, la Belgique, la

Suisse, l'administration paraît moins parfaite que chez nous et elle l'est, en effet, si la perfection consiste à saisir et réglementer les moindres actes de la vie du citoyen. Notre organisme national est à ce point de vue remarquable, mais il a deux graves défauts : une centralisation excessive et le formalisme.

Les mœurs et les institutions ont opéré de concert, en France, pour accroître continuellement ces deux défauts au point de les rendre, en bien des cas, intolérables. La plus simple démarche dans un ministère met en mouvement une multitude de rouages et nécessite l'intervention de l'autorité la plus élevée; chacun a pu se rendre compte du temps perdu à ces diverses phases. En Angleterre, la même affaire se traite avec une rapidité surprenante; à chaque degré de l'échelle se trouvent des fonctionnaires qui ont qualité pour trancher par eux-mêmes, sauf, bien entendu, leur responsabilité devant le ministre; mais ils ne se croient pas tenus de lui en référer pour toute décision. En France, il semble que chaque fonctionnaire prenne à tâche de s'abriter derrière son ministre, lequel, de son côté, se fait un point d'honneur de ne pas abandonner la plus faible parcelle de son pouvoir. Dans les départements, c'est pire encore : à chaque instant, la solution est arrêtée par l'obligation de « recourir à Paris ». Le citoyen, on peut le dire, est victime du formalisme.

Les administrations publiques ne sont pas seules à cultiver ces fâcheuses pratiques. Beaucoup d'administrations privées, des sociétés anonymes calquent leurs procédés sur ceux de l'État. Il est telle entreprise de transports où les formalités et le temps perdu pour l'instruction d'une affaire ne sont guère moindres que dans les ministères. Ce ne sont donc pas seulement les lois que nous devons réformer, mais aussi les mœurs, qui nous poussent à multiplier les barrières et à exagérer, en toutes choses, les prérogatives de l'autorité. De là ces aspirations vivement ressenties depuis un demi-siècle et qui, sous le nom vague de « décentralisation », ont plus d'une fois agité l'opinion publique. Mais la décentralisation n'est qu'une face de la question. Il ne suffit pas de transférer aux pouvoirs locaux une partie de l'autorité; il faut aussi modérer son intervention, en supprimant les formalités inutiles et en mesurant le temps à celles qui sont indispensables. Il ne doit pas dépendre de l'indolence d'un bureaucrate de retarder les satisfactions légitimes attendues par les intérêts privés.

Ces questions m'intéressaient vivement. J'en avais entretenu plus d'une fois M. Duvergier, président de section au Conseil d'État et membre du Comité des Arts et Manufactures, qui m'honorait de sa bienveillance. Il approuva mon plan d'études, me fournit d'utiles indications et m'engagea à donner corps à ce travail qui, selon lui, pourrait entrer un

jour dans le domaine de l'application. Précisément, l' « École de Nancy » se livrait depuis quelques années à une propagande active en faveur de la décentralisation ; l'opinion lui était sympathique et il paraissait probable que les pouvoirs publics ne tarderaient pas à s'en occuper.

Quand M. Duvergier devint ministre de la Justice, en juillet 1869, je lui offris de rédiger pour son usage personnel une note qui lui permettrait peut-être d'amorcer la réforme. Il me répondit avec une bonhomie charmante qu'il se croyait au pouvoir pour peu de temps, que le cabinet dont il faisait partie était, dans sa pensée, « un ministère de transition » et que l'Empereur serait conduit à aller plus loin dans la voie libérale. « Je ne serais pas surpris, ajouta-t-il, qu'il allât jusqu'à M. Émile Ollivier, si celui-ci consentait à accepter un portefeuille. Pourquoi, à tout événement, ne lui soumettriez-vous pas vos idées? Il pourrait, le cas échéant, leur donner une suite. » Comme je manifestais ma surprise d'une telle éventualité : « Oui, je sais, dit-il, M. Ollivier est républicain ; mais l'Empereur ne s'arrêtera pas aux étiquettes. Il cherche avant tout un homme qui puisse l'aider à transformer son gouvernement et, si M. Ollivier veut être cet homme, il le sera. Telle est du moins ma prévision sur le dénouement de la crise actuelle. Notre ministère n'est qu'une étape. » J'ai admiré la sûreté de jugement de cet homme modeste autant que distingué. Combien à sa place

auraient subi l'illusion du pouvoir et se seraient considérés comme étant eux-mêmes la solution définitive!

Je connaissais quelque peu M. Émile Ollivier. Nous nous étions rencontrés un an auparavant grâce à un ami commun. La glace avait été vite rompue; nous avions parlé de la révolution de février, où, malgré sa jeunesse, il avait joué un rôle en qualité de commissaire extraordinaire dans les Bouches-du-Rhône. Je l'avais revu depuis. Sa société était fort attachante; il savait beaucoup et sa parole devenait facilement éloquente. Il jugeait les hommes de haut et, m'a-t-il paru, très impartialement. Je lui fis part du diagnostic de M. Duvergier. Il se récria : « Je ne pourrais entrer au ministère, dit-il, qu'en conservant toutes mes opinions. A supposer que l'Empereur y consentît, son entourage ne le permettrait pas. » Je ne crois pas qu'à ce moment il envisageât pareille éventualité. Il ne s'en intéressa pas moins à mes idées de réforme administrative : « Comme simple député, conclut-il, je pourrai les soutenir à la tribune et amener le gouvernement à les étudier. » Il reconnaissait d'ailleurs que notre pays avait un besoin impérieux de *self-government* et que les liens bureaucratiques l'étouffaient.

Le 2 janvier 1870, M. Émile Ollivier était appelé au pouvoir, non comme chef du cabinet en titre, ainsi qu'on l'a cru — c'était l'Empereur qui prési-

dait lui-même le Conseil — mais comme garde des sceaux, appelé à présider en l'absence de l'Empereur et, en tout cas, prépondérant par la force du talent et par l'originalité de la situation. Il a expliqué lui-même, dans son *Empire libéral,* comment il conciliait ses opinions républicaines avec le but qu'il s'était proposé. A défaut de la République, dont l'établissement lui paraissait alors impossible, il voulait doter la France d'un gouvernement constitutionnel et parlementaire. On ne saurait nier que, sans la guerre néfaste avec la Prusse, l'Empire ainsi transformé aurait eu de sérieuses chances de durer.

Je revis M. Ollivier peu après son avènement. Nous parlâmes aussitôt de la réforme administrative et il me demanda de lui remettre un projet de rapport et de décret. Il ne s'agissait, bien entendu, pour le moment que de poser le principe. Une grande commission serait chargée d'en préciser les applications. Le 22 février parut au *Journal officiel*, sous la signature de M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'Intérieur — auquel ces sortes de questions ressortissaient — un décret organisant la *Commission de décentralisation*, présidée par M. Odilon Barrot. Le rapport préliminaire, fort différent de mon texte, était tel que je le craignais : il préconisait la décentralisation proprement dite, mais il laissait de côté la simplification administrative. Il indiquait en ces termes le but à atteindre : « Cette Commission, qui pourrait se subdiviser en

sous-commissions, procéderait à une enquête auprès des administrations publiques et en dehors d'elles; elle rechercherait dans les constitutions des pays voisins ce qu'il pourrait y avoir d'applicable au nôtre; elle recueillerait les documents propres à éclairer ses discussions, à présenter sous son véritable jour le grand problème de la décentralisation et à en préparer la solution; enfin elle coordonnerait le résultat de ses recherches dans un ou plusieurs rapports qui énumèreraient en détail les réformes à accomplir. » Suivait une liste de quarante-sept membres, sans préjudice des ministres qui, de droit, faisaient partie de la Commission.

La plupart des noms étaient connus. Ils appartenaient au monde de la politique. de la haute administration, du barreau, de la magistrature. On voyait aussi quelques publicistes célèbres, Prévost-Paradol, Dupont-White, Maxime du Camp, ainsi que des membres de l'Institut, MM. Léonce de Lavergne, Louis Raybaud, William Waddington [1]. Je ne fus pas peu surpris de me voir figurer en si brillante compagnie. M. Ollivier, qui ne m'avait pas laissé deviner

1. Parmi les notabilités politiques ou administratives, je citerai : MM. Drouyn de Lhuys, ancien ministre; Dauphin, maire d'Amiens, plus tard ministre sous la République; Le Play, sénateur, Bonjean, sénateur; Aucoc, Boulatignier et Oscar de Vallée, conseillers d'État; de Barante, d'Andelarre, Latour du Moulin, députés, etc. La Commission était renforcée d'un nombreux secrétariat, qui comptait de jeunes talents, MM. Durangel, Target, Lefèvre-Pontalis, de Ravignan, Charles Savary, qui se sont signalés dans les fonctions publiques ou dans le parlement.

sa bienveillante intention, avait obtenu de son collègue l'inscription de mon nom, dont le manque de notoriété contrastait avec l'ensemble de la liste. Mes collègues du ministère du Commerce, qui n'étaient pas au courant de mes plans de réforme, me firent compliment avec une nuance d'ironie, car ils supposaient sans doute que cette distinction était le résultat de savantes manœuvres.

La Commission fut accueillie favorablement par l'opinion publique, qui vit dans sa composition un désir réel d'aboutir. M. Émile Ollivier, en nous installant, conjointement avec M. Chevandier de Valdrôme, prononça un éloquent discours dans lequel il mettait en relief les avantages d'une décentralisation éclairée et le profit certain qu'en retirerait la liberté. Il insista sur la pleine indépendance de nos délibérations, sur la sincérité des avis que le gouvernement attendait de nous. Cette consultation, assura-t-il, n'était pas une vaine démonstration, mais la préface d'un acte sérieux et réfléchi qui ne tarderait pas à s'accomplir.

Nous inaugurâmes nos travaux immédiatement. Nous siégions au quai d'Orsay, dans la grande salle du Conseil d'État, mise le matin à notre disposition. Nul de nous ne songeait que notre œuvre pourrait être éphémère et que ce même bâtiment où nous délibérions serait prochainement détruit par l'insurrection. L'Empire, quoique battu en brèche par une opposition chaque jour grandissante, paraissait encore solide ; il

avait intérêt à utiliser nos indications. Le hasard me plaça à côté de M. Prévost-Paradol et de M. Waddington, avec lesquels la communauté de vues en matière administrative amena de fréquents épanchements. Ils vinrent un jour conférer chez moi, au sujet de la réforme départementale, et nous tombâmes d'accord sur presque tous les points. Bientôt la Commission se partagea en trois sous-commissions : l'une s'occupait de Paris et du département de la Seine, la seconde de l'administration communale et la troisième de l'administration départementale. J'entrai, avec mes deux voisins, dans cette dernière sous-commission, où nous rencontrâmes des esprits actifs et vigoureux, tels que MM. Raudot et de Vallée, placés aux deux pôles.

Nous élaborâmes un projet des plus hardis, qui, je le reconnais, allait au delà des limites raisonnables. Il confiait l'administration du département au conseil général et ne laissait au préfet qu'un contrôle destiné à assurer l'exécution des lois. La position de ce fonctionnaire s'élevait d'ailleurs, en ce sens que le même préfet contrôlait plusieurs départements groupés selon leurs affinités naturelles. Ce projet, dépouillé de ses exagérations et un peu trop rétréci, a servi de base, en 1871, à la loi votée par l'Assemblée nationale et dont M. Waddington fut le très distingué rapporteur.

Un de nos jeunes secrétaires adjoints se fit remarquer par sa facilité de parole, son instruction pré-

coce et son assurance. Il s'introduisait dans les discussions — où il n'avait cependant que voix consultative — et tenait tête aux membres les plus qualifiés. Charles Savary devait montrer plus tard le même talent dans les Chambres, mais sa fin n'a pas répondu aux espérances que ses débuts avaient fait concevoir.

De temps en temps, les trois sous-commissions se réunissaient en assemblée plénière pour discuter les principes essentiels. C'est ainsi que nous eûmes à débattre la thèse, si controversée alors, du mode de nomination des maires. Le gouvernement, malgré le souffle libéral qui animait plusieurs de ses membres, n'osait pas accepter l'élection par les conseils municipaux. M. Chevandier de Valdrôme présenta un habile plaidoyer pour nous démontrer les dangers qu'entraînerait une telle pratique. Si l'on se rappelle qu'elle n'a été consacrée que douze ans plus tard, sous le cabinet que j'avais l'honneur de présider, en 1882, on ne saurait s'étonner de l'effroi que ressentaient certains ministres de l'Empire en 1870. Résultat bien imprévu et qui dérouta entièrement M. Chevandier, la Commission, que le gouvernement supposait acquise à ses vues, adopta la solution hardie à une voix de majorité. Le ministre n'en croyait pas ses yeux — on avait voté à mains levées —; il renouvela l'épreuve, elle confirma sa défaite. Défaite d'autant plus significative que la lutte avait été longue et acharnée. M. Prévost-

Paradol se révéla, en cette occasion, orateur de premier ordre. Après lui je me risquai, non sans une vive émotion, et m'en tirai sans trop de dommage. M. Chevandier de Valdrôme, de fort méchante humeur, ne nous cacha pas que le gouvernement ne se considérait pas comme lié par ce vote audacieux et qu'il se réservait de n'en tenir aucun compte. Le public ne partagea pas ce sentiment; toute la presse indépendante loua la Commission.

Nous étions en juillet, nos travaux allaient être interrompus par le terrible orage qui se préparait à fondre sur la France.

La guerre de 1866, entre la Prusse et l'Autriche, avait laissé au cœur de notre pays une profonde blessure. L'amour-propre national ne se consolait pas d'un événement qui avait rompu à notre détriment l'équilibre des forces au centre de l'Europe. Notre diplomatie n'avait su ni prévenir le mal ni le réparer. Chacune de ses tentatives s'était heurtée au mauvais vouloir du gouvernement prussien. Après s'être laissé duper, elle avait subi une série de procédés désobligeants. De là, un sentiment général de malaise qui persistait à travers les déclarations rassurantes de l'Empereur et nuisait singulièrement au prestige du régime.

C'est dans cet état de nervosité que le pays apprit les intelligences nouées entre Madrid et Berlin dans le but de faire asseoir un prince de la maison de Ho-

henzollern sur le trône d'Espagne. Il y vit une provocation délibérée et pour l'avenir un danger. Le gouvernement impérial ne pouvait manquer de s'opposer à la réalisation de ce dessein. Il était en cela soutenu, poussé par l'opinion publique. Il entreprit donc les démarches nécessaires... Hélas! on sait comment la faiblesse de l'Empereur, l'intervention téméraire de l'Impératrice, la coupable complaisance du ministre des Affaires étrangères nous firent perdre le bénéfice d'une négociation heureusement conduite; comment l'insistance de notre ambassadeur auprès du roi de Prusse fournit à M. de Bismarck l'occasion d'une manœuvre inouïe : la falsification d'une dépêche pour exciter les esprits et les amener à la guerre! On sait, d'autre part, quelles étaient les lacunes de notre organisation militaire; quelles furent l'incohérence des premières opérations et l'impéritie du commandement, présage d'inévitables désastres[1]. Ces faits, et d'autres encore qui s'y rattachent, sont aujourd'hui connus de tous. Les révélations, les

1. Voici comment le général Bazaine-Hayter, ancien attaché à l'état-major du maréchal Bazaine, juge, dans un écrit récent, la situation en 1870 : « Nous n'avions aucune préparation : pas de chevaux pour atteler les parcs de réserve d'artillerie et les équipages de pont, pas d'outils pour creuser les tranchées; nos mitrailleuses arrivaient directement des manufactures et les servants en ignoraient l'emploi; notre artillerie était inférieure en nombre, en efficacité, en portée, impuissante : nous n'avions pas de trains de vivres régulièrement constitués. Nos formations de combat, déjà vieilles en 1859, démodées et routinières; nos règlements, en retard de trente ans; notre commandement à tous les degrés brave, mais ignorant, sans doctrine, sans initiative : voilà les causes de nos défaites, de toutes nos défaites. »

aveux ou les panégyriques des principaux intéressés ont permis d'établir les responsabilités qui pèseront à jamais sur les auteurs de notre infortune.

Dans la sphère modeste où je vivais, je n'ai recueilli sur ces fatales négociations aucun renseignement particulier. Je n'étais instruit que par les journaux. J'ai cru, comme le public, que nous nous trouvions acculés à la guerre par des procédés offensants. J'étais un peu moins étranger à la question militaire, qui allait se résoudre au grand jour, et sur laquelle je m'étais à l'avance formé une opinion par l'étude de divers documents. Les comptes rendus de la guerre de 1866 m'avaient montré que la Prusse employait la méthode napoléonienne, tandis que nous paraissions en avoir perdu la tradition, à en juger par la guerre d'Italie. Les rapports si clairvoyants du colonel Stoffel ne m'étaient pas inconnus. Je venais de lire quelques pages troublantes du prince Frédéric-Charles, qui faisait ressortir l'infériorité tactique de notre armée, peu manœuvrière, et la supériorité des méthodes prussiennes. Sans donc m'arrêter aux origines des événements, qui m'échappaient, je portai toute mon attention sur nos préparatifs et sur le début des opérations.

Il fut évident, dès le premier jour, que nos forces étaient distribuées d'une manière absolument contraire aux principes. Au lieu d'une vraie concentration, on pratiqua la dispersion sur une large étendue de frontière. Les emplacements des corps d'armée

ne semblaient d'ailleurs dictés par aucune vue d'ensemble. Les expéditions de troupes par chemin de fer s'effectuaient sans ordre ni règle ; elles ne s'échelonnaient pas par corps d'armée successifs. Je ne pus m'empêcher de communiquer à mes collègues du ministère l'inquiétude que me causait cette entrée en campagne. Nous avions coutume, durant cette période agitée, de nous réunir chez M. Marchand, directeur de la comptabilité, dont le vaste cabinet se prêtait à ce genre de conférence. Un jour que mes critiques avaient pris une forme assez vive : « Modérez-les, me dit en sortant un de mes collègues qui me portait intérêt ; on pourrait les croire inspirées par l'esprit de parti. D'ailleurs, vous devez bien penser que le gouvernement, qui en sait plus long que nous, a pris ses mesures. »

La confiance de mes collègues allait être soumise à de rudes épreuves. Après l'éphémère succès de Sarrebruck, l'échec de Wissembourg fut le premier éclair qui fend la nue orageuse. Six mille hommes écrasés, victimes d'une erreur stratégique évidente, quel prélude! Je repassais en moi-même ces tristes réflexions, dans la journée du 6 août, lorsque, tout à coup, vers deux heures, se répand le bruit d'une victoire de Mac-Mahon. On s'agite, on s'informe, on se félicite ; des rues se pavoisent. Durant quelques instants, Paris goûte une joie patriotique. Une partie de la foule cependant restait songeuse.

Vers cinq heures, une grande colonne se dirige sur la place Vendôme, pour avoir des explications du ministre de la Justice. M. Émile Ollivier — que je n'avais pas vu depuis deux mois et que je ne devais plus revoir qu'en 1890, à l'Académie française — parut à une croisée du premier étage. Si j'avais eu quelques doutes, sa pâleur et sa tristesse me les auraient enlevés : « Non, s'écria-t-il d'une voix brisée, il n'y a pas d'annonce de victoire. Le gouvernement vous doit toute la vérité et il vous la dira, bonne ou mauvaise, sans réticence. Rien n'est compromis. Le gros de l'armée est intact. Ayez confiance!... » Ah! je n'oublierai jamais ces mots : « Ayez confiance! » L'accent n'était pas d'accord avec les paroles. Celui qui les prononçait voyait sans doute le danger que faisaient naître les dispositions adoptées par les chefs militaires. Peut-être avait-il le pressentiment des malheurs qui, à cette heure même, fondaient sur nos armes et que le télégraphe lui apprendrait le lendemain. La foule accourue place Vendôme avec quelque vague espérance se retira douloureusement impressionnée. Le soir, une proclamation des ministres affichée dans divers quartiers répétait ce qu'avait dit le garde des sceaux et annonçait que le coupable auteur de la décevante nouvelle était emprisonné. Le 7 août mit Paris en face de la réalité : Frossard et Mac-Mahon vaincus à Forbach et à Reischoffen battaient en retraite, laissant notre frontière découverte.

Deux jours après, le 9 août, le ministère Ollivier

était emporté dans la tourmente. Un ordre du jour équivoque, présenté par M. Clément Duvernois, le renversa. J'assistai aux efforts louables, mais peu coordonnés, du ministère Palikao. Le sort de la guerre paraissait plus que jamais livré au hasard. A travers les ordres et les informations publiés par le *Journal officiel,* nul rayon de lumière ne se dégageait. On sentait partout tiraillements et indécisions. L'Empereur, qui n'avait jamais eu la compétence mais qui avait au moins eu la volonté, était maintenant brisé par les souffrances physiques et par les revers. Entouré de chefs insuffisants, ballotté entre les injonctions venues de Paris et ses propres inspirations, humilié par le sentiment de son inutilité et par l'obligation de résigner le commandement suprême, il n'était plus pour l'armée qu'un *impedimentum,* nuisible au mouvement des troupes. Il prit enfin, le 16 au matin, le sage parti de rallier Châlons, où l'armée du maréchal de Mac-Mahon achevait de se reformer.

Le maréchal Bazaine, plus libre désormais, ne semble pas avoir fait un effort suffisant pour coopérer avec Mac-Mahon. Attaqué, dans cette même journée du 16, à Rezonville, il aurait pu, au dire de certains de ses lieutenants, gagner la bataille par une offensive opportune. Telle est du moins l'opinion que m'exprimait le maréchal Canrobert, quatorze ans plus tard, au Sénat. Il se borna à conserver la plus grande partie de ses positions. Guidé par des

considérations sur lesquelles l'obscurité règne encore, il renonça à marcher sur Verdun, malgré sa formelle promesse à l'Empereur. Il parut n'avoir plus d'autre idée que de regagner Metz, où il allait donner le spectacle d'une inaction incompréhensible, suivie, moins de deux mois et demi après, de la désastreuse capitulation qui portait le suprême coup à la défense du pays.

L'Empereur et Mac-Mahon, abandonnés ainsi par Bazaine, avaient la vue saine d'un retour sous les murs de Paris, où les mouvements de leur armée auraient pu compliquer singulièrement les opérations des assiégeants. Mais l'Impératrice et son gouvernement jugèrent que l'attitude de l'Empereur ne serait pas assez fière et que le prestige de la dynastie pourrait en souffrir! De là cette marche insensée sur Sedan, à laquelle Mac-Mahon se refusa pendant plusieurs jours, et qui conduisit l'armée à sa perte, en même temps que le souverain se rendait à discrétion.

Quand ces nouvelles furent connues à Paris, le 3 septembre, une surexcitation extraordinaire s'empara des esprits. Nous étions comme hallucinés. Nous ne pouvions croire à la réalité. Eh! quoi, la France, cette grande puissance qui à certaines époques avait fait trembler l'Europe, s'écroulait comme un château de cartes devant la Prusse! Le sol sacré était foulé sans résistance! Paris allait être assiégé comme une vulgaire place forte! Où donc s'appuyer?

Où se retenir? Le gouvernement existait-il encore? Qui commandait?

Le Corps législatif paraissait seul, à cette heure, représenter le pays. Mais il doutait de sa propre autorité; il se sentait à bon droit suspect, par suite de ses origines. Il manquait du crédit nécessaire pour prendre et imposer les résolutions qu'appelait une telle extrémité. Il hésitait et parlait au lieu d'agir. Un de mes amis, Bon de Fourment, député du Pas-de-Calais et membre de la majorité, me tenait au courant, heure par heure, de ce qui se passait à l'intérieur du Palais-Bourbon. J'entendais pour ainsi dire à distance les discours confus qui s'entrechoquaient. Durant cette journée et la nuit suivante, les députés se débattirent dans l'impuissance. Le 4 au matin, on put croire que l'après-midi verrait éclore des résolutions viriles. La plupart s'étaient convaincus de l'impossibilité de maintenir la régence de l'Impératrice. La majorité inclinait, m'apprit mon ami, à quelque comité de salut public, dont la présidence serait confiée à M. Thiers et où figureraient des éléments avancés, tels que M. Gambetta. La délibération, ouverte à une heure, fit éclater à nouveau les divergences. Tandis que M. Jules Favre soulevait des murmures par sa motion trop nette de déchéance, le général Palikao proposait la formation d'un conseil de gouvernement, qui respecterait la dynastie. M. Thiers, plus habile, prononçait la déchéance par prétérition : il acceptait la commission de gouvernement, « en attendant,

stipulait-il, la convocation d'une assemblée constituante ».

Pendant que les députés, retournés à leurs bureaux, examinaient d'urgence ces propositions, le peuple s'était mis de la partie. Dès onze heures du matin, commençaient à défiler sur les boulevards, sans ordre ni consigne apparente, une multitude de gens venus des quartiers excentriques et qui se dirigeaient vers la place de la Concorde. Il était difficile de dire quel dessein les amenait. En proie sans doute à l'anxiété générale, ils cherchaient comme nous-mêmes, massés sur les trottoirs, à se renseigner sur les suites de l'horrible crise. J'ai longtemps assisté à ce défilé, qui avait quelque chose de lugubre et d'inquiétant. J'ai fini par imiter les personnes qui m'entouraient et j'ai grossi le cortège. Une fois de plus j'ai vu, dans l'affolement, s'ouvrir les grilles du Palais-Bourbon devant une invasion d'ailleurs pacifique. Les hommes de garde, comme vingt-deux ans auparavant, cédèrent à la pression populaire. Pour éviter que la salle des séances ne devînt le théâtre de scènes tumultueuses, M. Gambetta, qui avait fait de louables efforts pour arrêter le flot, prononça rapidement la déchéance et entraîna la foule vers l'Hôtel de ville, où le nouveau gouvernement allait, assura-t-il, se constituer.

Vers sept heures du soir, le public apprenait la formation d'un gouvernement provisoire, dit « de la Défense nationale », dans lequel figuraient les per-

sonnalités suivantes, sympathiques aux Parisiens : Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Ernest Picard, Rochefort, Jules Simon. La présidence, en raison des conjonctures, fut offerte au général Trochu, dont les idées inspiraient confiance ; la vice-présidence échut à M. Jules Favre, avec une sorte de primauté politique. Une heure plus tard, ce dernier, accompagné de M. Jules Simon, se présenta à la présidence de la Chambre, où deux cents députés environ, expulsés du Palais-Bourbon, tenaient séance sous la direction de M. Thiers. Il leur notifia les décisions prises à l'Hôtel de ville et les adjura de se séparer pour prévenir une dualité redoutable. M. Thiers, tout en protestant pour le principe, conseilla à ses collègues de céder à la force et de « se retirer avec dignité ». Ainsi finit le Corps législatif. Quant au Sénat, réuni au Luxembourg, il fut laissé dans un oubli méprisant. Personne ne songea à l'envahir ni à le dissoudre. M. Rouher, qui le présidait, après avoir vainement attendu quelque sommation du dehors, proposa de lever la séance et de s'ajourner au lendemain[1].

Ayant plus tard, dans une large mesure, partagé

1. Ce lendemain ne devait jamais venir. Il y a quelque chose de tristement comique dans cette fin du Sénat. « Si une force tumultueuse était à nos portes, dit Rouher, ce serait un devoir impérieux de l'attendre délibérément. Mais aucune force ne nous menace... » Baroche accentue la note : « Si nous pouvions espérer qu'elles se dirigeront sur nous, ces forces populaires, révolutionnaires, qui ont pénétré dans l'enceinte du Corps législatif, je persisterais à penser

le sort du nouveau gouvernement, je veux dire quelques mots du reproche qui lui a été adressé et qui a longtemps défrayé la polémique. Usurpateur et factieux, prétendait-on, il avait dérobé un pouvoir qui, à défaut de la dynastie impériale, appartenait au Corps législatif seul. Plus d'un membre de l'Assemblée nationale de 1871 l'aurait volontiers, de ce chef, mis en accusation.

Ce reproche, examiné avec le recul du temps, paraît puéril. Qui donc avait qualité, à ce moment tragique, pour exercer le pouvoir ? Le Corps législatif ? Mais il ne tenait de la nation qu'un mandat précis et limité. Il avait sa place dans un ensemble dont l'Empereur et le Sénat faisaient partie. L'Empire écroulé, l'organisme constitutionnel détruit, le Corps législatif était sans droits. Il le sentait si bien lui-même qu'il n'osa rien tenter. Il surnageait comme une épave. Le nouveau gouvernement, selon la forte expression d'un de ses membres, « ramassa le pouvoir tombé dans la rue ». A défaut d'une consultation nationale, que les circonstances ne permettaient pas, toute autorité improvisée était forcément révolutionnaire. Celle qui est sortie du Quatre-Septembre a eu le double mérite d'être facilement acceptée et d'avoir supporté sans défaillance le fardeau dont les événements l'accablaient. Si l'adage : « Le salut

que chacun de nous doit rester à son fauteuil pour attendre les envahisseurs. Mais malheureusement (car c'est ici que je voudrais mourir), nous ne pouvons avoir cet espoir. La révolution éclatera dans Paris et ne viendra pas dans cette enceinte. »

public est la suprême loi » a trouvé son application, c'est bien le jour où l'Empire a disparu dans le désarroi universel.

Ce qu'on peut regretter, c'est que le nouveau gouvernement ne se soit pas donné une base plus large. En se recrutant exclusivement parmi les députés de Paris, il a diminué son autorité sur la province, il a risqué d'éveiller des susceptibilités préjudiciables aux communs efforts. Son excuse — et en même temps sa faute — réside dans une conception stratégique dont les militaires qui l'entouraient auraient dû le préserver. Il a cru que la guerre se résumerait dans la résistance de Paris. Il ne s'est pas dit que le siège d'une place forte, si importante soit-elle, ne doit être qu'un épisode. Son erreur, trop partagée par le public, s'affirme avec une entière bonne foi dans cette déclaration adressée au pays, le 6 septembre, par la voie du *Journal officiel :*

« Le gouvernement de la Défense nationale reçoit incessamment les adhésions chaleureuses des députés de l'opposition élus dans les départements.

« Tout le monde a compris que, dans la crise que nous traversons, LÀ OÙ EST LE COMBAT, LÀ DOIT ÊTRE LE POUVOIR.

« C'est sur Paris que marche à cette heure l'armée envahissante.

« C'est dans Paris que se concentrent les espérances de la patrie.

« Pour affronter cette lutte suprême, dans laquelle il suffit de persévérer pour vaincre, la population parisienne a choisi pour chefs les mandataires qu'elle avait déjà investis de sa confiance.... Rien de plus logique et de plus simple. »

Le général Trochu se plaçant à un tel point de vue, ses collègues civils étaient assurément excusables. Mais quelle hérésie militaire! Renfermer le gouvernement dans la place assiégée, c'était le condamner à capituler avec elle; c'était briser d'avance la résistance de la France et la limiter à la défense de Paris. En outre, on viciait fatalement les opérations des armées de province, puisqu'on les obligerait à pivoter autour de la délivrance de la capitale, au lieu de les laisser évoluer en conformité des règles de la stratégie. Que de fois j'ai gémi sur la dure loi qui pesait sur nous! Que de fois j'ai déploré les chances favorables qui nous étaient ainsi enlevées! Les pouvoirs publics auraient dû résider partout ailleurs que dans Paris, de manière à rester en communication directe avec les départements et à préparer la prolongation éventuelle de la résistance au delà de la durée même du siège.

CHAPITRE IV

LA GUERRE EN PROVINCE ET LA DÉLÉGATION DE TOURS.

Depuis l'ouverture des hostilités, le service dont j'étais chargé au ministère du Commerce avait beaucoup perdu de son utilité. Comment demander froidement aux ingénieurs d' « inspecter le travail des enfants et des femmes dans les manufactures » alors que la patrie est en danger? N'avaient-ils pas mieux à faire? Ne se devaient-ils pas à la défense nationale? Et moi-même, allais-je rester oisif dans mon bureau? Attendrais-je tranquillement que l'interruption des communications avec la province me créât d'insupportables loisirs? Le rouge me montait au front à cette pensée. Je voulus apporter ma petite pierre à l'œuvre commune.

Une question technique m'avait préoccupé dès l'ouverture des hostilités. Un jour, en compagnie de M. Marqfoy, ancien polytechnicien, de M. Marini, brillant ingénieur des ponts et chaussées, et d'un lieutenant de vaisseau, caserné au fort d'Issy, j'avais voulu reconnaître cette partie de la ligne de défense,

et nous avions constaté tous les quatre qu'elle laissait fortement à désirer : il y avait une lacune évidente entre les forts d'Issy et de Vanves. Je l'expliquai dans une note que je remis à mon chef direct, M. Ozenne, secrétaire général du ministère du Commerce. Celui-ci en donna communication au général de Chabaud-Latour, président du comité de défense. Les choses en étaient restées là. Voyant le siège imminent, je résolus de m'adresser à l'un des membres du nouveau gouvernement, qui consentirait sans doute à me faire employer comme officier du génie. Après réflexion, je me tournai pour cet objet vers M. Gambetta : il était jeune, il avait de l'initiative ; il ne s'arrêterait pas à ma qualité de civil ; il saurait bien, si je réussissais à le convaincre, m'introduire auprès de son collègue de la Guerre.

Le 6 septembre au matin, je me rendis place Beauvau, où venait de s'installer M. Gambetta. Il n'était pas visible, il me fit conduire chez son secrétaire particulier, M. Eugène Spuller. Ce dernier m'écouta avec attention et fixant sur moi le regard bienveillant et interrogateur qui lui était familier : « Ce que vous racontez, dit-il, est intéressant ; je pense que le ministre, malgré ses occupations, ne refusera pas de vous entendre ; les questions relatives au siège sont de tout premier ordre. » Il passa dans la pièce voisine et revint au bout d'un instant : « Le ministre est prêt à vous recevoir ; mais il vous demandera d'être très bref, car il est surchargé. » Et me précédant,

il m'introduisit auprès de l'extraordinaire personnage dont on s'entretenait tant depuis deux ans.

Je n'avais jamais vu M. Gambetta, je ne connaissais même pas sa photographie. Je me le figurais grand et fort, le verbe haut, avec peut-être cette nuance de parvenu que donnent des succès trop rapides. Il devait éblouir plutôt que séduire. Le premier regard me détrompa. L'aspect était éminemment sympathique, les manières simples et naturelles, la voix chaude mais douce. Le visage plutôt pâle[1] s'éclairait de l'admirable sourire que connaissent bien ceux qui ont approché M. Gambetta et qui lui gagnait les cœurs. L'étroit cabinet dans lequel il siégeait (ce n'était pas le cabinet habituel du ministre) le rehaussait encore par le contraste. L'homme paraissait plus grand dans ce cadre restreint, en même temps on le sentait plus accessible. Je repris l'exposé que j'avais fait à M. Spuller. Mais lui m'interrompant dès les premiers mots : « M. Spuller m'a mis au courant et je vous sais gré de la pensée qui vous amène. Mais nous ne manquons ici ni d'officiers du génie, ni d'ingénieurs. Les bonnes volontés et les talents sont même trop nombreux. Chacun, par un sentiment louable, a voulu s'enfermer dans Paris. Cela ne sert pas les intérêts de la défense. Il nous faut en province des administra-

1. L'embonpoint maladif, qui envahit M. Gambetta dans ses dernières années et qui s'accompagna d'une forte coloration du teint, n'avait pas encore fait son apparition.

teurs, des organisateurs, capables de stimuler les efforts, de les coordonner. Le régime déchu nous laisse des cadres vides. Nous n'avons ni préfets, ni sous-préfets, ni maires. Le parti républicain, jusqu'ici hors des affaires, ne peut nous en fournir en nombre suffisant... Je vois, ajouta-t-il en regardant ma carte, que vous êtes conseiller général de Tarn-et-Garonne; M. Spuller m'a dit que vous aviez été chef d'exploitation d'une grande compagnie de chemin de fer; vous devez être en mesure d'administrer ce département. Je vais vous nommer préfet à Montauban. »

Je hasardai quelques objections : « Je connais trop de monde, dis-je, à Montauban; on m'y a vu en relation avec les fonctionnaires de l'Empire, je serai suspect aux républicains. Mon administration pourra se trouver entravée au moment où il importe que tout marche aisément. Mieux vaudrait, ce me semble, m'assigner une autre destination. » M. Gambetta chercha à me rassurer : « Il ne s'agit pas, quant à présent, remarqua-t-il, de s'adonner à la politique, mais de pourvoir à la défense nationale. Devant cet intérêt supérieur, tout s'efface. Vos compatriotes le comprendront. D'ailleurs le temps presse; je n'ai pas le loisir d'examiner d'autres combinaisons. On me demande d'urgence un préfet à Montauban; vous partirez ce soir. Si vous y rencontrez les difficultés que vous prévoyez, vous m'aviserez, et je vous donnerai un autre poste. » Je m'incli-

nai et pris congé, en remerciant M. Gambetta de la confiance qu'il voulait bien me témoigner.

Je n'eus guère le temps de réfléchir sur ma situation et je courus au ministère du Commerce d'abord, à celui des Travaux publics ensuite (ils étaient désormais séparés), pour la régulariser. M. Magnin et M. Dorian, titulaires de ces deux départements, se montrèrent l'un et l'autre pleins de bienveillance; il me parut que le nom de M. Gambetta aplanissait les difficultés. M. Dorian à son autorisation ajouta des paroles d'encouragement; il insista sur la nécessité d'activer les efforts de la province et, à ce point de vue, il se félicitait de l'appel adressé à des techniciens. Le soir même, ainsi qu'il m'avait été prescrit, je me mis en route.

Je suivais, vers sept heures, la ligne des boulevards pour gagner la gare d'Orléans, quand, à la hauteur de la rue Montmartre, je rencontrai mon ami Audoy, marchant en sens inverse. Nous passions peu de jours sans nous voir, mais le temps m'avait manqué pour le joindre. J'arrêtai ma voiture. « Où vas-tu? » fit-il étonné. « A Montauban », répondis-je, et je lui contai en deux mots mon aventure. « Mais sais-tu bien, reprit-il, que je vais moi-même à Montauban ? » — « Comme préfet? » — « Comme préfet, et j'allais de ce pas chez toi pour te l'annoncer; mon départ est fixé à demain matin. » Stupéfaction des deux côtés. Mes instructions formelles ne me permettaient pas d'hésiter. « Je pars en tout

cas, lui dis-je; mais, toi, va à l'Intérieur et tâche d'éclaircir ce mystère. Tu me télégraphieras en gare de Bordeaux où je serai demain matin. » Au ministère de l'Intérieur, l'erreur s'expliqua : la direction du personnel avait désigné Audoy, tandis que le cabinet me nommait directement. Ce dernier choix prévalut et Audoy fut transféré à la préfecture d'Agen. Son télégramme, reçu à temps, me permit de continuer ma route sur Montauban.

Après un court séjour dans cette ville, où je rencontrai les difficultés prévues, je repartis, avec l'autorisation du ministre, et gagnai Tours pour collaborer à la commission d'armement. Je ne figurais pas parmi les membres titulaires, dont le nombre avait été limité par le gouvernement de Paris, mais j'étais associé aux détails de l'administration et j'émettais des avis sur les questions à l'ordre du jour. Un membre de l'Institut et deux ingénieurs en chef y travaillaient dans les mêmes conditions. Mon ami Marqfoy était membre titulaire et facilita beaucoup mon apprentissage. Par lui, je fus présenté au président, M. Jules Lecesne, homme d'une haute valeur, dont les services, aussi distingués que désintéressés, n'ont pas été reconnus par l'Assemblée nationale comme ils méritaient de l'être.

Cette commission avait un mandat très important. Elle était chargée de suppléer à la pénurie des arsenaux en se procurant à l'étranger les armes et les

accessoires nécessaires aux troupes de la province. Déjà fort occupée au moment de mon arrivée, elle le fut bien davantage les mois suivants, quand nos formations de campagne prirent la grande extension qu'on verra plus loin. Sa tâche devint alors écrasante et il fallut toute l'habileté commerciale de M. Lecesne, toute l'activité de ses collègues, pour que l'organe demeurât à la hauteur des besoins.

Le séjour à Tours offrait par lui-même un vif intérêt, car le gouvernement de Paris y avait constitué une « Délégation » chargée d'administrer les départements. C'est de là, naturellement, que partaient tous les ordres, comme c'est là aussi qu'affluaient toutes les nouvelles de la guerre. La paisible et élégante capitale du pays tourangeau avait complètement changé de physionomie. Les rues, d'ordinaire silencieuses, étaient sillonnées par les camions militaires et s'animaient d'uniformes variés ; parfois les costumes un peu excentriques des francs-tireurs jetaient une note originale et, si ce n'eût été la gravité des circonstances, on aurait goûté l'attrait de ces tableaux pittoresques.

Malheureusement, il était impossible de s'abstraire des préoccupations qui pesaient sur l'esprit public. Cet actif va-et-vient dans les rues de Tours rappelait à tout moment les angoissantes circonstances au milieu desquelles on vivait. Personnellement, je me sentais envahi dans mon travail par une tristesse et une inquiétude grandissantes. Chaque jour,

quelque incident tragique révélait la profonde détresse de la province.

L'ennemi avançait vers Paris, rançonnant les villes, incendiant des habitations isolées, fusillant les paysans soupçonnés d'espionnage. Peu d'obstacles étaient apportés à ce flot envahissant. Les grandes armées avaient disparu, quelques restes de troupes se concentraient sur la Loire; les routes de la Champagne étaient libres. Le cercle d'investissement se fermait autour de Paris. Pour faire face à cette situation désespérée, des miracles d'énergie et de méthode auraient à peine suffi.

Or, il ne semblait pas jusqu'ici que la Délégation de Tours fût en situation de les opérer. Elle avait été constituée sur des bases beaucoup trop étroites, toujours en vertu de la fausse idée que Paris seul résisterait à l'ennemi. Le premier jour, elle se bornait à l'unique personne de M. Crémieux qui, arrivé à Tours le 12 septembre, cumulait en lui tous les pouvoirs. Les diverses administrations, sous sa haute autorité, étaient représentées chacune par un chef de service, de grade parfois secondaire. Les bureaux, peu nombreux, faiblement outillés, se trouvaient hors de proportion avec le travail qu'on attendait d'eux. En ce qui concerne particulièrement le ministère de la Guerre, les dix directions de la rue Saint-Dominique se réduisaient à trois, et l'ensemble du personnel n'était guère que le cinquième de celui de Paris; cela au moment où il aurait dû fournir un

effort très supérieur à celui qu'on demande en temps ordinaire.

M. Crémieux, esprit fort avisé, reconnut bien vite l'insuffisance d'une semblable organisation. A peine eut-il touché le sol de la province qu'il se rendit compte de l'impossibilité d'exercer seul la dictature dont il était investi. J'emploie le mot dictature; mais il n'est pas très approprié à l'état de choses qu'on avait voulu créer. Le gouvernement de M. Crémieux restait subordonné à celui de Paris; il n'en était que l'émanation, la Délégation, selon le vocable adopté. Cette dépendance a pesé constamment sur les opérations militaires; elle les a pliées à certaines fins, assignées par le gouvernement central, alors que l'absence de communications régulières rendait extrêmement précaire l'entente qui en était la condition indispensable. M. Crémieux ne pouvait provoquer l'abandon du principe, Paris ne l'eût point écouté; il réclama tout au moins du renfort pour assurer une meilleure exécution du mandat. On lui envoya, le 16 septembre, deux assesseurs : l'amiral Fourichon, chargé de diriger la Marine et la Guerre, et M. Glais-Bizoin, sans fonctions définies. Ce dernier s'attribua bientôt une sorte de contrôle sur les choses de la Guerre; mais son activité peu coordonnée, plutôt intermittente, ne se traduisait guère par des résultats tangibles. Sa bonhomie et son esprit original lui valaient l'indulgence et de nombreuses sympathies.

Malgré cette adjonction, M. Crémieux était le premier à reconnaître que la Délégation ne rendait pas, sous le rapport militaire, tous les services qu'on avait espérés. L'amiral, habitué aux règles inflexibles de la Marine et qui ne pouvait accorder à la Guerre qu'une part de son attention — s'en rapportant d'ailleurs au général Lefort, son sous-ordre — ne voyait pas la nécessité de révolutionner les procédés de l'administration. Tout marchait correctement, régulièrement, mais avec la lenteur qu'entraînait la faiblesse de l'instrument. Il eût fallu commencer par rompre les cadres fixés au départ de Paris, introduire des éléments nouveaux, bref, constituer un ministère de la Guerre en harmonie avec les besoins actuels. Ni l'amiral Fourichon ni le général Lefort n'étaient préparés à accomplir cette besogne, d'essence un peu révolutionnaire.

Tout le monde cependant sentait qu'une réforme s'imposait. Je m'en entretenais souvent avec les membres de la commission d'armement. L'esprit pratique de M. Lecesne saisissait les lacunes d'une administration imbue des traditions bureaucratiques, et qui continuait de fonctionner en temps de guerre comme en temps de paix : « Si j'opérais ainsi, disait-il, je ne me procurerais pas un fusil à l'étranger. » Quelques hauts fonctionnaires, M. Steenackers, chargé des Postes et Télégraphes, M. Durangel, directeur des Affaires départementales et communales, joignaient leurs doléances aux nôtres. C'était

l'éternel sujet de conversation dans les repas que nous prenions en commun. Mon ami Marqfoy insistait pour que M. Lecesne et M. Durangel, qui avaient leur liberté de parole auprès de M. Crémieux, fissent un suprême effort sur son esprit, de manière à le décider à intervenir personnellement. M. Crémieux, apprenant que j'étais ingénieur, désira s'en entretenir avec moi. Ces messieurs me présentèrent un soir. Pour m'accréditer, je rappelai à M. Crémieux que j'avais été son aide de camp en 1848 et je lui citai quelques particularités dont il avait gardé le souvenir très net. Il me traita dès lors en vieille connaissance : « L'administration militaire, me dit-il, est bonne, mais elle n'a pas la foi. Elle n'est pas animée du souffle de la grande Révolution; elle suit trop les ornières. Je le répète à l'amiral, mais je ne réussis pas à le convaincre. »

Deux ou trois fois, il revint sur ce sujet et je voyais ses préoccupations grandir. Il y eut au sein de la Délégation quelques discussions orageuses, à la suite desquelles l'amiral abandonna, le 3 octobre, le portefeuille de la Guerre. M. Crémieux en assuma provisoirement la charge et, pour l'alléger, créa auprès de lui un « comité de la Guerre ». Ce comité, présidé par M. Glais-Bizoin, comprenait M. Steenackers, M. Jules Cazot, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, M. Clément Laurier, directeur du personnel au même ministère, et M. Alphonse Gent, ancien préfet de Vaucluse; j'étais secrétaire, avec

voix consultative. La composition était défectueuse ; la compétence militaire manquait. M. Glais-Bizoin, principal personnage, présidait mal, je veux dire présidait trop. Il gardait la parole, se dépensait en discours, où l'esprit abondait, mais il n'aboutissait pas à des conclusions utiles. Ses digressions, souvent piquantes, absorbaient le meilleur temps de la séance. Après trois réunions, les membres découragés désertèrent et allèrent porter leurs doléances à M. Crémieux, lui conseillant quelque combinaison plus efficace.

Dans la soirée du 6 octobre, je fus mandé à son cabinet. J'y trouvai MM. Lecesne, Steenackers et Marqfoy, qui reprirent en ma présence les arguments qu'ils venaient de lui donner. Il ne pouvait, selon eux, résigner le portefeuille de la Guerre, malgré l'écrasante besogne qui en résultait pour lui. Seulement il devait prendre un adjoint, auquel il conférerait certaines attributions officielles et sur lequel il se déchargerait en grande partie. Mais quel adjoint? Pas un militaire, disaient-ils ; car les meilleurs étaient aux armées et d'ailleurs on risquerait de ne pas rencontrer cet esprit novateur, quasi révolutionnaire, que réclamait si justement M. Crémieux. Alors un civil. Mais quel civil? Ici les interlocuteurs successivement se récusèrent, à cause de leurs occupations, qu'ils ne pouvaient abandonner. Pour le même motif, on ne pouvait s'adresser aux autres fonctionnaires de la Délégation. Bref, d'élimination

en élimination, ils en arrivèrent à trouver que j'étais le seul civil présentement disponible. Mes titres d'ingénieur et d'ancien chef d'exploitation d'une grande compagnie de chemin de fer leur paraissaient offrir des garanties suffisantes.

Je m'étais tenu hors de la conversation, à quelques pas de distance. A ce moment, M. Crémieux m'appela : « Vous venez d'entendre ce que disent ces messieurs. J'ai besoin d'y réfléchir ; c'est très grave. Le cas échéant, accepteriez-vous d'être mon délégué à la Guerre? » — « Oui, répondis-je, quoique je ne me dissimule pas la terrible responsabilité que j'encourrais. Je suis prêt à sacrifier, comme vous tous, ma vie pour le pays. » — « Je vous ferai connaître demain ma décision, » reprit M. Crémieux. Nous nous séparâmes ; il était près de minuit.

Le lendemain, M. Crémieux convoqua ses trois interlocuteurs de la veille. D'accord avec eux, il rédigea un décret m'investissant des attributions nécessaires. Il était sur le point de l'envoyer au *Moniteur universel* — qui suppléait à Tours le *Journal officiel* — et M. Marqfoy m'avertissait de sa part que j'aurais à prendre mes fonctions dans quelques heures, quand éclata tout à coup, le 7 octobre, cette stupéfiante nouvelle :

Gambetta, parti de Paris en ballon, est descendu à Amiens et se dirige sur Tours.

Je m'en applaudis, car j'y vis le présage d'une ac-

célération dans les préparatifs de la défense. Inutile d'ajouter que la combinaison projetée fut à l'eau. M. Crémieux, qui n'avait assumé le portefeuille de la Guerre qu'à son corps défendant, sous l'empire de la nécessité, jugea que le fardeau serait mieux placé sur les robustes épaules de son nouveau collègue. Il m'avisa qu'il me rendait ma liberté. Je n'avais plus qu'à rejoindre ma famille à Bordeaux, ma collaboration à la commission d'armement ayant cessé depuis la création de l'éphémère comité de défense.

Le 9 octobre, M. Gambetta, fiévreusement attendu, fit son entrée à la Délégation. Il arrivait muni de pouvoirs extraordinaires, avec le double titre de ministre de l'Intérieur et de la Guerre. L'annonce de sa présence bouleversa la ville de Tours. Cette population, si calme et pondérée, qui la veille encore ne paraissait pas se douter qu'elle était gardienne du gouvernement de la France, eut comme une secousse électrique. La renommée du jeune tribun, les conditions dramatiques de son voyage, la fascination qu'il exerçait sur les masses, une sorte de vague croyance à un retour possible de la fortune, tout concourait à donner à son apparition le caractère d'un événement national. Les rues se remplirent de monde; le morne silence des jours précédents fit place à une animation joyeuse. Il sembla qu'une ère nouvelle commençait.

Le lendemain, vers quatre heures, je me trouvais

avec Marqfoy devant la porte de la préfecture, où M. Gambetta était descendu. « Pourquoi partir ce soir? me dit mon compagnon. Vous devriez aller le voir, il a été votre ministre. » — « Le voir, non, répondis-je, il est trop occupé; mais je lui laisserai ma carte, par politesse ». J'entrai dans le vestibule et remis ma carte à l'huissier de service : « Ayez soin, lui dis-je, d'expliquer au ministre que je n'ai pas eu l'indiscrétion de demander à le voir; mais, de passage à Tours, j'ai voulu lui marquer ma déférence ». L'huissier, je ne sais pourquoi, me retint, et, au bout de quelques instants, revint vers moi : « Le ministre désire vous parler; il vous recevra après ses audiences, probablement dans une heure. » Ce court moment, la simple formalité d'une carte déposée, ont décidé de ma destinée.

Après deux heures d'attente, je commençais à croire à quelque bévue de l'employé, lorsque je fus introduit auprès de M. Gambetta. Je m'apprêtais, croyant prévenir son interrogation, à lui rendre compte de ma mission à Montauban, mais il ne m'en laissa pas le temps : « Je sais, dit-il, que vous n'avez rien pu faire d'utile à Montauban; mais il ne s'agit pas de cela. J'avais eu tort de vous y envoyer, vous en êtes parti, c'est une affaire réglée. J'ai ici de bien autres soucis. Avec le ministère de l'Intérieur, j'ai pris celui de la Guerre, afin d'activer les préparatifs, qui ne marchent pas assez vite. Or, je ne puis être partout. Il me faudrait, au ministère de la

Guerre, un homme sûr, connaissant ma pensée et capable de la faire exécuter, un autre moi-même, pouvant me suppléer et qui me dispenserait d'entrer dans les mille détails d'une administration absorbante et compliquée. J'ai songé à vous pour ce rôle : voulez-vous l'accepter? » La surprise me rendit un instant muet. Qu'est-ce qui me valait cette confiance? M. Crémieux du moins me connaissait, nous avions causé longuement, il avait recueilli des avis sur mon compte. Mais M. Gambetta ne m'avait vu qu'une fois, pendant cinq minutes, à Paris; encore n'avais-je pu remplir ses intentions. Pourquoi donc me choisissait-il? N'attachait-il pas à la fonction qu'il m'offrait la même importance que M. Crémieux? Ces réflexions traversèrent mon esprit rapides comme l'éclair. Je répondis au ministre que j'étais à sa disposition et prêt à le seconder de toutes mes forces. « Mais, ajoutai-je, quels seront mon titre et mes attributions? » — « Vos attributions, dit-il, ne seront autres que les miennes; vous les exercerez par délégation et sous mon contrôle. Quant à votre titre, cherchons-le ensemble. » Je lui en proposai deux ou trois, qui ne lui agréèrent point. A la fin, je lui dis : « Je n'en vois qu'un, Monsieur le Ministre, qui puisse répondre à votre pensée; c'est celui-là même dont vous vous êtes servi : le titre de *Délégué*. Aucun autre ne saurait m'honorer davantage. » L'idée lui plut et, séance tenante, je rédigeai par son ordre le décret d'investiture. Il le signa et en prit une copie pour

l'insertion au *Moniteur universel.* J'ai conservé l'original, qui a pour moi une valeur particulière :

« Le membre du gouvernement de la Défense nationale, chargé des ministères de la Guerre et de l'Intérieur,

« Décrète :

« M. Charles de Freycinet, Ingénieur des Mines, ancien chef de l'Exploitation des chemins de fer du Midi, est nommé Délégué du Ministre auprès du Département de la Guerre, et est chargé de diriger les services en son lieu et place dans les limites qui lui seront tracées par le Ministre.

« Il adressera au Ministre un rapport journalier sur la marche des affaires.

« Tours, le 11 octobre 1870.

« *Le membre du Gouvernement*
« *de la Défense nationale*

« Léon Gambetta. »

Le ministre me congédia. « Vous prendrez, me dit-il, votre service demain. En attendant, n'en parlez à personne. »

A la sortie de la préfecture, je rencontrai M. Léonce Detroyat, ancien officier de marine, directeur du journal la *Liberté,* dont j'avais fait la connaissance à Paris chez Marqfoy et avec lequel j'entretenais des

rapports cordiaux. Après quelques mots échangés sur la situation, il me dit en baissant la voix : « Je vous confie en grand secret — car la signature n'est pas encore donnée — que Gambetta m'a délégué au ministère de la Guerre pour des fonctions importantes ». Je le regardai avec étonnement et ne pus réprimer un sourire, me demandant si le quiproquo de Montauban allait se renouveler. « Vous me voyez surpris, répliquai-je, car votre mission ne me paraît pas en harmonie avec les idées que M. Gambetta m'exprimait tout à l'heure. Excusez-moi de ne pas vous en dire plus long maintenant. Mais il faut que nous voyons tous deux le ministre ce soir même. »

M. Gambetta nous reçut vers neuf heures. Prenant la parole le premier : « M. Detroyat, lui dis-je, m'a fait part de vos intentions à son égard, sans toutefois préciser les attributions dont il serait investi. Permettez-moi de vous demander respectueusement dans quelles conditions nous serions placés l'un vis-à-vis de l'autre. » M. Gambetta expliqua que ma délégation était d'ordre général, tandis que celle de M. Detroyat était restreinte à un objet particulier, à savoir : prendre connaissance des télégrammes de la journée, de manière à renseigner immédiatement le ministre sur les faits importants. Il reconnaissait d'ailleurs que cette mission, la première en date, perdait beaucoup de son utilité depuis que la mienne avait été conçue avec des bases plus larges. Il ajouta même que des frottements seraient

à craindre, s'il ne savait pouvoir compter sur notre excellent esprit. Entrant dans son idée, je n'eus pas de peine à montrer qu'en dépit de notre bon vouloir réciproque nous risquerions de nous gêner, car pour le renseigner exactement il serait nécessaire, en bien des cas, de pénétrer dans le service. Une seule délégation me semblait donc préférable et j'offris de m'effacer. Mais M. Detroyat m'arrêta : « M. de Freycinet, dit-il, est ingénieur, il aura plus de compétence. Je me retire. » Il me tendit la main et prit congé du ministre. Peu de jours après, nous l'appelâmes au commandement du camp de la Rochelle, mission dont il s'acquitta à notre entière satisfaction.

Le lendemain matin, ma nomination ayant paru au *Moniteur*, je me rendis chez M. Gambetta. Je crus utile, dans cette première entrevue officielle, de lui parler à cœur ouvert. Sa franchise, empreinte de bonté, m'y autorisait. « Monsieur le Ministre, lui dis-je, le poste auquel vous m'appelez excitera bien des jalousies chez les civils, bien des défiances chez les militaires. Ces derniers accepteront difficilement mon autorité. Ils vous obéissent, à vous, parce que vous êtes M. Gambetta ; mais moi, je suis un inconnu. Ils seront portés à me contester, à en appeler à vous de mes décisions. Vos amis trouveront peut-être que vous m'avez fait la part trop large et les critiques ne me seront pas épargnées. De tous côtés, on cherchera à vous mettre en garde contre moi.

Je vous demande, comme une insigne faveur, de réserver toujours votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez entendu. Je m'engage à ne vous rien céler et à vous dire l'absolue vérité. Nous avons besoin l'un et l'autre de cette mutuelle confiance pour travailler efficacement à l'œuvre immense qui nous attend. » M. Gambetta me prit la main et me dit : « Comptez sur moi comme je compte sur vous. Du reste, si je n'avais pas su que je pouvais compter sur vous, je ne vous aurais pas choisi. » (Il s'était renseigné sur mon compte, je l'appris plus tard, auprès de M. Crémieux, ainsi qu'auprès de MM. Lecesne, Steenackers et Durangel.) Ainsi fut scellé entre nous le pacte qui nous a liés l'un à l'autre pendant toute la guerre et dont notre action s'est heureusement ressentie. Du premier jour au dernier, nous n'avons eu, je puis le dire, qu'un seul but, une même pensée.

Je demeurai quelques instants avec M. Gambetta. Il me donna ses instructions et je me rendis au maréchalat, où siégeait l'administration militaire, pour procéder à mon installation. Mon intention était de ne me priver d'aucun concours. Je déclarai au général Lefort, qui dirigeait les services en qualité de secrétaire général, que le décret rendu ne changeait rien à ses attributions. Il commanderait au personnel comme par le passé ; seulement, au lieu de communiquer avec le ministre, il communiquerait avec moi : c'est de moi qu'il relèverait désormais en tous points. Le général reçut ma notification de bonne

grâce, mais sans grand entrain. Il me fit observer que sa présence créait un rouage intermédiaire et ne pourrait qu'occasionner des pertes de temps. Puisque j'entendais donner l'impulsion aux services, pourquoi ne pas la donner directement? Ma pensée serait mieux comprise et je serais plus sûrement obéi. Je sentais la justesse de ce raisonnement, mais je ne renonçais pas volontiers, du moins dès le début, aux lumières et à l'expérience du général. Je le priai donc de tenter un essai qui ne l'engagerait en rien et que nous serions toujours libres d'interrompre. Il ne pouvait, à mon avis, refuser ce nouveau sacrifice à la chose publique. Il consentit, malgré sa fatigue qui, protestait-il, était extrême. On ne saurait nier, en effet, qu'il avait largement payé de sa personne. S'il n'avait pas obtenu de meilleurs résultats, la faute en était non à lui, mais à l'instrument mis entre ses mains et au vice des méthodes employées. L'administration de Tours étant une émanation du ministère de la Guerre à Paris n'avait pas osé s'en affranchir et peut-être n'y avait pas songé. Pour opérer une telle transformation, il fallait toute l'autorité de M. Gambetta.

Notre essai ne fut pas de longue durée. Le troisième jour, le général m'écrivit qu'il était retenu à la chambre par la maladie. Je le trouvai au lit, la figure défaite. « J'avais trop compté, me dit-il, sur ma bonne volonté; vous voyez où cela m'a conduit. Déjà, quand vous m'avez parlé la première fois, j'étais à bout, mais

je n'ai pas voulu vous désobliger. Je vous demande aujourd'hui de me rendre ma liberté ; j'ai besoin de repos. En continuant à me forcer, je ne serais qu'un embarras. » Cette modestie me toucha. Je voulus encore différer la séparation et j'offris au général quelques jours de congé qui suffiraient sans doute à guérir son indisposition. Mais il insista pour que le gouvernement voulût bien agréer sa démission. J'en référai à M. Gambetta qui, après quelques instants, conclut : « Cela vaudra mieux ; vous serez plus libre de vos mouvements. Je témoignerai ma gratitude au général et lui accorderai un congé de trois mois. »

Au fond, ce dénouement me soulagea. Malgré mon estime pour ce distingué collaborateur, je sentais bien que nous n'avions pas la même manière de voir et qu'il se prêterait difficilement aux projets que je méditais. Une autre considération, secondaire si l'on veut, mais qui avait sa valeur, était celle des locaux. Je n'avais pu trouver dans tout le maréchalat, pour installer mon propre cabinet, qu'une pièce étroite et misérable, sans jour ni air, où je m'éclairais au gaz en plein midi. Chose pire, j'étais éloigné de tous les services et même de mes collaborateurs immédiats, secrétaires réunis en hâte que j'avais besoin de guider.

Le départ du général me procura la solution que j'avais cherchée vainement. Son cabinet était vaste, bien agencé, en communication directe avec les bureaux. Il avait pour annexes deux pièces de moindre

importance, où je logeai mon secrétariat, en lui donnant désormais tout le développement nécessaire. J'eus ainsi sous la main l'instrument qui devait m'aider à mettre en branle toute la machine. M. Gambetta qui m'avait visité dans mon réduit et m'avait pris en commisération, me fit compliment : « Relégué comme vous l'étiez à un coin du bâtiment, vous aviez l'air en sous-ordre. On voit maintenant le chef. » C'est de ce jour seulement, 14 octobre, que j'ai exercé mes attributions dans leur plénitude et que commence véritablement ma responsabilité.

Les historiens de la guerre de 1870 n'en ont vu, si j'ose ainsi parler, que les dehors. Ils ont compté les hommes levés, les combats livrés, les résultats obtenus. Ils ont dénombré les forces engagées de part et d'autre; ils ont apprécié le mérite des combinaisons, la sagesse des ordres donnés. Ils ont fait le dramatique tableau de la France envahie, du cercle d'investissement serré autour de Paris, de la séparation de la capitale et des départements, du désarroi causé par des catastrophes inouïes. Mais ce qu'ils n'ont pu voir, c'est ce qui alimentait la guerre, ce sont les efforts cachés, tenaces, désespérés qui ont mis sur pied les armées dont ils notaient les évolutions; ce sont les obstacles de toute nature, souvent vulgaires, qu'on ose à peine nommer, qu'il a fallu vaincre cependant, avant d'amener au jour un seul

de ces bataillons qu'ils se plaisaient à recenser.

Voici un détail qui montre de quoi dépendent souvent les affaires les plus sérieuses. L'administration, en venant à Tours, avait omis d'emporter avec elle des cartes d'état-major. La Délégation ne disposait que d'un seul exemplaire de la carte de France, appartenant à la ville et que la municipalité avait obligeamment prêtée à l'amiral Fourichon. Les bureaux travaillaient sur les cartes communes du commerce, qui ne reproduisent pas les accidents de terrain et ne fournissent que des indications insuffisantes, fréquemment inexactes, sur les cours d'eau et les voies secondaires de communication. Les chefs de corps n'étaient pas mieux partagés et devaient régler leurs marches d'après ces documents incomplets. Encore n'avaient-ils pas toujours la possibilité de s'en procurer. Nos précédentes guerres et la confiance qui s'en était suivie avaient déterminé de fâcheux errements. Comme elles s'étaient déroulées à l'étranger, en Russie, en Italie, au Mexique, on ne prévoyait pas que nous aurions à combattre sur notre propre territoire.

Ce manque de cartes me préoccupa vivement Je songeais à y parer par des réquisitions dans les départements, quand l'officier de marine Jusselain eut l'heureuse idée, originale pour l'époque, de reproduire par la photographie et l'héliographie les carrés de l'unique exemplaire que l'amiral voulut bien nous confier. En quelques jours, j'obtins quinze

mille de ces carrés, à l'échelle d'un cent vingt millième et reliés sur toile. Ils furent immédiatement distribués à nos chefs militaires, selon les régions dans lesquelles ils opéraient. Nous fûmes ainsi à peu près de niveau avec les Allemands qui, eux, dès le temps de paix, avaient soigné particulièrement cette branche du service. J'ai constaté au cours de la campagne, par les fouilles exercées sur les prisonniers ennemis, que les officiers, les sous-officiers même étaient porteurs d'itinéraires exactement tracés, où toutes les indications utiles se trouvaient reproduites, et au moyen desquels ils se guidaient chez nous aussi bien que dans leur propre pays. Le moindre chef de détachement, conduisant ses hommes sur un point de concentration, possédait un itinéraire dressé à son usage par le commandement, à l'aide de ces mêmes cartes d'état-major qui nous manquaient.

Une autre difficulté, dont les historiens n'ont pu se rendre compte, est celle du recrutement du personnel. Je ne parle pas du recrutement de la troupe, mais de celui de l'administration centrale et de certains services spéciaux. Les cadres réguliers étant épuisés, nous dûmes nous adresser aux civils pour suppléer les intendants, les médecins militaires, les officiers du génie, pour diriger les bureaux agrandis, en un mot pour remplir les fonctions correspondant à l'immense extension que nous entendions donner à nos forces. Dans un centre comme Paris où les res-

sources abondent, on peut, avec quelque loisir, triompher de l'obstacle. Mais à Tours, où nous n'avions ni le loisir ni les ressources, le problème se compliquait terriblement. Il eût été insoluble si le nom de M. Gambetta n'avait fait affluer, des divers points de la province, une multitude de bonnes volontés qui n'auraient pas osé s'offrir à l'administration militaire. En peu de jours, je vis arriver des ingénieurs, des professeurs, des magistrats, des conseillers de préfecture, des industriels, qui me permirent de compléter les cadres. On ne saura jamais combien de sacrifices obscurs, de labeur silencieux, d'efforts désintéressés ont été consentis par des hommes que rien n'obligeait à quitter leurs foyers, mais qui obéissaient au seul élan de leur patriotisme.

A mesure que l'outil administratif se développait, je me heurtais à cette autre difficulté : le manque de locaux. Le maréchalat, dès mon arrivée, était comble. La Marine occupait le rez-de-chaussée, la Guerre les étages supérieurs. On se rappelle que je n'avais pu y trouver place, avec mon modeste secrétariat du début. Dès que j'eus décidé de doubler ou même de tripler les bureaux, il devint indispensable de nous étendre au dehors. M. Gambetta, à qui j'en référai, m'autorisa à requérir les maisons voisines et à effectuer tous les aménagements nécessaires. Il n'y avait pas d'ailleurs une minute à perdre. Les ouvriers des différents corps d'état, à qui j'expliquai le but de ces travaux, s'y employèrent de jour et de nuit ; ils parais-

saient heureux de contribuer pour leur part à l'œuvre de la défense et c'est à peine s'ils consentirent à être rétribués pour leurs heures supplémentaires.

J'ai hâte d'en venir aux préparatifs proprement dits.

CHAPITRE V

PRÉPARATIFS MILITAIRES.

Le lecteur aurait une idée trop incomplète de l'effort de la province, si je ne lui faisais pas connaître quelques-unes des mesures qui durent être prises avant que les opérations militaires pussent utilement s'engager. Ces détails sont arides, je l'avoue, et ne sauraient rivaliser avec des récits de bataille; mais le drame auquel ils se rattachent leur servira d'excuse, peut-être même leur communiquera-t-il quelque intérêt.

L'insuffisance du ministère de la Guerre, à Tours, au moment de l'arrivée de M. Gambetta, appelait la refonte de presque tous les services existants et la création de services nouveaux. Je soumis le résultat de mes constatations à M. Gambetta, qui me donna carte blanche pour réaliser les réformes : « Ne vous arrêtez, dit-il, ni à la dépense, ni aux personnes : tout pour la défense nationale ! » Je n'hésitai pas dès lors à tailler dans le vif.

Le premier vice d'organisation qui sautait aux

yeux était la subordination effective de l'artillerie au génie. Paris, en expédiant la délégation militaire, avait dispensé le personnel d'une main avare. De deux directions, il en avait fait une seule, confiée au général du génie Véronique. Pour qui connaît le tempérament des deux armes, cette subordination allait à l'encontre de la logique. Autant le génie est froid, méthodique, souvent lent dans ses opérations — en raison de leur nature —, autant l'artillerie est vive, impétueuse, prompte à engager l'action. Leur rôle respectif sur le champ de bataille explique cette dissemblance. On peut dire que plus ils sont parfaits, chacun en son genre, plus ils diffèrent. Le colonel Thoumas, chargé des bureaux de l'artillerie, étouffait dans ses lisières. Prêt à s'élancer à tout instant, il était retenu par la circonspection de son chef, par des habitudes un peu méticuleuses qui contrastaient avec sa fougue personnelle. Ils avaient l'un et l'autre les qualités de leur profession, mais leur association les paralysait. Le général Véronique était troublé par son turbulent voisin, qui ne demandait qu'à prendre du champ et se consumait sur place.

Aussitôt affranchi et devenu directeur en titre de son arme, le colonel — bientôt général — Thoumas, aidé par le personnel nombreux que je lui avais octroyé, accomplit de véritables prodiges. Il était remarquablement secondé par un jeune capitaine, qui passait alors inaperçu, et que j'ai retrouvé dix-huit ans plus tard au ministère de la Guerre, où il a

laissé la réputation d'un des meilleurs directeurs d'artillerie qu'on ait connus (il a créé, sous mes ordres, de 1888 à 1893, le nouvel armement de l'infanterie et les obus à la mélinite). J'ai souvent admiré la fortune qui avait donné le capitaine Mathieu pour adjoint au colonel Thoumas. Ces deux hommes se complétaient à souhait. Le colonel ardent, nerveux, susceptible d'efforts énormes, mais sujet à des abattements accrus par son état de santé. Le capitaine, fortement charpenté, bien équilibré, ne se démontant jamais et recueillant à propos le fardeau un instant échappé des mains frémissantes de son chef. Dans cette guerre terrible, où les à-coups étaient nombreux, inévitables, le colonel s'exaspérait des accidents qui contrariaient son action; il entrait chez moi vibrant, irrité, froissant le télégramme qui lui annonçait sa déconvenue, et prêt, semblait-il, à jeter le manche après la cognée. Son fidèle adjoint le calmait par quelques explications rassurantes, moi-même je l'encourageais, et bientôt le colonel, rentré en possession de son sang-froid, se remettait à l'œuvre avec cette lucidité, cette ardeur, cette compétence qui ont fait de lui un collaborateur incomparable. Leur activité combinée a réussi à mettre en ligne deux batteries de six pièces par jour durant le cours de notre administration.

Les services de l'infanterie et de la cavalerie furent l'objet d'une réorganisation analogue. Ils

avaient été fondus dans le Secrétariat général, dont le général Lefort assumait personnellement la charge. Je jugeai opportun de donner une autonomie complète à la direction de l'infanterie et je mis à sa tête le colonel de Loverdo, récemment arrivé au ministère, et dont la compétence s'affirma dès notre premier entretien. Si je ne constituai pas une direction spéciale pour la cavalerie, c'est à la demande des intéressés, qui s'entendaient très bien, et qui m'exprimèrent le désir de continuer à travailler ensemble. Je fus ainsi dispensé de rechercher un directeur de la cavalerie, assez malaisé à trouver dans la circonstance. Mais, pour faciliter la mission du colonel de Loverdo, je créai deux sous-directions indépendantes, l'une pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie, auxquelles il n'avait qu'à donner l'impulsion. Il se concertait directement avec moi et assurait, par l'intermédiaire de ses deux sous-directeurs, MM. Templier et Poyer, le programme que nous avions arrêté. Je trouvai chez ces collaborateurs un entrain, une activité féconde, une ingéniosité qui rivalisaient avec les merveilles de l'artillerie. En moins de quatre mois, ils organisèrent et envoyèrent à l'ennemi environ six cent mille hommes, ce qui représentait l'effectif de deux régiments par jour.

L'intendance subit des réformes encore plus profondes. Elle était manifestement, par l'exiguïté de ses moyens, tout à fait au-dessous de la tâche que

les événements lui assignaient. Je dus tripler ses locaux et former quatre sous-directions. Je mis respectivement à leur tête des hommes qui ont tous occupé plus tard des positions éminentes dans leur administration : MM. Panafieu, Roux, Lahaussois et Guy. Une cinquième sous-direction, entièrement nouvelle, mérite une mention particulière.

Le Dr Charles Robin, membre de l'Institut, praticien en renom, était un ami personnel de M. Gambetta : « Je vous envoie, m'écrivit le ministre, un incomparable directeur du service de santé. » En effet, le Dr Robin, outre ses connaissances scientifiques, était pourvu de facultés administratives de premier ordre. Nous nous entendîmes immédiatement pour constituer le service de santé sur des bases analogues à celles qui ont été adoptées depuis. C'est en partie grâce à ses avis que j'ai pu, en 1876, rédiger, au nom de la commission du Sénat, le rapport qui a ouvert les voies à l'organisation actuelle.

Son service reçut donc une autonomie complète. Toutefois, le Dr Robin me pria de l'exonérer de la comptabilité, à laquelle il ne se sentait pas suffisamment préparé; par ce côté, il continua de relever de l'intendance qui respecta d'ailleurs scrupuleusement son indépendance et son initiative. Il en usa avec tant de sagacité que pour les hôpitaux et les ambulances comme pour les trains d'évacuation il ne fut jamais pris au dépourvu. On sait combien cette dernière partie du service est difficile à assurer.

Non seulement le transport des blessés exige des précautions spéciales, mais il faut compter avec l'encombrement des voies, réclamées à la fois par les besoins les plus divers. La complication augmente encore si l'on bat en retraite — ce qui fut trop souvent le cas pour nous. A ces moments, les lignes sont débordées et c'est miracle lorsqu'on parvient à faire passer les trains de blessés sans trop de retard. Je ne puis penser à ce collaborateur, que j'ai retrouvé ensuite au Sénat, et qui malheureusement fut enlevé trop tôt à la science, sans me sentir pénétré de reconnaissance pour le bien qu'il a réalisé avec une simplicité égale à sa compétence.

Le sous-intendant militaire, qui dirigeait à mon arrivée l'ensemble des services, ne crut pas pouvoir, devant de pareils remaniements, me continuer son concours. Il me pria de présenter sa démission au ministre. Elle fut acceptée et, malgré la valeur du fonctionnaire, je n'eus pas à regretter son départ. Son successeur, M. Férot, ancien chef du mouvement de la Compagnie de l'Ouest, m'apporta une largeur de vues, une capacité de travail, une aptitude aux vastes opérations, qui me furent extrêmement précieuses. Grâce à l'extraordinaire impulsion qu'il sut donner aux diverses branches de l'intendance, celle-ci, à la fin de la campagne, pourvoyait à l'entretien de six cent mille hommes. Elle avait même réuni, en prévision de l'armistice, des trains de ravitaillement destinés à Paris. Cet énorme

effort, n'a entraîné, malgré la hâte déployée, aucune irrégularité méritant d'être signalée[1].

Les résultats obtenus par les différentes directions du ministère sont d'autant plus à leur honneur qu'elles ont eu à lutter non seulement contre la force ordinaire des choses, mais aussi contre des accidents imprévus que ne connaissent pas les administrations du temps normal. Nous y étions sans cesse exposés, par suite de l'invraisemblable pénurie dans laquelle nous nous débattions. Je me rappelle un fait entre mille, qui excitera certainement la sympathie du lecteur. Alors que nous projetions de faire avancer l'armée de la Loire sur Paris, j'avais invité le général Thoumas à ravitailler tous nos corps en artillerie et munitions, de manière à ce qu'ils fussent prêts pour la date fixée. Le délai était court, et il fallait être le général Thoumas pour assumer pareille obligation. Lui, d'habitude soucieux, m'avait dit en souriant : « Monsieur le Délé-

1. Une commission de l'Assemblée nationale fut chargée, on le sait, de poursuivre, sur les marchés de la Guerre, une enquête dépourvue de bienveillance. Étonné de n'avoir pas été interrogé alors que ma responsabilité se trouvait en jeu, je me présentai chez le président, M. le duc d'Audiffret-Pasquier : « La commission ne vous a pas convoqué, me dit-il, et il est probable qu'elle ne vous convoquera pas, parce qu'elle a trouvé votre gestion régulière. Les détails qu'on a pu critiquer ne valent pas la peine qu'on vous dérange. »

Le public a beaucoup entendu parler des « semelles de carton » et des « vareuses détrempées ». Ces faits regrettables — exagérés d'ailleurs — n'étaient pas du ressort de l'administration de la Guerre. Ils sont dus généralement à l'inexpérience des communes et des départements qui ont pourvu en hâte à l'équipement des « mobilisés ».

gué, les mesures sont prises. Vous aurez les corps au complet le 20 novembre. » L'avant-veille de l'échéance il entre dans mon cabinet, l'œil en feu, la main tremblante, crispant douloureusement une dépêche : « Monsieur le Délégué, murmura-t-il, les dernières batteries ne partiront pas. Le navire qui nous apporte les harnais est retenu hors du port de La Rochelle par la tempête. » Oui, nous étions réduits à nous procurer des harnais en Amérique; nos arsenaux étaient vides et le temps faisait défaut pour assurer la confection en France. « Et dire, ajoutait le général avec désespoir, que j'avais tout préparé, que les canons sont chargés sur rails ! » Malgré ma déconvenue, je dus m'employer à calmer la douleur de ce brave cœur.

On n'imagine pas, quarante ans après les événements, combien de petites choses, grandes par les conséquences, nous ont entravés. J'en citerai une qui décèle bien l'imprévoyance avec laquelle le gouvernement impérial s'était laissé glisser à la guerre. Paris bloqué, la France entière manquait de capsules pour les chassepots. Un seul homme, hors de Paris, le sous-chef artificier Chatenay, connaissait à fond la fabrication. Sous la direction du colonel d'artillerie Michel, il organisa à Bourges une fulminaterie. Malheureusement l'approche de l'ennemi, maître d'Orléans, ne permit pas de conserver cette unique fabrique d'ailleurs insuffisante. On la déménagea à Toulouse, non sans perte de temps. Mis

au courant de ces difficultés, je chargeai M. Marqfoy de créer une grande usine à Bayonne. Assisté de M. Mascart, jeune professeur au Collège de France, qui déjà s'annonçait comme un grand physicien, il réussit en peu de temps à organiser un établissement qui nous a donné soixante millions de capsules et qui était arrivé à en produire par jour plus de douze cent mille. Nous créâmes parallèlement de nouvelles ressources à Bordeaux, grâce à M. Linder, ingénieur des Mines, et à Toulon, par les soins de M. le colonel Dufaure. Nous parvînmes ainsi à dominer la situation.

Je n'en finirais pas si je voulais énumérer toutes les lacunes dont nous avons eu à souffrir. Il en est une cependant que je veux rappeler parce qu'elle a été, durant de longues années, la cause de polémiques qui se rouvrent encore incidemment. On nous a reproché, à M. Gambetta et à moi, d'avoir fait des plans d'opérations militaires. « Ils ne s'étaient pas donné, dit-on, un état-major capable de les assister ! » Eh ! non, nous n'avions pas d'état-major.... ni les éléments pour le constituer. Tous les officiers supérieurs ou généraux de quelque valeur étaient aux armées. Metz et Paris en absorbaient le plus grand nombre. C'est à peine si nous avions pu compléter les services centraux du ministère. Que de fois n'avons-nous pas déploré cette absence de compétences techniqnes ! Mais avons-nous pour cela donné dans le travers de jouer les « stratèges en chambre » ?

Nullement. Quand une opération importante se préparait, je commençais par consulter les collaborateurs militaires qui pouvaient nous éclairer. Puis, si les circonstances le permettaient, par exemple avant la reprise d'Orléans, les généraux intéressés dans l'opération étaient réunis en un conseil, que M. Gambetta présidait. Lorsqu'il s'est agi de la marche sur Paris ou de l'expédition dans l'est, les généraux en ont délibéré et nous étions d'accord avec eux. Nous n'avons marqué notre volonté personnelle que dans des cas très rares, d'importance secondaire, où l'initiative du général ne se manifestait pas en temps utile. Au surplus les témoignages recueillis par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale montrent à quoi se réduit cette accusation.

A côté des services à réorganiser, d'autres durent être créés de toutes pièces. Après en avoir conféré avec M. Gambetta, je lui proposai une série de décrets qu'aucun ministre militaire n'aurait probablement signés. Je n'en ferai pas ici la fastidieuse nomenclature; je me bornerai à en citer deux ou trois qui montreront dans quel esprit nous avons dû administrer.

Le premier en date, et d'aspect assez révolutionnaire, disait : « Des grades militaires pourront être conférés à des personnes n'appartenant pas à l'armée. » Cette disposition, de nature à scandaliser les professionnels, était immédiatement atténuée par la

suivante : « Toutefois, ces grades ne resteront pas acquis après la guerre, s'ils n'ont pas été justifiés par quelque action d'éclat ou par d'importants services constatés par le gouvernement de la République. » Telle est l'origine de l' « armée auxiliaire ». Sa création fut suggérée par la nécessité de suppléer à la pénurie déjà signalée de nos cadres, que Sedan, Metz et Paris avaient presque épuisés. L'exemple des États-Unis était propre à nous encourager.

On sait les avantages que les États du Nord ont retirés de cette institution pendant la guerre de sécession. Le gouvernement de Lincoln, obligé tout à coup de trouver les cadres d'une armée de sept à huit cent mille hommes, et ne pouvant prétendre à les faire sortir du noyau de trente-sept mille soldats qu'il possédait au moment des hostilités, autorisa la collation de grades militaires, mais seulement pour la durée de la guerre, à toutes personnes paraissant en état de les exercer. En deux ou trois ans se formèrent ces capitaines, hier inconnus, qui remplirent le monde du bruit de leurs exploits : les Meade, les Grant, les Sheridan, les Sherman. Le décret du 14 octobre appliqua la même méthode en France, en l'adaptant à nos mœurs. Elle nous procura un nombre considérable d'officiers, empruntés à toutes les classes de la société. Des fils de famille, de jeunes fonctionnaires, des officiers démissionnaires, des étrangers même contractèrent des engagements temporaires. C'est ainsi que les généraux Bonnet,

de Polignac, Pélissier, Cremer, Garibaldi, Bossack, Ochsenbein purent commander nos divisions; que Lipowski, Charette, Cathelineau, Keller, Bouras, Carayon-Latour se distinguèrent en conduisant des corps de volontaires. Nous dûmes enfin au même décret l'emploi de ces glorieux marins, Jauréguiberry, Jaurès, Gougeard, Penhoat, Payen, Bruat, etc., qui combattirent à côté de leurs camarades de l'armée de terre, et qui n'auraient jamais pu, aux termes des lois ordinaires, occuper les commandements élevés qui leur furent confiés.

Je n'affirmerai pas que, sur le nombre des choix, il n'y en ait pas eu de critiquables. Mais on s'en étonnera moins, si l'on songe à la célérité extrême avec laquelle nous étions forcés de procéder. En quelques semaines, nous avons réuni plusieurs milliers d'officiers; comment scruter les antécédents de chacun? Un titre antérieur, le patronage d'une personne connue, des certificats dont nous n'avions pas toujours le moyen de vérifier l'authenticité déterminaient notre acceptation. L'ennemi était à nos portes; souvent nos soldats n'attendaient qu'un chef pour partir; une enquête, en ce cas, n'était guère de mise. Nous nous attachions surtout aux qualités militaires, laissant un peu au second plan ces autres conditions qui ont leur légitime part dans les temps calmes, mais qui s'effacent sur le champ de bataille. D'ailleurs la durée limitée de ces nominations en corrigeait les défauts éventuels.

Notre armée auxiliaire, malgré les incontestables services qu'elle a rendus, n'a pas jeté le même éclat que celle des États-Unis. La raison en est simple : la guerre en Amérique a duré plusieurs années, tandis que notre effort a duré quatre mois. Or, c'est seulement après avoir été vaincus pendant trois ans que les généraux du Nord ont appris à vaincre à leur tour. Cela seul explique notre infériorité apparente.

Un autre décret instituait les *camps régionaux* « pour l'instruction et la concentration des gardes nationaux mobilisés, appelés sous les drapeaux en vertu du décret du 2 novembre 1870 ». — Étaient également admis dans ces camps, « les gardes nationaux mobiles actuellement dans les dépôts, les corps francs en formation ainsi que les contingents de l'armée régulière présents aux dépôts, au fur et à mesure des ordres du ministre de la Guerre ». On saisit la pensée de cette disposition, sans que j'aie besoin de la développer.

Les camps prévus, au nombre de onze, étaient respectivement situés à ou près de : Saint-Omer, Cherbourg, La Rochelle, Les Alpines (d'abord Pas-des-Lanciers), Nevers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Toulouse, Montpellier, Sathonay (Lyon) et Conlie (Sarthe). Les quatre premiers étaient, en même temps que camps d'instruction, camps *stratégiques*, c'est-à-dire destinés à recevoir des fortifications et

à abriter des armées pouvant s'élever à deux cent mille hommes. Leur situation géographique, leur proximité de la mer et leur éloignement du théâtre des hostilités en avaient déterminé le choix. Les autres, nécessairement plus restreints, n'étaient pas fortifiés, et contenaient de cinquante à soixante mille hommes.

Ces camps ont tous reçu un commencement d'exécution, quelques-uns même une exécution avancée. Leur emplacement a été, aux termes du décret, délimité dans chaque cas par le comité militaire du département. Les travaux, mis en train par les soins de ce même comité, ont ensuite été poursuivis par le chef du génie spécialement attaché au camp. Les frais d'établissement étaient supportés, au prorata de leur population, par les départements intéressés. Toutefois, par suite de la difficulté d'obtenir immédiatement de ceux-ci les fonds nécessaires et vu l'urgence des travaux, l'État accorda des avances dans une large mesure.

Chaque camp était gouverné par un conseil administratif spécial, ainsi composé : le commandant militaire du camp, ayant rang de général de division; le chef instructeur ayant rang de colonel ou de général de brigade; le chef du génie ayant rang de colonel du génie; un administrateur ayant rang d'intendant et chargé de tous les services d'approvisionnement; un médecin en chef; enfin un vice-président, choisi dans l'ordre civil et particulièrement

chargé des questions d'organisation. La plupart de ces fonctionnaires recevaient leur brevet au titre auxiliaire, afin de ne pas appauvrir les cadres de l'armée régulière.

Plusieurs emplois d'intendant ont été occupés par des négociants qui mettaient fort libéralement au service de l'État leurs connaissances commerciales; d'autres l'ont été par des fonctionnaires appartenant à diverses administrations publiques. En général, ces emplois furent bien remplis. Les titulaires firent preuve d'activité, d'intelligence et d'un sentiment élevé de leurs devoirs. Le ministère de la Guerre s'en félicita d'autant plus qu'un contrôle immédiat était à peu près impossible. Les moyens dont nous disposions suffisaient à peine pour le contrôle des armées actives.

La plupart des chefs du génie, n'ayant pu être empruntés au génie militaire, étaient de simples ingénieurs des ponts et chaussées ou des agents voyers des départements. Les uns et les autres, à la faveur de leur nombreux personnel et de leurs relations avec les entrepreneurs de travaux publics, exécutèrent avec une rapidité surprenante les premiers aménagements ainsi que les baraquements en planches destinés à loger les troupes. En moins d'un mois, ces fonctionnaires réussirent, malgré l'extrême rigueur de la saison et la difficulté de se procurer les bois, à ériger des baraques confortables pour cent cinquante mille hommes. MM. Croisette-

Desnoyers à La Rochelle, Domenget à Bordeaux, Dormoy à Toulouse, Meissonnier aux Alpines, Robaglia à Clermont, se firent remarquer par les bonnes dispositions et l'heureux agencement de leurs constructions. Un ingénieur aussi distingué que dévoué, M. Théodore Lévy, attaché à mon cabinet, centralisait cet important service.

Un troisième décret organisa le *Génie civil des armées*. Il avait pour but de fournir aux troupes en campagne les moyens de développer les fortifications passagères, de réparer ou, en certains cas, de détruire les ouvrages d'art, de défoncer les routes devant le passage de l'ennemi. Nos ressources en génie militaire étant absolument insuffisantes, nous y suppléâmes à l'aide de l'élément civil. La direction de ce service ne fut pas offerte au général Véronique dont les idées et les habitudes s'y seraient difficilement pliées; il parut préférable de créer une direction spéciale. Elle fut confiée à M. Dupuy, ingénieur des ponts et chaussées, qui s'était signalé dans la fortification d'Orléans et qui relevait de mon cabinet.

Aux termes de ce décret, complété par quelques dispositions additionnelles, chaque corps d'armée comprit désormais un ingénieur en chef et trois ingénieurs ordinaires, neuf chefs de section, neuf piqueurs, dix-huit chefs de chantier et une compagnie d'ouvriers de soixante hommes, pouvant être portée à trois cents. Ce personnel était à volonté

réparti par tiers, entre les trois divisions du corps d'armée. Il fut pourvu de tous les outils et accessoires nécessaires aux travaux, et même de piles électriques, de lunettes d'approche, de fusées, etc. Les ingénieurs eurent d'ailleurs tous droits de réquisition et furent spécialement chargés de réunir sur les lieux les travailleurs, les chevaux, tombereaux, bois, cordes, agrès, etc., que fournissait la contrée.

A la fin des hostilités, le corps du génie civil comptait en activité cinquante-deux ingénieurs de tous grades et de toute provenance et deux cents chefs de section. On ne saurait trop louer le patriotisme avec lequel ces volontaires ont rempli des fonctions très pénibles et qui n'étaient pas exemptes de danger. Des hommes du plus grand mérite, M. Bruniquel, connu par ses travaux d'art dans les Pyrénées, M. Fargues, chargé des travaux de la Garonne, M. Delanney, agent voyer en chef de la Sarthe, M. Brunfaut, ingénieur civil, M. Lebleu, ingénieur des mines, et tant d'autres qu'il faudrait citer, n'ont pas hésité à quitter leurs familles et leurs intérêts pour s'associer aux hasards de ces rudes expéditions. Leur concours a été fort apprécié; il l'aurait été davantage encore si le temps avait permis à quelques préventions de s'effacer, et aux généraux de s'habituer à un instrument aussi nouveau pour eux. Quelques-uns l'ont habilement manié et nous ont remerciés de les en avoir dotés.

Cette institution avait eu le don de plaire à

M. Gambetta. Il aimait à recevoir les ingénieurs qui revenaient du théâtre des opérations ; il les interrogeait avec cette netteté et cette précision qui étaient un des traits de son esprit. Plusieurs m'exprimaient l'étonnement où les avaient laissés ces entretiens. Il ne se bornait pas d'ailleurs à leur parler de leur art, mais il obtenait d'eux des informations sur l'emplacement des troupes, sur les conditions d'hygiène, sur les facilités d'approvisionnement. Souvent un de ces petits croquis dont les ingénieurs aiment à accompagner leur description restait entre les mains du ministre, qui le consultait avec intérêt. C'est de là, je crois, que date son estime pour les polytechniciens, dont il s'est complu à louer « les éminents services » dans une dépêche bien connue à Jules Favre.

Pour mettre en mouvement tous ces rouages, j'avais, dès les premiers jours, renforcé mon secrétariat et constitué un cabinet solide, où se trouvaient réunis des concours d'élite, que d'heureux hasards m'avaient procurés. Plusieurs de mes jeunes collaborateurs sont parvenus à des situations élevées, quelques-uns aux premières charges de l'État. Je citerai : M. Cuvinot, ingénieur des ponts et chaussées, aujourd'hui inspecteur général et mon brillant collègue au Sénat; M. de Serres, élève externe des ponts et chaussées, devenu directeur général des chemins de fer autrichiens; M. Rabel, mort prématurément,

directeur au ministère des Travaux Publics; mon neveu de Selves, ministre des Affaires étrangères, après avoir été longtemps préfet de la Seine; M. de Basire, inspecteur général des ponts et chaussées; enfin, celui qui les domine tous par sa haute magistrature et sa mort tragique, M. Sadi Carnot, successivement député, ministre et président de la République. Mon cabinet comptait aussi le distingué chimiste Naquet (que son initiative en faveur du divorce devait plus tard rendre célèbre); M. Eugène Byse, ancien chef du Bureau central de l'exploitation des chemins de fer du Midi; M. Amilhau, ancien membre du parquet de Toulouse; le commandant de gendarmerie Desnouettes, ces deux derniers chargés surtout d'interroger les prisonniers et déserteurs ennemis.

Certains de mes collaborateurs ne se contentaient pas de la tâche que je leur avais assignée. Leur imagination inquiète leur suggérait des travaux de la plus haute utilité, pour lesquels je dus leur laisser toute latitude dès que je vis le parti que nos chefs militaires en pourraient tirer. MM. Rabel et de Serres, à l'aide de documents empruntés de divers côtés, avaient entrepris d'établir une carte murale, très vaste, sur laquelle, avec des crayons de couleurs différentes, ils reproduisaient les accidents du sol, les cours d'eau, les routes, en un mot tout ce qui pouvait intéresser la marche des troupes. Ce tableau était utilement consulté par les généraux de pas-

sage à Tours, et des extraits destinés à compléter les indications de la carte d'état-major étaient fournis aux commandants de corps d'armée qui en exprimaient le désir.

Mais rien n'égale, en originalité et en invention, le service des *reconnaissances*, tel que M. Cuvinot l'avait spontanément créé. On sait que cet euphémisme désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour recueillir des informations sur les forces et les positions de l'ennemi. Ce genre de travail ne se poursuit pas en général au grand jour; il exige beaucoup de finesse et de prudence, sans compter une acuité de vision singulière pour séparer le vrai du faux, pour ramener les choses à leurs réelles proportions. M. Cuvinot montra une remarquable vocation et ce qu'on peut appeler l'amour de l'art. Il avait dressé, en peu de temps, des émissaires fort experts. L'un d'eux vécut, pendant deux mois, au sein d'un quartier-général prussien et nous en rapportait les renseignements les plus minutieux. Un autre nous procura, dans le mois de décembre, un plan des travaux d'investissement autour de Paris, dérobé, à Versailles, chez l'un des officiers de l'état-major du maréchal de Moltke. M. Cuvinot s'était mis en relation, par signes convenus, avec nombre d'agents en province, qui l'informaient ponctuellement, au péril parfois de leur vie. A l'aide de tous ces éléments, il envoyait chaque soir par télégraphe aux chefs de corps une circulaire faisant connaître les positions

de l'ennemi et même en certains cas les numéros des régiments.

J'avais coutume, quand M. Gambetta était présent, soit à Tours soit à Bordeaux, de me rendre auprès de lui, à la préfecture où il siégeait, pour le mettre au courant des événements de la journée et pour discuter les mesures importantes. Je recherchais ces tête-à-tête, qui non seulement m'intéressaient, mais aussi m'instruisaient. L'esprit vif et lucide de M. Gambetta saisissait rapidement les questions et allait aux points délicats avec une sûreté incroyable. Ses réflexions éclairaient toujours le sujet. Souvent je me demandais comment, sans préparation, étranger par ses antécédents à la pratique administrative, hier encore orateur d'opposition et tribun, il pouvait être à ce point pénétré des idées de gouvernement et traiter les affaires avec ordre et méthode. Par un heureux privilège, il était dispensé du labeur qui s'impose à la plupart des intelligences; il avait la vision directe des choses et discernait sans effort le bon et le mauvais côté d'une solution.

Il m'a été donné, dans ma carrière politique, d'approcher quatre hommes supérieurs, que je considère, à des degrés divers, comme les fondateurs de la République : M. Thiers, M. Dufaure, M. Jules Grévy et M. Gambetta. Il est difficile et je n'essayerai pas de comparer des talents si dissemblables. Mais je crois pouvoir dire que des quatre M. Gam-

betta était le mieux doué. C'est lui du moins qui m'a produit l'impression la plus forte. Certes j'ai admiré, comme tous mes contemporains, la compétence quasi universelle de M. Thiers, la sobre éloquence et la solidité de M. Dufaure, la pondération et le sens aiguisé de M. Grévy. Aucun ne m'a donné le sentiment de la puissance au même degré que M. Gambetta. Il s'imposait par la vigueur de ses affirmations et par la décision qui se révélait dans toute sa personne. Derrière le charme et la séduction, on sentait l'énergie prête à déborder. Ainsi s'explique l'ascendant extraordinaire qu'il a exercé, dès sa jeunesse, sur les âmes. Son éloquence, moins parfaite à certains égards que celle de ses illustres rivaux, avait une chaleur et une abondance qui la rendaient irrésistible. Elle était secondée par un timbre de voix qui gagnait tout de suite l'auditeur et le prédisposait à se laisser convaincre. Quelques-uns de ses discours, qu'il s'était astreint à préparer, sont des modèles de logique et d'habileté; tel celui qui marqua ses débuts au Corps législatif sur le suffrage universel, tel aussi celui qui précéda sa chute, en faveur du scrutin de liste. Habituellement, la forme était improvisée; il ne s'occupait à l'avance que de l'enchaînement des idées. Un jour, à déjeuner, il nous fit, à M. Péphau[1] et à moi, le discours

1. M. Péphau, frère de l'amiral, était à cette époque administrateur de la *République française;* il a depuis dirigé l'Hospice national des Quinze-Vingts, dans lequel il a réalisé des progrès très remarqués.

qu'il comptait prononcer, dans l'après-midi, à l'Assemblée nationale et qui nous parut excellent. Il le prononça non moins bon, mais tout différent. Les idées s'y retrouvaient, la forme était nouvelle. La première fois que j'eus à parler au Sénat, je lui demandai conseil. « Préparez, me dit-il, les deux ou trois premières phrases; de même les deux ou trois dernières; au milieu mettez *tout ce qui vient.* Ayez soin seulement de bien posséder votre sujet. »

L'éloquence, chez M. Gambetta, n'était pas un but, elle était un moyen; son but, c'était l'action. Sa vie a été une action continue : depuis son premier plaidoyer pour la souscription Baudin, vers la fin de l'Empire, jusqu'à son discours sur l'Égypte, en juillet 1882. Il ne perdait pas son temps en contemplations. Il tournait rarement sa vue vers le passé, mais il la tendait sur l'avenir. « Il faut, disait-il, prendre les choses au moment où l'on est, et partir de là. » Il se préservait ainsi de tout regret et de tout abattement. Du reste, il n'avait guère besoin de revenir sur le passé pour en tirer des enseignements. Sa mémoire était telle que les moindres détails des faits accomplis lui restaient présents, sans qu'il les recherchât. Cette mémoire prodigieuse s'appliquait à tout, depuis les choses les plus importantes jusqu'aux plus futiles. Ses lectures lui laissaient d'abondantes moissons qui se classaient d'elles-mêmes dans son esprit. Il possédait avec une exactitude déconcertante un certain nombre

d'auteurs favoris. Un soir, après la guerre, il dînait chez moi avec quelques-uns de ses amis, et en compagnie de M. Surell et de M. Henri Sainte-Claire Deville, le célèbre chimiste, dont il avait désiré faire la connaissance. A un certain moment, M. Surell fit une citation de Rabelais. « Tu n'es qu'un apprenti », lui dit Sainte-Claire Deville, qui le tutoyait, et il compléta la citation, assez longue. « Messieurs, leur dit à son tour M. Gambetta, je vois que vous aimez Rabelais; je peux vous en servir de derrière les fagots. » Il en débita près de deux pages, sans hésiter sur un mot. Ses deux partenaires ébahis rendirent les armes.

Indépendamment des conférences que j'avais avec M. Gambetta sur le service, je déjeunais assez souvent chez lui. Il se donnait volontiers une heure de distraction entre le travail très lourd du matin et celui non moins lourd de l'après-midi. Nos rapports d'abord officiels avaient pris insensiblement un caractère d'intimité, de sorte que ces réunions avaient pour moi plus de charme. J'y rencontrais quelques-uns de ses amis, qui lui prêtaient un concours assidu et qui depuis ont joué des rôles en vue. La conversation ne languissait guère, toute hiérarchie disparaissait, chacun avait son franc-parler. La défense nationale en était habituellement le thème. La conduite des principaux acteurs était appréciée avec beaucoup de verve; le gouvernement lui-même n'é-

chappait pas aux remarques satiriques et l'on commentait sans grand respect les dépêches de Jules Favre ou de Trochu.

Une des figures qui m'a le plus intéressé, malgré sa modestie et sa réserve, est celle d'Eugène Spuller. Quoique ses attributions fussent nominalement restreintes à celles de « secrétaire particulier » de M. Gambetta, il possédait en réalité une grosse influence, dont il ne tirait pas vanité et qu'il s'efforçait même de dissimuler. Il aurait pu affecter les dehors d'une Éminence grise, il s'effaçait au contraire soigneusement derrière son chef et l'observateur superficiel n'aurait pas soupçonné son importance. Il n'avait d'autre préoccupation d'ailleurs que de la faire tourner au profit de la chose publique. Attentif à faciliter les rapports entre M. Gambetta et ses collaborateurs, ménageant des audiences aux personnes qui venaient traiter de graves questions, éconduisant doucement les simples solliciteurs, il savait rappeler au besoin, par un mot discret, les affaires dont la solution devenait urgente. Il se formait une opinion sur chacune d'elles et cette opinion était marquée au coin du bon sens et du désintéressement. M. Gambetta n'avait garde de la négliger ; elle était pour lui un des éléments de sa résolution. J'ai eu personnellement à me louer des interventions de M. Spuller. Quand le ministre était en voyage et que je ne pouvais communiquer que par correspondance, je trouvais en lui un avocat éclairé. Je ne

me suis jamais heurté à un parti pris ou à une erreur de jugement.

D'une plume prodigieusement facile, il rédigeait les dépêches ministérielles; quelques indications, parfois sa seule inspiration le guidaient. Il connaissait admirablement les idées de M. Gambetta. Leur relation remontait à la prime jeunesse et, malgré la différence des tempéraments, leurs vies paraissaient avoir été intimement mêlées. Le rôle volontairement effacé dans lequel il se renfermait était d'autant plus méritoire qu'il pouvait aisément — la suite l'a prouvé — remplir un rôle plus important. Mais tant que son ami vécut, il se consacra exclusivement à sa gloire. Son désintéressement fut mis en lumière plus tard, lorsqu'il eut à gérer le ministère des Affaires étrangères et celui de l'Instruction publique. Il se montra même homme d'État; son mot d' « esprit nouveau », si mal compris, et dans lequel on crut voir un recul bien éloigné de sa pensée, attestait des préoccupations élevées.

Le plus notable des commensaux de M. Gambetta était M. Clément Laurier, directeur général du personnel au ministère de l'Intérieur. Nous nous étions rencontrés à la commission d'armement, mais je n'avais pas eu le temps de l'étudier. Son type appelait l'attention au plus haut point : il était fortement accusé et plein de contrastes. Esprit subtil et pénétrant, verve mordante et satirique, grand bon sens

hérissé de paradoxes, scepticisme plus apparent que réel, instincts conservateurs sous des dehors hardis et insouciants, supériorité en finances, qui lui valut la délicate mission, tout à son honneur, de négocier l'emprunt Morgan. Il ne laissait point soupçonner alors l'évolution qu'il effectua dans l'Assemblée nationale et dont s'affligèrent tous ses amis. M. Gambetta n'en fut pas le plus surpris, soit qu'il eût deviné ses perplexités secrètes, soit qu'il eût reçu des commencements de confidence. Leur affection mutuelle, très vive, résista à cette épreuve. Je me suis trouvé seul avec eux, deux ans plus tard, dans un dîner que nous offrit Laurier, au Palais-Royal. Le point douloureux ne fut qu'effleuré dans la conversation. M. Laurier parlait des horreurs de la Commune et de la nécessité d'assurer le relèvement de la France; M. Gambetta écoutait avec tristesse, sans commentaires.

M. Ranc était à l'opposé de M. Laurier. Autant celui-ci causait volontiers, autant celui-là paraissait peu communicatif. Nous l'appelions familièrement « le conspirateur », à cause de son air grave, réfléchi et comme soucieux. Il eût été, je crois, assez exubérant par nature, mais il avait contracté l'habitude de se contenir et de ménager l'expression de sa pensée. On sentait en lui une volonté ferme, sans grande propension à s'accommoder aux idées d'autrui. Il voyait juste et son conseil était bref, quelque peu im-

périeux. Il y avait presque toujours profit à en tenir compte. Caractère loyal et rapports très sûrs. Incliné aux extrêmes, mais ramené par une haute raison à des solutions plus tempérées. Je ne suis point étonné du rôle qu'il a joué à la Chambre auprès du ministère Ferry; sa forte main aidait, en 1883 et 1884, à réunir les éléments de la majorité. A Tours et à Bordeaux, il exerçait avec tact et fermeté les fonctions de préfet de police. Sa perspicacité m'a souvent aidé non seulement dans des choix de personnes, mais même dans la préparation de certaines mesures de guerre. Attentif à tout ce qui se passait dans l'armée, il signala la présence des princes d'Orléans qui, dans un but honorable, mais de façon intempestive, avaient entrepris de servir sous des noms d'emprunt.

M. Steenackers, que ses fonctions aux Postes et Télégraphes appelaient souvent au dehors, se montrait néanmoins assidu. Son entrain, les anecdotes qu'il rapportait égayaient le repas. Nos rapports administratifs étaient continuels. Il s'employait, avec un zèle inlassable, à établir auprès des corps d'armée des postes télégraphiques qui ont pu servir de modèles. J'ai rencontré peu d'hommes aussi dévoués à leur tâche. Toujours en mouvement, tantôt dans les bureaux, tantôt sur le terrain, il ne cessait d'inspecter et de contrôler. Il avait su conquérir l'estime du personnel un peu ombrageux, tout d'abord en défiance. Son esprit d'équité, sa bonne humeur, son

endurance avaient eu raison des préventions. Son départ fut salué par les regrets à peu près unanimes de ses collaborateurs.

La petite salle à manger de M. Gambetta a vu défiler d'autres personnages, avec lesquels mes contacts étaient moins directs. M. Jules Cazot, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, parlait peu mais était entouré du respect dû à la fermeté de ses principes et à son érudition profonde. Je ne me doutais pas que je coudoyais le futur garde des sceaux de mon cabinet de 1880. M. Allain-Targé, qui succéda à M. Larrieu comme préfet de la Gironde, apportait une note animée. Esprit essentiellement parisien, publiciste alerte, au fond très laborieux, il était en état de parler de tout et volontiers condensait le sujet dans une phrase à la Beaumarchais. M. Challemel Lacour, préfet du Rhône, ne fit qu'une courte apparition; elle suffit pour me laisser deviner le puissant esprit et le grand orateur que j'ai fréquenté depuis.

M. Gambetta, qui dominait tous ses convives et devant lequel chacun s'effaçait, n'abusait pas de l'attention générale. Il causait ordinairement à mi-voix avec le nouveau venu, l'hôte de passage, qu'il avait fait asseoir à son côté et duquel il tirait des informations. Il ne se mêlait que par moments à la conversation et toujours sous forme brève. Souvent il abandonnait ses convives et passait dans son cabinet avec celui d'entre nous qui avait une question à traiter.

CHAPITRE VI

L'ARMÉE DE LA LOIRE. — COULMIERS.

Quelque importance qu'aient eue les événements dont je vais parler, et malgré la part personnelle que j'y ai prise, je n'ai pas l'intention d'en donner un récit détaillé. Nombre d'ouvrages leur ont été consacrés; moi-même j'en ai publié une relation, au lendemain de la conclusion de la paix[1]. Je me bornerai à les rappeler à grands traits, pour jalonner en quelque sorte la route aux yeux du lecteur.

Au moment où M. Gambetta prit les affaires et m'appela auprès de lui, le 11 octobre, la situation militaire de la province pouvait se résumer ainsi :

Paris, étroitement bloqué, ne communiquait avec Tours que par intermittence, au moyen de ballons et de pigeons voyageurs.

Le maréchal Bazaine, enfermé dans Metz, avait renoncé à toute offensive et préparait en secret sa capitulation.

Sur les bords de la Loire, vingt à vingt-cinq

1. *La guerre en province*, 1871, chez Calmann-Lévy, éditeur.

mille hommes, battus à Arthenay et bientôt à Orléans, commençaient une retraite qui ne devait s'arrêter qu'au fond de la Sologne[1].

Dans l'est, l'armée du général Cambriels, réduite par le feu, la fatigue et surtout les désertions à vingt-quatre mille hommes, abandonnait les Vosges et cherchait un abri à Besançon.

Dans l'ouest, trente mille gardes nationaux mobiles, mal équipés, mal armés et non encore embrigadés, sans cavalerie ni artillerie, formaient de Chartres à Évreux un fragile cordon, destiné à se rompre au premier choc.

Dans le nord, aucune force constituée; des garnisons dans les places, mais pas de corps tenant la campagne.

Au total, une quarantaine de mille hommes de troupes régulières, autant de gardes nationaux mobiles, cinq à six mille cavaliers, une centaine de pièces de canon, le tout en assez mauvais état et fort éprouvé, tel était l'ensemble des ressources pour repousser une invasion qui disposait déjà de sept

1. Le corps allemand, qui les poursuivait, montrait ses têtes de colonne jusqu'à Lamothe Beuvron. On pouvait craindre qu'il ne s'avançât jusqu'à Vierzon pour, de là, détruire les établissements de Bourges et de Vierzon, ou, à son choix, se porter sur Tours et enlever la Délégation. Le danger paraissait tel qu'un premier conseil de guerre, tenu dans la nuit du 14 au 15 octobre, auquel assistaient l'amiral Fourichon et le général Bourbaki, arrivé de Metz, conclut à l'impossibilité de couvrir Vierzon. Toutefois, dans un second conseil, tenu le lendemain, auquel j'assistai, on revint à d'autres idées et l'on décida de tenter une résistance désespérée à Salbris, derrière la Sauldre.

à huit cent mille soldats parfaitement organisés, de deux mille pièces de canon non compris les batteries de siège, et de puissantes réserves échelonnées sur le Rhin pour maintenir l'armée envahissante à un constant niveau.

C'est dans ces conditions que nous devions essayer de créer des forces capables d'arrêter les progrès de l'ennemi et — suprême objectif — de délivrer Paris. Pour atteindre le but, nous trouvions l'outil administratif que j'ai décrit, dont la réfection n'était ni moins urgente ni moins indispensable que celle de l'armée elle-même.

Heureusement, nous avions un certain temps devant nous. Le gros des troupes allemandes était employé à l'investissement de la capitale et préparait la mise en position des pièces de siège qui traversaient lentement la France. L'armée du prince Frédéric-Charles était retenue autour de Metz par le blocus de l'armée française. Les Bavarois, commandés par le général de Thann, occupaient Orléans, mais n'étaient pas assez nombreux pour nous inquiéter. Sur divers points, des partis ennemis se montraient en force, sans pouvoir cependant se permettre des expéditions de grande portée. Bref, jusqu'à la chute de Paris ou celle de Metz, nous restions à peu près libres de nos mouvements. Rien ne faisant soupçonner la trahison de Bazaine, notre temps de répit était mesuré par la durée du siège de Paris.

Quelle était cette durée probable? Les apprécia-

tions ont beaucoup varié. M. Gambetta, plutôt optimiste selon son tempérament, avait apporté à Tours la conviction que Paris ne pourrait résister au delà du 15 décembre. Le général Trochu, plutôt pessimiste, fixait une date moins éloignée. Dans la séance de l'Assemblée nationale du 13 juin 1871, il a déclaré que la durée du siège, comptée à partir de l'investissement (milieu de septembre), « ne paraissait pas pouvoir dépasser soixante jours », donc s'étendre au delà du milieu de novembre. En prenant la moyenne entre ces deux dates, on semblait bien près de la vérité. En fait, les approvisionnements de Paris ont permis d'atteindre le 28 janvier, mais il ne nous était pas donné de le prévoir et nous devions tabler sur le 1er décembre. Il est très fâcheux que le gouvernement de Paris n'ait pas mieux évalué ses approvisionnements et ne nous ait pas renseignés avec plus de précision, car la connaissance du terme exact aurait modifié notre plan de campagne. Quoi qu'il en soit, la date du 1er décembre nous laissait environ six semaines. C'était court, mais d'un pays comme la France on peut obtenir beaucoup en six semaines. Comment utiliser ce délai?

J'en conférai dès le premier jour avec M. Gambetta. Après un examen approfondi de la situation, il fut décidé qu'une puissante armée — qui a pris le le nom d'« armée de la Loire » — serait réunie sous la main du général d'Aurelle, commandant du

15e corps à Salbris, en Sologne. Cet officier général s'était imposé à l'attention par la façon énergique dont il avait reconstitué les troupes du général de La Motterouge, en retraite depuis Arthenay. La discipline et un ordre parfait régnaient actuellement dans son corps d'armée. Il paraissait le plus apte à façonner et à agglomérer les troupes nouvelles qui seraient mises sur pied, et il a, en effet, rempli admirablement cette partie de sa mission. J'avais cru pouvoir promettre à M. Gambetta que quatre corps d'armée, cinq peut-être, seraient aux ordres de d'Aurelle, du 15 au 20 novembre. Cette armée, de deux cent mille hommes environ, pourrait se mettre en marche quelques jours après et arriver sous les murs de Paris avant l'échéance du 1er décembre. Pareille offensive, coïncidant avec un mouvement des assiégés, était de nature à déconcerter considérablement l'ennemi.

On touche ici du doigt le vice de la conception originelle, qui avait placé tout l'espoir et toute la souveraineté dans la capitale. Nous étions condamnés, dès notre premier pas, à nous orienter vers la levée du siège; tandis que d'autres opérations auraient pu être plus profitables, notamment une expédition dans l'est, susceptible de couper les communications des assiégeants. Mais, avec la direction donnée aux esprits et sous la pression de l'opinion, Paris se trouvait le premier, je dirais presque le seul objectif. Ce n'était plus de la stratégie pure, elle

se compliquait de politique. Sous l'empire du même sentiment, le gouvernement central se crut en droit de provoquer nos résolutions par ses initiatives; en sorte que nos mouvements militaires furent à la merci de communications essentiellement précaires et se trouvèrent souvent déjoués par les modifications que le gouvernement central dut apporter à ses plans et dont il ne put nous instruire en temps utile. L'armée de la Loire n'allait pas tarder à faire une première expérience de ce système dangereux.

A peine avais-je donné des ordres et mes chefs de service s'étaient-ils mis à l'œuvre pour organiser, dans les délais convenus avec M. Gambetta, les quatre nouveaux corps d'armée que j'avais promis, que la Délégation de Tours apprenait, le 21 octobre, par une dépêche de M. Jules Favre du 17, arrivée par ballon, que dans les vingt jours de sa date, c'est-à-dire vers le 6 novembre, le général Trochu, comptant sur une expédition de la province pour lui donner la main, « serait en mesure de passer sur le corps de l'ennemi ». Nos projets se trouvèrent, par là, subitement changés. Il ne s'agissait plus de marcher sur Paris avec deux cent mille hommes, au commencement de décembre, mais il s'agissait de tenter une démonstration, dès le commencement de novembre, avec les forces qu'on aurait alors sous la main.

Je fis connaître à M. Gambetta qu'en y mettant toute diligence nous ne pouvions néanmoins avoir

pour cette date que deux corps d'armée, les 15e et 16e, soit de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille hommes (les corps d'armée étaient à cette époque à trois divisions et comptaient près de quarante-cinq mille hommes); plus, en seconde ligne, une division commandée par le général Faye, qui poursuivait ses préparatifs; en tout, environ cent mille hommes. C'était assez pour reprendre et garder Orléans et refouler l'armée bavaroise, mais ce n'était pas assez pour débloquer Paris. Ce dernier objectif nécessitait les deux cent mille hommes, que nous aurions eus un mois plus tard. Toutefois, M. Gambetta estima que nous ne pouvions pas rester sourds à l'appel du général Trochu et qu'un mouvement même limité, de notre part, pourrait produire une diversion utile au succès de l'opération que celui-ci méditait. Quelque regret que j'éprouvasse de voir modifier le plan primitif, il ne me parut pas possible d'agir autrement et je fus chargé de rallier à cette idée le général d'Aurelle et ses principaux lieutenants.

Le 24 octobre, je me rendis au quartier général de Salbris. J'étais accompagné de MM. Sourdeaux et de Serres, attachés à mon cabinet; ce dernier m'était précieux, car il avait une grande connaissance des cartes et, quoique jeune, un véritable instinct des mouvements militaires. J'avais convoqué pour la conférence : le général d'Aurelle, son chef d'état-major le général Borel, le général Pourcet, commandant le 16e corps, et le général Martin des

Pallières, dont la division, exceptionnellement forte, était appelée à jouer un rôle important.

C'était la première fois que je voyais ces personnages. Je les observais avec un intérêt bien naturel. D'Aurelle, froid, réfléchi, un peu soupçonneux, donnait l'impression de l'obstination et de la vigueur. Il suivait fermement son idée, sans beaucoup s'arrêter aux considérations qu'on lui faisait valoir. Borel, sagace, méthodique, ouvert aux suggestions mais prudent, calculant posément, sans parti pris, attirait par sa franchise et sa droiture. Pourcet, courtois et fin, ayant ses vues propres, se défendait de toute initiative et se renfermait dans l'exécution ponctuelle des ordres de son chef. Enfin des Pallières, hardi, brillant, aimé des troupes, admirable au second rang, sorte de Bourbaki de l'infanterie de marine, paraissait se complaire à l'action de préférence au conseil.

Le thème à discuter était le suivant : l'armée bavaroise, renforcée d'un corps d'armée prussien, occupait Orléans et les environs. On n'aurait vraisemblablement pas affaire à plus de cinquante mille hommes et peut-être même à plus de quarante mille. Le général d'Aurelle se concentrerait à Blois, au moyen de la ligne ferrée Salbris, Tours et Blois ; il conduirait l'attaque principale, en remontant le long de la rive droite, avec le 16e corps et deux divisions du 15e. Le général des Pallières passerait la Loire à Gien et se rabattrait sur la route d'Orléans à Arthenay, de manière à placer l'ennemi entre deux feux et lui

barrer la retraite vers Paris. Un corps de cavalerie, soutenu par les francs-tireurs du colonel Lipowski, intercepterait la route d'Orléans à Châteaudun. Si l'opération était bien menée, l'ennemi pouvait se trouver dans une position très critique ; non seulement il était vaincu, mais obligé peut-être de mettre bas les armes, car les issues lui seraient fermées.

Le général d'Aurelle fit des objections qui ne manquaient pas de justesse. Nos troupes, dit-il, étaient jeunes et l'ennemi, actuellement inférieur en nombre, se renforcerait à l'annonce de notre projet. Mais cela ne répondait pas à l'argument essentiel, à savoir : l'obligation de faciliter la sortie de Trochu. Pourcet opina dans le même sens que d'Aurelle. Le général Borel, d'abord assez froid, se rangea de mon côté, après examen attentif de la carte. Quant au général des Pallières, il se déclara prêt à exécuter la tâche qu'on lui assignerait. Bref, nous prîmes rendez-vous pour le surlendemain à Tours, dans un second conseil de guerre que présiderait M. Gambetta.

Ce conseil se tint le 26 au maréchalat, dans la grande salle des cartes attenant à mon cabinet. Je résumai les échanges de vues du 24 et aussitôt la discussion s'engagea. Le général d'Aurelle renouvela ses objections, mais avec moins de force, me sembla-t-il, que l'avant-veille. Sans doute les explications du général Borel l'avaient quelque peu ébranlé. Celui-ci présenta alors un travail très minutieux et très complet sur les moyens d'exécution,

qui impressionna favorablement tous les auditeurs. M. Gambetta ayant reproduit, avec l'autorité qui lui appartenait et le prestige de sa parole, l'argument décisif tiré de la sortie de Trochu, toutes les hésitations tombèrent et le général d'Aurelle finit par accepter avec entrain la mission proposée.

La mise en marche des troupes fut fixée au lendemain 27. D'après les prévisions, l'armée arriverait à Orléans le 31 au soir ou le 1er novembre. Les calculs du général Borel ne laissaient pas de doute à cet égard.

A aucune époque de ma vie, je n'ai ressenti à un pareil degré les émotions de l'attente. Je suivais par la pensée tous les mouvements de l'armée de d'Aurelle, j'étais partagé entre la crainte et l'espérance. Quoique peu enclin, par tempérament, à me bercer d'illusions, je sentais cependant la confiance l'emporter. Nous supputions, M. Gambetta et moi, les chances de succès; il nous semblait impossible que nos troupes n'obtinssent pas la victoire. Les dispositions avaient été bien prises; le général Borel avait méticuleusement calculé; les chefs se montraient résolus. Nos désirs étaient aiguillonnés par les dépêches répétées de Jules Favre : « Paris débloqué, la guerre est finie ! » s'écriait-il enthousiasmé, le 23 octobre; « il faut donc marcher sur Paris, qui doit être l'objectif ». — « Nous pouvons, confirmait-il le 25, agir efficacement dans quinze jours », donc

le 10 novembre. « Il faut que vous agissiez à ce moment, avec cent vingt mille hommes de vos meilleures troupes au point convenu. » Nous n'emmenions pas cent vingt mille hommes, mais nous en emmenions cent mille, y compris la division du général Faye, qui anticipait sur la date prévue.

Le secret de notre mouvement avait été bien gardé. A peine l'avions-nous confié à quelques intimes, que notre apparente inaction commençait à inquiéter. Pour mieux le dissimuler à l'ennemi, je feignis d'envoyer nos troupes sur Le Mans, menacé à ce même moment par une attaque de faible envergure. Il devait paraître assez naturel que, prenant le change sur la portée de cette attaque, nous expédions des renforts pour la déjouer. Or, tandis que des trains militaires aux trois quarts vides débarquaient bruyamment au Mans les hommes des dépôts, les 2e et 3e divisions du 15e corps filaient silencieusement sur Blois, où elles rejoignaient le 16e corps.

Le 28 au soir, j'étais chez M. Gambetta, auquel je rendais compte des dernières dispositions et je donnais comme certain le départ de Blois le lendemain matin, quand une dépêche du général d'Aurelle nous informa que tout était suspendu. Le mauvais temps, les chemins difficiles, l'équipement défectueux des mobilisés ne permettaient pas, selon lui, de tenter une action vigoureuse. Surpris de ce revirement et n'étant qu'à moitié convaincus par les motifs invoqués, nous ne voulûmes cependant pas prescrire

d'avancer quand même. Séance tenante, le ministre répondit au général : « Vos hésitations et les craintes exprimées dans votre dépêche en date de Blois, le 28 octobre, 10 h. 20 du soir, m'obligent à ajourner un plan sur la valeur duquel mon opinion n'a pas varié. En conséquence, arrêtez le mouvement et prenez de bonnes positions en faisant exécuter immédiatement des ouvrages de défense, en utilisant la forêt de Marchenoir et en commandant les deux rives de la Loire. Avertissez des Pallières, auquel d'ailleurs j'envoie une dépêche. » Nous nous séparâmes navrés. Cet ajournement risquait d'avoir les plus graves conséquences. L'ennemi pouvait apprendre la concentration opérée en avant de Blois et alors il appellerait des renforts, ces renforts que le général d'Aurelle, dès le début de l'entreprise, avait craint de trouver devant lui. Je rentrai donc au maréchalat fort désappointé.

Le lendemain, 29 octobre, le gouvernement recevait la nouvelle de la capitulation de Metz. La trahison imbécile de Bazaine livrait au prince Frédéric-Charles la dernière armée de l'Empire, la meilleure, avec tous ses cadres, ses canons, ses étendards. Le 30, la catastrophe fut rendue publique par la proclamation fameuse : « Français, élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie... Metz a capitulé. Le maréchal Bazaine a trahi... Jurons de ne jamais nous

rendre. » Ces mâles paroles ne pouvaient atténuer la gravité de la situation. L'armée du prince Frédéric-Charles, libre désormais de ses mouvements, allait devenir un facteur des plus redoutables. Dans trois ou quatre semaines, le général d'Aurelle la rencontrerait infailliblement devant lui.

Nous ne doutâmes pas que cet événement ne fût la vraie cause de l'arrêt imprévu de l'armée de la Loire. Le jour même où cet arrêt nous fut notifié, le 28, M. Thiers traversait nos lignes, se rendant à Paris pour y apporter le résultat malheureusement infructueux de sa mission diplomatique auprès des souverains de l'Europe. Aussitôt qu'il eut quitté nos avant-postes, le général Tripart, qui les commandait, vint au quartier général à neuf heures du soir et annonça la capitulation, que le gouvernement de Tours ignorait encore. M. Thiers, partisan convaincu d'un armistice, dut insister pour qu'il fût sursis à toute offensive. J'hésite d'autant moins à le penser que déjà, avant de quitter Tours, il avait fait une démarche dans ce sens auprès de moi. M. Charles de Rémusat m'ayant demandé, de sa part, une entrevue, je m'étais, avec l'autorisation de M. Gambetta, rendu à son hôtel. Là, l'illustre homme d'État avait employé une partie de la soirée à tâcher de me convaincre de l'inutilité, de l'inopportunité de nouvelles hostilités qui rendraient, disait-il, la paix plus difficile. Je devrais, selon lui, décommander la marche sur Orléans, « dangereuse en cas de succès comme

en cas de revers ». J'essayai de le rassurer sur l'état de nos forces et voyant que tous mes raisonnements échouaient, je finis par lui dire que le gouvernement seul avait qualité pour donner le contre-ordre qu'il réclamait de moi. Nous nous quittâmes assez froidement. Depuis, il a reconnu de bonne grâce que je ne pouvais lui répondre autrement [1].

Ces incidents et quelques propos prêtés à des membres de la Délégation, qui semblaient trouver notre action intempestive, rendirent ma situation délicate. Je donnais en effet des ordres en l'absence du ministre : je ne voulais pas risquer d'aller à l'encontre de sa pensée. Dès lors, et pour fixer les responsabilités, j'adressai à M. Gambetta, avec son assentiment, la lettre suivante :

« Tours, le 4 novembre 1870, neuf heures du matin.

« Monsieur le Ministre,

« Je vous prie de vouloir bien me donner des ins-

1. « Votre obstination était naturelle, me disait-il en 1872 à Paris, car *je ne pouvais vous donner la vraie raison*. Mais vous m'avez beaucoup gêné. » La « vraie raison », c'est qu'il jugeait la paix nécessaire à ce moment, qu'il en avait été question avec M. de Bismarck et que notre offensive dérangeait l'échiquier diplomatique. La reddition de Metz entraînait, d'après lui, la cessation immédiate des hostilités. Il a exprimé cette pensée en termes durs, outrageants, lorsqu'à l'Assemblée nationale il a qualifié de « politique de fou furieux » le dessein de prolonger la résistance. M. Thiers oubliait que cette résistance, si elle ne nous a pas valu d'avantages matériels, si même elle nous a imposé de nouveaux sacrifices, a du moins sauvé l'honneur de la France et nous a relevés devant le monde.

tructions exactes et précises sur la conduite que je dois tenir à l'égard de nos opérations militaires.

« Depuis quelques jours, l'armée et moi-même ignorons si le gouvernement veut la paix ou la guerre. Au moment où nous nous disposons à accomplir des projets laborieusement préparés, des bruits d'armistice tout à coup répandus jettent le trouble dans l'âme de nos généraux. Alors se produisent de leur part des objections, comme celles contenues dans la lettre ci-jointe du général d'Aurelle, qui dissimulent mal leur désir de se soustraire à une responsabilité qui les inquiète. Moi-même, si je cherche à remonter leur moral et à les pousser en avant, j'ignore si demain je ne serai pas désavoué. Déjà, vous le savez, la nouvelle de la capitulation de Metz, répandue dans l'armée de la Loire, à la suite du passage d'un de nos hommes d'État à travers nos lignes, a arrêté un mouvement qui devait infailliblement nous conduire à Orléans, et nous faire mettre la main sur un corps prussien et une nombreuse artillerie.

« Je ne saurais accepter, pour ma part, de voir constamment nos projets militaires déjoués par la politique. Mais il est une considération plus puissante qui s'impose aux méditations du gouvernement.

« Tandis que notre armée hésitante n'ose faire un pas en avant, les Prussiens, qui poursuivent leur but avec ténacité, se concentrent de plus en plus

au-devant de nos forces et d'un moment à l'autre se trouveront rejoints par l'armée de Metz. Ils choisiront leur jour et leur heure, et attaqueront victorieusement le général d'Aurelle campé entre Blois et Marchenoir. Ainsi, nous laissons passer l'occasion propice, pendant que l'ennemi prépare une action à son gré.

« Cette situation ne saurait durer. Il faut que le gouvernement dise résolûment si nous devons faire la paix ou la guerre. Dans le premier cas, nous abandonnerons nos lignes, nous repasserons la Loire et nous ramènerons l'armée en arrière, sur un point où elle n'ait rien à craindre de l'ennemi. Dans le second cas, nous reprendrons nos combinaisons interrompues et nous ferons un mouvement offensif avant que l'ennemi ait réuni des forces supérieures.

« Je vous prie donc, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire connaître d'une manière catégorique :

« Si nous devons pousser vigoureusement les opérations en nous plaçant au seul point de vue militaire ;

« Ou si, en présence d'un armistice prochain, nous devons éviter les engagements et dès lors nous reporter en arrière. Car, je le répète, le maintien pur et simple de nos positions actuelles serait dangereux et pourrait, au gré des Prussiens, aboutir à un désastre pour nos armes.

« Agréez, etc. »

M. Gambetta me répondit le jour même :

« Tours, le 4 novembre 1870.

« Monsieur le Délégué,

« Je constate avec vous, avec une égale inquiétude, la détestable influence des hésitations politiques du gouvernement, dont le résultat évident est d'énerver et de déconcerter nos efforts militaires et le moral de nos généraux et de nos soldats. Mais il faut réagir et redoubler d'énergie. J'ignore si le gouvernement de l'Hôtel de ville est enclin à traiter. Pour moi, je ne connais que mon mandat et mon devoir, qui est la guerre à outrance.

« En conséquence, en dépit de toutes fausses manœuvres, de toute mauvaise direction diplomatique ou autre, ne vous laissez arrêter ni retenir par des tentatives de négociations dont je repousse la responsabilité.

« Nous avons eu le malheur de voir une première fois notre plan offensif, si sagement combiné, entravé par l'intervention de M. Thiers. Il ne faut point rester plus longtemps sous le coup de cette ingérence. Il faut reprendre notre ligne de conduite et arrêter dès aujourd'hui nos mouvements en avant dont vous me communiquerez tous les moyens d'exécution. Je mettrai à votre disposition les mesures les plus énergiques et, si la fortune peut être forcée par

notre résolution, nos études, nos dévouements, la patrie ne pourra rien nous reprocher et nous trouverons dans notre conscience la récompense du devoir accompli.

« Donc c'est la guerre, ne perdez pas une minute et en avant!

« Mes meilleurs sentiments.

« Léon GAMBETTA. »

En conséquence, j'activai la formation de nos corps d'armée et je pressai le général d'Aurelle de reprendre son mouvement.

L'armée se remit en marche le 7 novembre. Elle avançait dans l'ordre précédemment fixé : les 2e et 3e divisions du 15e corps s'appuyant au fleuve et, sur la gauche, le 16e corps. Celui-ci était présentement commandé par le général Chanzy que nous avions rappelé d'Algérie pour remplacer le général Pourcet, tombé malade. Le général des Pallières, dont le mouvement était plus long, avait quitté ses positions la veille. Le général Faye, avec sa division de fraîche date, se portait directement sur Orléans, en prévision du cas où l'ennemi, profitant de notre inaction, aurait appelé des renforts. Chose surprenante, celui-ci ne paraît pas, jusqu'à la dernière heure, s'être douté de nos intentions, tant l'impuissance de la province était admise. Ce même jour,

M. Thiers revint des lignes prussiennes et le piquet allemand qui l'escortait n'attacha aucune importance au déplacement de nos avant-postes.

Tout allait donc à souhait quand de nouveau, dans la nuit du 8 au 9, une dépêche du général d'Aurelle remit en question le mouvement projeté. Le temps redevenu mauvais, les chemins peu praticables pour l'artillerie et les convois, la crainte d'une surprise sur la gauche, l'annonce de renforts venant de Pithiviers lui semblaient rendre le succès fort problématique. M. Gambetta me donna l'ordre d'insister. Heureusement l'alerte dura peu; à neuf heures du matin, l'armée s'ébranla et dans l'après-midi elle arriva devant Coulmiers. Aussitôt s'engagea la bataille à laquelle cette localité a donné son nom. Le lendemain, 10 novembre, nos troupes victorieuses réoccupaient Orléans. L'armée bavaroise s'enfuit en désordre, laissant entre nos mains de l'artillerie, de nombreux blessés et près de deux mille prisonniers.

Notre joie fut tempérée par le regret d'avoir laissé échapper le gros de l'ennemi qui, d'après notre plan, devait être forcé de mettre bas les armes. Le général des Pallières, chargé d'intercepter la route d'Étampes, n'avait pu arriver à temps ; la victoire l'avait devancé. Von der Thann put dès lors se retirer dans cette direction. La route d'Orléans à Chartres, par laquelle une partie de ses forces en retraite opéra sa jonction avec le duc de Mecklembourg, aurait dû être gardée par la cavalerie du général Reyau, que

soutenaient les francs-tireurs du colonel Lipowski. Mais ce général, trompé par de faux renseignements, se crut tourné et abandonna la position ; les francs-tireurs suivirent. Les Bavarois purent ainsi se dérober avec tous leurs bagages et leur artillerie. En 1883, j'ai rencontré chez le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, le duc de Mecklembourg qui avait assisté à cette journée : « Je croyais, me dit-il, l'armée bavaroise perdue et je ne m'explique pas pourquoi vous avez dégarni les routes de Chartres et d'Étampes. » Je lui en donnai les raisons. « Tant mieux pour nous, reprit-il, car c'eût été un désastre. » On juge, en effet, du retentissement qu'aurait eu cette capitulation venant après tant de succès allemands.

Le public, qui ne connaissait pas ces particularités, se réjouit sans réserve. Les habitants de Tours pavoisèrent et illuminèrent ; les télégrammes de félicitations affluèrent de toutes parts. Avec cette mobilité qui caractérise le tempérament national, on passa de l'abattement à une confiance exagérée. On voyait déjà Paris débloqué et l'ennemi forcé de nous accorder une paix honorable. M. Gambetta et moi ne partagions pas cette illusion. Nous avions trop mesuré les difficultés et nous ignorions où en était le général Trochu. Néanmoins, nous puisions dans cette victoire un puissant réconfort.

L'effet produit sur l'ennemi fut très grand, d'autant plus grand que la veille encore il croyait la France

à bout de ressources. Une lettre écrite par un officier bavarois à sa mère, le 12 novembre, et tombée entre nos mains exprime ce sentiment : « ... Il n'y a plus d'armée de la Loire, disait-on, les forces de l'ennemi (les Français) sont épuisées ; et maintenant, je trouve tout un corps bien organisé, avec une artillerie formidable, une cavalerie admirablement montée et une infanterie qui nous a prouvé ce dont elle était capable à la bataille de Coulmiers. D'après mon opinion, la position a changé pour nous d'une façon des plus inquiétantes, et je crains que la fin de tout cela ne soit aussi déplorable que le début en a été heureux et glorieux. »

Ces journées valurent au général d'Aurelle une juste popularité ; le pays lui était reconnaissant de la seule joie qu'il eût goûtée dans cette guerre maudite. Une fois surmontées les hésitations du début — assez compréhensibles d'ailleurs —, il avait montré des qualités maîtresses : solidité, décision, sang-froid. Sa fermeté maintenait les troupes dans une exacte discipline ; grâce à lui, nous possédions une armée. A ses côtés trois hommes fixèrent l'attention. Le général Borel dans l'exécution du plan se révéla chef d'état-major accompli. Tout fut calculé, rigoureux ; les instructions libellées avec clarté et précision ne livraient rien au hasard. Le général Chanzy, hier brigadier, venait sans transition d'être investi d'un commandement de corps d'armée ; il sembla que cette haute situation avait de tout temps

été la sienne; du premier jour, il eut les dons d'un chef expérimenté. Sa confiance contagieuse doublait la valeur de ses troupes. Elle s'unissait au calme et à la maturité du jugement. Jauréguiberry, marin éprouvé, mais étranger aux opérations terrestres, fut subitement porté à la tête d'une division. Cinq jours avant de combattre, il ignorait sa destination. Je le vois encore entrant dans mon cabinet et demandant d'un ton tranquille : « Où dois-je aller? et quand? » — « Au quartier général, et dès demain; vous commanderez une division. » — « C'est bien, dit-il avec simplicité, j'y serai. » Il y fut en effet, et même contribua largement au succès; Chanzy lui rendit un public hommage. Bientôt commandant de corps d'armée, plus tard ministre de la Marine, il ne cessa de montrer les mêmes qualités : fermeté d'âme, désintéressement, absence d'hésitation devant le devoir.

Le lendemain de la prise d'Orléans, M. Gambetta se rendit au quartier général pour féliciter l'armée et pour délibérer sur la suite à donner aux opérations; je l'accompagnais. Nous eûmes une conférence avec les généraux d'Aurelle, Borel et des Pallières. Le général Chanzy, trop éloigné et fort occupé, n'avait pu venir. Le général Borel, selon son habitude, fit un résumé scrupuleux de la situation, laissant à son chef le soin de conclure. Le général d'Aurelle combattit tout d'abord l'idée d'une marche sur Paris,

visée par hypothèse dans les explications du général Borel. Si l'on avait sous la main le 17e corps — qui ne serait prêt que dans quatre ou cinq jours — et les 18e et 20e — qui ne le seraient que dans huit ou dix — l'entreprise, dit-il, pourrait être tentée; mais avec les forces restreintes dont il disposait — deux corps d'armée et une division — ce serait une folie. On ne savait même pas si les assiégés effectueraient une sortie. Il fut donc convenu qu'on attendrait des nouvelles de Paris et que, provisoirement, on se fortifierait à Orléans de manière à prévenir toute surprise. « Avant-garde du pays tout entier, dit le ministre, dans sa proclamation à l'armée, vous êtes aujourd'hui sur le chemin de Paris. N'oublions jamais que Paris nous attend et qu'il y va de notre honneur de l'arracher aux étreintes des barbares qui le menacent du pillage et de l'incendie. » Ces paroles étaient appropriées aux circonstances, mais le vice de la situation sautait aux yeux. Obligés de devancer l'heure pour obéir au gouvernement de Paris, et laissés ensuite dans l'ignorance de ses actes, nous nous arrêtions à mi-chemin, dévoilant ainsi notre but à l'ennemi. Le plan primitif se trouvait par là sérieusement compromis.

De toute façon, il importait de ne pas prolonger la station à Orléans au delà du temps strictement nécessaire pour la mise en ligne des trois corps d'armée supplémentaires. Ces corps, dès le 20 novembre, étaient constitués et échelonnés le long de la Loire,

sous les commandements respectifs des généraux de Sonis, Billot et Crouzat. Il y avait un double intérêt à procéder, sans plus tarder, au mouvement d'ensemble. Nous prévenions ainsi l'armée du prince Frédéric-Charles, qui pouvait apparaître devant Orléans vers le 1er décembre, et nous répondions au vœu des assiégés, dont les vivres, pensions-nous, s'épuisaient rapidement. « Nous ne dépasserons pas la date du 15 décembre, si même nous pouvons l'atteindre », écrivait Jules Favre.

Les Allemands n'étaient pas très rassurés, si l'on s'en rapporte aux réflexions du correspondant du *Times,* attaché à l'état-major du duc de Mecklembourg. « En fait, écrivait-il dans le numéro du 20 janvier 1872, il y a eu une période (après la bataille de Coulmiers) pendant laquelle la marche sur Paris n'aurait pas pu être empêchée. L'armée du prince Frédéric-Charles était à dix jours de marche dans une direction ; celle du duc de Mecklembourg à plusieurs jours de marche dans une autre, et la grande route depuis Orléans jusqu'à l'armée d'investissement autour de Paris est restée quatre jours entièrement ouverte. Ni la jeunesse des troupes ni l'imperfection de leur équipement ne semblent suffisantes pour justifier l'inaction à un moment aussi critique. »

Le général d'Aurelle était placé à un autre point de vue. Dominé par la préoccupation de ne pas compromettre son armée, il préférait attendre l'at-

taque du prince Frédéric-Charles dans les positions d'Orléans, qu'il avait bien étudiées et fortifiées, plutôt que de l'affronter en rase campagne. « Avec quarante mille hommes, déclarait-il au ministre, nous y pourrions tenir tête à deux cent mille. » Mais rien ne prouvait que le prince Frédéric-Charles irait chercher le général d'Aurelle sur le terrain où celui-ci l'appelait. Et si Paris venait à se rendre, que pourrait alors l'armée de la Loire contre les forces allemandes combinées? L'expectative prolongée paraissait donc fort dangereuse et n'était pas une solution. Les événements du reste se chargèrent d'y mettre fin.

Le 30 novembre, la Délégation eut une commotion électrique. Le général Trochu lui mandait : « Les nouvelles reçues de l'armée de la Loire m'ont naturellement décidé à sortir par le sud et à aller au devant d'elle coûte que coûte; c'est lundi (28 novembre) que j'aurai fini mes préparatifs poussés de jour et de nuit. Mardi 29, l'armée entière, commandée par le général Ducrot, le plus énergique de nous, abordera les positions fortifiées de l'ennemi et, s'il les enlève, poussera vers la Loire... » Cette dépêche, datée du 24, aurait dû nous parvenir le 25 ou le 26. Mais, par une de ces fatalités que nous n'avons que trop connues pendant la guerre, le ballon qui l'apportait, poussé par les vents contraires, était allé s'abattre en Norvège, dans une région privée de

communications ; en sorte qu'elle nous arrivait en retard de quatre ou cinq jours. Nous nous trouvions ainsi privés du délai nécessaire à nos propres préparatifs. Il est bien regrettable que, pour une nouvelle de cette importance, le général Trochu ait négligé l'élémentaire précaution d'expédier un deuxième ballon, à vingt-quatre heures d'intervalle.

Mais il n'y avait pas à gémir ou récriminer, l'action s'imposait. La Délégation de Tours décida que, toute affaire cessante, nous coopérerions avec l'armée de Ducrot. Après avoir pris les instructions de M. Gambetta, je me mis en mesure de conférer le soir même avec le général d'Aurelle. Je lui passai, à trois heures et demie, cette dépêche : « Continuez les préparatifs en vue de vous porter en avant, route d'Étampes et route de Pithiviers, avec le 16e corps et les deux divisions du 15e, et en vue de ramener de Sonis (17e corps) à Orléans. Ne changez pas la position de la division qui est avec des Pallières. Je vous expliquerai de vive voix ce que nous attendons de vous et nous l'étudierons ensemble. Si le général Chanzy et même le général des Pallières peuvent se rendre à votre quartier général, ce soir à huit heures, sans compromettre en quoi que ce soit, bien entendu, la sécurité des troupes, je serai charmé de les associer à notre conférence. » Cette dépêche était le résultat d'une étude sommaire que je venais de faire avec mes services, touchant les mouvements présumés de Ducrot. Puisqu'il visait à nous donner

la main, dans la direction d'Orléans, il franchirait certainement la Marne et suivrait la rive droite de la Seine jusque vers Melun. Là, sans doute, il passerait le fleuve et se rabattrait sur Montargis en traversant la forêt de Fontainebleau. Pour le rejoindre, nous devions nous-mêmes tendre vers Fontainebleau par Beaune-la-Rolande et Pithiviers, où les 18e et 20e corps se trouvaient déjà réunis. Tel était l'itinéraire que, d'accord avec les généraux du ministère, nous jugions le plus rationnel.

Une heure après avoir télégraphié cet avis, je partis en train spécial pour Orléans. J'étais escorté de deux secrétaires, de Selves et de Serres ; en outre j'emmenais le général Bourbaki, auquel venait d'être conféré le commandement en chef des 18e et 20e corps, sous l'autorité supérieure du général d'Aurelle. J'étudiais curieusement pendant le trajet la figure de mon brillant compagnon. Je l'avais aperçu deux fois, chez M. Gambetta et au maréchalat, mais je n'avais échangé que peu de mots avec lui. Tout ce que la renommée en disait me le rendait encore plus intéressant. Ceux qui l'ont approché n'ont jamais oublié ce masque chevaleresque, cette démarche souple et aisée, cette physionomie très fine sous les dehors d'une grande rondeur. Il exerçait sur la troupe une attraction indéfinissable ; sa bravoure était légendaire, son insouciance du danger proverbiale. Je cherchai à connaître son opinion sur les opérations auxquelles il allait participer ; mais il me parut s'en

remettre entièrement aux ordres qu'il recevrait de son chef. J'eus l'impression très nette que j'avais sous les yeux un merveilleux « second », qui ne pouvait, qui ne désirait pas être un « premier ».

J'arrivai au quartier général, distant de quelques kilomètres d'Orléans, vers huit heures et demie du soir. De Serres était muni d'un paquet de cartes et de documents ; de Selves m'avait précédé à l'hôtel. Les généraux d'Aurelle, Borel et Chanzy m'attendaient ; des Pallières était retenu à son poste. Mes interlocuteurs furent très impressionnés des nouvelles que je leur apportais et en particulier de la dépêche de Trochu. Avec un patriotisme qui les honore, et malgré leur très vif regret d'être ainsi pris de court, ils se déclarèrent prêts à marcher immédiatement. Le général d'Aurelle, dont les répugnances s'étaient affirmées pendant le mois de novembre, ne se montra pas ici le moins résolu ; l'action des assiégés, à ses yeux, commandait la nôtre.

Nous examinâmes avec attention les données établies à Tours d'après une première et rapide étude. Les généraux acceptèrent unanimement dans ses grandes lignes le plan d'une marche sur Fontainebleau, qui commencerait dès le lendemain matin. Les 15e et 16e corps se mettraient en mouvement les premiers pour dessiner leur concentration avec les 18e et 20e ; à partir du 2 décembre, les quatre corps groupés sous le commandement du général d'Aurelle, soit environ cent soixante mille hommes, pren-

draient part à une action commune. Pithiviers, actuellement aux mains de l'ennemi, serait occupé d'abord et l'armée se dirigerait ensuite vers la forêt de Fontainebleau, dans la direction de Malesherbes. En vue de ravitailler l'armée de Ducrot, des approvisionnements considérables, réunis par les soins de l'intendance, suivraient aussitôt que le général d'Aurelle en donnerait le signal. Le 17e corps couvrirait Orléans en attendant des ordres ultérieurs ; il serait au besoin remplacé dans sa faction par le 21e corps qui achevait de se former dans la forêt de Marchenoir, sous le commandement du capitaine de vaisseau Jaurès. Ce dernier corps n'était pas encore remis au général d'Aurelle et restait provisoirement à notre disposition.

Séance tenante, les généraux Borel et Chanzy, avec leur promptitude d'esprit et leur lucidité habituelles, dessinèrent les traits de ce vaste plan, auxquels d'Aurelle donna son assentiment. A onze heures et demie du soir nous nous séparâmes et je passai la nuit à Orléans. Le lendemain matin, me rendant à la gare avec de Selves, je rencontrai le général Bourbaki que je croyais déjà à son quartier général. Il n'avait pu, m'assura-t-il, trouver un moyen de transport dans la soirée et me promit de partir sans perdre un instant. Je le prévins que ce jour même il recevrait probablement du général d'Aurelle des instructions en vue de sa coopération pour le lendemain.

Rentré à Tours vers onze heures, je m'empressai de rendre compte à M. Gambetta du résultat de ma mission. Il m'embrassa gaiement : « Nous touchons à la délivrance, dit-il; la République aura réparé les désastres de l'Empire. — Quel contraste! ajouta-t-il; deux décembre, anniversaire du coup d'État! » Nous esquissâmes sur une carte l'itinéraire du général d'Aurelle, en correspondance avec l'itinéraire présumé de Ducrot. Je lui exprimai la confiance que m'avaient laissée les excellentes dispositions de nos généraux, particulièrement du commandant en chef, qui semblait transfiguré par les nouvelles de Paris. Sa temporisation qui nous avait parfois irrités faisait place à une patriotique ardeur. Un seul point noir existait dans mon esprit. Nous étions exposés à rencontrer l'armée du prince Frédéric-Charles dont les avant-gardes commençaient à poindre aux limites du Loiret. Vraisembablement il n'emmenait pas toutes ses forces, mais l'entrée en scène de quatre-vingt mille hommes de troupes exercées constituerait une grave diversion, nonobstant notre supériorité numérique. En outre notre mouvement, commandé par les dépêches de Trochu, s'effectuait avec une précipitation qui pouvait entraîner des inconvénients de plus d'une sorte.

CHAPITRE VII

RETRAITE DE L'ARMÉE DE LA LOIRE. — CAMPAGNE DU NORD.

La marche sur Paris commença le 1er décembre dans les conditions arrêtées la veille. Le général Chanzy quitta ses positions à dix heures du matin. Les troupes s'ébranlèrent avec allégresse, impatientes qu'elles étaient de rompre leur longue inaction. Au même moment, par un nouveau ballon parti de Paris le 30 et tombé à Belle-Isle-en-Mer, nous recevions les premières nouvelles de la sortie du général Ducrot. Il avait quitté ses retranchements le 29, après avoir prononcé des adieux à la manière antique et juré de vaincre ou de mourir : « J'en fais le serment devant la France entière, disait-il à ses troupes, je ne rentrerai que mort ou victorieux. Vous pourrez me voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. Alors ne vous arrêtez pas, mais vengez-moi. » Son armée forte de cent mille hommes et de quatre cents pièces de canon avait traversé la Marne le 30 au matin et refoulé l'ennemi, dans un engagement des plus violents; elle couchait sur ses positions. L'ami-

ral de la Roncière « s'était avancé sur Longjumeau et avait enlevé brillamment les positions retranchées d'Épinay[1] ». La dépêche ajoutait que le combat reprendrait le 1er décembre et qu'une vigoureuse attaque serait dirigée au sud par le général Vinoy.

Je transmis immédiatement ces informations au général d'Aurelle qui les porta à la connaissance des troupes par le bel ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de la Loire,

« Paris, par un sublime effort de courage et de patriotisme, a rompu les lignes prussiennes. Le général Ducrot, à la tête de son armée, marche vers nous; marchons vers lui avec l'élan dont l'armée de Paris nous donne l'exemple.

« Je fais appel aux sentiments de tous, des généraux comme des soldats; nous pouvons sauver la France. Vous avez devant vous cette armée prussienne que vous venez de vaincre sous Orléans; vous la vaincrez encore; marchons donc avec résolution et confiance.

« En avant sans calculer le danger! Dieu protégera la France!

« Quartier général de Saint-Jean, le 1er décembre 1870. »

1. C'est en ces termes que fut annoncé à la province le succès, en réalité fort modeste, d'Epinay, près de Saint-Denis. Le laconisme de la dépêche de Paris, les commentaires exaltés des aéronautes et le programme de la marche sur Gien induisirent en erreur le gouvernement de Tours et donnèrent l'illusion d'une opération beaucoup plus étendue.

Cette première journée fut très favorable à nos armes. Le général Chanzy, qui seul avait été engagé, annonça les résultats par une dépêche qui nous parvint au milieu de la nuit. « Partout, disait-il, nos troupes ont abordé l'ennemi avec un élan irrésistible. Les Prussiens ont été délogés des villages à la baïonnette. Notre artillerie a été d'une audace et d'une précision que je ne puis trop louer. Nos pertes ne paraissent pas sérieuses; celles de l'ennemi sont considérables. On recueille des prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers. Les honneurs de la journée sont pour l'amiral Jauréguiberry... » Sur la droite, le 18e corps, commandé par le général Billot, repoussait un détachement ennemi et l'obligeait à s'enfuir précipitamment sur Pithiviers.

Ces heureuses nouvelles parurent dans le *Moniteur universel*, en même temps que l'annonce du succès du général Ducrot. Dans la matinée du 2 décembre, la France lisait une proclamation où M. Gambetta, après avoir résumé les phases de la lutte sous Paris, ajoutait :

« Le génie de la France, un moment voilé, réapparaît.

« Grâce aux efforts du pays tout entier, la victoire nous revient et, comme pour nous faire oublier la longue série de nos infortunes, elle nous favorise sur presque tous les points. En effet notre armée de la Loire a déconcerté, depuis trois semaines, tous

les plans des Prussiens et repoussé toutes leurs attaques. Leur tactique a été impuissante sur la solidité de nos troupes, à l'aile droite comme à l'aile gauche...

« Nos troupes d'Orléans sont vigoureusement lancées en avant. Nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. Dans leurs rangs, chaque officier, chaque soldat sait qu'il tient dans ses mains le sort même de la patrie; cela seul les rend invincibles. Qui donc douterait désormais de l'issue finale de cette lutte gigantesque?... »

La ville de Tours retentissait encore des chants d'allégresse et déjà d'inquiétants messages nous parvenaient.

Le 16e corps avait, le 2 au matin, repris sa marche. La 3e division du 15e corps l'appuyait, tandis que le général en chef se transportait de sa personne à Arthenay, avec la 2e division; la 1re établissait la liaison avec les 18e et 20e corps. Le général Chanzy se heurta au duc de Mecklembourg, renforcé des 17e et 22e divisions prussiennes. La résistance de l'ennemi, beaucoup plus sérieuse que la veille, arrêta notre mouvement. Il fut visible, à travers les termes atténués des dépêches, que l'exécution du plan subissait une interruption. Dès lors, le général d'Aurelle, placé au centre, allait se trouver dépourvu de soutien, en cas d'une attaque directe du prince Frédéric-Charles.

Elle se produisit le lendemain avec une grande impétuosité. Le général d'Aurelle, avec le 15e corps, fut vivement rejeté sur Orléans. Il me l'annonça dans la nuit du 3 au 4; son télégramme se terminait ainsi : « Il ne nous reste plus qu'un parti à prendre, c'est de battre en retraite et voici comment je la comprendrais : Les 16e et 17e corps se retireraient vers Beaugency et Blois; les 18e et 20e corps par Gien; enfin le 15e passerait la Loire à Orléans pour aller en Sologne. De cette manière, les routes ne seraient pas encombrées et l'on aurait plus de facilités pour vivre. » Une telle détermination me frappa de stupeur. Je croyais à un échec, mais pas à une déroute. J'adjurai le général, à trois heures du matin, de tenter une concentration sur Orléans. Il me répondit que « c'était exposer l'armée à être détruite sans résultat » et qu'en conséquence « il croyait devoir maintenir les ordres qu'il avait donnés ». M. Gambetta à qui j'en référai aussitôt rédigea, à l'adresse du général, le télégramme ci-après, auquel ses collègues de la Délégation s'associèrent, et qu'il me chargea de lui transmettre :

« L'opinion du gouvernement, consulté, était de vous voir tenir ferme à Orléans, vous servir des travaux de défense, et ne pas vous éloigner de Paris. Mais puisque vous affirmez que la retraite est nécessaire, que vous êtes mieux à même, sur les lieux, de juger la situation, que vos troupes ne tiendraient

pas, le gouvernement vous laisse le soin d'exécuter les mouvements de retraite sur la nécessité desquels vous insistez et que vous présentez comme de nature à éviter à la défense nationale un plus grand désastre que celui-là même de l'évacuation d'Orléans. En conséquence, je retire mes ordres de concentration active et forcée à Orléans et dans le périmètre de nos feux de défense, et donnez des ordres à tous vos généraux placés sous votre commandement en chef.

« Léon Gambetta.

« Ad. Crémieux, Glais-Bizoin, Fourichon. »

Ce télégramme se croisa avec ces quelques lignes du général, de onze heures quarante-cinq du matin : « Je change mes dispositions, dirige sur Orléans 16e et 17e corps, appelle 18e et 20e corps, organise résistance, suis à Orléans, à la place. » Mais hélas! ce ne fut qu'une lueur fugitive, bien vite disparue. Le général me mandait, à cinq heures quinze du soir : « J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir me dispenser d'évacuer la ville d'Orléans. Tous mes efforts ont été impuissants. Cette nuit la ville sera évacuée. » Les Prussiens l'occupèrent, après pourparlers, à onze heures et demie du soir. M. Gambetta avait tenté, dans l'après-midi, de conjurer cette extrémité; il était parti pour rejoindre d'Aurelle, mais son train, assailli par les coups de feu tirés de la rive droite, dut rebrousser chemin.

Telle fut la lamentable fin d'une entreprise qui nous avait donné de si grandes espérances. Le général Ducrot, de son côté, ne fut pas plus favorisé. Après son brillant début du 30 novembre et un engagement meurtrier du 2 décembre, il plia devant la supériorité du nombre : ses troupes repassèrent la Marne et bivouaquèrent dans le bois de Vincennes, d'où elles ne tardèrent pas à rentrer dans Paris.

Ces nouvelles, arrivées coup sur coup, jetèrent le pays dans la consternation. A Tours, où les événements étaient plus vivement discutés, on ne pouvait admettre un pareil désastre. On en cherchait les causes dans les hypothèses les plus invraisemblables. Quelques-uns allaient jusqu'à accuser d'Aurelle d'avoir trahi! C'était absurde. Mais les souvenirs de Metz hantaient les esprits. En réalité la défaite tenait surtout à deux causes, qui avaient elles-mêmes leur origine dans la précipitation extrême avec laquelle l'armée avait dû se mettre en marche, à la suite des dépêches reçues de Paris. D'une part, le général Chanzy s'était porté beaucoup trop au nord-ouest, au lieu d'incliner sur sa droite, vers l'est, de manière à se rapprocher du gros de l'armée. Il avait ainsi provoqué une offensive vigoureuse à laquelle il ne put opposer que ses seules forces. D'autre part, les 18e et 20e corps étaient restés dans l'immobilité alors qu'il auraient dû, dès le 2 décembre, opérer leur mouvement de concentration sur la gauche.

Si ce dernier mouvement eut été exécuté, le général d'Aurelle ne se serait pas trouvé isolé au centre, avec ses deux divisions. Le prince Frédéric-Charles n'aurait pas osé l'attaquer; il se serait probablement borné à prendre position sur la route de Paris et à faire venir des renforts empruntés à l'armée d'investissement. Sans doute nous n'aurions pas pu passer — car l'échec du général Ducrot nous privait de la diversion nécessaire — mais nous aurions du moins conservé une force imposante dont la proximité eût gêné considérablement l'ennemi.

Si le général d'Aurelle avait eu deux ou trois jours devant lui au moment de quitter Orléans, il aurait pu mieux calculer ses dispositions. Il aurait conféré avec le général Bourbaki, et le funeste malentendu relatif à l'emploi des 18e et 20e corps ne se serait pas produit. De même, une étude moins hâtive des cartes et de la situation probable de l'ennemi aurait conduit Chanzy à modifier son itinéraire. En tout cela notre armée se trouvait victime de l'erreur initiale qui subordonnait nos opérations aux initiatives du gouvernement de Paris.

Quelque éprouvée que fût l'armée de la Loire, elle renfermait encore de précieux éléments. Le 16e corps et deux divisions du 15e avaient seuls beaucoup souffert. Mais le 17e corps sur la gauche, les 18e et 20e corps sur la droite, ainsi que la 1re division du 15e n'avaient pas été engagés. Avec quelques jours de repos

et un ravitaillement que nous étions en mesure d'assurer, on pouvait reconstituer des forces très sérieuses. Toutefois, il ne paraissait pas prudent de les placer sous un commandement unique. Nos chefs improvisés étaient suffisamment occupés par la conduite de deux ou trois corps d'armée. D'ailleurs les deux moitiés de l'armée se trouvaient actuellement fort éloignées l'une de l'autre et il n'eût pas été facile de les réunir. Je proposai donc à M. Gambetta de consacrer le fait et d'instituer deux armées distinctes : la première, avec les 15e, 18e et 20e corps ; la seconde, avec les 16e et 17e corps, auxquels s'adjoindrait incessamment le 21e qui achevait ses préparatifs sous les ordres du capitaine de vaisseau Jaurès. M. Gambetta ayant approuvé cette combinaison, le général Bourbaki fut placé à la tête de la première armée et le général Chanzy à la tête de la seconde. L'amiral Jauréguiberry prit le commandement du 16e corps et le général de Sonis celui du 17e. Le commandement en chef du général d'Aurelle étant ainsi supprimé, et lui-même ayant besoin de repos, un congé pour raison de santé lui fut accordé par le ministre.

Le général Bourbaki, ayant traversé la Loire à Gien sans trop de difficultés, gagna la Sologne, où il ramassa le 15e corps et se dirigea sur Bourges. Il eut à souffrir du froid et de la fatigue, mais fort peu de l'ennemi qui, se figurant que l'armée de Chanzy représentait à elle seule l'ancienne armée

de la Loire, concentra sur elle tous ses efforts.

S'il est vrai qu'un grand capitaine se révèle surtout dans la retraite, on ne peut refuser ce titre au général Chanzy. Son attitude, entre Orléans et Le Mans, fit l'admiration du prince Frédéric-Charles lui-même. Profitant du répit que lui donnait l'ennemi, dont les pertes étaient considérables, il rallia ses troupes pendant les journées des 5 et 6 décembre, choisit de bonnes positions et établit son quartier général à Josnes. Sa droite s'appuyait à la Loire et sa gauche se reliait à la forêt de Marchenoir, où le 21e corps lui servait de soutien. Le général Camo, à la tête d'une division récemment formée, couvrait Beaugency jusqu'à l'arrivée du général Chanzy, auquel il fut, comme Jaurès, désormais subordonné. Chanzy commandait ainsi à cent vingt mille hommes, dont quatre-vingt mille immédiatement sous sa main.

Le 7 décembre, l'ennemi dessina une forte attaque. La lutte se prolongea avec beaucoup d'acharnement jusqu'à la nuit close. Chanzy garda toutes ses positions. En nous en informant, il ajoutait ces paroles de bon augure : « Il se peut que nous soyons attaqués demain ; je compte que nous nous en tirerons comme aujourd'hui. » Le lendemain, l'offensive fut prise à la fois des deux côtés. Le soir, Chanzy nous envoya cette laconique et virile dépêche : « Attaqués de nouveau sur tout notre front par l'armée du prince Charles, nous avons tenu toute la journée.

Tous les corps ont été engagés, depuis Saint-Laurent-des-Bois jusqu'à Beaugency. Nous couchons sur les positions de cette nuit. » Mais nous devions prévoir une troisième attaque, plus forte peut-être encore que les précédentes et à laquelle l'armée ne pourrait résister. En ce cas, Tours serait découvert et les services de la Délégation obligés de déménager précipitamment.

Pour prévenir un tel risque et pour débarrasser Chanzy d'une préoccupation étrangère à la tactique, le gouvernement décida de transférer son siège à Bordeaux. Le déménagement s'effectua le 9 décembre. Ce ne fut pas une petite affaire d'installer les bureaux de manière à ne pas interrompre la correspondance. La municipalité mit à ma disposition l'Hôtel de ville, tandis que la préfecture recevait le ministère de l'Intérieur. Les autres membres de la Délégation s'établirent dans des maisons particulières; M. Crémieux fit choix de la trésorerie générale des Finances. L'avant-veille j'avais envoyé à Bordeaux mon chef de cabinet qui, en occupant les ouvriers jour et nuit, réussit à mettre les locaux en état. Arrivés à six heures du matin, nous pûmes reprendre immédiatement nos travaux.

Pendant ce temps, M. Gambetta se transporta de sa personne à Josnes pour féliciter Chanzy de sa belle résistance et s'enquérir de ses besoins. Il le trouva plein de confiance, se disposant à soutenir

un nouveau choc. La bataille s'engagea le 10, à huit heures du matin. L'armée montra le même élan que si elle n'avait pas déjà traversé de rudes journées. Elle lutta jusqu'à cinq heures et demie du soir sans abandonner un pouce de terrain. L'ennemi dut se retirer, ayant subi des pertes sérieuses et laissant entre nos mains plus de quatre cents prisonniers. Ces succès répétés confirmèrent le prince Frédéric-Charles dans l'opinion qu'il avait devant lui toute l'armée de la Loire. « Le fait est, dit avec mauvaise humeur le correspondant anglais attaché à son état-major, qu'ils (les Français) nous sont supérieurs en nombre, deux contre un au moins, peut-être davantage (nous étions à peine en nombre égal), et qu'ils reçoivent continuellement des renforts. Ils ont en outre un choix de positions et un général qui semble ne pas ignorer quand il en possède une et qui sait la tenir. »

Néanmoins, la situation devenait critique. Le prince Frédéric-Charles avait reçu, par Chartres et Châteaudun, de nouveaux renforts. Se grossissant en outre des troupes envoyées d'abord dans les directions de Gien et de Salbris, il résolut de tourner la deuxième armée, à l'aide d'un détachement de vingt mille hommes qui cheminerait sur la rive gauche du fleuve et le traverserait en arrière de nos positions. Le général Chanzy vit le péril. Il fit appel au général Bourbaki, le conjurant de s'établir entre la Loire et le Cher. « Si ce mouvement s'exé-

cute, lui mandait-il le 11, je me charge de tenir sur la rive droite. » De mon côté, mû par la même pensée, j'avais télégraphié la veille à Bourbaki : « ... Laissez à Bourges la partie de vos forces qui est incapable de marcher, et avec toute la partie valide mettez-vous immédiatement en marche sur Blois. » — « Si vous voulez sauver mon armée, répliqua Bourbaki, il faut la mettre en retraite. Si vous lui imposez une offensive qu'elle est incapable de soutenir dans les conditions actuelles, vous vous exposez à la perdre. » Ces désolantes réponses ne laissaient pas d'alternative. Le général Chanzy dut se porter sur Vendôme, où il arriva le 11 au soir, en bon ordre; de là, il continua vers Le Mans. Le 14, il fut rejoint à Fréteval par son infatigable adversaire. Il soutint un combat dont le résultat demeura indécis; enfin, le 19, il parvint au Mans sans avoir été de nouveau attaqué.

Cette retraite de quinze jours, digne de figurer parmi les plus mémorables, mit en vive lumière le général Chanzy. Il avait su maintenir la cohésion d'une armée qui venait d'être cruellement éprouvée et il avait supporté seul tout le poids de l'ennemi victorieux. Quand on voit dans quel état se trouvaient les troupes du général Bourbaki, qui n'étaient ni plus jeunes ni moins aguerries, et dont une partie n'avait même pas pris part à la lutte, on comprend mieux les qualités dont Chanzy dut faire preuve et l'ascendant

qu'il exerçait autour de lui. C'était un vrai chef, dans toute l'acception du mot. Ferme sans hauteur, brave sans témérité, froid, méthodique, ne se laissant pas aller à l'illusion, et cependant pourvu de cette dose de confiance nécessaire aux grandes entreprises, il communiquait son ardeur au soldat, dont il était à la fois craint et aimé. Il avait le sentiment du terrain, l'intuition du champ de bataille, le coup d'œil sûr et la décision prompte. Il possédait à un haut degré la qualité qui manque parfois à notre race : la ténacité. Il ne se décourageait pas dans la mauvaise fortune et ne songeait qu'aux moyens de prendre sa revanche; il semblait que l'obstacle doublât chez lui la volonté et l'acuité de l'intelligence. A ces qualités guerrières il joignait une instruction fort étendue et l'aptitude à se prêter à toutes les tâches. Il en donna des marques nombreuses, une fois entré au parlement. On put croire que la politique ne lui avait jamais été étrangère. Gouverneur général de l'Algérie ou ambassadeur à Pétersbourg, il montra la souplesse et la fertilité de son esprit.

Deux marins ont partagé ses dangers et méritent de lui rester associés dans l'historique de cette rude campagne. L'amiral Jauréguiberry, l'un des héros de Coulmiers, garda jusqu'à la fin l'attitude calme et résolue qui lui avait valu ses premiers succès. Le jeune capitaine de vaisseau Jaurès m'avait tout de suite captivé par sa fougue, sa confiance et son sentiment de la discipline. Je fus quelque peu auda-

cieux en le chargeant d'emblée de réunir les éléments du 21e corps et en proposant ensuite au ministre de lui en confier le commandement, quand il fallut le conduire au feu. M. Gambetta, qui se rendit au Mans pour juger de l'état des préparatifs, admira les résultats obtenus par ce chef improvisé et me complimenta de l'avoir deviné. Plus tard ministre de la Marine, il fut mon collaborateur pendant quelques mois; une mort prématurée l'enleva à mon affection et au service de la patrie.

Aussitôt parvenu au Mans, Chanzy s'occupa de reconstituer ses forces. Nous fîmes toute diligence pour le ravitailler en hommes et en artillerie; les colonnes Ferri Pisani, Curten, qui opéraient dans le voisinage, les mobilisés du camp de Conlie commandés par le général Rousseau lui furent adjoints. A la date du 26 décembre, il comptait cent trente mille hommes et quatre cent cinquante pièces de canon. Il jugea la situation assez bonne pour concevoir le hardi projet de marcher sur Paris; du moins, il nous le proposa. Il se serait mis en route, disait-il, le 8 janvier, dans la direction Chartres, Versailles. Malgré notre impatience de voir tenter une pareille diversion, nous dûmes lui rappeler que l'armée du prince Frédéric-Charles s'était considérablement accrue, qu'elle ne le perdait pas de vue et que dès lors il convenait d'attendre le concours prochain des 19e et 25e corps, en formation à Besançon et à Bourges. Chanzy ajourna au 14 janvier ce départ qu'il ne

devait jamais réaliser et qui m'avait paru, je l'avoue, fort problématique.

Mes prévisions sur les effectifs du prince Frédéric-Charles n'étaient que trop fondées. Il avait réussi, par de larges emprunts opérés sur l'armée d'investissement, à grouper environ cent quatre-vingt mille hommes. Déduction faite des garnisons laissées à Montargis, Orléans, Blois, il disposait immédiatement d'au moins cent cinquante mille hommes. Non seulement il était en mesure de contenir les entreprises de Chanzy, mais il résolut même de le déloger de ses positions actuelles. Le 10 janvier, il se présenta en deux colonnes : la première, qu'il commandait en personne, déboucha par la route de Saint-Calais; la seconde, sous les ordres du duc de Mecklembourg, s'avança par la route de la Ferté-Bernard, sur la rive gauche de l'Huisne. Par une habile manœuvre il avait séparé définitivement les généraux Jouffroy, de Curten et Cléret du gros de l'armée de Chanzy, qui se trouva ainsi privé de seize à dix-huit mille hommes. Coïncidence très fâcheuse, celui-ci était souffrant, obligé de garder la chambre. Néanmoins il soutint bravement le choc. En nous annonçant l'issue plutôt favorable de la journée, il ajoutait qu'une attaque à fond était probable le lendemain. Elle se produisit, en effet, et très violemment. « Nous avons eu aujourd'hui, télégraphiait-il le 11 au soir, la bataille du Mans. L'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne.

Nous couchons sur toutes nos positions, moins la Tuilerie, abandonnée devant un retour offensif tenté à la tombée de la nuit par l'ennemi. Nous avons fait des prisonniers dont j'ignore le nombre. Ils évaluent les forces prussiennes engagées ou en réserve à cent quatre-vingt mille hommes. Je crois à des pertes sensibles, mais j'espère en avoir infligé de cruelles à l'ennemi. »

L'exception relative à la Tuilerie m'inquiéta. Ce point, d'après les cartes, paraissait avoir de l'importance et je craignis que ce ne fût la fissure par laquelle l'ennemi réussirait à s'introduire. M. Gambetta et M. Spuller, auxquels je confiai mon appréhension, la partagèrent et nous attendîmes tous les trois, fort anxieux, le résultat de la troisième journée. Malheureusement Chanzy n'avait pu se rendre compte par lui-même de l'étendue du dommage. Non seulement les troupes trop peu solides (c'étaient des mobilisés) chargées de garder la position l'avaient abandonnée, mais elles s'étaient débandées, entraînant les postes voisins et semant la panique jusque dans la ville. Chanzy apprit à la fois la rupture de sa ligne de défense et l'ébranlement de l'armée. Après avoir vainement tenté de réoccuper la Tuilerie, sentant le terrain se dérober sous ses pas, il convoqua les chefs de corps. La retraite fut unanimement jugée inévitable. Elle commença aussitôt, dans un désordre que les journées précédentes ne permettaient pas de prévoir. Le 21e corps seul ne

se laissa pas entamer : « C'est des trois corps celui qui a le mieux tenu, écrivait Chanzy; cela est dû à l'énergie du général Jaurès. » Aussi ce dernier fut-il, par décret du 16 janvier, incorporé à titre définitif dans l'armée régulière et élevé au rang de général de division, dont il exerçait les fonctions au titre auxiliaire[1]. Un autre marin, le capitaine de vaisseau Gougeard, se distingua également à la tête d'une division qu'il avait su former lui-même et discipliner. Il fixa l'attention de M. Gambetta qui lui confia, en 1881, le portefeuille de la Marine.

Pendant sa retraite sur Laval, le général Chanzy, remis de son indisposition, se ressaisit tout entier et déploya les belles qualités qui avaient assuré sa retraite sur Le Mans. Il réussit à raffermir ses troupes, ramassa les nombreux fuyards, passa la Mayenne et mit l'armée à l'abri derrière la ligne d'escarpements qui bordent la rivière. L'ennemi, d'abord pressant, ralentit sa poursuite. Affaibli par les rudes pertes du 11, il hésitait à s'éloigner de sa base d'opération; il redoutait ces retours offensifs dont Chanzy avait illustré sa marche sur Josnes. Enfin notre armée put reprendre haleine à Laval. M. Gambetta s'y transporta aussitôt pour relever les courages. De mon côté, je hâtai la mise sur pied du 19e corps et lui assignai la position de Flers, de manière à empêcher un mouvement tournant de l'ennemi. Bientôt

1. Après la guerre, Jaurès fut reversé dans la Marine, où il devint vice-amiral.

l'assurance reparut et lorsque M. Gambetta rentra à Bordeaux, il m'annonça que Chanzy se croyait en mesure d'exécuter prochainement son projet de marche sur Paris. Toutefois, il ne partageait pas les illusions du général, dont les troupes lui paraissaient encore trop ébranlées.

La première armée fit moins parler d'elle. Conduite par le général Bourbaki, elle opéra péniblement sa retraite et parvint à Bourges, où notre premier soin fut de la reconstituer. Nous lui envoyâmes des renforts et nous remaniâmes le haut commandement. Le général Martineau des Chesnez, qui venait de se distinguer dans les tristes journées d'Orléans, fut placé à la tête du 15e corps, en remplacement du général des Pallières, mis en congé sur sa demande. Le général Clinchant, officier vigoureux, échappé à la captivité, remplaça le général Crouzat dans le commandement du 20e corps. Le général Borel reçut auprès de Bourbaki les mêmes attributions qu'il avait savamment exercées auprès du général d'Aurelle. M. Gambetta, qui avait voulu présider sur place à cette sorte de résurrection, invita le général Bourbaki à préparer un plan d'opérations approprié aux circonstances. Mais, avant d'aborder cette dernière phase de la guerre, je mentionnerai brièvement les événements qui se déroulaient sur un théâtre plus éloigné et qui, par instants, ont jeté du lustre sur nos armes. Je veux parler de la campagne du Nord

et du général Faidherbe, dont le nom en est inséparable.

Quand le général Bourbaki s'était rendu auprès de la Délégation, au mois d'octobre, nous avions tous eu le désir d'utiliser ses capacités. Non seulement il était précédé de sa renommée militaire, mais le général Trochu le recommandait au gouvernement de Tours avec une insistance toute particulière. Après examen de diverses combinaisons qui n'eurent pas de suite, le général ne s'y prêtant pas volontiers, M. Gambetta avait songé à l'employer pour organiser une armée dans le nord. Le commissaire extraordinaire Testelin, ami personnel du ministre, était convaincu qu'avec les ressources propres de la région et les garnisons qui s'y trouvaient encore il serait possible de réunir une soixantaine de mille hommes, qui s'armeraient et s'approvisionneraient sans l'intervention du gouvernement de Tours. Cette dernière condition était précieuse, car le moment ne tarderait pas à venir où nous ne communiquerions plus avec le nord. Le général Bourbaki accepta la mission, mais sans grand entrain; il disait lui-même qu' « il savait mieux se battre qu'administrer ». Malgré toute sa bonne volonté, il ne poussa pas très loin l'organisation. Dès le commencement de novembre, il demanda un poste mieux en harmonie avec ses goûts guerriers et c'est ainsi que, le 19 novembre, il fut appelé au commandement supérieur des 18e et

20e corps. Son chef d'état-major et successeur intérimaire, général Farre, continuait de son mieux les préparatifs, lorsque le général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal, se présenta au maréchalat, le 1er décembre.

A peine entré dans mon cabinet, son aspect me frappa; c'était la première fois que je le voyais et j'eus immédiatement la sensation que j'avais devant moi une individualité peu commune. Ses apparences contrastaient d'ailleurs avec la réputation qu'il s'était acquise dans notre colonie africaine. Le brillant vainqueur des Maures était froid, silencieux et légèrement compassé. Il ne quittait pas ses lunettes, qui lui donnaient l'air plutôt d'un professeur que d'un homme de guerre. J'aurais eu quelque peine à me le représenter menant une armée au combat. Mais sur le terrain cet homme si réservé se transformait; il déployait l'entrain, la vivacité, l'expansion même, qui dans la vie ordinaire semblaient lui manquer. Il ne se départait pas d'ailleurs, même au fort de l'action, des habitudes de calcul et de l'esprit de méthode dont sa nature était imprégnée. Bienveillant sous des apparences de sécheresse, éminemment juste, il se faisait aimer du soldat, dont il s'occupait avec une paternelle sollicitude. Il avait le don inné de la stratégie, connaissait merveilleusement son échiquier et manœuvrait avec une facilité remarquable. Au total, âme fortement trempée, rigidité puritaine, désintéressement absolu.

Il partit aussitôt pour Lille et, en moins de trois semaines, son armée fut sur pied. Elle comptait cinquante-cinq mille hommes, qu'il partagea en deux corps, les 22e et 23e, commandés par les généraux Paulze d'Ivoy et Lecointe. Sa première rencontre avec l'ennemi eut lieu le 23 décembre, à Pont-Noyelles, dans le département de la Somme. Il occupait une position avantageuse sur un affluent de la Somme, entre Daours et Touly, son quartier général étant à Corbie. L'action dura de onze heures du matin à six heures du soir, avec beaucoup d'acharnement de part et d'autre. Vers cinq heures le succès paraissait assuré, grâce à la bravoure de l'infanterie qui partout avait repoussé l'ennemi à la baïonnette. Mais celui-ci, accru de renforts reçus dans la soirée, réoccupa plusieurs villages. Nos troupes se retirèrent derrière la Scarpe sans être poursuivies et cantonnèrent autour d'Arras. « Le froid est très rigoureux, mandait le général, nos soldats en souffrent ; nous sommes du reste tout prêts à reprendre les opérations. »

Il les reprit, en effet, le 1er janvier, malgré un froid intense, et le 2 il aborda l'armée prussienne campée autour de Bapaume, petite ville située à moitié chemin entre Arras et Péronne. Il s'empara des villages d'Achiet-le-Grand et de Beaucourt, mais échoua devant Béhagnies. L'ennemi l'évacua pourtant pendant la nuit, dans la crainte de se voir tourné par Achiet-le-Grand. Le lendemain, à la pointe du

jour, le combat s'engagea sur toute la ligne; les deux corps d'armée de Faidherbe rivalisèrent d'entrain et de vaillance. « A six heures du soir, manda-t-il, nous avons chassé les Prussiens de tout le champ de bataille, couvert de leurs morts; de très nombreux blessés restaient entre nos mains dans les villages où l'on avait combattu, ainsi que nombre de prisonniers... Les pertes ennemies pendant ces deux jours sont très considérables; les nôtres sont sérieuses. » Cet important succès, enregistré sous le nom de victoire de Bapaume, consacra la renommée de Faidherbe. Les écrivains militaires ont loué la tactique savante, la précision des mouvements, la méthode sûre qui ont présidé à ces opérations.

Malheureusement la ville de Péronne, presque au même moment, se rendait aux Prussiens, sans que rien eût fait prévoir une semblable défection. Ce fut pour l'armée du Nord un coup très sensible, car cette place gênait considérablement l'ennemi. Néanmoins Faidherbe se remit en marche le 12 janvier. Il revint sur Bapaume et de là sur Albert, où il entra, le 14, sans coup férir, l'armée prussienne se repliant devant lui. Le 17, une brigade délogea du bois de Buire, près de Templeux, quelques bataillons ennemis qui avaient tenté de lui barrer passage. Mais son avant-garde fut sérieusement attaquée près de Vermand par une division du général Gaben et eut beaucoup de peine à se maintenir.

Le lendemain fut livrée la bataille de Saint-Quentin.

L'armée du Nord, malgré ses succès, se trouvait notablement affaiblie. Nous n'avions pu la ravitailler, les communications par terre étant interceptées. Elle devait donc se refaire à l'aide de ses propres dépôts; mais ceux-ci n'avaient pas suffi à réparer les pertes dues au feu, surtout aux fatigues et à la rigueur de la saison (le thermomètre était plus d'une fois descendu au-dessous de 20 degrés). Forte primitivement de cinquante-cinq mille hommes, elle en comptait à peine trente-cinq mille. Ce jour-là, elle avait affaire à toute la première armée prussienne. Durant la bataille, des renforts, empruntés aux lignes d'investissement, arrivaient de Paris par chemin de fer et entraient en ligne. Les troupes réduites de Faidherbe ne purent résister à ce flot montant; elles durent, après d'énergiques efforts, abandonner le terrain. « Les hommes, écrivait le général, étaient tellement harassés de fatigue, qu'il était impossible de songer à les maintenir sur leurs positions. Les faire entrer dans la ville, c'était en amener le bombardement; plusieurs obus étaient déjà tombés sur la place... La retraite sur un point en arrière de Saint-Quentin fut alors ordonnée. Nous avons subi de fortes pertes, mais nous avons dû en infliger de très fortes à l'ennemi. » Le mouvement s'opéra avec une habileté remarquée. Mais les troupes, jeunes pour la plupart, cruellement éprouvées par ces chocs successifs, laissaient sur les routes quantité de traînards, que

recueillirent les paysans et qui rejoignirent leurs corps un peu plus tard. « Ce que vous avez souffert, dit Faidherbe à ses soldats, ceux qui ne l'ont pas vu ne pourront jamais l'imaginer, et il n'y a personne à accuser de ces souffrances : les circonstances seules les ont causées. »

M. Gambetta était alors à Laval, où il soutenait Chanzy dans la reconstitution de son armée. Dès que je lui eus transmis ces pénibles nouvelles, il se transporta par mer dans le nord et gagna Lille, accompagné de M. Spuller. Il y trouva la population en partie démoralisée; elle voyait déjà la Flandre livrée et l'ennemi aux portes de la ville. Le commissaire Testelin, dont l'énergie ne se démentit pas un instant, réagissait de son mieux, aidé par la ferme attitude du général en chef et de ses lieutenants. L'arrivée de M. Gambetta ramena un peu d'espérance. « Pas de faiblesse, ô mes chers concitoyens! s'écria-t-il dans un appel vibrant. Si nous ne désespérons pas, nous sauverons la France. Faisons-nous un cœur et un front d'airain. » Mais ces mâles paroles ne réveillaient plus au même degré l'enthousiasme. Trop de déceptions avaient ruiné la foi dans le succès. Au nord, comme sur les autres parties du territoire, une visible lassitude succédait à la tension exceptionnelle des derniers mois.

Il fut convenu que l'armée de Faidherbe, épuisée mais encore debout, se maintiendrait en arrière, afin de conserver à la France une force susceptible

de peser dans la balance, le jour prochain où se débattraient les conditions de la paix. Car, il n'y avait pas à se le dissimuler, Paris devait bientôt succomber. C'était même un prodige que l'échéance prévue pour le 15 décembre par les plus optimistes ne fût pas encore arrivée. Nous l'attendions à tout instant et nous sentions bien, le 20 janvier, que nos heures étaient comptées. Il eût été criminel de sacrifier tant de braves gens dans des combats qui ne pouvaient plus avoir un résultat utile pour la patrie.

CHAPITRE VIII

LA CAMPAGNE DE L'EST. — L'ARMISTICE.

Le général Bourbaki, ayant concentré son armée à Bourges, vers le 10 décembre, achevait, au moyen de nombreux renforts, de la réorganiser. Le 18, elle comprenait plus de cent mille hommes et trois cents bouches à feu. Dans l'opinion de son chef et du général Borel, elle était en état de reprendre les hostilités. M. Gambetta, qui soutenait Bourbaki de sa présence, l'avait invité à lui soumettre à bref délai un plan d'opérations. Aussitôt qu'il l'eût entre les mains, il m'en télégraphia les termes, en provoquant d'urgence mes observations.

Le général se proposait : de passer la Loire en aval de Nevers, à la Charité et à Cosne; de remonter vers Montargis, par Donzy et Saint-Fargeau; enfin, de gagner la forêt de Fontainebleau; conformément au programme qu'avait voulu exécuter d'Aurelle de Paladines. Pendant ce temps, Garibaldi, Bressoles et Cremer, agissant de concert avec leurs corps respectifs dans la direction de Dijon et de Gray, tâ-

cheraient de faire lever le siège de Belfort et contribueraient ainsi à assurer la liberté des mouvements de Bourbaki. Ce plan était séduisant et hardi, trop hardi même, à mon avis. La première armée, moins solide et bien moins nombreuse que celle du général d'Aurelle, ne semblait pas devoir réussir là où celle-ci avait échoué. On n'avait plus la perspective de rejoindre Ducrot, et Bourbaki risquait de se voir enveloppé par les troupes prussiennes qui tenaient la campagne et par l'armée d'investissement. Dans ces conditions, quel coup pourrait-il frapper sous les murs de Paris? Le ministre, touché de ces objections, me demanda un contre-projet.

Il me parut que le moment était venu de se soustraire à l'idée fixe de marcher directement au secours de la capitale et, puisque les circonstances avaient changé, de nous préoccuper uniquement d'assurer le meilleur emploi possible des ressources dont nous disposions. J'élaborai en conséquence un tout autre plan, que je soumis à M. Gambetta dans une lettre du 18 décembre, qui peut se résumer ainsi[1] :

Les 18e et 20e corps seraient transportés par chemin de fer jusqu'à Beaune, tandis que le 15e corps prendrait position à Vierzon et dans la forêt pour couvrir Nevers et surtout Bourges, dont les arsenaux ne devaient pas être laissés à la merci d'un coup de

1. Cette lettre, élaborée avec le concours des directeurs du ministère, figure *in extenso* dans le bel ouvrage que le colonel d'état-major Desbrières, bien placé pour consulter les archives de la Guerre, a consacré à la campagne de l'Est.

main. Le général Bourbaki, de concert avec Garibaldi et Cremer, s'emparerait de Dijon, que défendaient trente à trente-cinq mille hommes au plus. Le général Bressoles, de son côté, gagnerait Besançon par voie ferrée et, s'adjoignant la garnison, formerait un corps de près de quarante mille hommes, prêt à coopérer avec Bourbaki. Devant cet ensemble de cent dix mille hommes, le siège de Belfort serait levé, peut-être sans coup férir, et les communications avec l'Allemagne se trouveraient interceptées : menace grave pour l'armée d'investissement.

Ce projet était sans danger et offrait de grandes chances de réussite, toutefois à la condition d'aller vite. Il ne fallait pas laisser aux forces ennemies le temps de se réunir. On pouvait, on devait les battre séparément, en les gagnant de célérité. Or l'événement a montré qu'on disposait d'un délai suffisant, si l'on savait le mettre à profit.

Pourquoi une opération, qui semblait si prudente et que tous les écrivains militaires ont approuvée, a-t-elle misérablement échoué et s'est-elle même changée en désastre? L'explication réside dans une série d'erreurs de détail, à peine croyables, étant donnée la personnalité du chef d'état-major Borel. Quand j'ai revu plus tard cet officier général, je ne lui ai pas caché mon étonnement : « Comment, lui ai-je dit, vous que j'ai connu si précis, si méthodique, si clairvoyant, avez-vous pu commettre les fautes

que j'ai relevées ? » — « C'est bien simple, m'a-t-il répondu ; je n'étais le plus souvent chef d'état-major qu'en apparence. Le général Bourbaki combinait ses opérations avec les officiers de son entourage, tous animés du plus grand zèle, mais dont certains manquaient d'expérience. J'ai voulu plus d'une fois donner ma démission ; mais j'ai craint de porter un coup au moral de l'armée. »

L'embarquement à Bourges des troupes expéditionnaires s'opéra avec une extrême lenteur. La Compagnie d'Orléans, que je gourmandais, s'est plainte de n'avoir pas été avisée assez tôt et de n'avoir pu dès lors réunir le matériel nécessaire. Je n'ai pas fait entièrement la lumière sur ce point, m'étant trouvé éloigné du gouvernement après la guerre ; toutefois divers incidents m'ont donné lieu de croire que la responsabilité n'incombe pas à la Compagnie. Cette faute initiale eut des répercussions multiples et graves. D'un autre côté, quand Dijon fut tombé entre nos mains sans combat, le commandement voulut utiliser la voie ferrée sur Auxonne et sur Dôle. Pour d'aussi faibles parcours, mieux eût valu emprunter les routes de terre ; on aurait évité d'encombrer une ligne indispensable aux convois de l'intendance et aux ravitaillements. Enfin, et ce fut l'erreur capitale dans les transports, lorsque nous envoyâmes à Bourbaki le 15e corps — remplacé dans ses positions par le 25e nouvellement formé — le point de destination assigné par le ministère à la Compagnie

d'Orléans était Besançon. Or le commandement, sans nous consulter, changea cette destination et lui substitua celle de Clerval, une quarantaine de kilomètres plus loin. On avait cru gagner du temps, mais on ne s'était pas avisé que la modeste station de Clerval manquait de voies de garage et de débarquement. Un engorgement général s'en est suivi ; les trains chargés s'échelonnaient depuis Saincaize et même depuis Nevers jusqu'à Clerval. Des troupes sont restées immobiles en wagon pendant plus de quarante-huit heures, exposées aux privations et à un froid cruel. Ce malheureux transport, commencé le 31 décembre, n'était pas terminé le 15 janvier.

Dans l'ordre tactique, il y eut aussi des erreurs évidentes. Après la reprise de Dijon, l'armée aurait dû marcher immédiatement sur Belfort, ainsi que le prévoyait le programme primitif. Le général Bourbaki préféra se porter d'abord sur Vesoul. Il espérait disperser le corps de Werder, en s'emparant de Villersexel et d'Esprels, et le couper définitivement de Belfort. Il comptait se rabattre ensuite sur sa droite et menacer Treskow, qui assiégeait la place avec trente mille hommes. Ce nouveau plan avait le défaut de faire perdre du temps, alors qu'on en avait déjà trop perdu. On donnait à Treskow le loisir d'améliorer ses positions et d'appeler des renforts. On s'obligeait surtout à aborder de front les lignes de Villersexel, ce qui entraînerait nécessairement de grands sacrifices.

La bravoure de Bourbaki jeta un voile sur les vices de la combinaison. La bataille s'engagea le 9 janvier, à dix heures du matin, et se prolongea jusque dans la nuit. Le village de Villersexel fut pris et repris. Bourbaki, à la tête de ses troupes, exposant sa vie avec l'insouciance qui le caractérisait, finit par triompher de l'obstacle. L'annonce de ce succès nous causa une vive joie. Les Bordelais, d'ordinaire très mesurés et toujours un peu frondeurs, se pressaient sur la belle voie de l'Intendance qu'ils animaient de leurs commentaires bruyants. Je m'y promenais dans la soirée avec M. Gambetta, M. Clément Laurier et M. Spuller ; il nous semblait être revenus aux beaux jours de Coulmiers.

Le 11 janvier, l'armée reprit sa marche. Le 13, elle rencontra l'ennemi près d'Arcey et le fit reculer. Le 14, elle s'établit devant Héricourt, véritable nœud de la situation. Héricourt pris, Treskow se voyait obligé de lever le siège de Belfort et de se réfugier en Alsace, peut-être de repasser le Rhin. Treskow ne l'ignorait pas; aussi avait-il multiplié les préparatifs de défense. Il n'était bruit, dans la presse étrangère, que des renforts qu'il avait reçus d'Allemagne. De plus, une partie du corps de Werder l'avait rejoint. Déduction faite des troupes laissées devant Belfort, on évaluait à soixante mille hommes celles qu'il opposait à Bourbaki, entre Héricourt et Montbéliard. Cette accumulation était le résultat

des dix ou douze jours perdus depuis le départ de Bourges. Bourbaki conservait l'avantage du nombre, mais son armée était fractionnée. Il avait ordonné au 18e corps et à la division Cremer d'opérer un mouvement tournant sur la gauche pour déloger l'ennemi des fortes positions qu'il occupait le long de la Lisaine; tout dépendait donc de la précision de ce mouvement. Or, sauf un succès partiel à Chênebier, le mouvement échoua. Soit mauvais état des chemins, soit calculs défectueux, le 18e corps n'entra pas en ligne au moment opportun. Le général Billot m'a déclaré que ses canons et ses convois s'enlisaient continuellement.

Le général Bourbaki, comptant sur ce concours, entama, le 15, un combat ou plutôt une série de combats qui durèrent trois jours et sont collectivement désignés sous le nom de bataille d'Héricourt. Ces engagements se réduisaient sur certains points à des duels d'artillerie et, sur d'autres, prenaient le caractère de mêlées d'infanterie où nos soldats, malgré leurs fatigues, firent très bonne contenance. Inutile d'ajouter que le chef, à son ordinaire, relevait les courages par son exemple. Le 17, Bourbaki nous télégraphia que l'armée, épuisée par ces trois jours de luttes et de souffrances, avait un impérieux besoin de se ravitailler et qu'en conséquence il prenait position quelques lieues en arrière. C'était le commencement mal dissimulé d'une retraite, qui devait aboutir à la ruine complète de l'armée de l'Est.

Le général Bourbaki, personne n'en doute, a fait dans cette malheureuse expédition tout ce qu'il a pu et il n'a cessé de payer de sa personne. Mais la tâche, il faut bien le dire, convenait mal à ses aptitudes. Ce n'est pas un mystère — puisque l'Assemblée nationale a publié mes dépêches — j'avais déconseillé de le choisir et proposé plutôt Clinchant ou Billot. Les instances du gouvernement de Paris [1], et peut-être aussi la brillante réputation du général, prévalurent dans l'esprit de M. Gambetta. Brave jusqu'à l'héroïsme, impassible sous le feu, tacticien dans une zone peu étendue, cet admirable entraîneur d'hommes n'avait pas les qualités nécessaires à la conduite d'une armée dans des conditions aussi difficiles. En outre, il manquait de confiance en ses troupes et le laissait trop voir. Il ne retrouvait pas en elles ces vieilles bandes exercées et rompues à la fatigue qu'il avait connues sous l'Empire. Aussi, dès que le succès de l'expédition parut incertain, il devint hésitant, il atermoya, alors que de promptes résolutions pouvaient seules le sauver.

Parvenu le 21, après quatre journées de marche, à une faible distance de Besançon, Bourbaki, s'il

1. « Très heureux que vous ayez Bourbaki. Gardez-le. Je crois que le général Trochu serait fort aise de le voir général en chef de l'expédition qui sera destinée à nous donner les mains. » (Dépêche de M. Jules Favre à M. Gambetta, du 18 octobre.) — « Gardez Bourbaki à tout prix. Il sauvera la province comme nous sauverons Paris. » (Général Trochu à M. Gambetta, 19 octobre.) — « Si Bourbaki ne vient pas à nous, il pourrait couper la ligne de l'ennemi en se portant rapidement vers l'est. » (M. Jules Favre à M. Gambetta, décembre.)

s'était dirigé rapidement vers Dôle ou Mouchard, eût trouvé le passage encore libre, car une partie des forces prussiennes fut retenue du côté de Dijon par Garibaldi, jusqu'au 23 au soir. Mais il consuma trois jours autour de Besançon, sans but bien défini. Le 24 au soir, il nous annonça son intention de se rabattre sur Pontarlier, contrairement à l'avis du général Billot, qui proposait la direction d'Auxonne. Je lui répondis le 25, à deux heures de l'après-midi : « Je crois fermement que votre marche sur Pontarlier vous prépare un désastre inévitable. Vous n'en sortirez pas. Vous serez obligé de capituler ou vous serez rejeté en Suisse... » Je n'étais hélas! que trop bon prophète.

Le 26, à la première heure, la retraite sur Pontarlier commença. Bourbaki, à ce moment, eut-il la vision du péril? Son cœur se déchira-t-il à la pensée des souffrances réservées à ses troupes? Se crut-il méconnu du gouvernement et se vit-il en butte au soupçon? Le soir venu, après avoir rédigé avec sang-froid l'ordre général de mouvement pour le lendemain, il se retira dans ses appartements et bientôt se répandait le bruit de son suicide [1]. J'avais reçu, dans

1. Les dépêches pressantes et où ne perçait pas toujours la satisfaction que j'avais dû adresser à Bourbaki l'avaient, paraît-il, beaucoup affecté. L'une d'elles surtout, par suite d'une déplorable erreur dans la transmission télégraphique, blessa en lui le soldat. Je l'appris quelques jours après par son officier d'ordonnance, M. de Massa, qui a rendu compte en ces termes (*Revue hebdomadaire* du 11 mars 1911) de la visite qu'il me fit à Bordeaux : «... Après avoir résumé les diffé-

la matinée, une dépêche qui déjà trahissait le trouble de son âme. Je la soumis à M. Gambetta qui ne crut pas pouvoir différer davantage une mesure qui lui coûtait : il le remplaça en son commandement par le général Clinchant. La dépêche ministérielle se croisa avec la nouvelle du suicide. Nous fûmes heureux, en ces tristes conjonctures, de penser que Bourbaki ne l'avait pas connue; j'ignore s'il l'a apprise après son rétablissement.

Les opérations se trouvaient trop engagées pour que le nouveau chef pût en changer la direction. « Il faudrait actuellement, nous dit-il, cinq ou six jours pour déboucher par la plaine en avant de Besançon. » En effet la totalité des troupes avait tra-

rentes causes qui avaient poussé le général Bourbaki au suicide, je présentai copie de celle des dépêches du gouvernement où il était dit : « Autant *j'admets* votre attitude sur le champ de bataille, au« tant je déplore la lenteur avec laquelle l'armée a manœuvré avant « et après les combats. » — « Je suis certain de m'être servi d'une « tout autre expression », objecta vivement M. de Freycinet, en me conduisant dans le bureau voisin où il se fit donner la souche du malencontreux télégramme, sur laquelle figurait en effet le mot : *j'admire* au lieu de : *j'admets*.

« Cette erreur de transmission, qui avait frappé le destinataire au cœur, et dont la portée ne saurait échapper aux âmes délicates, rendit le Délégué d'autant plus sensible aux regrets qu'il éprouvait de l'acte désespéré auquel elle avait pu contribuer. Il rédigea donc avec empressement la dépêche suivante où l'allure officielle d'un futur ministre de la Guerre ne laisse pas de percer : « C'est avec bonheur « que j'ai appris par votre aide de camp, M. de Massa, que votre vie « est hors de danger. J'estime en vous un brave et loyal soldat qui « a fait noblement son devoir sur les champs de bataille et il « m'eût été extrêmement douloureux de vous voir enlevé à la pa« trie. En vous parlant ainsi, je crois être l'interprète du pays tout « entier qui n'a jamais douté et certainement ne doutera jamais de « la parfaite droiture de votre caractère. Je serai heureux d'appren« dre que cette dépêche vous trouvera en bonne voie de guérison. »

versé le Doubs et l'avant-garde se montrait à Ornans. Le sort en était jeté irrévocablement. Il ne nous restait plus qu'à tenter la dernière chance de salut qui s'offrît encore. Garibaldi, dont l'armée grossie de quelques renforts atteignait trente-cinq mille hommes, occupait Dijon et n'y était pas inquiété. Nous lui demandâmes de quitter cette situation avantageuse pour opérer une diversion sur les derrières de l'ennemi et enlever Dôle, qui était un de ses points d'appui. Garibaldi eut quelque mérite à y consentir, car il avait mis pour condition, en venant en France, qu'il resterait entièrement indépendant de l'armée de l'Est; le gouvernement s'était engagé à respecter son autonomie. Il risquait, par un tel mouvement, et avec la hâte que nous réclamions de lui, de compromettre sa réputation militaire [1]. Il n'hésita pas cependant et, dès le 29 janvier au soir, il apparut devant Montrolland, qui commande Dôle. Les Prussiens, reconnaissant l'impossibilité de résister, évacuèrent la ville le lendemain et se retirèrent sur Pesmes. Garibaldi se préparait à occuper Dôle le 30, quand l'annonce de l'armistice conclu par le gouvernement de Paris

1. Cette réputation était parfaitement justifiée. Les expéditions aventureuses auxquelles il s'était consacré avaient développé en lui des dons naturels et lui avaient appris l'art de la guerre, dont il possédait l'instinct. Nonobstant ses antécédents révolutionnaires et son costume un peu théâtral, il était froid et réfléchi, calculait exactement et ne livrait rien au hasard. Son service de reconnaissances était supérieurement organisé; aucune armée n'était mieux gardée que la sienne. En dépit des faciles quolibets dirigés après la guerre contre ces spécialistes improvisés, l'état-major de Garibaldi a fait montre de très sérieuses qualités.

immobilisa toutes nos forces aux points précis où elles se trouvaient.

Le 29 janvier au matin, la Délégation recevait la dépêche suivante :

« M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, à la Délégation de Bordeaux.

« Versailles, le 28 janvier 1871, 11 h. 15 du soir.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismarck.

« Un armistice de 21 jours est convenu.

« Une assemblée convoquée à Bordeaux pour le 15 février.

« Faites connaître cette nouvelle à toute la France ; faites exécuter armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février.

« Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux. »

M. Gambetta, après avoir vérifié l'authenticité de la dépêche, m'appela aussitôt. Ma surprise égala la sienne. Nous nous attendions bien à une capitulation prochaine, mais pas avant que nous en eussions été prévenus. Récemment encore, le 14 janvier, le général Trochu, pressé par nous de tenter une attaque dans le but de retenir sous Paris les renforts dirigés contre l'armée de l'Est, écrivait : « L'accomplir (cette attaque) sans aucune entente avec nos armées du

dehors et courir la chance probable de tout perdre en un jour, alors qu'en tenant encore nous pouvons donner à Faidherbe, à Chanzy, surtout à Bourbaki, dont la manœuvre est capitale, le temps de frapper encore quelque grand coup, serait une folie gratuite... Je n'en persiste pas moins ferme dans mes résolutions de résistance à outrance, réservant l'acte de désespoir pour l'heure utile. » Il devait donc y avoir un « acte de désespoir », précédé d'une entente avec nous. Or, depuis le 14 janvier nous n'avions rien reçu : la seule sortie du 19 janvier, sans ampleur ni entente, ne pouvait être considérée comme la préface de la cessation générale des hostilités.

Mais il n'y avait qu'à s'incliner et, d'accord avec M. Gambetta, j'expédiai à tous nos corps en campagne la circulaire télégraphique suivante :

« Bordeaux, 29 janvier, 2 heures soir.

« Un armistice de 21 jours vient d'être conclu par le gouvernement de Paris. Veuillez, en conséquence, suspendre immédiatement les hostilités, en vous concertant avec le chef des forces ennemies en présence desquelles vous pouvez vous trouver.

« Vous vous conformerez aux règles pratiques suivies en pareil cas. Les lignes des avant-postes respectifs des forces en présence sont déterminées sur-le-champ et avec précision par l'indication des localités, accidents de terrain et autres points de re-

père. Le procès-verbal constatant cette délimitation est échangé et signé des deux commandants en chef ou de leurs représentants. Aucun mouvement des armées en avant des lignes ainsi déterminées ne peut être effectué pendant toute la durée de l'armistice. Il en est de même du ravitaillement et de tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'armée, qui ne peut plus s'effectuer en avant des dites lignes. Donnez également des instructions aux francs-tireurs. »

Ces mesures si simples et d'un usage courant rencontrèrent des difficultés inattendues. Par une anomalie sans précédent, je crois, dans l'histoire des guerres, le gouvernement de Paris, étranger aux opérations de la province, avait pris sur lui de tracer la ligne de démarcation de nos forces. Or il ne connaissait ni leurs emplacements, ni même parfois leur existence; témoin l'armée de Garibaldi et le corps de Pourcet, de formation récente. Il a dû s'en rapporter aux indications de l'état-major prussien, c'est-à-dire signer les yeux fermés. Nous n'avons jamais su ce qui avait pu le déterminer à consentir une pareille dérogation au droit des gens.

Mais ce qui est bien plus grave encore et confond l'imagination, c'est qu'il ait accepté de ne pas appliquer l'armistice à l'armée de l'Est et qu'il ait omis de nous le dire. Oui, cette armée était exclue de la convention, et nous l'ignorions, alors qu'un jour de retard pouvait amener sa perte! Nous l'immobili-

sions, sur le vu de la dépêche, et le gouvernement prussien, qui connaissait cette dépêche, qui nous l'avait transmise, profitait de l'erreur où elle nous faisait tomber! Il ne nous avertissait pas que ses propres troupes allaient continuer de marcher tandis que nous arrêtions les nôtres! Quel nom mérite un tel procédé?

Le général Clinchant, muni de notre circulaire, envoyait, confiant, un parlementaire au général Manteuffel, à qui il avait affaire. « Je n'ai pas encore reçu de réponse officielle, nous manda-t-il avec étonnement le 30 au soir; mais, d'après une lettre apportée par un parlementaire prussien pendant une conférence près de Frasne, il paraîtrait que le général Manteuffel ne voudrait pas reconnaître cet armistice pour l'armée de l'Est, disant qu'il ne concerne que les armées du Nord et de Paris. » Abasourdi d'une telle nouvelle, je me précipitai chez M. Gambetta qui, lui-même, attendait anxieusement la réponse à ce télégramme qu'il venait d'expédier à M. Jules Favre : « Nous l'avons porté (le télégramme du 28), sans commentaires, en le certifiant conforme, à la connaissance du pays tout entier. Depuis lors nous n'avons rien reçu. Le pays est dans la fièvre; il ne peut pas se contenter de ces trois lignes. Le membre du gouvernement dont vous annonciez l'arrivée et dont vous ne nous avez pas dit le nom n'est pas encore signalé, par voie télégraphique ou autrement, aujourd'hui, 30 janvier, à 2 heures. »

M. de Bismarck voulut bien — alors que le mal était irréparable — nous éclairer. De Versailles, 31 janvier, 12 h. 15 matin, il répondit lui-même à M. Gambetta : « Votre télégramme à M. Jules Favre, qui vient de quitter Versailles, lui sera remis demain matin à Paris... » M. de Bismarck retraçait succinctement, « sous titre de renseignements », disait-il, la ligne de démarcation arrêtée à Versailles et ajoutait : « Les hostilités continuent devant Belfort et dans le Doubs, le Jura et la Côte-d'Or, jusqu'à entente. » Pendant ce temps, les forces prussiennes redoublaient d'activité pour barrer le passage à l'armée de Clinchant maintenue, elle, dans l'immobilité.

La dépêche de M. de Bismarck fut pour nous un coup de foudre. Elle changeait en certitude les mortelles angoisses que nous ressentions depuis le télégramme du général Clinchant. Quelques heures après, nous recevions — non pas du gouvernement de Paris, mais du général Chanzy, auquel le prince Frédéric-Charles l'avait courtoisement communiqué — le texte complet de la convention. Ce même jour, 31 janvier, dans l'après-midi, M. Gambetta, voulant avoir enfin une notification officielle, télégraphiait de nouveau à M. Jules Favre en ces termes :

« L'ajournement inexplicable, et auquel votre télégramme (du 28) ne faisait aucune allusion, des effets de l'armistice en ce qui touche Belfort et les départements de la Côte-d'Or, Doubs et Jura, donne

lieu aux plus graves complications. Dans la région de l'est, les généraux prussiens poursuivent leurs opérations sans tenir compte de l'armistice, alors que le ministre de la Guerre, croyant pleinement aux termes de votre impérative dépêche, a ordonné à tous les chefs de corps français d'exécuter l'armistice et d'arrêter leurs mouvements, ce qui a été exécuté religieusement pendant quarante-huit heures. Il faut sur-le-champ fixer l'application de l'armistice à toute la région de l'est, et réaliser, comme c'est votre devoir, cette entente ultérieure dont parle la convention du 28 janvier... »

M. Jules Favre, qui sentait sans doute son impuissance vis-à-vis du gouvernement prussien, se borna à nous répondre le 2 février, à 5 heures du soir (cinq jours après sa première dépêche!) : « Des difficultés se sont élevées sur l'exécution de l'armistice. Dans l'impossibilité de communiquer régulièrement, nous n'avons pu vous transmettre le texte même de la convention et le tracé sur la carte qui l'accompagne. Je rétablis ce texte que vous enverrez aux chefs de corps... »

Le général Clinchant, auquel j'avais transmis la copie du suprême appel de M. Gambetta à M. Jules Favre (du 31 janvier), nous manda le 1er février, 2 heures du soir : « Tout ce que vous écrivez à Jules Favre, je l'ai tenté inutilement auprès de Manteuf-

fel ; il m'a même refusé une suspension d'armes de trente-six heures pour que les gouvernements puissent élucider la question. L'ennemi ayant continué les hostilités malgré mes protestations et menaçant de couper ma retraite, même vers la Suisse, ce qui entraînerait la perte de l'armée et de tout le matériel, j'ai dû me rendre à la dure nécessité de franchir la frontière. » En même temps, il adressait à ses troupes l'ordre du jour suivant :

« Soldats de l'armée de l'Est,

« Il y a peu d'heures encore, j'avais l'espoir, j'avais même la certitude de vous conserver à la défense nationale. Votre passage jusqu'à Lyon était assuré à travers les montagnes du Jura.

« Une fatale erreur nous a fait une situation dont je ne veux pas vous laisser ignorer la gravité. Tandis que notre croyance en l'armistice, qui nous avait été notifié et confirmé par notre gouvernement, nous recommandait l'immobilité, les colonnes ennemies continuaient leur marche, s'emparant des défilés déjà en nos mains et coupaient ainsi notre ligne de retraite.

« Il est trop tard aujourd'hui pour accomplir l'œuvre interrompue : nous sommes entourés par des forces supérieures ; mais je ne veux livrer à la Prusse ni un homme, ni un canon. Nous irons demander à la neutralité suisse l'abri de son pavillon... »

La retraite du général Clinchant fut aussi honorable que le permettaient les circonstances dans lesquelles il se débattait. L'arrière-garde, formée du 18e corps et de la réserve, fit bonne contenance : l'ennemi l'ayant attaquée le 1er février, à la Cluse et à Oye, fut repoussé avec des pertes sérieuses. Attaquée de nouveau, elle ne se laissa pas entamer, grâce aux dispositions prises par le général Billot. Enfin l'armée entière pénétra, par plusieurs routes, sur le territoire suisse. La Confédération se montra plus qu'hospitalière, elle fut généreuse jusqu'à se compromettre vis-à-vis de l'ombrageuse Allemagne par la chaleur de ses démonstrations. Toutes les classes de la société rivalisèrent d'empressement et de soins à l'égard de nos infortunés soldats. J'en ai recueilli des témoignages innombrables et touchants pendant mes séjours en Suisse. J'en garde à ce pays un souvenir reconnaissant.

L'armée de Garibaldi, victime de la même erreur, eut cependant un sort moins tragique. Arrêté à Montrolland par notre circulaire, le général se mit en rapport avec le commandant prussien, qu'il eut beaucoup de peine à joindre. Le lendemain seulement il en obtint la même réponse que le général Clinchant. De fait, les forces ennemies continuèrent d'avancer pendant quarante-huit heures, tandis que Garibaldi observait scrupuleusement l'armistice. Mais elles s'abstinrent de l'attaquer, sa position étant assez favorable.

La place de Belfort, dont les Allemands devaient, après de telles surprises, escompter la chute rapide, n'échappa à ce destin que par la vaillance de son défenseur, le colonel Denfert-Rochereau. Sa résistance permit à M. Thiers de conserver ce territoire à la France. Quant aux armées de Faidherbe et de Chanzy, elles étaient presque également épuisées. La disparition de l'armée de Clinchant aggravait terriblement la situation. Aux prétentions exorbitantes de l'ennemi nous n'opposions plus de forces redoutables. Malgré ce désolant tableau, M. Gambetta ne pouvait se résigner à une paix qu'il prévoyait particulièrement dure. Je passai plusieurs heures à lui démontrer, chiffres en main, l'impossibilité de reprendre la lutte immédiatement. Dernier argument, le plus décisif, le plus douloureux : le pays déçu, découragé, accablé renonçait à de nouveaux efforts. M. Gambetta qui avait parcouru la France ne le sentait que trop bien.

Le « membre du gouvernement » annoncé par M. Jules Favre arriva enfin en la personne de M. Jules Simon. Bien que sa présence n'eût plus qu'un intérêt politique, M. Gambetta voulut la mettre à profit pour tirer au clair les origines du fatal malentendu et fixer les responsabilités historiques. Une réunion du gouvernement eut lieu, à cet effet, chez M. Crémieux, au cours de l'Intendance.

J'y fus convoqué et invité aussitôt à faire un exposé

de la situation militaire. M. Gambetta me demanda d'établir, sur documents authentiques, les conditions précises dans lesquelles nous nous trouvions avant la première dépêche de M. Jules Favre (du 28 janvier), et celles que cette dépêche nous avait créées. Je plaçai sous les yeux du conseil les télégrammes de nos généraux, qui jetaient une lumière aveuglante sur l'irréparable dommage que nous venions de subir. Il était facile de voir que cent cinquante mille hommes dans l'est, en état de faire campagne, se trouvaient annihilés, supprimés par la tractation du gouvernement de Paris. J'insistai sur ce qu'avait d'insolite et d'illogique la fixation d'une ligne de démarcation par un négociateur ignorant de la position des armées. Pourquoi ne nous avait-on pas interrogés?... M. Jules Simon ne put fournir d'explication. Il se borna à dire qu'il n'avait pas lui-même négocié l'armistice et qu'il ignorait le détail des entretiens avec M. de Bismarck; les clauses avaient été imposées et il avait fallu les subir ou condamner la population de Paris à mourir de faim. Je demandai alors pourquoi du moins nous n'avions pas été avertis. Qu'est-ce qui empêchait M. Jules Favre de signaler l'exception relative à l'armée de l'Est? Le vainqueur l'avait-il obligé à nous tromper?... Et comme M. Jules Simon répondait qu'il n'avait pas eu connaissance des termes de la dépêche de M. Jules Favre, M. Gambetta reprit ces questions avec plus de force. Il s'étonnait, s'in-

dignait que, dans une affaire de cette importance, le gouvernement tout entier n'eût pas collaboré à la rédaction du télégramme. Comment n'avait-il pas songé aux conséquences qu'un pareil document pouvait avoir pour la province?... M. Jules Simon coupa court en disant qu'il n'était pas venu pour discuter, mais pour faire exécuter la convention, et qu'il avait de pleins pouvoirs. Ces derniers instants furent pénibles et j'eus hâte de me retirer, les autres questions à débattre n'étant pas de mon ressort.

Je crois que de là date entre M. Gambetta et M. Jules Simon la mésintelligence que tout le monde a connue et qui ne s'effaça jamais complètement. Ces deux hommes politiques ne devaient pas d'ailleurs avoir de grandes affinités; l'un représentait l'aile gauche et l'autre l'aile droite dans le gouvernement qui s'était formé le 4 septembre. Leurs tempéraments et la nature de leur talent différaient du tout au tout. J'en ai été frappé quand plus tard je les ai vus à la tribune : M. J. Simon insinuant, onctueux, habile, s'emparant de son auditoire par une série de déductions savantes, pouvant au besoin s'échauffer et produisant alors de grands effets, mais la passion elle-même étant calculée et arrivant à son heure, au point précis que l'orateur s'était assigné; M. Gambetta, au contraire, fougueux, puissant, sachant se contenir mais toujours prêt à déborder. cédant à la passion, non par art oratoire, mais parce qu'elle le possédait, parce qu'il sentait passionnément en

toutes choses et ne disait avec calme et méthode que par l'effort de la volonté.

Une divergence des plus graves éclata presque aussitôt entre M. Gambetta et le gouvernement de Paris. Aux termes de la convention d'armistice, les électeurs étaient convoqués pour le 8 février, afin de nommer une assemblée « librement élue, qui se prononcerait sur la question de savoir si la guerre doit être continuée ou à quelles conditions la paix doit être faite ». M. Gambetta avait, comme ministre de l'Intérieur, introduit une clause qui prononçait l'inéligibilité des anciens fonctionnaires politiques et des candidats officiels de l'Empire. M. de Bismarck protesta contre cette exclusion, qui violait, disait-il, la convention, et le gouvernement de Paris ordonna de la supprimer. M. Gambetta aurait pu résister : sa popularité à Bordeaux était immense; on l'avait maintes fois supplié d'assumer la dictature. J'ai assisté, vers le milieu de janvier, aux acclamations d'une foule enthousiaste qui ne se lassait pas de crier sous ses croisées : « Vive le dictateur ! » M. Gambetta parut un instant au balcon de la préfecture pour adjurer la foule de se retirer; puis il reprit tranquillement avec moi l'examen des affaires, sans vouloir se montrer davantage. S'il eut consenti à entrer en lutte avec le gouvernement de Paris, comme beaucoup l'y poussaient, M. Jules Simon aurait eu quelque peine à user de ses « pleins pou-

voirs ». Mais il préféra — et il faut l'en louer — se démettre de sa double fonction de ministre de l'Intérieur et de la Guerre.

J'ai toujours pensé que la disposition insérée par M. Gambetta et qui a occasionné sa retraite n'était pas le fruit de ses inspirations personnelles. Elle me paraissait contraire à son esprit politique. Quand on voit avec quelle facilité il accueillit dans nos armées et plus tard dans l'administration des hommes compromis avec les régimes antérieurs, mais qui pouvaient rendre des services au pays, on ne s'explique guère cette proscription en masse. J'essayai un peu timidement — car je n'abordais pas encore avec lui ces sortes de sujets — de lui faire abandonner cette idée; j'exposai l'intérêt qu'il y avait à ne pas rejeter dans une opposition irréductible des hommes qui ne demandaient qu'à se rallier et dont beaucoup occupaient dans leurs circonscriptions des situations honorables. Enfin, ce qui me semblait péremptoire, certains avaient pris du service dans nos armées; comment aujourd'hui proclamer leur indignité? Il m'écouta sans impatience, mais m'opposa une fin de non-recevoir. « Il ne faut pas, dit-il, que ceux qui ont ruiné la France aient à se prononcer sur ses destinées. » Comme je remarquais à quel point sa retraite allait affaiblir le parti républicain, divisé désormais en deux camps, il me répondit que ce n'était là qu'un incident, « qui s'effacerait bien vite devant la gravité des questions à traiter ». Il ajouta

qu'au surplus il ne croyait pas mauvais qu'on vît disparaître volontairement de la scène « celui qu'on accusait d'exercer la dictature ». Dans la suite, je n'ai pas repris le sujet, car M. Gambetta n'aimait guère à regarder en arrière, du moins avec ses interlocuteurs.

Je voulus signer ma démission à la minute même où il envoyait la sienne, la délégation que je tenais de lui ne devant pas, selon moi, lui survivre. Mais il m'invita à différer un peu, pour veiller aux mouvements des troupes et régler le sort de quelques-uns de nos collaborateurs. Je quittai le ministère le 9 février et déjà je remarquais les symptômes de la violente réaction qui allait suivre notre départ. Il viendrait bientôt un moment où le devoir accompli dans les armées de province serait un titre de défaveur, presque une tare.

Dès que je fus rentré dans la vie privée, mes réflexions se tournèrent obstinément vers les causes de nos désastres. Je ne pouvais me contenter de ces explications superficielles qui, à chacun de nos échecs, faisaient apparaître quelque incident fortuit, une faute, un coup de fortune qui semblait l'avoir déterminé. Il était évident qu'une pareille succession de malheurs devait se rattacher à des causes profondes, organiques qui, dans des circonstances semblables, tendraient à reproduire les mêmes effets. Dans mon livre *La guerre en province,* j'en ai

signalé un certain nombre, qui appelaient des réformes correspondantes. J'ai eu la satisfaction d'en voir réaliser plusieurs, et moi-même, quand j'étais au gouvernement, j'ai tâché d'accélérer les solutions. Quelques-unes cependant sont encore l'objet de controverses, je veux dire ne sont pas acceptées et comprises par l'unanimité de l'opinion, comme elles devraient l'être. J'en citerai deux qui, à mes yeux, ont une importance primordiale : la réduction de la durée du service et le renforcement de la discipline.

Durant la guerre, j'étais particulièrement frappé du manque d'instruction des hommes que nous encadrions dans nos diverses unités. Tandis que l'Allemagne nous opposait des réservistes exercés, ayant appris le métier en temps de paix, nous, sous le nom de mobiles ou de mobilisés, nous levions des recrues inexpérimentées, dont la plupart paraissaient sous les drapeaux pour la première fois. Donc, nécessité manifeste de pourvoir en temps de paix à l'instruction générale des classes. Et de là aussi, comme contre partie, nécessité de réduire la durée du service actif, puisque les ressources budgétaires et les lois économiques limitent forcément le nombre des hommes à entretenir sous les drapeaux. « La durée du service, disais-je dès 1871 dans mon livre, doit être *égale pour tous* et réduite au temps *strictement nécessaire* pour apprendre le métier des armes. » A ce principe je suis resté constamment fidèle et l'on ne s'étonnera pas que dans ma vie publique, ministre de

la Guerre ou président de la commission de l'armée au Sénat, j'aie incessamment travaillé à obtenir des diminutions graduelles de service.

Quelle est la limite de ces diminutions? C'est, je l'ai dit, « le temps strictement nécessaire pour apprendre le métier des armes ». Ce temps varie suivant qu'on envisage l'infanterie ou la cavalerie et l'artillerie. Dans la première, un an et demi suffirait; dans les suivantes, deux ans et demi seraient préférables. Mais on entend bien que, dans une société démocratique comme la nôtre, on ne peut pas songer à imposer aux citoyens des durées de service différentes, selon les corps auxquels on les affecte. On entend bien aussi que, pour des raisons diverses, l'armée active ne doit pas descendre au-dessous d'un certain effectif. L'ensemble de ces considérations m'a conduit à penser que deux ans sont la durée normale et uniforme qu'il convient d'appliquer.

Une telle révolution dans les idées ne pouvait pas s'accomplir en un jour En 1875, le législateur obéissant déjà à la tendance invincible vers la réduction adopta, malgré l'opposition de M. Thiers, le chiffre de cinq ans. En 1889, ministre de la Guerre, j'ai obtenu du parlement la réduction à trois ans. Mais ce n'était, dans mon esprit, que l'avant-dernière étape. Car cette loi, qui pour la première fois assujettissait à une durée d'un an une catégorie de citoyens à peu près exempts jusque-là, avait l'immense inconvénient de laisser subsister une profonde inégalité : deux

tiers environ du contingent faisaient trois ans de service, et le troisième tiers ne faisait qu'un an. Il était visible en outre que ce dernier tiers ne se trouvait pas suffisamment exercé. S'il apprenait, à la rigueur, la partie matérielle du métier, il n'en acquérait pas convenablement l'esprit; son éducation militaire demeurait incomplète.

Tel est le motif pour lequel j'ai préconisé à la tribune du Sénat, en qualité de président de la commission de l'armée, une nouvelle réduction à deux ans. J'ai enduré bien des critiques, particulièrement de la part des militaires. Elles m'ont été fort sensibles, venant d'anciens collaborateurs dont je tenais à conserver l'estime et la confiance. Mais la vérité doit l'emporter sur les sentiments : j'ai persisté. Et le Sénat, comme la Chambre, ont ratifié mon intervention. Nous possédons, depuis 1905, ce qu'on est convenu d'appeler *la loi de deux ans*. Je m'en honore et je ne regrette pas les petits déboires personnels qu'elle m'a valus. Malgré les protestations qui se produisent encore, elle est entrée dans nos mœurs et nul ne songe sérieusement à l'abolir.

Cette loi présente, au point de vue social, des avantages que les hommes d'État ne sauraient méconnaître et qui profitent indirectement à l'intérêt militaire. Elle contribue à assurer l'unité de la nation. Elle satisfait, dans ce qu'il a de plus légitime, le besoin d'égalité que ressent si vivement la démocratie française. Elle met fin au privilège le plus

choquant de tous : celui de moins participer à la défense de la patrie. En effet, l'homme dont l'instruction militaire est insuffisante ne remplit qu'imparfaitement ce devoir; parfois même, en est-il à peu près dispensé par l'autorité [1].

A-t-on songé à ce travail intime et caché que détermine dans les esprits la pratique de l'uniformité du service? Le sacrifice suprême demandé au citoyen, ce qu'on appelle odieusement l'*impôt* du sang, cesse de lui apparaître comme une charge : IL DEVIENT UN DEVOIR. Qui n'aperçoit aussi le développement des idées de fraternité, de solidarité, à la suite d'un pareil complément donné à l'éducation de la jeunesse française? L'homme ainsi façonné résiste plus sûrement aux efforts de destruction que certains novateurs dirigent contre notre état social. La robuste réalité se dresse en face du sophisme, et les vertus civiques préviennent l'abaissement des caractères.

Le second mal dont a souffert la défense nationale, et dont elle souffrirait encore, si l'on n'y prenait garde, est celui de l'indiscipline. L'homme qui n'a pas été rompu à la discipline en temps de paix s'y prête difficilement en temps de guerre. Les obligations, parfois formalistes, qui accompagnent le métier militaire paraissent puériles au novice; elles

1. Sous le régime de la loi de trois ans, les réservistes n'ayant fait qu'un an de service n'étaient pas affectés aux troupes de première ligne.

l'affectent désagréablement, il tend d'instinct à s'y dérober. Or la discipline exacte, rigoureuse, dans les petites comme dans les grandes choses, est indispensable aux armées. Sans elle, les meilleures périssent. Il importe que la conviction en soit établie au cœur des hommes : il ne suffit pas qu'ils obéissent passivement, il faut qu'ils soient pénétrés de la nécessité, de l'utilité de cette obéissance. Les armées modernes, particulièrement en France, doivent reposer sur des idées morales, que leurs aînées n'ont pas connues. L'idée de la discipline réfléchie, consentie est au premier rang. La punition est une sanction nécessaire, mais il est souhaitable que la volonté éclairée de l'inférieur dispense habituellement le supérieur d'y recourir.

La discipline n'est pas seulement le nerf des armées, elle est aussi le ciment des sociétés civilisées. A ce point de vue, l'armée du service obligatoire et uniforme constitue la meilleure école sociale. Autrefois, le soldat du service à long terme ne sortait pas toujours de la caserne amélioré; il y avait trop souvent laissé une partie de ses idées morales. Le soldat de notre nouvelle armée en sortira, je l'espère fermement, ennobli, assoupli par la haute notion du devoir militaire et par le sentiment des obligations que ce devoir entraîne avec lui. Ayant reconnu sous les drapeaux la nécessité d'obéir, il y répugnera moins dans la vie ordinaire; il comprendra, il admettra partout le principe d'autorité, la hiérar-

chie sans laquelle il n'y a pas d'organisation stable. En sorte que l'institution militaire, au lieu d'être en opposition avec la société civile, en devient le fondement et le meilleur soutien. Si le mépris de l'autorité, la révolte hantent l'esprit des jeunes recrues, c'en est fait à la fois et de la défense nationale et de la sécurité intérieure.

Sans doute, personne ne soutient ouvertement la thèse contraire et n'oserait prétendre que la discipline n'est pas nécessaire aux armées. Mais chez quelques esprits le principe est entouré de telles restrictions ou comporte des interprétations si subtiles qu'il équivaut presque à la négation même de l'autorité. Réagissons contre ces tendances éminemment dangereuses, et proclamons hautement que la discipline militaire doit être humaine et juste, mais sans défaillance.

CHAPITRE IX

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les élections prévues par la convention d'armistice eurent lieu le 8 février 1871, dans le trouble et la confusion inséparables des circonstances. Le suffrage universel n'eut pas le temps de se recueillir. Presque partout la question politique passa au second plan ; on votait principalement pour la paix ou la guerre. Le scrutin de liste étant alors en vigueur, il ne fut pas rare de voir associés des noms qui représentaient les opinions politiques les plus opposées, mais que réunissait le commun désir des électeurs de mettre fin aux hostilités.

M. Thiers, qui avait nettement condamné la guerre sous l'Empire et qui, depuis, avait cherché à en empêcher la continuation, fut élu dans vingt-six départements, ce qui le désignait sans conteste comme le chef du futur gouvernement. M. Gambetta, malgré l'éclat de ses services et son autorité indiscutée sur le parti républicain, ne le fut que dans neuf, savoir : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe, Seine,

Seine-et-Oise, Bouches-du-Rhône, Alger et Oran. La plupart des membres du gouvernement de Paris, diverses personnalités de la Délégation, MM. Crémieux, Clément Laurier, Challemel Lacour, Steenackers, Jules Lecesne; des généraux et des amiraux que les événements avaient mis en lumière, d'Aurelle, Chanzy, Billot, Jauréguiberry, Saussier, Jaurès, Garibaldi même, furent également envoyés à l'Assemblée nationale.

Par une exception qui surprit mes amis, je ne fus pas nommé. On me croyait assuré de l'unanimité des voix en Tarn-et-Garonne. Conservateurs et républicains m'avaient inscrit spontanément sur leurs listes. M. Crémieux, qui le savait, m'avait par avance complimenté sur mon élection « triomphante », disait-il, et m'en exprima sa joie en termes vraiment paternels. Mais les républicains de mon département, qui se faisaient illusion sur leurs forces et se flattaient de battre leurs concurrents, me demandèrent, au dernier moment, de retirer mon nom de la liste conservatrice, qu'ils croyaient par là affaiblir. Si j'eusse été sur les lieux, je leur aurais probablement démontré que cette tactique n'aurait d'autre résultat que d'introduire dans l'Assemblée un monarchiste de plus. Obligé de rester à Bordeaux pour surveiller les mouvements des troupes, je ne voulus pas leur opposer un refus qui, à distance, risquait d'être mal interprété. Je me cantonnai donc sur leur liste et nous courûmes ensemble

au-devant d'un échec assuré. Seize mille suffrages allèrent à la liste républicaine et quarante mille à la liste conservatrice. Par faveur spéciale, j'eus vingt-quatre mille voix, huit mille de plus que mes compagnons d'infortune, en raison de la part que j'avais prise à la Défense nationale.

Cet échec me laissa sur le moment assez froid. Je me sentais si triste, si las, que j'aspirais à la solitude bien plutôt qu'à l'action. Il se passait en moi un phénomène singulier et douloureux. La France me semblait si amoindrie que je ne la reconnaissais plus. Jouer un rôle en vue ne tentait pas mon ambition. Pourquoi siéger au parlement? Quel but enviable solliciterait mon effort? Ce sentiment ne devait pas durer. La France même vaincue, même mutilée, restait une grande et noble nation. Il y avait de la gloire à la servir. L'avenir pouvait lui réserver de justes réparations. Mais je ne faisais pas alors ces réflexions; je ne voyais que la chute, la *diminutio capitis*, le déclassement historique, si l'on peut ainsi parler. Mon état d'âme était aggravé par la faiblesse physique; je relevais de maladie. J'avais enduré de telles fatigues, supporté de telles veilles, au cœur de l'hiver, qu'à la fin j'avais dû m'aliter, en proie à la fièvre et à une irritation de poitrine. Le noir de mes idées s'en trouvait naturellement augmenté. Je résolus donc de vivre momentanément à l'écart; le ministre du Commerce, auquel je demandai un congé, voulut bien me l'accorder, avec des considérants

flatteurs. Je restai à Bordeaux, dans la famille de ma femme, attendant ma double guérison, physique et morale.

L'Assemblée nationale se réunit le 12 février dans la salle du Grand Théâtre, précipitamment aménagée à cet effet. Le gouvernement du Quatre-Septembre lui remit aussitôt ses pouvoirs. Elle vérifia en hâte les élections de ses membres et, dès le 16 février, choisit M. Jules Grévy pour la présider. Le 18, M. Thiers fut, de l'accord de tous les partis, nommé « Chef du pouvoir exécutif de la République française ». L'Assemblée se sépara ensuite pour dix jours jusqu'au 28 février. Sa vie législative commence à cette dernière date.

Les premières séances donnèrent aux différents partis l'occasion de se reconnaître et l'on vit tout de suite s'étendre à droite les deux grandes branches orléaniste et légitimiste, avec le faible rameau bonapartiste. A gauche, les modérés et les radicaux formèrent bientôt deux groupements distincts. Cette séparation, qui était dans la nature des choses, fut activée par le conflit survenu dans le gouvernement au moment de l'armistice. Les amis de M. Gambetta reprochaient à ses collègues de n'avoir pas su prévenir sa démission. Ils voyaient là les indices d'une rivalité latente, dont ils rendaient particulièrement responsables M. Jules Simon et, à un degré moindre, M. Jules Favre et M. Jules Ferry — les trois Jules,

comme on disait alors. Ainsi le dualisme politique se compliquait de considérations personnelles qui rendraient, en certains cas, les rapprochements plus difficiles.

La fraction modérée, celle des « Jules », se rallia dès l'abord à M. Thiers et lui resta fidèle durant toute sa présidence. La fraction radicale, quoique amenée parfois à soutenir M. Thiers, demeura indépendante et garda souvent une attitude qui gênait sa politique. Ces tiraillements profitèrent aux royalistes jusqu'au jour où le péril commun fit taire les dissentiments et détermina le complet accord de M. Thiers et de M. Gambetta. Plus tard, après le vote de la Constitution, quand on put croire l'existence de la République hors de cause, cette même scission s'opéra de nouveau pour cesser subitement devant l'entreprise réactionnaire du 16 mai 1877.

Le 28 février, M. Thiers donna lecture à l'Assemblée des préliminaires de paix si péniblement négociés avec nos vainqueurs. A cette occasion intervint l'incident mémorable qui provoqua la condamnation officielle de l'Empire. M. Conti ayant tenté, à la tribune, de formuler quelques réserves en sa faveur, l'Assemblée entière se leva, frémissante. D'un vote quasi unanime, elle confirma la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, « déjà prononcée par le suffrage universel », et le déclara « responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de

la France ». Le lendemain, 1er mars, l'Assemblée accepta, résignée, les préliminaires de paix, par 546 voix contre 107.

Quelque honorables qu'aient pu être les scrupules de la minorité, son vote est, au point de vue politique, difficile à justifier. M. Thiers avait obtenu, par son autorité personnelle et sa ténacité, autant et plus qu'aucun autre négociateur n'eût obtenu à sa place. A quoi dès lors conduisait pratiquement le refus des préliminaires? A tenter de nouveau la fortune des armes. Mais les militaires qui figuraient dans les 107 ne pouvaient se faire aucune illusion. L'armée seule de Chanzy, péniblement reconstituée à Laval, se tenait à peu près debout. Que pesaient ces cent vingt mille hommes en face des huit cent mille Allemands qui, à l'estimation de M. Thiers, foulaient le sol de la France? Nos ressources en hommes et en matériel, éparses, en partie ignorées, n'auraient pas formé rapidement de nouvelles unités de campagne. Notre effort d'octobre et de novembre n'était pas à recommencer dans un pays découragé et visiblement réfractaire à la reprise des hostilités. La chute de Paris venait de porter le dernier coup au moral de la nation. La continuation de la guerre était donc une chimère et, moins que d'autres, les hommes compétents devaient la conseiller. Les représentants des provinces arrachées avaient seuls le droit de protester, car on ne pouvait équitablement leur demander de signer eux-mêmes leur séparation.

Cette séance fut marquée par une scène émouvante. L'Assemblée, dans une généreuse inspiration, avait décidé que les députés de l'Alsace et de la Lorraine, étant comme tous leurs collègues députés de « la France entière », conserveraient cette qualité et continueraient de siéger. Mais ceux-ci, obéissant à une pensée non moins élevée, estimèrent qu'ils ne devaient point, par leur présence, sanctionner le traité funeste qui les enlevait à la mère patrie. L'un d'eux, avant le vote, lut en leur nom à la tribune une déclaration solennelle, dans laquelle ils affirmaient une dernière fois leur inébranlable attachement à la France. « Nous proclamons à jamais, dit M. Keller, le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies, envers et contre tous les usurpateurs. » A la suite de cette lecture, écoutée dans un religieux silence, les signataires quittèrent la salle, escortés des regrets unanimes. M. Gambetta, qui, parmi les neuf départements dont il était l'élu, avait opté pour le Bas-Rhin, se trouva dès lors sans mandat et disparut pour un temps de l'Assemblée nationale.

Cette circonstance me permit de le voir plus souvent. Dans les premiers jours qui suivirent la réunion de la Chambre, il était tellement absorbé par ses devoirs parlementaires et par le flot des visi-

teurs que je ne pouvais guère l'entretenir en tête à tête. Il m'accueillait toujours à bras ouverts, mais la conversation se ressentait de la présence des tiers. Quand nous nous trouvâmes relativement seuls, nous pûmes échanger nos impressions sur les terribles événements auxquels nous venions d'assister et sur ceux qui se préparaient. L'état d'âme de la population parisienne permettait de tout redouter. L'Assemblée nationale, dès le début, avait laissé voir ses tendances. Sa majorité se montrait hostile à la République et à tout ce qui s'était fait en son nom. Soupçonneuse envers Paris, qui lui semblait un foyer de révolutionnaires, malveillante envers le personnel de la Défense nationale, auquel elle reprochait la continuation de la guerre, elle blessait les susceptibilités les plus légitimes. M. Thiers avait malheureusement encouragé cette attitude; il ne se gênait pas pour dire que, si la paix avait été conclue au lendemain de la chute de l'Empire, la Lorraine nous eût été conservée, alors qu'il est avéré que dès le premier jour le grand état-major prussien avait regardé Metz, en cas de victoire, comme devant constituer le boulevard nécessaire de l'Allemagne.

Parfois l'animosité contre les hommes du Quatre-Septembre, et particulièrement contre ceux qui avaient conduit la guerre en province, prenait une forme ignominieuse. Dans les couloirs de l'Assemblée, dans la presse royaliste ou impérialiste, on

donnait à entendre, on articulait que la poursuite des hostilités avait abrité de honteuses spéculations : l'emprunt Morgan, les marchés, les fournitures de la Guerre et de l'Intérieur avaient enrichi plus d'un homme politique. M. Gambetta regardait avec mépris passer ce flot de turpitudes : « N'ayez cure, me disait-il, le temps emportera tout cela. » Mais ce qui le préoccupait, c'était le malentendu grandissant entre Paris et l'Assemblée. Les propos injurieux pour le patriotisme des assiégés, les menaces mal dissimulées contre la forme républicaine, des maladresses, des provocations développaient une tension des plus dangereuses. L'injustice envers Paris était flagrante. On oubliait que dans ces multitudes exaltées, qui s'étaient livrées à des désordres, se trouvaient un grand nombre d'hommes de bonne foi, que le patriotisme avait égarés, que les déceptions et les souffrances du siège avaient exaspérés. Ceux-là méritaient qu'on les traitât avec ménagement, qu'on leur laissât le temps de reprendre leur sang-froid. Or on affectait de voir en eux des rebelles, on ne parlait que de répression. « S'ils continuent ainsi, répétait M. Gambetta parlant des chefs de la majorité, un conflit sanglant est inévitable, et nul ne sait ce qui peut en sortir. »

L'Assemblée multipliait les manifestations vexatoires. Le 6 mars, elle ordonna une enquête « sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale ».

Louis Blanc et Victor Hugo l'avaient réclamée, pour protester contre les calomnies dont ce gouvernement était l'objet et pour lui fournir l'occasion d'y répondre. L'Assemblée aurait dû déclarer qu'il n'avait pas besoin de se justifier, mais qu'au contraire, par sa résistance prolongée à l'invasion, il avait bien mérité de la patrie.

Le 10 mars, l'Assemblée décida de transférer à Versailles le siège de ses séances; c'était dire qu'à Paris elle ne se sentait pas en sûreté. Pourquoi ne pas attendre quelques jours de plus à Bordeaux? Paris, pendant ce temps, se serait sans doute apaisé. Dans cette même séance, M. Thiers formula son programme, dit « pacte de Bordeaux », qui renvoyait à des temps meilleurs toute discussion sur la forme du gouvernement. Sage conseil, qui devait être si peu suivi!

A peine installée à Versailles, l'Assemblée voulut que l'autorité militaire fît rentrer, au besoin par la force, l'artillerie qui était restée aux mains des gardes nationaux de Montmartre et de Belleville. Le moment était aussi mal choisi que possible. M. Ranc, qui venait de passer quelques jours à Paris, rapportait de sombres prévisions. L'Assemblée, nous disait-il, s'était rendue suspecte; on l'accusait de vouloir renverser la République; le moindre incident pouvait provoquer une insurrection formidable.

M. Gambetta eut alors la pensée d'aller au milieu des Parisiens, pour essayer de calmer leurs défiances.

Nous l'en dissuadâmes. Cinq mois d'absence l'avaient rendu étranger aux événements et aux passions qui fermentaient dans la population. N'était-il pas à craindre qu'il ne se compromît sans succès? Et qu'adviendrait-il si l'insurrection coïncidait avec son arrivée? Quel parti n'en tirerait-on pas contre lui et contre les républicains? Une raison d'un autre ordre coupait court d'ailleurs à la discussion. La santé de M. Gambetta fortement ébranlée réclamait des soins urgents. J'étais frappé du changement survenu dans sa personne; sa figure était rouge, bouffie; il toussait, il avait la fièvre. Tant que la guerre avait duré, il s'était surmonté, le moral avait dompté le physique. Le grand ressort s'étant détendu, la maladie suivait maintenant son cours. Je craignais qu'il ne fût atteint de la poitrine. Nous l'engagions tous à rechercher un climat plus doux. Dès que la saison le permit, il se décida à partir pour Saint-Sébastien.

Telle est l'origine de ce déplacement, interprété de si malveillante façon. Je ne parle pas de l'accusation bouffonne d'« être allé enfouir des trésors à l'étranger ». Mais on imagina des arrière-pensées politiques. M. Gambetta, selon les uns, avait voulu se dérober aux conséquences de l'enquête ordonnée par l'Assemblée nationale; selon d'autres, il évitait fort opportunément de se prononcer entre le gouvernement de M. Thiers et l'insurrection parisienne. Ces suppositions ne tenaient pas debout. Si M. Gam-

betta était demeuré dans l'Assemblée, il se serait prononcé, quoi qu'il en coûtât à ses sentiments intimes, pour la cause de la légalité : « L'insurrection sera vaincue, me disait-il douloureusement à Saint-Sébastien, et il faut qu'elle le soit. Mais quel malheur! Quels flots de sang généreux versés! Comme on a été coupable de s'y prendre si mal avec cette population !... Plus tard, ajoutait-il, nous ferons l'amnistie. » Cette pensée ne l'a jamais quitté et, lorsqu'en 1880 je me suis trouvé à la tête du gouvernement, il m'a incité à cette grande mesure de clémence, qu'il a du reste appuyée à la tribune par un de ses plus beaux discours.

Le 18 mars, la formidable insurrection qui allait s'appeler « la Commune » éclata précisément à l'occasion de cette reprise de canons dont M. Ranc augurait si mal. Le gouvernement eut le tort de confier l'opération au général d'Aurelle de Paladines. L'ancien commandant de l'armée de la Loire, malgré ses services, n'était pas populaire. On lui reprochait de n'avoir pas su délivrer Paris, on blâmait son attitude à l'Assemblée, on le croyait acquis à quelque restauration monarchique. Tout autre général, Chanzy, Faidherbe ou Clinchant, aurait beaucoup mieux convenu à la mission.

On sait comment un ordre mal exécuté fit échouer l'entreprise au moment où elle allait réussir. Les détenteurs des canons prirent les armes. L'insurrec-

tion gagna comme une traînée de poudre. M. Thiers, qui ne conserva peut-être pas tout son sang-froid, évacua Paris, avec le gouvernement, les administrations, et se réfugia à Versailles. Une autorité révolutionnaire remplaça l'autorité légale; la population regarda, en secrète sympathie d'abord avec les insurgés. Bientôt s'engagea, entre les troupes versaillaises et les fédérés parisiens, cette lutte fratricide qui, durant deux longs mois, tint la France en suspens et devait finir dans le meurtre, l'incendie et les répressions impitoyables.

Au cours de cette période, je me rendis plusieurs fois à Saint-Sébastien, pour avoir des nouvelles de M. Gambetta et échanger mes impressions avec lui. A ma première visite, je conçus une sérieuse inquiétude. Il venait de traverser une crise violente et gardait la chambre. J'étais accompagné de Gustave Marqfoy, qu'il avait connu à Tours et dont il appréciait les services dans l'armement. Malgré son mauvais état de santé, il ne tarda pas à s'animer et s'enquit vivement de la situation politique. Il recevait des informations sûres, mais succinctes, sur la Commune; il voulait obtenir des détails. Nous lui en donnâmes notamment au sujet des pourparlers qui s'étaient échangés entre les insurgés et les autorités allemandes. Il ne pouvait supporter l'idée que l'étranger fût mêlé à nos drames de famille. A propos de l'Assemblée : « Quels criminels, s'écria-t-il, de n'avoir pas prévenu le conflit! Et cependant nos amis leur

avaient tendu la perche ». Il faisait allusion à diverses propositions qui visaient l'élection immédiate du conseil municipal. Peut-être cette concession, quoique tardive, eût-elle permis d'enrayer le mal. Mais l'Assemblée n'avait voulu rien entendre.

Dans un autre voyage, je lui amenai, avec son autorisation, M. Achille Marqfoy, frère du précédent, premier adjoint au maire de Bayonne, qui avait longtemps habité l'Espagne. Je supposais que sa conversation pourrait intéresser M. Gambetta, qui justement venait de passer quelques jours à Madrid et s'était mis en rapport avec plusieurs personnages politiques. M. Gambetta nous parla immédiatement d'Emilio Castelar, dont l'éloquence l'avait séduit et qui devint son ami, et plus tard le mien. Il admirait chez ces hommes d'État — oubliant que lui-même offrait ce phénomène — la facilité avec laquelle leur conversation prenait le tour oratoire et s'enrichissait des images et des arguments dont ils se seraient servis dans un grand débat public : « Ces Espagnols, disait-il, ils naissent dans une tribune ! » Jamais expression pittoresque ne fut plus vraie. J'ai beaucoup connu Castelar, Figueras, Vila Seca, le célèbre avocat de Barcelone ; j'ai causé avec Canovas, Moret, Sagasta, d'autres encore ; en les écoutant, le mot de M. Gambetta me revenait à l'esprit. Chez Castelar surtout, on eût dit une source naturelle qui s'ouvrait ; lui-même avouait que ses adversaires étaient charmés par sa parole : « Si vous m'enten-

diez certains jours, disait-il avec une naïveté charmante que l'intimité excusait, c'est une musique! »

M. Gambetta avait rapporté de Madrid l'opinion que l'Espagne se mettrait bientôt en république. Elle s'y mit effectivement l'année suivante. Mais il doutait qu'elle y put rester, à cause de l'esprit fédéraliste qui couvait dans les provinces et qui amènerait des déchirements. M. Achille Marqfoy corrobora son pronostic, que les événements allaient vérifier; il ajouta des détails fort piquants sur les mœurs, les habitudes de plusieurs provinces, qu'il avait particulièrement observées. M. Gambetta les goûta fort : « L'Espagne, dit-il en forme de conclusion, n'est pas mûre et elle a encore des expériences à faire... Je lui souhaite de n'être jamais aux prises avec une formidable insurrection comme celle qui consume nos forces! »

L'atmosphère politique était si troublée que mes innocents voyages entre Bordeaux et Saint-Sébastien éveillèrent l'attention. Un puissant personnage, que j'avais obligé pendant la guerre, me confia officieusement qu'il serait prudent de les suspendre : « M. Gambetta, insinua-t-il, joue en Espagne un rôle assez mal défini; il a été vu à Madrid, malgré sa prétendue maladie, et la Commune a des ramifications à l'étranger. « Je ne pus m'empêcher de rire de ces imaginations policières et je racontai à mon interlocuteur ce qui s'était passé. Soit que je l'eusse

convaincu, soit que son attention se portât d'un autre côté, je pus me rendre une dernière fois à Saint-Sébastien sans recevoir un nouvel avertissement.

M. Gambetta, avant de quitter Bordeaux, m'avait vivement engagé à écrire une relation de nos actes jusqu'à la conclusion de l'armistice. J'y répugnais, car il m'était pénible de raviver des souvenirs si récents et si douloureux; j'eusse voulu au moins laisser s'écouler un certain temps. Mais il insista : « Il y a un intérêt historique, dit-il, à ce que cette période soit racontée par un de ceux qui l'ont vue de plus près et dont le témoignage sera d'autant moins suspect qu'il n'a pas été mêlé aux luttes politiques. » Cette considération me décida. J'étais d'ailleurs, dans la Délégation, le seul en mesure de faire ce récit avec précision, car toutes les dépêches militaires étaient parties de mon cabinet ou y avaient passé ; j'en avais conservé les doubles. Je consacrai les mois de mars, avril et mai à rédiger mon livre *La guerre en province*. M. Gambetta en connaissait le plan, mais je tenais à lui en soumettre le texte, tout au moins les parties essentielles.

Tel fut l'objet de mon dernier voyage, au commencement de juin : « Lisez-moi le manuscrit en entier, dit-il, chaque point à son importance. » Il condamna sa porte et nous consacrâmes tout l'après-midi à cette lecture. Il me suggéra quelques corrections, approuva l'ensemble et me pressa de le publier aussitôt que les événements de la Commune auraient cessé d'ab-

sorber l'attention. Il s'intéressa particulièrement aux passages qui décrivaient les préparatifs et les difficultés dont avait été entourée l'installation des services : « Il est bon qu'on sache cela, remarqua-t-il ; le public, qui ne voit que les batailles, ne se doute pas de tous les efforts qui les ont précédées ; les militaires parleront de leur rôle, vous seul pouvez parler de l'organisation. » De là l'extension inusitée que j'ai donnée à cette partie du compte rendu de la guerre de 1870-1871 et dont ces *Souvenirs*, je le crains, se sont trop ressentis.

Ce travail m'avait entièrement absorbé et j'étais demeuré presque étranger à ce qui se passait autour de moi. L'insurrection seule attirait mes regards. J'appelais de tous mes vœux la cessation de ce terrible conflit qui mettait de nouveau en péril l'existence de la patrie. C'est à grand'peine que je conservais la liberté d'esprit nécessaire à la rédaction de mon livre. Enfin, je me rendis à Paris au milieu de juin pour faire procéder à l'impression. Je savais que plusieurs de nos généraux préparaient des apologies ; je tenais à n'être pas devancé par eux. Leurs récits partiels se trouvèrent sur quelques points en désaccord avec le mien : dans les éditions subséquentes, je dus défendre ma version, avec pièces à l'appui. Quand je me reporte à ces temps déjà lointains, je regrette le ton parfois un peu vif de ces polémiques. L'infortune avait troublé la sérénité de nos jugements.

Je me disposais à quitter Paris, laissant mon manuscrit aux mains de l'éditeur, lorsque M. Gambetta arriva de Marseille. Il avait quitté l'Espagne pour prendre part aux élections législatives du 3 juillet 1871, dont l'influence sur le sort de la République fut si considérable. Elles portaient sur cent trente-deux sièges et mettaient en mouvement, grâce au scrutin de liste, quarante-deux départements. C'était presque une consultation nationale. Les résultats dépassèrent les espérances les plus optimistes. Les républicains obtinrent cent six sièges et les coalisés monarchistes vingt-six seulement. M. Gambetta fut élu dans trois départements : la Seine, le Var et les Bouches-du-Rhône. Devant une telle affirmation des sentiments du pays, la majorité parlementaire dut ajourner la réalisation de ses projets; elle restait numériquement très forte, mais moralement très affaiblie.

Peu s'en fallut que je n'entrasse cette fois à l'Assemblée. M. Léon de Maleville avait été nommé, le 8 février, dans les deux départements de Tarn-et-Garonne et des Landes. M. Gambetta et M. Duclerc insistèrent auprès de lui afin qu'il optât pour ce dernier département et laissât libre le premier, où mon élection était assurée. Mais M. de Maleville, après avoir consulté ses amis, ne crut pas pouvoir abandonner son lieu d'origine. Dès lors la vacance s'ouvrit dans les Landes où je n'avais rien à attendre. M. Gambetta me suggéra l'idée de tenter la fortune

à Paris : « Cette population est généreuse, me dit-il, il suffira que vous expliquiez dans deux ou trois réunions ce que nous avons fait ensemble, le comité adoptera votre candidature. » Mais nous touchions au dernier moment; je fis en hâte quelques démarches et constatai que mon rôle dans la Défense nationale était à peu près inconnu des Parisiens. Il s'était produit, pendant les quatre mois du siège, un phénomène assez étrange et qu'ont bien remarqué les contemporains. La province et la capitale s'étaient complètement ignorées. Cette pénétration mutuelle de tous les instants, qui s'opère en temps ordinaire sans que nous y prenions garde, avait entièrement manqué. On avait vécu, de part et d'autre, dans des mondes différents. La mission même de M. Gambetta demeurait confuse dans l'imagination populaire; sa notoriété à Paris venait d'ailleurs. Je renonçai donc à une candidature visiblement prématurée et je retournai à Bordeaux.

Rentré dans l'Assemblée, M. Gambetta inaugura cette politique, aussi sage que méritoire, qui consistait à appuyer M. Thiers, tout en gardant une physionomie distincte. Je dis : méritoire, parce que M. Thiers n'avait pas rendu le devoir facile. Pour plaire à sa majorité, il avait caractérisé d'une manière injurieuse la ténacité déployée par la Délégation de Tours et il donnait souvent à entendre que les républicains ne constituaient pas un parti de

gouvernement. « La République sans les républicains » fut, on le sait, longtemps sa devise. Il appelait la venue des « républicains de raison », c'est-à-dire de monarchistes ralliés à la République comme lui-même; il voulait un personnel à son image, continuant le régime monarchique sous une nouvelle étiquette. M. Gambetta ne s'en émouvait pas : « Sauvons d'abord le mot, disait-il, le reste viendra par surcroît. » A ceux qui lui reprochaient sa complaisance envers M. Thiers, il répliquait : « C'est notre meilleur bouclier contre les royalistes de l'Assemblée. » Il me répétait volontiers : « En politique, il faut savoir oublier »; et je voyais bien qu'il faisait tous ses efforts pour que ses justes griefs n'altérassent pas sa ligne de conduite. Il en donna un exemple éclatant, le 22 juillet, à l'occasion du vote sur la pétition des évêques, manifestation des plus intempestives en faveur du pouvoir temporel du pape. Non seulement il appuya M. Thiers, mais il affecta de parler après lui, de façon à souligner son concours. « Vous verrez, me dit-il à ce propos, je serai le dernier défenseur de M. Thiers. » Il le fut, en effet, sous « l'ordre moral ». Quand les ministres de Mac-Mahon voulurent reporter au Maréchal l'honneur d'avoir libéré le territoire, il prononça, de son banc, en désignant M. Thiers, la phrase historique : « Le véritable libérateur du territoire, le voilà! »

Je revins à Paris vers la fin de juillet pour terminer les corrections de mon volume et en distri-

buer les bonnes feuilles aux principaux journaux. M. Gambetta tenait beaucoup et je tenais moi-même à ce que cette relation obtînt une large publicité. Nous opposions un récit sincère aux versions passionnées, aux légendes qui s'étaient formées sur la Délégation de Tours et de Bordeaux. L'enquête ordonnée par l'Assemblée nationale ne contribuait pas à la clarté. Elle était menée avec une partialité évidente, dans le but de discréditer le rôle de M. Gambetta et le mien. Comment n'eût-elle pas été partiale? La Commission comprenait les généraux avec lesquels nous avions eu des divergences et qui croyaient avoir à se plaindre de nous. Le seul fait que M. Gambetta et moi étions des « civils » avait créé une atmosphère défavorable. Lorsque je parus devant la Commission, pour expliquer mes actes, le 11 août 1871, non seulement je me heurtai à des préventions, mais je fus souvent interrompu par des exclamations ou des murmures, que contenait à peine la courtoisie du président, M. Saint-Marc Girardin. On m'eût pris pour un accusé beaucoup plus que pour un témoin. Le général d'Aurelle m'opposait des dénégations, qui provoquaient dans l'assistance des signes approbateurs. Je réussis cependant à aller au bout de mes explications qui laissèrent, paraît-il, une bonne impression chez un certain nombre de commissaires. Mais l'effet ne pouvait être durable, mes contradicteurs ayant le champ libre au sein de la Commission, sans que je fusse admis à leur répliquer.

Quand les volumes de l'enquête parurent (il y en avait sept, échelonnés de 1874 à 1875), je constatai à quel point j'avais été chargé. Le rapporteur, de bonne foi sans doute, faisait de moi le bouc émissaire de la Délégation. On ménageait, au moins dans la forme, M. Gambetta, dont la situation politique imposait, mais vis-à-vis du simple ingénieur, étranger au parlement, on ne gardait pas la mesure. Les chefs militaires avaient été durs pour moi ; certains même, exagérant mon rôle, me rendaient responsable de toutes les décisions prises et voulaient voir ma main partout. Un seul eut le courage d'élever la voix en ma faveur ; le lecteur me pardonnera de le citer : « Il y a eu un homme, dit le général Borel à la Commission, dans la séance du 4 juin 1872, qui, sous le titre modeste de Délégué à la Guerre, a rendu d'immenses services dont on ne lui est point reconnaissant, parce qu'il n'a pas réussi. Depuis, cet homme s'est effacé : c'est à lui que nous devons l'improvisation de nos armées, auxquelles manquaient la force morale, la discipline, l'instruction militaire, la confiance en soi et l'organisation que la tradition seule peut nous donner. »

M. Gambetta avait signalé mon ouvrage à divers journalistes républicains. Un de mes amis personnels, d'opinion réactionnaire, mais grand admirateur de la Défense nationale, le patronna dans les rédactions où il avait accès. Bref je fus gratifié d'une quarantaine d'articles, la plupart favorables, et qui

en tout cas discutaient sérieusement les faits et apprenaient aux Parisiens l'intensité de nos efforts. En un an, dix éditions s'écoulèrent. De là date la particulière bienveillance que me témoigna plus tard le département de la Seine et grâce à laquelle j'ai, depuis trente-six ans, le grand honneur de le représenter au Sénat.

Je ne m'étais pas seulement appliqué à raconter les événements dont on a lu plus haut le résumé; j'avais encore indiqué ce qui m'avait paru être la cause de nos défaites. M. Gambetta l'avait voulu : « Cela servira, disait-il, pour la discussion des lois militaires. Puisque vous n'êtes pas à l'Assemblée, comme je le souhaitais, on connaîtra du moins vos idées. »

Tandis que je m'absorbais dans l'évocation de ce passé récent, la politique intérieure prenait un tour inquiétant. Le triomphe républicain du 3 juillet 1871 n'avait pas eu sur l'esprit de la majorité royaliste l'effet durable qu'on espérait. Elle n'abandonnait pas ses projets contre la République, obstinément considérée par elle comme provisoire. Obligée cependant de biaiser, elle préparait ses voies pour l'avenir. Elle caressait l'idée d'une réconciliation entre les d'Orléans et les Bourbons, d'une « fusion » — c'était le mot consacré — qui permettrait, à l'heure favorable, la restauration de la monarchie. Le pays était si las, si épuisé par la guerre, qu'on pouvait

se demander s'il aurait la force de résister à cette entreprise sur sa souveraineté. La majorité montrait déjà ce dont elle était capable, car elle s'arrogeait ouvertement le pouvoir constituant que le mandat du 8 février ne contenait certainement pas.

M. Gambetta estimait que le parti républicain n'était pas suffisamment organisé pour une lutte qu'il prévoyait longue et opiniâtre. Modérés et radicaux n'étaient pas toujours d'accord sur la ligne de conduite à suivre. De là, dans les grandes questions, des hésitations, des tiraillements qui en compromettaient la solution. D'autre part, les amis de M. Thiers, ceux qui avaient formé le « centre gauche », manquaient de netteté. Ils se laissaient aller à reconnaître le pouvoir constituant de l'Assemblée; ils votaient, le 30 août, la proposition Rivet, qui conférait à M. Thiers, jusque-là simple « Chef du pouvoir exécutif », le titre officiel de « Président de la République française ». M. Gambetta avait combattu cette résolution à la tribune. Quelque avantageuse que fût l'appellation, il trouvait l'empiétement dangereux; mieux valait, selon lui, demeurer dans le *statu quo* que légitimer à l'avance des actes constituants plus graves.

Pour agir plus efficacement sur l'esprit de ses collègues et s'assurer l'appui de l'opinion, il jugea nécessaire de créer un organe chargé spécialement d'orienter les esprits vers l'unique pensée de la consolidation de la République. Un tel objectif était

propre à rapprocher les diverses fractions du parti et à faciliter leur entente sur les questions qui se débattaient au Parlement. Un après-midi de septembre 1871, il nous exposa ce plan, dans son petit salon de la rue Montaigne. Nous étions huit, si je ne me trompe : M. Spuller, M. Ranc, M. Challemel Lacour, M. Allain-Targé, M. Antonin Proust, M. Isambert et moi. M. Gambetta décrivit à grands traits l'organisation et le fonctionnement du futur journal et provoqua nos avis. Nous fûmes unanimes à en proclamer la haute utilité. Restaient la question des voies et moyens, que M. Gambetta se réservait de résoudre, et celle de la distribution des rôles, qui fut traitée immédiatement. A MM. Challemel Lacour, Ranc et Spuller échut la politique intérieure; à M. Proust les Affaires étrangères; à M. Allain-Targé, outre la polémique quotidienne, les questions financières; à M. Isambert, les soins de la rédaction, une sorte de secrétariat, sans le titre; à moi-même la Guerre et les Travaux Publics : M. Gambetta me fit remarquer que, bien qu'absent de Paris une partie du temps, je pourrais collaborer à distance, car ces sujets n'étaient jamais d'une actualité pressante. D'autres concours s'offraient en perspective : M. Paul Bert, pour l'Instruction publique; M. Berthelot, pour les sciences naturelles; le Dr Lannelongue pour l'hygiène et la médecine; M. Léon Cléry, pour les débats judiciaires; etc. M. Gambetta nous recommanda de nous considérer

chacun, non comme un journaliste, mais comme un futur membre du gouvernement; nous devions exposer nos idées avec le sérieux, la gravité, la maturité qui conviennent à des hommes prêts à les appliquer. En fait, la plupart de ces rédacteurs sont devenus ministres; si Ranc ne l'a pas été, c'est parce qu'il ne l'a pas voulu. Le journal a donc bien été ce que souhaitait son fondateur : une pépinière de gouvernement.

Le choix du titre nous retint. Le mot « République » devait figurer, puisqu'elle était l'objet même du journal. Mais quelle épithète accoler? Assurément la politique serait radicale, mais elle serait également pondérée, pratique, légale; il importait de ne pas rendre impossible la conjonction avec les modérés du parti et même avec les amis de M. Thiers. L'heure n'était pas à l'intransigeance et aux églises fermées. Enfin, je proposai : « République française » tout court, qui ne compromettait rien. Le titre fut adopté; il est resté à travers bien des vicissitudes. Il fut d'ailleurs expressément entendu que la rédaction serait anonyme, condition indispensable, dit M. Gambetta, pour donner aux opinions émises toute leur autorité. Ainsi s'ouvrit pour moi la carrière du journalisme, à laquelle je n'avais jamais songé et où je demeurai cinq ans, dans un strict incognito. Après m'être borné au domaine technique qui m'avait été assigné, j'abordai peu à peu les questions brûlantes et, durant les trois dernières années,

j'ai bataillé de mon mieux contre les royalistes de l'Assemblée nationale.

Le premier numéro du journal parut le 5 novembre 1871 et l'événement ne passa pas inaperçu. La personnalité du fondateur et la valeur reconnue de quelques-uns de ses collaborateurs appelaient l'attention. Dans le parlement et au dehors, on se demandait curieusement quelle serait l'orientation de cette feuille qui s'annonçait comme une sorte de moniteur de la République. Les premiers articles désenchantèrent un peu les lecteurs; on les trouva dogmatiques et austères. Mais ce ne fut qu'une impression passagère; le talent des rédacteurs s'assouplit et, tout en demeurant grave et digne, comme il convenait, il sut se mettre à la portée du public. Tant que M. Gambetta vécut, l'influence du journal fut considérable; il donnait souvent le mot d'ordre au parti.

A l'expiration de mon congé, après la Commune, je ne retrouvai plus mon poste au ministère du Commerce. Il avait été, par mesure d'économie, réuni à la direction de la Statistique générale. On n'était pas fâché, peut-être, de se débarrasser d'un collaborateur qui, en sa qualité d'ancien Délégué de M. Gambetta, semblait un peu compromettant. On y mit d'ailleurs les formes et, pour me dédommager, on m'offrit une place au Comité des Arts et Manufactures, à ce Comité qui m'avait si bien accueilli

dix ans auparavant et où figuraient encore plusieurs des illustrations que j'y avais connues. Je fus heureux de participer à ce genre de travaux. Mais, malgré toute l'activité que je déployais en me chargeant de nombreux rapports, il n'y avait vraiment pas là de quoi m'occuper suffisamment. Je profitai donc d'une occasion favorable pour acquérir, avec quelques amis personnels, une forge dans les Landes, dont j'assumai la direction. Cette contrée m'avait toujours beaucoup séduit et convenait au fond de tristesse que la guerre avait laissé en moi. Je partageai dès lors mon temps entre Buglose — c'était le nom de cet établissement — et Paris, où je menais de front les travaux du Comité et ma rédaction à la *République française.*

Peu à peu, je reprenais goût à la politique. Les entretiens nombreux que j'avais avec M. Gambetta et ses principaux collaborateurs changeaient le cours de mes idées. Je me décidai à rédiger des articles de polémique. « Vous serez ministre un jour, me disait M. Gambetta ; vous devez vous y préparer en sortant de vos spécialités. Mêlez-vous à la politique active. » Pour m'encourager, il fit insérer mes articles en bonne place, quelquefois comme premier-Paris. MM. Challemel Lacour et Spuller, qui veillaient à la composition du journal, se montraient d'une bienveillance parfaite. Ils m'initièrent à leur art, où je me sentais novice, et poussèrent la complaisance jusqu'à m'indiquer, dans les premiers temps, des sujets

d'articles, qu'ils prenaient la peine de développer pour mon instruction.

Ceci m'amène à parler de M. Challemel Lacour, que j'avais à peine vu à Tours et à Bordeaux. Notre collaboration à la *République française* me permit de le mieux connaître. Avec de fortes prétentions démocratiques, il se révélait aristocrate de goûts, de manières et de langage. Ses propos les plus familiers gardaient de la distinction. Même dans l'intimité, il s'observait et restait distant. Charmant, séduisant même, quand il le voulait, mais d'humeur inégale, très susceptible d'attachement sous des dehors un peu sceptiques ; avec une apparente sécheresse, une sensibilité presque maladive : tel il m'est apparu dans un commerce de vingt-cinq années. Esprit vaste, très meublé, écrivain, orateur, philosophe. Ses harangues soignées, longuement préparées, supérieurement dites, incisives, amères, parfois véhémentes, demeureront des modèles, mais des modèles plutôt de grand art que d'action efficace. Ses dépêches diplomatiques, admirables de forme et de tenue, décèlent l'observateur et l'historien; elles rappellent et égalent, si même elles ne les surpassent, celles de Guizot. S'il eût eu plus de liant, il aurait exercé un ascendant énorme autour de lui; mais c'était presque un isolé. Pendant ma collaboration au journal, je me sentais fort attiré vers ce personnage si peu banal, qui pour moi faisait fléchir sa raideur et me donnait, dans l'exercice de ce métier

nouveau, d'excellents conseils. Plus tard, assis près de lui au Sénat, j'ai profité encore de l'expérience qu'il avait acquise sur les bancs de l'Assemblée nationale. En somme, je crois avoir occupé — chose rare — une place dans ses affections, et il en a occupé une dans les miennes. J'ai pu lire un peu en lui; je dirais volontiers qu'il n'a pas eu dans la vie tout le bonheur qu'il méritait. Son amertume venait de déceptions que sa fierté ne lui aurait jamais permis d'avouer.

Sa sympathie m'était d'autant plus précieuse au journal que nous ne faisions pas toujours entendre la même note et qu'il eût pu en résulter des froissements. Grâce à nos entretiens confiants, ces nuances s'effaçaient. Mon point de vue était déjà celui auquel je me suis placé plus tard comme ministre : ne reculer devant aucune réforme nécessaire, mais procéder avec ménagement, en tenant le plus grand compte des habitudes des populations. J'aurais souhaité que notre propagande conservât une forme conciliante, sans me dissimuler toutefois les nécessités de la polémique quotidienne. M. Gambetta, devant qui j'avais eu l'occasion d'exprimer ces sentiments, ne les désapprouvait pas, car il me chargea de rédiger quelques articles en réponse au reproche qu'on adressait à son parti de pencher du côté révolutionnaire. J'entrepris donc de définir le radicalisme politique, tel qu'il me semblait devoir être pratiqué pour ne pas faire échec aux idées de gou-

vernement, dont M. Gambetta ne s'est jamais départi. Je consacrai à cet objet trois dissertations qui furent insérées en tête du journal. J'y exposais, sans prononcer le nom, la nécessité de l'opportunisme. Je montrais que le radicalisme, compris à la manière de la *République française,* consistait à aller au fond des choses, à la *racine* des problèmes (d'où lui venait son nom) pour les résoudre intégralement et ne laisser subsister aucun germe de difficulté ultérieure. Mais l'homme politique, celui qui veut vraiment aboutir, proportionne son action à l'état du milieu. Il avance toujours, ne perd jamais de vue son but, modérant sa marche, d'après les circonstances et sachant au besoin attendre l'heure propice pour réaliser un nouveau progrès. Ainsi hardiesse de la conception, prudence dans l'exécution, telle était, selon moi, la méthode du radical de gouvernement. Ces idées ont eu l'honneur de figurer comme programme du journal.

Ma collaboration, de plus en plus soutenue, s'est continuée jusqu'en 1876, époque de mon entrée au Sénat. Il me parut alors difficile de concilier mes obligations parlementaires avec celles de rédacteur assidu, les premières devant me prendre beaucoup de temps, surtout au début. Pour le même motif, je résignai la direction des forges de Buglose. Après avoir fourni des articles encore pendant cinq ou six mois, je priai M. Gambetta de me rendre ma liberté et je me consacrai à mon mandat sénatorial.

CHAPITRE X

L'ORDRE MORAL. — FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

L'attitude des monarchistes de l'Assemblée nationale, leurs conciliabules, leurs menées souterraines, nonobstant les leçons du suffrage universel, étaient pour le parti républicain un sujet incessant d'inquiétude. Nous nous demandions si M. Thiers, malgré l'investiture que lui avait value la proposition Rivet, aurait la force de résister jusqu'au bout à la poussée de la majorité. Lui-même paraissait en douter, car son message du 7 décembre 1871 trahissait une sorte de lassitude. Il se résignait à ce que l'Assemblée usât du pouvoir constituant et semblait se mettre à sa discrétion. Quelle était au fond sa pensée? M. Gambetta ne se trouvait pas en mesure d'échanger avec lui des explications nettes. Bien qu'il l'appuyât parlementairement toutes les fois que l'intérêt républicain le réclamait, il régnait entre eux de la froideur. Les propos offensants sur la continuation de la guerre n'avaient pas facilité les relations directes. M. Thiers s'était, par contre, dans

des conversations privées, exprimé sur mon compte en termes bienveillants. Il avait même, récemment, témoigné le désir de me revoir. M. Gambetta que j'en avisai me dit : « Profitez de la circonstance et tâchez de tirer quelque chose de lui. Peut-être causera-t-il plus librement avec vous qu'avec un membre de l'Assemblée. »

Je me présentai chez M. Thiers peu de jours après son message présidentiel. Son accueil fut aussi cordial que simple. Selon son habitude, il commença par me faire parler et se mit ensuite à parler lui-même avec beaucoup d'abondance et de variété. Ceux qui l'ont approché savent quel art enchanteur il mettait dans la causerie, tantôt effleurant les sujets d'une touche légère, tantôt appuyant et résumant volontiers sa pensée par une expression pittoresque et familière. Il n'y avait plus alors qu'à l'écouter et à lui donner de temps en temps la réplique. Semblant deviner le sentiment que j'avais en l'abordant : « Votre ami, dit-t-il, n'a pas été content de moi, mais je ne pouvais m'exprimer autrement que je l'ai fait. La politique qu'on suivait à Tours conduisait la France aux abîmes. Comment vouliez-vous, avec vos hordes indisciplinées et sans cohésion, résister aux armées régulières de l'Allemagne? » Et comme je lui objectais que nous avions cependant vaincu à Coulmiers et que nous aurions pu et même dû vaincre à Orléans : « Ce sont là, interrompit-il, des hasards sans lendemain. Cela n'a servi qu'à rendre plus oné-

reuses les conditions de la paix. Si vous aviez renoncé à obtenir le succès éphémère de Coulmiers, comme je vous le demandais, nous aurions conservé la Lorraine. Bismarck me l'a déclaré. C'est la continuation de la guerre après Sedan qui l'a obligé à nous traiter si durement. Mais ce qui est fait est fait, et je ne songe plus maintenant qu'à leur voir les talons (*sic*). J'espère que l'Assemblée m'en laissera le temps. Vous n'imaginez pas à quel point ces gens-là (les monarchistes) sont pressés. Ils voudraient déjà rétablir le trône. Néanmoins vos amis peuvent être tranquilles. Tant que je serai là, je ne laisserai pas toucher à la forme du gouvernement. Après moi, ils s'arrangeront. Si vos amis sont sages, ils seront les maîtres. La France est avec eux et ne veut pas de bouleversement. Travaillons courageusement à réparer les désastres de la guerre, hélas ! de la guerre civile autant que de la guerre étrangère. » Il passa ensuite à d'autres sujets. Il émit quelques réflexions sur la réorganisation militaire, dont les bases le préoccupaient beaucoup. « Revenez me voir, termina-t-il, nous en causerons. Vous devez avoir des idées là-dessus. Nous ne serons pas du même avis, car je suis de la vieille école, et je vois, d'après votre livre, que vous êtes pour le système prussien. Vous m'exposerez vos raisons. »

Je pris congé sur ces mots et je me hâtai de rapporter à M. Gambetta l'impression très encourageante que cet entretien m'avait laissée : « En ré-

sumé, lui dis-je, M. Thiers voit la République comme la forme définitive du gouvernement de la France. Dans les limites de son mandat, il fera tout son possible pour amener ce résultat. Il souhaite que les républicains ne contrarient pas sa politique, car la situation est très difficile. L'antagonisme entre lui et la majorité est permanent. »

J'ai revu plusieurs fois M. Thiers. Il me recevait le matin, de bonne heure, à l'hôtel Bagration, faubourg Saint-Honoré, qu'il habitait en attendant que son hôtel de la place Saint-Georges, incendié par la Commune, fût reconstruit. Nos entretiens roulaient sur la politique courante et sur la réorganisation de l'armée, en particulier sur la loi de recrutement que la Chambre élaborait. M. Thiers tenait, on le sait, pour le service à long terme; il aurait voulu garder la durée de sept ans. Je prônais le service de trois ans, sans lequel on ne pouvait avoir le nombre — j'entends le nombre exercé. « Votre nombre n'est rien, protestait-il ; si les armées avaient été bien commandées et constituées comme elles auraient dû l'être, nous aurions battu les Prussiens. » — « En commençant, c'est possible, répliquais-je, mais nous n'aurions pas continué, car ils recevaient des renforts incessants ; et nous n'avions, nous, pour combler les vides, que des réserves sans instruction. C'est de là qu'est venue notre faiblesse, pendant les opérations en province. » Nous demeurâmes chacun dans notre opinion. Plus tard, il fit à l'Assemblée la

concession du terme de cinq ans, mais il la regrettait et me déclarait qu'on ne pouvait aller plus loin.

J'ai conservé pour M. Thiers un respect affectueux. J'ai toujours déploré qu'il y eût entre lui et M. Gambetta le nuage de la Défense nationale qui, malgré tout, ne s'est pas entièrement dissipé. Je voyais bien que M. Gambetta, sans vouloir le laisser paraître, avait sur le cœur le qualificatif injurieux dont M. Thiers s'était servi à son égard. Sa ligne politique n'en était pas affectée, mais la cordialité manquait. De son côté, M. Thiers n'admettait pas qu'on eût, à Tours, passé outre à ses conseils et à ses instances; il croyait avoir prêché la sagesse, et son orgueil souffrait qu'on ne l'eût pas reconnu. Si, entre ces deux hommes, les relations dès le début avaient été plus confiantes, beaucoup d'obstacles auraient été aplanis et nous n'aurions peut-être pas subi les péripéties à travers lesquelles la République a failli sombrer.

L'année 1872 fut marquée par divers incidents sur lesquels je ne m'étendrai pas, car ils se sont produits hors de ma sphère et je n'y suis intervenu — oh! bien modestement — que par ma plume anonyme. Le 19 janvier, les princes d'Orléans vinrent occuper leurs sièges à l'Assemblée. Ce fut, sur l'heure, un gros événement. M. Thiers avait, la veille, par l'organe de M. Casimir-Périer, laissé percer sa désapprobation. Les républicains y virent l'indice d'une audace grandissante chez les fauteurs de restau-

ration. Ceux-ci cependant auraient dû comprendre que le pays, ainsi que me l'avait dit M. Thiers, n'était pas avec eux. Les élections partielles du 7 janvier venaient encore d'envoyer à la Chambre onze républicains, parmi lesquels M. Challemel Lacour, contre six monarchistes. A cette occasion, le département de la Seine avait donné un grand exemple de discipline. Pour ne pas gêner le gouvernement de M. Thiers par une manifestation trop radicale, il fit taire son admiration pour Victor Hugo et nomma, de préférence à l'illustre poète, M. Vautrain, président du Conseil général. Presque au même moment, les *fusionnistes* recevaient un coup très sensible : par une lettre rendue publique le 1er février, le comte de Chambord maintenait son drapeau et déclarait qu'il « ne consentirait jamais à devenir le roi légitime de la Révolution ».

Dans l'intersession d'avril, M. Gambetta prit vigoureusement position contre l'Assemblée. A Angers et au Havre, il dénonça son impuissance et réclama sa dissolution. Aucune thèse ne pouvait irriter davantage la majorité, car elle avait besoin de temps pour arriver à ses fins. Aussi chercha-t-elle à compromettre M. Gambetta par la discussion sur les marchés de la guerre. D'avance elle en avait mené grand bruit; elle annonçait, dans les feuilles à sa dévotion, que de honteuses spéculations seraient mises au jour. Cette discussion vint en juillet 1872, elle avorta piteusement. M. Gambetta, que j'avais

renseigné sur les trois ou quatre affaires qui engageaient sa signature, réduisit les accusations à néant. Quant à toutes les autres, qui n'engageaient que la mienne, il n'eut pas à répondre, la commission d'enquête sur les marchés ne m'ayant pas mis en cause.

Les clameurs des monarchistes se turent un instant devant le succès de l' « emprunt des trois milliards », destiné à amener la libération du territoire. Mais, pendant les vacances d'été, de nouveaux voyages de M. Gambetta rallumèrent la polémique. A Grenoble, il avait affirmé « l'avènement des nouvelles couches ». En Savoie, il attaqua directement l'Assemblée, « dont les éternels complots mettaient en péril la paix publique ». A la rentrée, les royalistes tentèrent un grand effort pour séparer M. Thiers des républicains, tout au moins de la fraction avancée. Ils l'interpellèrent sur ces voyages, espérant obtenir des paroles de blâme qui creuseraient un fossé entre M. Gambetta et lui. M. Thiers ne voulut pas les prononcer. La majorité n'osa pas le renverser et dut se contenter d'insérer dans le vote de confiance un blâme platonique à l'adresse des doctrines « subversives » de M. Gambetta. L'année se clôtura sur la discussion de la demande de dissolution, présentée par un grand nombre de membres de l'opposition. Malheureusement le centre gauche n'y avait pas adhéré. En sorte que, malgré l'éloquente intervention de M. Gambetta, elle fut repoussée à une grosse majorité. Le soir, à la *République française*,

nous nous regardions un peu déconcertés. M. Gambetta, toujours confiant ou voulant le paraître, nous dit : « Le chiffre des voix importe peu. C'est un coup de cloche; ils y viendront. »

Je fais ici allusion à l'habitude qu'avait prise M. Gambetta de réunir ses principaux collaborateurs, le soir, dans la grande salle du journal, à la suite des séances importantes. Ces réunions — auxquelles je n'assistais pas toujours, vu leur heure tardive — prenaient facilement le caractère d'un conseil de gouvernement. Chacun opinait; quelques membres de l'Assemblée, amis personnels de M. Gambetta, joignaient leurs réflexions aux nôtres. J'écoutais avec un particulier intérêt M. Challemel Lacour, M. Allain-Targé, M. Spuller — quand il surmontait sa réserve. Leurs observations fines et sagaces m'aidaient à me reconnaître dans un milieu encore nouveau pour moi. D'ordinaire, M. Gambetta prenait soin de nous laisser parler, sans chercher à nous influencer. Ensuite il intervenait et concluait. Parfois même il dictait, séance tenante, l'article qui le lendemain devait marquer l'orientation du parti. Durant plusieurs années, c'est moins un journal qu'un moniteur qui s'est rédigé rue du Croissant, puis rue de la Chaussée d'Antin. D'où cette physionomie à part qu'il a gardée jusqu'à la mort de M. Gambetta et qui — nonobstant un tirage plutôt restreint — lui assurait un rayonnement considérable.

Le 15 mars 1873 fut conclu le traité mémorable

aux termes duquel les troupes allemandes durent évacuer le territoire à partir du 1er juillet. Le pays, tout en étant discret dans ses manifestations, en éprouva une joie profonde. Il semblait que M. Thiers, qui en avait l'honneur, y puiserait un surcroît de force pour dominer les passions de l'Assemblée. C'est à peine si celle-ci parut s'apercevoir du grand service qu'il venait de rendre et des titres qu'il acquérait à sa gratitude. Jamais il ne fut en butte à plus d'hostilités. « Ils ne me pardonnent pas, me disait-il, le bien qui en résulte pour la République. » Aussi recherchait-il l'occasion de se montrer soutenu par l'opinion, afin d'en imposer à ses adversaires. L'élection qui devait avoir lieu le 27 avril dans le département de la Seine lui parut offrir un terrain propice. Il s'appliqua dès lors à donner à cette élection un caractère personnel, qui permît au suffrage universel de se prononcer en sa faveur. Il suscita la candidature d'un de ses meilleurs amis, M. de Rémusat, alors ministre des Affaires étrangères, le type de ces monarchistes désabusés et ralliés à la République, dont M. Thiers aimait à s'entourer.

M. Gambetta, de son côté, avait une sorte de revanche à prendre. Il venait d'être fort malmené par l'Assemblée; son parti s'était vu abandonné par les modérés sur la question de la dissolution et restait sous le coup d'un gros échec parlementaire. Il tenait à montrer sa force dans le pays et l'occasion à lui aussi semblait propice. Lyon se trouvait dépouillé

de ses libertés municipales par un récent vote de l'Assemblée. L'élection de l'ancien maire serait à la fois une leçon pour celle-ci et un acte de haute solidarité démocratique. En proposant donc M. Barodet aux suffrages des Parisiens, M. Gambetta ménageait un succès à son parti : « Il faut, me déclara-t-il, arrêter les royalistes, dont l'audace n'a plus de bornes. Ils ont bâillonné M. Thiers en adoptant la proposition des Trente[1] ; ils viennent de renverser Grévy sur le plus futile prétexte et de le remplacer par un homme à eux[2]. Le parti radical s'est trop effacé, on doute de sa force. M. Thiers, que nous appuyons, a lui-même intérêt à ce qu'on compte davantage avec nous. Son gouvernement s'en trouvera consolidé... D'ailleurs, M. de Rémusat n'a aucune chance d'être élu. Même si nous soutenions sa candidature, elle échouerait. Le suffrage universel veut faire une démonstration et ce ne sera certainement pas sur son nom. M. Thiers, en s'obstinant, marcherait à une défaite qui l'amoindrirait à la fois vis-à-vis des monarchistes et vis-à-vis des républicains. Expliquez-lui tout cela, puisque vous avez facilité pour le voir. Il en est encore temps. »

Je trouvai le Président fort excité. Dès les pre-

1. La commission dite des Trente, sous prétexte de définir les pouvoirs de M. Thiers, lui avait à peu près interdit l'accès de la tribune.

2. La majorité avait voulu obliger M. Jules Grévy à blâmer le mot inoffensif de « bagage » dont s'était servi M. Le Royer, dans la séance du 4 avril 1873, pour désigner l'œuvre de certains parlementaires. M. Grévy préféra abandonner la présidence et fut remplacé par M. Buffet.

miers mots, il m'interrompit : « Vos amis sont fous. Ne voient-ils pas qu'ils font le jeu des royalistes? Faire retirer Rémusat, c'est facile à dire. Mais est-ce possible maintenant? Tout le monde prétendrait que j'ai capitulé. Mieux vaut encore être battu. Mais eux, qu'est-ce qui les oblige à maintenir Barodet? Celui-ci peut se retirer, il n'engage personne. Répétez-leur bien qu'ils seront responsables de ma chute! » Comme je protestais contre l'hypothèse d'un tel dénouement, que j'invoquais ses immenses services, son influence... « Mon influence, s'écria-t-il, je n'en ai plus. Mes services sont oubliés. Ces gens-là (les royalistes) me détestent. S'ils le pouvaient, *ils me traîneraient sur la claie.* »

Je racontai à M. Gambetta les détails de mon entretien. Il ne fut pas ébranlé : « M. Thiers, résuma-t-il, a voulu vous donner le change. Il n'a en vue que sa politique modérée, sans se préoccuper de nous. Au surplus, il est trop tard. La démocratie ne pardonnerait pas un recul. » Combien j'ai regretté l'absence de relations directes entre M. Thiers et M. Gambetta! Les choses n'en seraient pas venues à ce point et probablement on se serait mis d'accord sur une même candidature.

La lutte s'engagea ardente entre les partisans de M. Barodet et ceux de M. de Rémusat. La France en fut comme partagée. On marcha vers le 27 avril 1873 dans l'attente d'un grand événement. Le scrutin,

fiévreusement dépouillé, donna cent quatre-vingt mille voix à M. Barodet et cent trente-cinq mille à M. de Rémusat. Cette majorité de quarante-cinq mille voix étonna les vainqueurs eux-mêmes. M. Thiers fut atterré ; il annonça, assure-t-on, à ses familiers sa chute imminente.

L'Assemblée rentra sous le coup de l'émotion, le 19 mai. Une demande d'interpellation fut immédiatement déposée. M. Thiers, qui sentait qu'on voulait l'atteindre personnellement à travers le ministère, signifia par lettre, le 23 mai, — suivant le protocole inventé par la commission des Trente — son intention de prendre part à la discussion fixée au lendemain, 24. Il prononça un discours admirable, dans lequel, à M. de Broglie qui lui reprochait de se faire protéger par les radicaux, il répondit ce qui allait être la vérité historique : « Vous serez les protégés de l'Empire! » La coalition déconcertée se crut un instant vaincue et l'eût été sans l'opportune défection de M. Target, qui lui apporta le secours inespéré d'une douzaine de ses amis. L'ordre du jour de blâme, présenté par M. Ernoul, fut voté par 360 voix contre 344, et la démission de M. Thiers, grâce à la célérité du président Buffet, fut acceptée le même jour par 362 voix contre 331. Le maréchal de Mac-Mahon, dont le consentement était escompté et peut-être acquis, fut élu par 391 voix. Le lendemain paraissait au *Journal officiel* le premier ministère du Maréchal, ainsi composé : duc de Broglie, prési-

dence du Conseil et Affaires étrangères; Beulé, Intérieur; Ernoul, Justice; Magne, Finances; général de Cissey, Guerre; amiral Dompierre d'Ornoy, Marine; Batbie, Instruction publique; Desseiligny, Travaux publics; La Bouillerie, Agriculture et Commerce. En même temps, le Maréchal adressait aux préfets la proclamation suivante :

« Je viens d'être appelé par la confiance de l'Assemblée nationale à la présidence de la République.

« Aucune atteinte n'a été portée aux lois existantes et aux institutions.

« Je réponds de l'ordre matériel et je compte sur votre vigilance et sur votre concours patriotique.

« Le ministère sera constitué aujourd'hui même. »

La promptitude de ces actes révèle, en dépit des dénégations intéressées, un plan concerté d'avance.

Ainsi fut consommé le coup d'État parlementaire, connu sous le nom de « Vingt-quatre Mai » et qui ouvre l'ère de l'*ordre moral*. J'ignore quelles furent sur le moment les réflexions de M. Gambetta. J'avais dû quitter Paris aussitôt après l'élection du 27 avril et j'en appris les conséquences par les journaux. Quand je le revis, au mois de juin, je ne le trouvai ni inquiet ni chagrin. Accentuant sa belle humeur, il se montrait plus confiant que jamais. « Après tout, me dit-il, j'aime mieux cela; la situation est plus nette. Le peuple ne comprend rien aux

subtilités, il veut voir clairement où sont ses amis. Il n'y a plus maintenant que deux partis : ceux qui veulent détruire la République et ceux qui veulent la conserver. Le parti hybride de « la République sans les républicains » a heureusement disparu. Soutenons courageusement la lutte, la victoire est au bout. » Dès ce moment il avait formé des projets de résistance qui, si les coalisés avaient porté la main sur le régime, auraient causé plus d'une surprise. Il était en communication avec les comités des départements; diverses éventualités avaient été examinées. Mais je ne veux pas, même à cette distance, dévoiler un plan qui, grâce à Dieu, n'a pas eu lieu d'être mis à exécution. Je me borne à dire qu'un coup de force de l'Assemblée n'aurait pas pris les républicains au dépourvu. L'armée elle-même était moins indifférente qu'on ne le supposait. Le maréchal de Mac-Mahon en avait l'intuition lorsque, plus tard, à propos du drapeau blanc, il déclara : « Les chassepots partiraient tout seuls ! »

La nouvelle majorité avait hâte de montrer ses tendances. Elle reprit de vieilles accusations qui traînaient contre M. Ranc et vota des poursuites. Celui-ci mit opportunément la frontière entre les conseils de guerre et sa personne; il se réfugia à Bruxelles, où je le vis quelques mois après. Il fut convenu qu'il y resterait jusqu'au jour où ses amis de Paris lui donneraient le signal de rentrer. Quoique cet exil l'ennuyât prodigieusement, il comprit la

nécessité de s'y soumettre : le gouvernement eût été fort capable de l'envoyer à Cayenne ou même au poteau de Satory. Sa participation éphémère et bien intentionnée à la Commune servait de prétexte aux vengeances politiques. Presque au même moment, en juillet 1873, et pour donner des gages aux catholiques militants, l'Assemblée vota l'érection de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, témoignage du repentir de la France, qui s'était engagée dans les « sentiers maudits de la République ».

Sur ces entrefaites, je vis M. Caillaux, qui avait remplacé M. Desseiligny aux Travaux Publics. J'étais toujours ingénieur ordinaire; l'administration oubliait volontiers l'ancien Délégué à la Guerre. M. Caillaux qui ne s'associait pas à cet ostracisme me fit appeler; il m'exprima le désir de me nommer ingénieur en chef et m'invita en conséquence à reprendre momentanément du service. Je proposai d'achever une mission que la guerre avait interrompue et qui consistait à déterminer la concurrence que les ports de la mer du Nord faisaient à nos ports de la Manche. Il adhéra. Je n'ai pas regretté les trois mois que j'ai consacrés à cette étude; je m'en suis souvenu au moment d'élaborer mon programme de grands travaux, en 1878 et 1879.

De retour de mes voyages, je me présentai à M. Caillaux. Il m'accueillit en camarade, m'annonça ma prochaine promotion et nota avec intérêt quel-

ques-unes de mes observations. Bientôt il changea de sujet et spontanément aborda la politique : « Quelle est, croyez-vous, la pensée véritable de M. Gambetta? Où veut-il en venir? Il est impossible qu'avec ses rares facultés il ne comprenne pas les nécessités du gouvernement et qu'il consente à faire le jeu des partis extrêmes. Quel dommage, ajouta-t-il, comme se parlant à lui-même, qu'il se soit autant éloigné des modérés! » — « Pourquoi vous-même, hasardai-je, vous êtes-vous éloigné de nous? Pendant la guerre, nous marchions ensemble. » — « Vos amis en sont cause, répliqua-t-il avec une nuance de tristesse. Nous ne voulons pas voir le gouvernement tomber aux mains des violents, et c'est ce qui nous oblige à nous rejeter à droite... *La République manque de lest* » — « Que n'êtes-vous ce lest? dis-je. Si vous et les plus raisonnables de vos amis vous adhériez ouvertement à la République, si vous vous en constituiez les défenseurs contre les royalistes, vous deviendriez précisément le lest dont vous parlez. Les violents, comme vous les appelez, puisent leur force dans les desseins qu'on vous prête. Soyez républicains, vous les paralyserez. » Je vis bien, à son attitude, qu'il se sentait trop engagé pour revenir sur ses pas. Je l'ai toujours regretté. M. Caillaux était un galant homme, doué de beaucoup de talent. Son esprit clair, sa raison droite en faisaient un *debater* de premier ordre. Sincère, honnête, il eût apporté à la République un précieux appui. Le malheur a

voulu que les excès de la Commune l'aient, au début, rejeté vers la réaction; ainsi « aiguillé », il fut perdu pour nous.

Aussitôt affranchi de ma mission, je repris activement ma collaboration au journal. La campagne contre l'ordre moral battait son plein. Le Maréchal semblait être un paravent derrière lequel les projets de fusion et les espérances réactionnaires s'épanouissaient librement. Je n'ai jamais bien compris et je crois que personne ne sait exactement ce qui avait dû se passer au moment de la nomination du Maréchal. J'irai plus loin : je pense qu'il y a eu, entre lui et la majorité, un immense malentendu. Le Maréchal, en s'inclinant devant la souveraineté de l'Assemblée, a donné à supposer qu'il quitterait la place au premier signe des monarchistes. Lui, au contraire, a pris au sérieux son rôle de gardien de la forme républicaine. L'Assemblée demeurait libre de poursuivre ses projets de restauration; lui ne connaissait que sa consigne, laquelle consistait à conserver intact l'ordre actuel, jusqu'au jour où il se trouverait en présence d'un vote formel de l'Assemblée. Tant que ce vote n'interviendrait pas, il garderait le pouvoir qu'il avait reçu pour sept ans et ce pouvoir ne devait être mis au service d'aucun prétendant. De là cette résistance sourde que les royalistes ont rencontrée chez lui et qui leur a causé une pénible surprise. Ils avaient cru se donner un

complice éventuel; ils n'avaient fait qu'installer un dépositaire incorruptible.

Le rôle des républicains, en cette occurrence, était tout d'observation. Ils ne devaient pas songer à vaincre de haute lutte la majorité; un effort de leur part l'aurait rendue plus compacte. Il fallait attendre l'effet du temps. Les éléments disparates dont elle se composait se desserreraient à la longue. Le duc de Broglie, malgré son habileté et son art des sous-entendus, ne pourrait contenter à la fois les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes; leurs intérêts étaients trop divergents.

L'union des premiers et des seconds restait subordonnée à la condition expresse qu'une fusion se réalisât entre les prétentions des d'Orléans et celles des Bourbons : opération délicate, à laquelle allaient se consacrer les représentants les plus autorisés des deux branches. Pendant ce temps, les bonapartistes regarderaient d'un œil défiant des alliés qui ne s'occupaient en somme que de leurs seuls intérêts.

Les difficultés ne paraissaient pas devoir venir des d'Orléans. Ceux-ci, en effet, se montraient disposés aux démarches nécessaires, si elles devaient aboutir au succès. Mais le comte de Chambord, en admettant qu'il se prêtât aux combinaisons projetées, pouvait y mettre des conditions qui les rendraient peu réalisables. Tandis que les orléanistes impatients du résultat prendraient les devants, les légitimistes, moins pressés, resteraient soupçonneux,

craignant de jouer un rôle de dupes. Si la conception était simple, l'exécution s'annonçait fort compliquée. Rien ne prouvait que l'orléaniste de Broglie, déjà suspect à plusieurs, ne causerait de déception à personne. Entre ces trois partis, s'agitaient des intérêts individuels, de petits groupements, sans drapeau connu, qui ne songeaient qu'à leurs étroites ambitions. Les amis de M. Target, par exemple, dont la volte-face avait déterminé la victoire du 24 mai, ne se tenaient pas pour payés uniquement par l'honneur ; ils entendaient que l'on comptât sérieusement avec eux. Or, ils n'étaient pas à négliger, leur défaut de concours pouvant compromettre toute l'œuvre de la coalition.

Ces considérations étaient de nature à encourager les républicains. Avec de la patience, ils devaient obtenir une revanche. L'essentiel était d'entretenir la méfiance entre les orléanistes et les légitimistes. Cela, on le pouvait, en sachant mettre à profit les mille hasards de la vie parlementaire. Il fut décidé, à la *République française,* que sans perdre de vue la défense des doctrines du parti l'on entreprendrait contre la majorité une guerre de tirailleurs, de guérillas, qui consisterait à s'embusquer derrière chaque incident, à le mettre à profit, non pour pousser une attaque à fond, qui n'aboutirait pas, mais pour décocher quelques traits en passant, de manière à laisser des blessures envenimées et à susciter des soupçons réciproques. Les coups seraient d'autant plus

sûrs qu'ils paraîtraient moins prémédités et qu'on se donnerait l'air de spectateurs malicieux plutôt que de combattants. M. Gambetta m'engagea à faire ma partie dans ce concert. M'inspirant de sa pensée, je publiai, au cours de la session d'hiver 1873-1874, plusieurs articles, dont deux, paraît-il, eurent dans les couloirs de l'Assemblée un certain succès. M. Gambetta me rapporta en riant les impressions qu'ils avaient provoquées. Dans l'un, je comparais M. de Broglie à Don Juan entre la brune et la blonde, trompant tour à tour légitimistes et orléanistes, laissant croire à chaque faction qu'il travaillait pour elle, alors qu'en réalité il travaillait pour lui seul, pour se maintenir au pouvoir, en attendant une fusion dont il n'avait pas grand souci et à laquelle il aiderait mollement. Il laissait les deux rivales se morfondre, tandis qu'il donnait ses faveurs au septennat de Mac-Mahon plus tangible et plus sûr. Dans l'autre article, je raillais le groupe Target et l'importance qu'il promenait dans le ciel parlementaire. Je le comparais à ces astéroïdes qui dérangent par leur présence la marche des astres les mieux réglés et dont la fonction semble consister à produire des perturbations. Ces échantillons permettent de juger du ton qu'affectait la *République française* pendant cette période si fertile en péripéties. Je ne fus pas seul à m'employer à ces escarmouches : M. Allain-Targé, avec sa verve endiablée, brossa quelques tableaux des mieux réussis. Sans nous exagérer la

portée de cette tactique, nous eûmes lieu de croire qu'elle ne fut pas étrangère aux dissentiments qui travaillèrent les alliés et au malaise dont ils nous donnèrent l'agréable spectacle.

Le 5 août 1873, le comte de Paris, jouant son va-tout, se rendit à Frohsdorff, auprès du comte de Chambord; c'était le couronnement de négociations laborieuses, dans lesquelles l'amour-propre orléaniste n'avait pas dû se montrer trop chatouilleux : « Sire, lui dit-il en se présentant, je viens vous faire une visite qui était dans mes vœux depuis longtemps. Je salue en vous, au nom de tous les membres de ma famille et au mien, non seulement le chef de notre maison, mais encore le seul représentant du principe monarchique en France. » La soumission était complète, on rejetait bien loin les souvenirs de la Révolution et de la monarchie bourgeoise de 1830. En retour, on avait lieu d'espérer que le comte de Chambord, malade, transmettrait prochainement la couronne à son héritier, si même il n'y renonçait dès maintenant en sa faveur. Tel était le vœu secret, le but suprême auquel on aspirait mais qu'on n'osait pas avouer.

Le comte de Chambord montra jusqu'à la dernière heure une énergie, une décision, une clarté de vision qu'on n'aurait pas soupçonnées chez un homme depuis si longtemps isolé et prématurément usé par les souffrances physiques. Loin de recevoir le sceptre

d'une main défaillante pour le transmettre aussitôt aux mains plus robustes qui s'offraient, il entendit s'en saisir pour lui-même et, auparavant, dicter ses conditions. Le comte de Chambord n'était pas le prétendant impatient pour lequel la réussite est tout, mais il représentait des principes dont l'importance dominait à ses propres yeux la résurrection même de la monarchie. De là sa revendication publique, hautaine du « drapeau blanc », devant laquelle il faut s'incliner avec respect, tout en constatant l'incompatibilité qu'elle révélait entre ses idées et l'état réel de la France. A la *République française*, nous avons toujours rendu justice à l'illustre obstiné; nous ne nous sommes jamais raillés de prétentions qui avaient leur source dans les sentiments les plus élevés.

L'obstacle dressé brusquement par le comte de Chambord donna naissance au septennat. Aussitôt que M. Chesnelong eut fait connaître le résultat infructueux de sa mission d'octobre 1873, l'Assemblée se mit en devoir, sur la proposition du gouvernement, de régulariser la situation du maréchal de Mac-Mahon, en assignant un terme à la durée de son mandat. Au lieu d'un magistrat constamment amovible, comme l'avait été M. Thiers, on en fit un magistrat inamovible dans les limites de cette durée. M. de Broglie, qui au fond ne croyait guère à la fusion, se consolait d'avance de l'insuccès de l'entreprise en continuant d'exercer le pouvoir sous le

couvert du Maréchal, dont il possédait l'entière confiance. Le Maréchal prenait à la lettre les décisions de l'Assemblée, et l'on pouvait être certain qu'une fois la durée de son mandat fixée il se croirait étroitement tenu de l'épuiser, en dépit de toutes les intrigues qui s'agiteraient autour de lui. M. de Broglie avait intérêt à se donner un champ aussi large que possible : il proposa le terme de dix ans. Toutefois, devant les protestations des libéraux, qui trouvaient exorbitant d'enchaîner l'avenir pendant un si long temps, le ministère consentit à transiger et se contenta de sept années. Ce chiffre a passé dans la Constitution et marque la limite des pouvoirs présidentiels jusqu'à ce jour. Les républicains eussent voulu qu'on profitât de l'occasion pour asseoir les bases de la Constitution elle-même. Mais les pressantes démonstrations de M. de Laboulaye furent vaines et l'Assemblée se borna, en novembre 1873, à statuer sur le mandat du Maréchal.

Cette étape franchie, le duc de Broglie se trouva aux prises avec les difficultés que la *République française* avait prévues. Il eut surtout à se prémunir du côté des légitimistes. Ce parti fier, ombrageux se prêtait malaisément à l'abandon des principes. Il avait une secrète irritation contre M. de Broglie qu'il soupçonnait de n'avoir pas favorisé sincèrement les tentatives de fusion. Il lui marchandait son appui, ne l'accordait qu'à regret. La polémique du journal portait sur ce point délicat : nous nous appliquions à

mettre en relief les concessions arrachées à la conscience des légitimistes par l'ambition de leurs alliés; nous affections de les plaindre, ce qui était la meilleure manière de les piquer au vif. Détail assez curieux, ils provoquèrent l'emploi du terme « opportunisme », dont il a été fait depuis un si fréquent usage à l'égard des partisans de Gambetta. Nous traitions les légitimistes d' « opportunistes », pour indiquer le fléchissement des principes auquel ils se condamnaient par nécessité d'appuyer le gouvernement. Ils se montrèrent très sensibles à ce reproche, qui visait leur point d'honneur. Dès ce moment, il y eut de leur part le désir d'en prouver l'injustice par quelque manifestation d'indépendance.

L'occasion se présenta sur la loi municipale. Le projet ministériel mettait la nomination des maires entre les mains du pouvoir exécutif. Pour beaucoup de légitimistes, c'était le froissement de vieilles idées, presque traditionnelles. Épris des franchises communales, que le comte de Chambord avait plus d'une fois vantées, il leur en coûtait de sanctionner les pratiques des gouvernements centralisés, du bonapartisme en particulier. Ils ne méditaient point une défection en masse, que le sujet ne comportait pas, mais les moins politiques d'entre eux, ceux qui obéissaient au sentiment et qu'on nommait plaisamment les chevau-légers, ne craignirent pas de fausser compagnie. Le 8 janvier 1874, sous la conduite du marquis de Franclieu, ils s'unirent à l'op-

position pour faire ajourner la discussion de la loi municipale. C'était un coup sensible pour M. de Broglie, qui ne put se dispenser d'offrir sa démission au Maréchal. Celui-ci la refusa et l'Assemblée, revenue de son émoi, accorda au ministère un vote de confiance. Parlementairement, l'incident était clos. Mais l'effet moral subsistait; le prestige du gouvernement était entamé, la fragilité de sa base apparaissait. Ses jours désormais étaient comptés.

Quatre mois après, le 12 mai, M. de Broglie fut de nouveau et définitivement renversé sur la mise à l'ordre du jour de cette même loi municipale. Cette fois il n'y avait pas de surprise, les partis s'étaient donné rendez-vous : l'existence du cabinet se trouvait bel et bien en jeu. Cinquante-deux légitimistes et dix-huit bonapartistes se tournèrent délibérément contre lui. M. de Broglie comprit qu'il n'y avait plus matière à équivoquer. Il offrit sa démission et ne la reprit pas. Cet événement décelait l'incurable faiblesse du régime sous lequel on vivait. En effet, déterminer organiquement la durée du pouvoir exécutif, en reporter le terme au delà de l'Assemblée qui le créait, et puis s'arrêter; d'autre part, laisser le pouvoir législatif en l'air, maintenir sa souveraineté, tout en affranchissant le pouvoir exécutif; en un mot, écrire un chapitre de la Constitution sans vouloir tracer les autres, c'était en vérité décréter un paradoxe sur lequel la vie d'une nation ne pouvait pas longtemps s'appuyer. Le train des choses devait

fatalement trahir l'inanité de cette conception. L'Assemblée elle-même en était oppressée, sans oser se l'avouer. Elle en donna la preuve en votant, un mois plus tard, le 15 juin 1874, par 345 voix contre 341, l'urgence d'une proposition de M. Casimir-Périer, qui l'obligeait à compléter la Constitution.

Compléter la Constitution était l'inéluctable nécessité. Mais affirmer la République, qui en découlait nécessairement — puisqu'on n'avait pu rétablir la monarchie — dépassait pour le moment la dose de résingation de l'Assemblée nationale. Aussi chercha-t-elle à écarter par un dernier geste l'amer calice qui lui était présenté. Au mois de juillet suivant, sans vouloir regarder devant elle et obéissant seulement à l'instinct de la conservation, elle repoussa à la fois et la proposition Casimir-Périer et sa contre-partie logique, la dissolution. Elle votait le néant, en attendant mieux. Mais de telles résolutions, aveugles comme celles des enfants, sont emportées par un souffle. Le 21 janvier 1875, elle commença la discussion de la loi sur les pouvoirs publics, c'est-à-dire de ce complément attendu de la Constitution, dont naguère elle ne voulait pas.

Ces vicissitudes tenaient grandement en haleine le parti républicain. Il traversait des alternatives continuelles d'espérance et de crainte. Jamais les bureaux de la *République française* ne furent plus animés; jamais M. Gambetta n'eut des conférences

plus intéressantes avec ses collaborateurs. Il se multipliait; il passait ses journées à Versailles, une partie de ses nuits au journal. Parfois, à certains moments d'accalmie, il aimait à se délasser et venait partager mon dîner de famille. Tantôt il s'y rencontrait avec quelques amis politiques, tantôt nous étions seuls. C'est l'époque où je l'ai vu le plus familièrement. Plus tard, les occupations de l'un et de l'autre n'ont pas permis des épanchements aussi fréquents. Mais, en 1874 et 1875, il est peu de ses pensées politiques auxquelles il ne m'ait initié.

Cette année 1875 mit tout particulièrement en lumière les dons variés de M. Gambetta. On connaissait l'orateur et le chef de parti; on ne connaissait pas — du moins à ce degré — le négociateur habile et le diplomate avisé. Il eut d'abord à agir sur son propre parti qui, déniant à l'Assemblée — comme il l'avait dénié lui-même en d'autres temps — tout pouvoir constituant, répugnait à s'associer à la majorité dans la délibération des lois constitutionnelles. Quelques-uns des républicains les plus avancés s'y refusaient formellement au nom des principes. M. Gambetta estima qu'il ne fallait pas compromettre la République « au nom des principes », mais que la nécessité faisait loi et que, dans l'impuissance où l'on se trouvait d'amener l'Assemblée à se dissoudre, mieux valait essayer d'obtenir d'elle la reconnaissance de la République. En tout cas, on

sortirait d'un piétinement qui favorisait les surprises.

Il entra donc résolument dans la voie constituante et finit par désarmer l'opposition de ses amis. Pour qui connaît la psychologie des républicains de « la vieille école », ce triomphe n'était pas médiocre. L'union étant réalisée de ce côté, il dut se retourner vers les timides du centre gauche qui, à chaque instant, hésitaient à se prononcer catégoriquement en faveur d'une république définitive, et eussent préféré laisser la porte ouverte à la monarchie constitutionnelle. M. Gambetta sut exploiter auprès d'eux la crainte d'une restauration légitimiste ou d'une entreprise bonapartiste et, s'adressant à leur patriotisme, obtint le sacrifice de leurs intimes préférences. Enfin, plus tard, quand vint le moment d'organiser le Sénat, il fut nécessaire de s'entendre avec les partis les plus extrêmes, avec certains légitimistes et même avec des bonapartistes, pour introduire les républicains dans la catégorie des *Inamovibles*. On voit jusqu'à quel point M. Gambetta et ses amis durent pousser l'esprit politique. L'alliance la plus éphémère avec les bonapartistes leur coûtait étrangement; en outre, ils étaient, pour la plupart, contraires à l'institution d'un Sénat, et surtout d'un Sénat établi sur de pareilles bases. Ils consentirent cependant à le créer, plutôt que d'ébranler l'échafaudage républicain.

Le 30 janvier 1875, date à jamais mémorable, l'Assemblée vota à une voix de majorité, par 353 voix

contre 352[1], l'amendement Wallon, ainsi conçu : « Le Président de la République est élu pour sept ans... » Ce n'était plus le maréchal de Mac-Mahon personnellement, c'était le « Président de la République », en général, qui était élu pour sept ans. Dès lors, la forme républicaine du gouvernement se trouvait légalement reconnue. L'habileté des républicains de l'Assemblée avait eu un puissant auxiliaire dans l'opinion publique, que cet éternel provisoire énervait, et dont la pression détermina de bons citoyens, tel M. Wallon, à faire pencher la balance. Le soir du vote, on illumina dans les bureaux de la *République française*. Mais M. Gambetta, d'ordinaire si optimiste, nous dit : « Calmez-vous, mes amis ; nous arriverons, mais il y a encore bien des difficultés à surmonter. »

Il voyait juste. Car l'année 1875 tout entière se passa en oscillations, en remous, dont quelques-uns nous inspirèrent de vives inquiétudes. Cette Assemblée agonisante ne pouvait pas se résigner à mourir. De temps en temps, elle avait des sursauts de vie qui semblaient reculer indéfiniment le jour de sa disparition. Après avoir, par 425 voix contre 254, voté l'ensemble de la loi sur l'organisation du pouvoir exécutif, elle se détourna de son œuvre; elle ajourna l'organisation du Sénat et la loi qui devait

1. Par une ironie des choses, les monarchistes les plus déterminés avaient dit quelque temps auparavant : « Nous ferons la monarchie, *fût-ce à une voix de majorité.* »

fixer les rapports entre les pouvoirs publics. La France possédait une moitié de Constitution et ne pouvait obtenir l'autre moitié. Situation bizarre et intolérable pour un grand pays. On marchait sur de frêles bases entre lesquelles régnait le vide.

Néanmoins, de notables changements survenaient dans le personnel gouvernemental. L'ordre moral s'estompait à l'horizon. Au mois de mars, un ministère semi-libéral se forma sous la direction de M. Buffet : il comprenait MM. Decazes, Dufaure, Léon Say, Wallon. L'apparition de ces noms faisait pressentir la fin du provisoire. Ce qui importait plus encore, c'était l'avènement du duc d'Audiffret-Pasquier à la présidence de l'Assemblée, en remplacement de M. Buffet. Assurément cet homme politique n'était pas des nôtres; royaliste convaincu, il avait ardemment souhaité la fondation d'une monarchie constitutionnelle. Mais ses qualités morales rassuraient. Loyal avant tout, il n'aurait jamais permis que sa haute magistrature abritât des manœuvres louches. Simple député, libre de son action, il pouvait être dangereux pour la République; président, il était pour elle une garantie.

Enfin, entraînée par la force des choses, l'Assemblée vota l'ensemble des lois constitutionnelles et fixa la date de sa séparation au 31 décembre 1875. Elle avait vécu près de cinq années, alors qu'elle n'avait été élue que pour conclure la paix et préparer de nouvelles élections, moins hâtives et plus réflé-

chies. Cette longue durée — presque en usurpation de la volonté nationale — ne lui a servi qu'à réaliser le contraire de ce qu'elle avait rêvé. Par un paradoxe à peu près unique dans l'histoire, cette formidable majorité royaliste, à laquelle on ne saurait refuser le patriotisme et les talents, a finalement fondé la République. Peut-être est-ce un bien que celle-ci soit sortie d'un pareil milieu. Issue d'une assemblée républicaine, la Constitution eût sans doute comporté des dispositions nombreuses, des déclarations de principes, des affirmations trop absolues qui eussent nécessité sa revision au bout de quelques années. Les conditions disputées où elle a pris naissance l'ont condamnée à la sobriété, à la mesure, aux tempéraments, de sorte que, sans être parfaite assurément, cette Constitution, sauf de légers changements, a déjà vécu plus longtemps qu'aucune autre en France et ne paraît pas menacée de remaniements profonds. Ces résultats inespérés sont dus à la sagesse du parti républicain, à l'abnégation de certains royalistes qui ont sacrifié leur foi politique au bien public, et enfin à la clairvoyance et à la fermeté de deux hommes qui ont su discerner la voie au milieu des orages, des obscurités, des périls : M. Thiers et M. Gambetta. Chacun dans sa sphère, avec des moyens bien différents et des convictions opposées, ils ont le plus contribué à l'établissement du régime actuel.

Avant de se séparer, l'Assemblée eut encore une

tâche importante à remplir. Elle dut désigner les soixante-quinze sénateurs inamovibles dont la Constitution lui réservait la nomination. Dans le cas où ces soixante-quinze élus seraient tous monarchistes, comme la composition de l'Assemblée le donnait à penser, la présence d'un pareil noyau, dans un Sénat de trois cents membres, en ferait, pour de longues années, une citadelle de la réaction. C'est bien ainsi que l'avaient compris les chefs de la majorité. Mais, grâce aux habiles ententes nouées par M. Gambetta, des défections se produisirent dans les rangs des légitimistes et des bonapartistes, en sorte que les républicains obtinrent cinquante sièges. Les orléanistes furent impitoyablement exclus, à l'exception du duc d'Audiffret-Pasquier que tous les partis acceptaient. On arriva donc à ce résultat, non moins paradoxal que le vote même de la Constitution, à savoir que le moyen inventé pour fortifier les royalistes dans le Sénat fortifia au contraire les républicains et leur assura, pour un prochain avenir, la majorité dans cette Assemblée.

CHAPITRE XI

MISE EN ŒUVRE DE LA CONSTITUTION.

Les élections, fixées au 30 janvier 1876 pour le Sénat et au 20 février pour la Chambre des Députés, devaient exercer une influence capitale sur l'avenir de la République. Du côté de la Chambre, nous étions sans inquiétude : la majorité serait républicaine. Mais dans quelle proportion? Le chiffre importait beaucoup, car la majorité du Sénat, malgré le noyau des inamovibles, serait réactionnaire. L'élection des sénateurs dépendait, en effet, des maires et ces maires, nommés par le pouvoir exécutif, nous étaient presque tous hostiles. Il y avait donc un intérêt de premier ordre, pour prévenir toute tentation malsaine, à ce que la majorité républicaine de la Chambre fût vraiment imposante.

Bien que j'eusse pris une part active aux campagnes de la *République française,* je ne songeais pas à poser ma candidature. Mon département d'origine, le Tarn-et-Garonne, semblait acquis aux réactionnaires; dans les Landes, j'avais bien reçu quelques

ouvertures, mais elles ne paraissaient pas très sérieuses. Je me disposais donc à reprendre le chemin de ma forge, quand M. Gambetta m'ouvrit un autre horizon : « Il faut, dit-il, que vous soyez des nôtres. Le concours de tous nos amis est indispensable. La République est fondée, il est vrai, mais il reste beaucoup à faire. Nous devrons la féconder, réformer les administrations, développer toutes les branches de l'activité nationale ; enfin, prouver au pays que nous sommes un parti de gouvernement et nous préparer à gouverner nous-mêmes. Nous aurons besoin de vous. Renoncez donc à vos occupations et présentez-vous. » Comme je lui objectais que je n'apercevais pas de siège pour moi à la Chambre, il ajouta : « Aussi n'est-ce pas à la Chambre que je vous propose d'entrer; je reconnais qu'avec le scrutin d'arrondissement vous auriez peu de chances d'être élu. Tournez-vous du côté du Sénat. Le scrutin de liste est beaucoup plus accessible aux idées générales. Votre vrai titre est celui d'ancien Délégué à la Guerre. Le département de la Seine est généreux, patriote, toujours prêt à manifester pour le droit. Il aura à cœur de réparer en votre personne les injustices dont la Défense nationale a été l'objet. Votre livre, les rapports de la Commission d'enquête ont mis votre nom en évidence. Allez de l'avant. » Il étudia alors les meilleurs moyens de procéder : « Je n'en aperçois qu'un, dit-il, de vraiment efficace. C'est de voir les électeurs individuellement; ils ne sont

pas beaucoup plus de deux cents. Vous leur expliquerez votre cas. Vous ferez vibrer la corde patriotique, toujours sensible chez eux. Vous leur direz, à l'occasion, que je vous ai donné ce conseil... Je pars pour quelques semaines. Mais je serai là, le grand jour. Et si quelqu'un vous attaque dans la réunion plénière, je dirai ce que vous avez fait... En attendant, ne manquez pas de rendre visite à Victor Hugo, qui sera vraisemblablement le grand maître de l'élection sénatoriale. A mon retour je vous présenterai à lui comme mon ami. »

Victor Hugo était, en effet, désigné par la voix publique comme le triomphateur à l'élection prochaine, comme la gloire du futur Sénat. Paris, admirateur de son génie et de sa protestation enflammée contre l'Empire, avait hâte de lui faire oublier la préférence dont un jour Vautrain avait été l'objet. Un mot tombé de ses lèvres pouvait créer un préjugé en ma faveur. Il me reçut avec une sérénité olympienne et la bonne grâce dont il était coutumier vis-à-vis des débutants. Je lui avouai mon ambition : marcher à sa suite dans le sillon sénatorial. Il n'en parut pas offusqué et m'autorisa à revenir quand la période électorale serait plus avancée. Peu de temps après, je le rencontrai chez M. Edmond Adam, où M. Gambetta m'avait introduit. Mme Adam (Juliette Lamber) était dans tout l'éclat de sa beauté et de son talent. Les plus hautes notabilités se pressaient chez elle. Outre M. Gam-

betta et ses principaux collaborateurs, on voyait MM. Duclerc, Victor Lefranc, de Marcère, Le Myre de Vilers, les généraux Billot, Saussier, les amiraux Jaurès, Jauréguiberry, des écrivains comme Émile de Girardin, Edmond About, Alphonse Daudet, des artistes comme Clésinger et Bartholdi. Victor Hugo était assidu et paraissait sous le charme de la maîtresse de la maison. M. Gambetta, avec un tact parfait, lui laissait la première place. Au milieu de la cour qui l'entourait, il voulut bien me reconnaître, et même il répondit à Mme Adam qu'il parlerait en ma faveur. J'ignore s'il le fit, mais je n'ai jamais paru en douter. Quant à Mme Adam, elle m'émerveilla par ses saillies, sous lesquelles je sentais un grand fond de bonté. Je suis sûr qu'elle recommanda ma candidature à tous ceux de ses amis qui pouvaient aider au succès.

J'entrepris le cours de mes « visites académiques », comme les appelait plaisamment M. Gambetta. Mes amis de la *République française,* et particulièrement M. Allain-Targé, qui était membre du conseil municipal, m'aplanirent les voies auprès de notables électeurs. Je trouvai, la plupart du temps, un accueil assez sympathique. Les souvenirs de la guerre étaient encore vibrants; l'Assemblée nationale n'était pas populaire. Quand je racontais, d'une part, ce que j'avais fait aux côtés de M. Gambetta, d'autre part les odieuses enquêtes qui avaient essayé de ternir cet effort, mes paroles éveillaient chez mes

interlocuteurs un écho chaleureux. Ils se déclaraient prêts à accorder à la Délégation de la province une juste réparation. J'expédiai ainsi près de deux cents visites individuelles, dont les trois quarts me donnèrent bon espoir. J'en avais laissé de côté une quarantaine, qui eussent été stériles et embarrassantes, en raison de la profonde divergence des opinions politiques.

Le jour de l'élection approchait. Des réunions préparatoires, dites plénières, devaient se tenir au boulevard des Capucines, dans une grande salle louée pour la circonstance. Le public s'y intéressait vivement. C'était la première application de la Constitution; on cherchait à démêler l'orientation que prendrait le suffrage mis en œuvre pour la nomination du Sénat. Dans le département de la Seine, secoué naguère par la Commune, quel serait le résultat d'une semblable consultation? Les violents l'emporteraient-ils, ou au contraire la population donnerait-elle l'exemple de la sagesse? La physionomie de ces réunions pouvait influer sur l'esprit des départements et, par suite, sur la composition même de la Chambre des députés.

A en juger par le langage des journaux, elles s'annonçaient assez orageuses. Les noms des organisateurs, très avancés, ne présageaient rien de bon pour les « radicaux de gouvernement »; nous serions, sinon mis en minorité, du moins vivement discutés.

L'ouverture de la première réunion fut très bruyante; on eut beaucoup de peine à se mettre d'accord sur le choix du président. Enfin, une majorité se dessina dans le sens de la pondération et M. Krantz, sénateur inamovible, ingénieur renommé, ami politique de M. Gambetta, put prendre place au fauteuil présidentiel. Dès lors je respirai ; on ne s'imagine pas l'émotion dont j'étais étreint au seuil de cette comparution qui empruntait aux circonstances une solennité inusitée. Les candidats furent appelés à tour de rôle : chacun venait prendre place devant l'estrade du bureau, derrière une petite table qui simulait la tribune. Je devais parler un des derniers. J'écoutais attentivement les déclarations de mes concurrents, afin d'éviter, si possible, les écueils auxquels ils se heurtaient en s'expliquant sur « le programme ». Le parti avancé avait en effet dressé un tableau de revendications sur lequel nous étions sommés de prendre des engagements. Résolu à faire une sélection, je me demandais anxieusement comment j'éviterais de déchaîner des tempêtes, quand M. Gambetta réclama la parole. Il critiqua l'ampleur démesurée de ce programme, « semblable, dit-il, à un Décalogue et dont la réalisation exigerait plus que la durée d'une génération ». Il fallait, d'après lui, se restreindre à trois ou quatre questions essentielles, vraiment d'actualité, et remettre les autres aux élections futures. A la suite de cette intervention, il fut décidé que le « Décalogue » ne

serait pas présenté en bloc à notre acceptation, mais que nous exposerions librement nos idées, sauf à être interrogés ensuite, s'il y avait lieu, sur des points déterminés.

Le défilé des candidats — nous étions plus de vingt pour cinq sièges — continua dans ces conditions nouvelles. Enfin, je pris place derrière la petite table, face à l'assistance. J'avais observé que les candidats les plus mal accueillis n'étaient pas les plus modérés, mais ceux qui avaient parlé avec le moins de netteté et s'étaient efforcés de plaire par des déclarations excessives et vagues. Ils avaient obtenu des applaudissements bruyants mais clairsemés. J'exposai donc mon cas simplement, sans dissimuler mes origines et la nouveauté de mes services. Je me réclamai de la Défense nationale et du témoignage de M. Gambetta, qui m'avait vu à l'œuvre : « Si je suis venu tard à la République, dis-je, j'y suis entré par la grande porte et j'ai reçu le baptême non de l'eau, mais du feu ; c'est dans la fournaise ardente de la Défense nationale que j'ai lutté pour mon pays avec mon cœur, avec mes facultés, avec toutes mes forces... » Faisant ensuite allusion à Victor Hugo, dont la grande ombre se projetait sur tous les candidats : « Il est, ajoutai-je, des penseurs, des précurseurs, qui tracent les grandes voies de l'humanité. A côté d'eux, il y a place pour les travailleurs plus modestes, qui rendent pratiques leurs idées, qui les appliquent, qui organisent et administrent...

Je demande à être enrôlé dans la phalange scientifique de la République. » Ce petit discours eut un succès que je n'espérais pas. Dès ce jour fut scellé entre les électeurs sénatoriaux de la Seine et moi ce pacte de confiance, de leur part, de dévouement et de gratitude, de la mienne, qui dure encore, après trente six ans. L'un des assistants s'étant risqué à mettre en doute mon républicanisme « de fraîche date », M. Gambetta se leva et dit : « Je m'en porte garant. Si quelqu'un attaque cette candidature, je répondrai. » Personne ne désira se mesurer avec un semblable adversaire.

A ma grande surprise, Victor Hugo n'obtint pas l'assentiment unanime. Ses déclarations réitérées en faveur d'une immédiate amnistie des condamnés de la Commune jetèrent du froid dans une partie de l'assemblée. Les plaies de l'affreuse guerre civile saignaient encore; nombre de bons républicains pensaient que l'heure de la clémence n'avait pas sonné, que cette amnistie nécessaire ne devrait venir que plus tard. La générosité du poète leur paraissait dangereuse, intempestive. Ses magnifiques périodes, un peu mystiques, lues sans souci des impressions de l'auditoire, lui aliénaient visiblement des suffrages. Une seconde réunion confirma la première. Au scrutin du 30 janvier, le nom de Victor Hugo sortit l'avant-dernier, après un ballottage. Les trois autres élus étaient Tolain, Hérold et Peyrat. Quant à moi, j'avais été nommé en tête, au premier tour.

Ce succès dépassa mes visées. J'éprouvais même une vraie gêne de cette sorte d'offense au génie, dont il me semblait être complice. Que penserait de moi Victor Hugo, que diraient ses admirateurs? Je ne voulus pas qu'on pût supposer un instant que je prenais au sérieux cette supériorité de rencontre. Dès le lendemain, je me présentai chez M. Victor Hugo : « Je viens, dis-je, en dépit de l'arithmétique, saluer le premier sénateur de la Seine et me ranger à son côté. » Il sourit et me tendant la main : « Je n'ai pas été surpris du résultat du scrutin. Je savais que mon plaidoyer pour l'amnistie m'enlèverait beaucoup de suffrages. Mais il fallait que cette parole fût prononcée; elle préparera l'avenir. » Nos relations par la suite furent cordiales. Il m'invita même à ses soirées, auxquelles je me rendis deux ou trois fois.

Les élections sénatoriales donnèrent, dans l'ensemble, un résultat satisfaisant. Sans doute, elles laissaient la majorité à droite, ainsi qu'on l'avait prévu, mais cette majorité n'était pas telle qu'on ne pût se flatter de la voir changer de sens au prochain renouvellement triennal. Dans les bureaux de la *République française* nous avions compté sur douze à quinze sièges de moins. C'est donc avec une grande confiance que nous attendîmes les élections à la Chambre des députés, sur lesquelles l'administration avait beaucoup moins de prise.

Notre espérance ne fut pas trompée. Les républi-

cains se trouvèrent à la Chambre, après les ballottages, en majorité d'environ deux cents voix. Leur armée, malheureusement, n'était pas homogène ; elle n'obéissait pas tout entière à M. Gambetta. Sans parler de l'extrême gauche, qui faisait bande à part, une fraction notable recevait l'impulsion de M. Jules Simon et de M. Jules Ferry. Cette démarcation s'est effacée pendant le Seize-Mai ; mais, au commencement de 1876, elle était encore très sensible.

M. Gambetta avait à cœur de prévenir des antagonismes dont il apercevait tous les dangers. La Chambre était à la merci d'une dissolution, que le Maréchal obtiendrait du Sénat quand il lui plairait de la demander. Il importait que le parti républicain se montrât uni, compact, ne se laissât pas entamer. M. Gambetta pensa que le meilleur moyen serait d'instituer des réunions périodiques, non seulement entre les républicains de la Chambre, mais aussi avec ceux du Sénat. On élaborerait en commun le plan de conduite et le même esprit régnerait dans les deux assemblées. Une première réunion plénière fut organisée avant l'ouverture des Chambres. Nous nous y rendîmes en grand nombre. M. Henri Brisson présidait : choix excellent, qui inspirait confiance à toutes les fractions du parti. M. Proust lança la proposition, en la justifiant avec sobriété. Quelques contradictions s'étant élevées, M. Gambetta intervint avec son éloquence des très bons jours. Mais l'assemblée ne fut pas entraînée.

Les amis de MM. Jules Simon et Jules Ferry présentèrent des objections de détail. Ils invoquèrent la difficulté de mettre en mouvement une aussi vaste machine, le temps que nécessiterait l'entente préalable des deux Chambres. Quelques sénateurs, de la même nuance politique, firent remarquer que le Sénat, moitié moins nombreux que la Chambre, se trouverait fréquemment annihilé dans ces votes en commun. Au fond, les modérés, qui formaient la majorité, craignaient de subir la pression des radicaux. Le projet fut écarté. On convint toutefois, par politesse, que ces sortes de réunions seraient réservées pour les cas exceptionnels. En fait, elles n'eurent jamais lieu et les républicains de chaque Chambre délibérèrent séparément. M. Gambetta fut affecté de cet échec, qui lui parut un symptôme grave de division. Je crois, pour ma part, que les sénateurs étaient surtout préoccupés de ne pas perdre leur autonomie.

La session s'ouvrit le 8 mars 1876. La situation dans les deux Chambres était bien différente. Au Sénat, nous déplorions notre impuissance ; nous avions en face de nous les principaux chefs de la réaction, dont nous connaissions la redoutable influence à l'Élysée. Qu'adviendrait-il le jour où ils persuaderaient au Maréchal que la Chambre mettait obstacle à l'exercice de son mandat ? Cette question nous remplissait d'inquiétude. Au contraire, les républicains de la Chambre, tout à leur triomphe,

en particulier les nouveaux, exultaient. Ils applaudissaient bruyamment à l'échec de M. Buffet, battu quatre fois, quoique président du Conseil, dans les Vosges, la Meuse, le Cher et le Tarn-et-Garonne, tandis que M. Gambetta se voyait élu simultanément à Paris, Lille, Marseille et Bordeaux.

Le ministère croulait et faisait place à un cabinet Dufaure, dans lequel figuraient MM. Waddington, Léon Say, Christophle, Teisserenc de Bort. C'était le triomphe du centre gauche, en attendant le triomphe de la gauche elle-même. M. Gambetta seul restait soucieux devant ses intimes. « La majorité à la Chambre est trop forte, disait-il, elle prendra trop de confiance. Il faut jouer serré. » On n'imagine pas, en effet, la circonspection avec laquelle nous dûmes avancer sur un terrain qui semblait acquis à toujours. Sans doute le suffrage universel avait affirmé sa foi républicaine. Mais cette manifestation, si imposante qu'elle fût, se brisait contre le pouvoir exécutif, appuyé sur le Sénat. Nous n'avions du régime parlementaire que l'apparence. Au fond, nous dépendions d'une faction qui avait la force publique à son service. La génération actuelle, qui voit la République maîtresse à l'Élysée, au Luxembourg et au Palais-Bourbon, ne soupçonne pas ce qu'il a fallu de prudence et de fermeté d'âme pour traverser les premières années du régime.

Notre rôle au Sénat était donc, pour le moment, tout d'observation. Nous attendions les initiatives

de la Chambre, en nous employant plutôt à les tempérer. Car, mieux placés qu'elle pour mesurer les forces de l'adversaire, nous avions une perception plus nette du danger. Calme et patience! ne cessions-nous de répéter à nos bouillants et trop confiants amis. Nous jugions opportun, avant de rien entreprendre de grave, d'attendre le renouvellement triennal du Sénat, qui pourrait déplacer la majorité. Devant ce morne horizon, je résolus, en ce qui me concernait, de m'absorber dans le travail législatif et en particulier dans l'étude du projet de loi sur l'administration de l'armée, dont le général de Cissey, ministre de la Guerre, venait de nous saisir. C'est la première question sur laquelle je n'ai pas été en complet accord avec M. Gambetta. L'intendant Richard, qui était entré dans les bureaux de la *République française* et qui voyait M. Gambetta journellement, avait suscité des doutes dans son esprit. Toutefois, avec sa largeur d'idées habituelle, il ne chercha pas à peser sur moi, et même son journal, auquel je ne pouvais plus collaborer régulièrement, me consacra des articles très sympathiques.

J'étais resté, depuis Tours, fort imbu de l'opinion que le commandement doit avoir la haute main sur l'administration en temps de paix comme il l'a nécessairement en temps de guerre. Ces questions, qui, de 1876 à 1882, ont passionné le parlement, paraissent

aujourd'hui bien surannées. On est tellement habitué à voir le commandant du corps d'armée maître de tous ses services, sous le contrôle du ministre, qu'il ne semble pas que les choses aient pu jamais être autrement. Mais, en 1876, l'ancienne école, qui plaçait le service de santé sous l'intendance, et celle-ci en dehors du chef militaire, avait de nombreux et brillants partisans. La réforme a été tenue en échec sous deux législatures successives, et je n'ai pu la mener à bien qu'en 1882, avec le concours du général Billot, ministre de la Guerre dans le cabinet que je présidais.

Le général de Cissey avait franchement abordé la réforme, quoique avec une certaine timidité dans les détails. La commission nommée par le Sénat se montra tout d'abord assez partagée. Elle comprenait douze militaires et six civils. En voici la composition : vice-amiral Pothuau, Audren de Kerdrel, colonel d'Andlau, comte de Saint-Vallier, Charles Brun, général Robert, de Freycinet, général Chareton, général Guillemaut, général Duboys-Fresnay, Mayran, colonel de Bastard, contre-amiral Montaignac, général Billot, Béraldi, général Pélissier, général Loysel, général Letellier-Valazé. M. Bouchard, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et le commandant d'état-major Samuel nous étaient adjoints comme secrétaires. Nous siégeâmes sans interruption depuis le mois de mars jusqu'à la séparation des Chambres, au milieu d'août, et nous

reprîmes nos séances au mois d'octobre. Après une longue discussion préliminaire, une majorité se dessina en faveur de la réforme; elle s'augmenta de jour en jour, et, au mois de juin, je fus désigné comme rapporteur par douze voix contre quatre (deux membres favorables étaient absents pour raison de santé). Je rédigeai mon rapport pendant les vacances et je refondis entièrement le texte, d'après les votes de la commission. La *République française*, toujours maternelle à mon égard, présenta ma nomination comme un hommage rendu à la Défense nationale en province.

Aucun document ne fut plus soigné par moi que ce rapport. J'étais pénétré de la gravité du sujet. En outre, je voulais dissiper les préventions qui subsistaient encore dans certains esprits. Je tenais à montrer que les services de la guerre, à Tours et à Bordeaux, n'étaient pas tombés entre les mains imprudentes dénoncées par les enquêtes. La discussion publique fut fixée au 6 novembre; ce jour marque une date dans ma vie. C'était mon début parlementaire; l'honneur de la Défense nationale se trouvait un peu engagé, me semblait-il, et mon émotion redoublait. Pour ne pas risquer de demeurer court, j'avais appris par cœur ma démonstration. (Que les débutants ne suivent pas cet exemple!) Les orateurs qui m'avaient précédé, entre autres M. d'Audiffret-Pasquier, descendu ce jour-là du fauteuil de la présidence pour faire un exposé magistral, avaient sensiblement

dérangé mon plan. Les sutures que je dus improviser avant de monter à la tribune n'étaient pas très solides ; de sorte que, peu après mon exorde, tout craqua subitement et je me trouvai comme suspendu dans le vide. Ce ne fut qu'un instant, mais combien affreux ! Je crus que j'allais être obligé de descendre honteusement, en invoquant quelque vague prétexte de santé. La mémoire me revint et je pus continuer mon discours, qui fut du reste favorablement accueilli. Mais la leçon a été bonne et je n'ai plus été tenté de recommencer. Je répéterai aux jeunes orateurs ce que m'avait dit M. Gambetta et que j'eus le tort d'oublier : « Ayez vos idées claires, connaissez bien votre sujet, disposez au besoin certains points de repère, mais, en ce qui concerne la forme, abandonnez-vous à l'inspiration du moment. Préparez tout au plus quelques-phrases pour commencer et surtout pour finir. » Car la fin, c'est l'écueil des débutants. Ils ne savent souvent pas comment s'arrêter et s'exposent à trop prolonger leurs harangues. Quant à l'orateur expérimenté, il n'a pas besoin de préparer son effet final : les circonstances, les impressions de l'auditoire le lui fourniront. Il faut être bien fort pour conduire heureusement un discours fait d'avance.

La loi fut votée à la quasi-unanimité. Transmise à la Chambre, elle y rencontra de vives oppositions qui ne cédèrent qu'après cinq ans.

Le cabinet centre gauche de M. Dufaure était loin

de plaire à la majorité réactionnaire du Sénat. Celle-ci avait la prétention de continuer l'Assemblée nationale. Elle se flattait de l'emporter dans les renouvellements successifs et, dès maintenant, elle était assurée de remplacer les inamovibles venant à disparaître par des choix à son image, destinés à accroître sa force numérique. Aussi sa morgue subsistait-elle en dépit des leçons du suffrage universel. Elle se rappelait trop que, de concert avec le Maréchal, elle pouvait dissoudre la Chambre. Elle entendait peser énergiquement sur le cabinet et se considérait comme étant, dans une large mesure, l'arbitre de ses destinées.

Cette situation créait un péril permanent. Il eût fallu à la Chambre une dose de patience peu commune pour subir ce rôle effacé. La prudence assurément lui conseillait de ne rien brusquer, mais la nature humaine a ses entraînements. La majorité républicaine, forte par le nombre, qualifiée par ses origines, voulait jouir de ses droits parlementaires. Elle réclamait la direction politique et, sans attendre, exigeait l'« épuration » des fonctionnaires, dont l'intervention dans la lutte lui avait laissé des souvenirs amers. Sans trop se soucier des obstacles qui embarrassaient la marche de M. Dufaure, elle le gourmandait de sa circonspection, elle lui marchandait les délais nécessaires pour habituer le Maréchal à des sacrifices pénibles ; elle prétendait à des satisfactions immédiates. M. Dufaure, un peu timoré

peut-être, mais dont l'âge et les services méritaient le respect, souffrait de se voir ainsi talonné; il aspirait en secret à se décharger d'un fardeau rendu chaque jour plus lourd. M. Gambetta eût souhaité retarder l'échéance, mais son action ne s'étendait pas sur toutes les fractions du parti républicain. Le danger immédiat paraissant écarté, la discipline se relâchait; l'extrême gauche de la Chambre, accrue par le dernier scrutin, n'admettait pas la temporisation. De là, entre la majorité et le cabinet Dufaure, une série de conflits secondaires, qui préparaient une rupture que le vieil homme d'État ne cherchait plus à conjurer. Le 2 décembre 1876, mis en minorité sur la question de cessation des poursuites contre les insurgés de la Commune, M. Dufaure démissionna sans regrets, laissant les députés face à face avec le Maréchal.

La majorité sénatoriale en éprouva une vive joie. De tous les républicains au pouvoir, M. Dufaure était celui qu'elle détestait le plus, parce qu'il pouvait mieux qu'un autre vaincre les répugnances du Maréchal, l'acclimater au nouveau régime, diminuer par conséquent l'influence des monarchistes. Sa chute fortifiait les propos que ceux-ci tenaient à l'Élysée, à savoir que les républicains étaient ingouvernables et qu'il fallait en revenir aux hommes d'ordre et de conservation sociale. Toutefois, ils ne jugèrent pas que leur heure fût encore venue et ils engagèrent le Maréchal à tenter une nouvelle expérience afin de

compléter, disaient-ils, la démonstration aux yeux du pays. L'homme avec qui l'expérience leur parut avoir le plus de chances d'échouer était M. Jules Simon : son antagonisme latent avec M. Gambetta amènerait des divisions dont ils sauraient bien profiter.

Certes le talent et la fidélité républicaine de M. Jules Simon étaient universellement reconnus. Mais son rôle à Bordeaux, ses liens étroits avec M. Thiers avaient créé des préventions chez ceux qui se réclamaient de la Défense nationale en province, ainsi que chez la plupart des radicaux. Les uns et les autres réservaient un accueil défiant au nouveau président du Conseil. On pouvait prévoir que, contesté à la Chambre, il n'aurait pas auprès du Maréchal l'autorité dont jouissait M. Dufaure. Il ne saurait peut-être pas déjouer les manœuvres des monarchistes qui, en ce moment, affectaient de le louer et de le mettre en avant. A ces divers points de vue, c'était un mauvais choix. M. Gambetta, qui se préoccupait d'assurer l'union du parti, me dit au cours de la crise, alors que les organes de la réaction prononçaient avec ensemble le nom de M. Jules Simon : « On veut nous diviser. Tâchons d'éviter le piège. Vous avez conservé de bonnes relations avec le général Borel; voyez-le. Il est l'ami du Maréchal; il pourra l'avertir de la faute qu'on s'efforce de lui faire commettre. Évitez d'ailleurs que ma personne apparaisse, car nous éveillerions des susceptibilités. »

Je me rendis chez le général Borel : « Je viens, dis-je, vous parler de la crise ministérielle, si toutefois vous croyez que le Maréchal ait quelque désir de connaître les dispositions de M. Gambetta. » — « Je sais qu'il a ce désir, répondit le général, car il se rend bien compte de l'influence que M. Gambetta exerce dans la Chambre. » — « Remarquez, repris-je, en appuyant sur les mots, que M. Gambetta ne m'a chargé d'aucune communication pour le Maréchal; il ne se le serait pas permis. Je vous apporte de simples indications personnelles, dont vous userez comme bon vous semblera; c'est moi seul qui suis en jeu. » Je fis alors un court exposé de la situation et j'ajoutai : « M. Gambetta ne demande pas qu'on donne le pouvoir à ses amis — il ne croit pas le moment venu — mais il demande qu'on ne le donne pas à ceux qui, à tort ou à raison, passent pour ses adversaires. Le Maréchal devrait choisir un homme dont le nom permît l'union dans la majorité de la Chambre; ce serait la meilleure condition de durée pour le cabinet et par conséquent de tranquillité pour le pays. » — « Quel homme voyez-vous? » dit le général — « Oh! il y en a certainement plusieurs, répliquai-je, mais je puis vous en citer un, qui me paraît réunir les conditions requises. M. Duclerc est à la fois modéré, ce qui est pour plaire au Maréchal, et républicain de vieille date, ce qui plaira à la Chambre. Il est étranger aux rivalités de groupes et siège au Sénat. Son choix ne serait un échec pour personne. »

Le général, entrant dans cette vue, me demanda si je ne pourrais pas indiquer aussi quelques parlementaires qui, le cas échéant, feraient partie de la combinaison ; « car, dit-il, cela aiderait le Maréchal, qui ne connaît pas beaucoup le personnel républicain. » Je citai certains noms, qui offraient le même caractère de neutralité entre les groupes et que je savais être agréables à M. Gambetta sans risquer d'offusquer le Maréchal. Le général, toujours méthodique, prit des notes et m'assura qu'il en parlerait le jour même. « N'oubliez pas, dis-je en me retirant, que M. Gambetta n'y est pour rien. »

Le général fut-il moins bon diplomate qu'il ne s'était montré bon chef d'état-major ? Le Maréchal se méprit-il, ou, ce qui est plus probable, de perfides conseillers réussirent-ils à dénaturer à ses yeux la démarche ? Toujours est-il qu'il l'interpréta fort mal et se décida sur-le-champ pour M. Jules Simon. Au premier conseil des ministres, il s'exclama : « M. Gambetta se croit déjà chef de l'État. Imaginez qu'il prétendait me dicter mon ministère ! » Le Maréchal garda de l'incident une forte impression, car deux ans après, alors que j'étais son ministre des Travaux Publics, il me dit à brûle-pourpoint, en tête à tête dans son cabinet : « Savez-vous pourquoi M. Gambetta voulait me faire prendre M. Duclerc ?... Il empiétait sur mes attributions. » — « M. Gambetta, répondis-je, n'a rien voulu de semblable. Dans le régime parlementaire, les membres influents de la

majorité ont souvent l'occasion de donner leur opinion au chef de l'État sur le choix d'un premier ministre. M. Gambetta n'ayant pas d'accès direct auprès de vous, j'ai cherché à y suppléer. L'intermédiaire même auquel je me suis adressé montre que nul ne songeait à s'écarter du respect qui est dû à votre personne et à vos prérogatives. » — « J'avais cru autre chose », dit le Maréchal et il n'en fut plus question.

Ainsi fut constitué le ministère du 13 décembre 1876. M. Jules Simon arrivait au pouvoir avec la permission des ennemis de la République, presque sur leur désignation. Il souffrit tout le temps de ce vice originel dont il était fort innocent. L'Élysée se fit une complète illusion sur son caractère. On vit en lui un complaisant et l'on crut qu'il travaillerait à refréner les aspirations de la majorité de la Chambre. On crut surtout qu'il en amènerait involontairement la dislocation.

M. Jules Simon se trouva donc, dès le début, aux prises avec des difficultés particulières. Le Maréchal continuait de se raidir contre la Chambre, tandis que celle-ci se jugeait en droit de demander davantage au nouveau cabinet. Pour prévenir les conflits, M. Jules Simon voulut persuader aux républicains de rabattre momentanément de leurs prétentions. Il réunissait le soir, à la place Beauvau, un grand nombre de parlementaires. Sous prétexte de les

consulter, il les haranguait avec un art infini, leur exposant les difficultés de sa tâche, l'impossibilité d'élargir son programme, la prudence à laquelle il était tenu. Il s'efforçait de les rallier d'avance aux mesures qu'il projetait de prendre. Moyen ingénieux, mais qui n'est pas sans inconvénient. Si l'on ne réussit pas à convaincre, on se découvre en pure perte et l'on coupe, pour ainsi parler, les ponts derrière soi.

Il ne tarda pas à expérimenter l'insuffisance de sa méthode. Le Sénat avait rétabli, dans la loi de finances, des crédits supprimés par la Chambre. Celle-ci consentirait-elle à ce rétablissement ? C'était la vieille querelle constitutionnelle, qui n'est pas encore vidée. On connaît les deux thèses. La Chambre dit : « La Constitution porte que les lois de finances sont, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle. Donc toute demande de crédit qui arrive devant le Sénat, non votée déjà par la Chambre, est inexistante et le Sénat n'a pas à en connaître. Il ne peut dès lors rétablir un crédit refusé par la Chambre. » Le Sénat répond : « Cela s'applique à l'ensemble de la loi et point à chaque détail séparément. Certes la loi ne peut être présentée au Sénat avant d'avoir été votée par la Chambre. Mais une fois portée au Sénat, elle est comme toutes les lois : le Sénat y exerce son droit d'amendement ; il rétablit, supprime ou modifie des articles. » Je crois que le Sénat a raison. Mais cela importe peu.

La question est pendante depuis trente-six ans. Les deux Chambres vivent sur une transaction, imitée des pratiques de la cour pontificale, qui consiste à réserver le principe et accepter le fait. Sans cela, le budget ne serait jamais voté.

M. Jules Simon, qui désirait se concilier le Sénat et sa majorité conservatrice, toute-puissante à l'Élysée, résolut de faire consacrer la thèse sénatoriale par la Chambre. Entreprise scabreuse, car M. Gambetta, qui s'était prononcé avec éclat, en maintes circonstances, pour la thèse opposée, ne consentirait certainement pas à se démentir. M. Jules Simon se confia trop à sa conférence. Il y convoqua les principaux amis de M. Gambetta, MM. Allain-Targé, Spuller, A. Proust, etc. Il exposa ses vues avec une habileté consommée; je dois dire qu'il m'émerveilla : il m'aurait convaincu, si je ne l'avais été déjà. Mais il avait affaire à forte partie. M. Allain-Targé, qui connaissait à fond les questions financières et était tout imprégné des doctrines de M. Gambetta, lui opposa une réponse très serrée. La réunion se sépara fort indécise, les « gambettistes » manifestement décidés à tenir bon. Si le président du Conseil ne s'était pas autant avancé, il aurait probablement accepté la solution plus modeste que je rappelais tout à l'heure, à savoir : laisser de côté le principe et se contenter du fait.

La lutte s'engagea devant la Chambre le 28 décembre 1876. Elle mit aux prises les deux plus redou-

tables adversaires et les plus dissemblables qu'on puisse imaginer. L'un souple, habile, insinuant, échappant à l'étreinte, avec des retours dangereux; l'autre puissant, dédaigneux des feintes, au geste impérieux, recherchant un corps à corps irrésistible. L'admiration se partagea entre les deux rivaux. La Chambre fit ce qu'elle a toujours fait depuis. Elle ne se prononça pas sur le principe, elle admit le crédit qui avait provoqué l'engagement. Le cabinet ne fut pas renversé, mais il demeura affaibli et la majorité opéra sa propre cassure, sous l'œil satisfait des réactionnaires. M. Jules Simon put voir combien était ardue sa tâche. « Résolument républicain et résolument conservateur », avait-il dit de lui le premier jour. Double qualificatif, difficile à soutenir longtemps. L'Élysée allait lui démontrer qu'on ne pouvait contenter à la fois les conservateurs et les républicains.

M. Gambetta prévoyait la chute de M. Jules Simon, il ne la désirait pas. Il me disait : « Ou bien le Maréchal viendra à nous, et c'est trop tôt, ou il retournera aux réactionnaires, et ce sont de nouvelles secousses pour le pays. » Il eût voulu prolonger ce provisoire, mais il ne dépendait pas de lui d'arrêter le cours des événements. La majorité républicaine attendait de M. Jules Simon les réformes qu'elle n'avait pas obtenues de son prédécesseur. Le choix de ce vieux lutteur lui semblait une promesse; elle ne soupçonnait pas que le Maréchal eût pu le mé-

connaître assez pour lui demander de continuer une politique de piétinement. Elle était de bonne foi dans son impatience et elle ne doutait pas qu'en pesant sur M. Jules Simon elle recevrait enfin les satisfactions légitimes. Celui-ci se trouvait donc dans la plus difficile posture, entre la Chambre qui le poussait et l'Élysée qui le retenait. Quant à M. Gambetta, il ne pouvait renier le programme qu'il avait développé devant le suffrage universel et qui avait tant contribué aux succès électoraux des dernières années. Disposé personnellement à la temporisation pour éviter un conflit constitutionnel, il eût été sans crédit pour solliciter de ses amis l'abandon de leurs revendications les plus pressantes.

J'ignore ce qui se passait à ce moment dans l'esprit de M. Jules Simon. Il était beaucoup trop perspicace pour ne pas voir le danger. Par quels moyens espérait-il y échapper? Les fameuses conférences sur lesquelles il avait tant compté déclinaient de jour en jour. Les amis de M. Gambetta les désertaient successivement. Je les avais abandonnées l'un des premiers, convaincu de leur inutilité et désireux de me consacrer à mes occupations parlementaires. La loi sur l'administration de l'armée était votée par le Sénat, mais j'étais entré dans la commission des finances, où j'étudiais attentivement les ressources budgétaires, en vue du programme des Travaux publics que je méditais déjà. Je n'avais donc plus avec M. Jules Simon des contacts qui me permissent de

suivre les efforts de sa politique. Je savais seulement qu'il était très embarrassé et fort préoccupé de l'attitude que prenait la fraction avancée de la Chambre. C'est encore le lieu de regretter l'absence de communications directes entre certains hommes politiques. Si M. Gambetta et M. Jules Simon avaient continué de se fréquenter, peut-être eussent-ils trouvé matière à des transactions susceptibles de faciliter la marche du gouvernement. Mais entouré de ses seuls amis, dont M. Jules Ferry était le chef parlementaire, M. Jules Simon n'avait pas d'action sur l'*Union républicaine*, qui obéissait exclusivement à l'influence de M. Gambetta, et encore moins sur l'extrême gauche qu'inspirait M. Clémenceau et qui le trouvait beaucoup trop modéré.

La situation se compliquait donc de plus en plus. M. Jules Simon avait, en outre, à compter avec les dispositions de son propre cabinet. Deux tendances s'y faisaient jour, qui correspondaient assez bien à celles des deux fractions de la majorité. Une partie des ministres se résignait à temporiser, recherchant surtout l'accord du côté de l'Élysée; les autres, plus hardis, se rapprochaient de M. Gambetta et considéraient comme un danger public de rejeter dans l'opposition un si grand nombre de bons républicains. Ils inclinaient à les satisfaire, dût-on heurter quelque peu l'Élysée qui, espéraient-ils, se déciderait à suivre l'impulsion plutôt que d'ouvrir un nouveau conflit avec le pays. Tiraillé entre ces deux ten-

dances, le cabinet hésitait et n'avait pas l'allure ferme qui seule eût pu imposer au Maréchal. Celui-ci, témoin des fluctuations du Conseil, accordait d'autant plus volontiers sa confiance aux réactionnaires, qui ne cessaient de répéter qu'avec de la résolution on viendrait aisément à bout des velléités de la Chambre. Le Maréchal recommandait à M. Jules Simon de tenir tête aux éléments « démagogiques » et de montrer de la vigueur. Le ressentiment qu'il nourrissait alors contre M. Gambetta, à la suite de ma visite au général Borel, l'incitait davantage à refuser toute concession. C'est dans ces conditions obscures que se traîna l'existence du cabinet pendant les premiers mois de 1877.

Un premier fait indisposa fortement l'Élysée, sans lui permettre toutefois de se plaindre ouvertement, car le terrain eût été trop mauvais pour la réaction. Les 3 et 4 mai, le gouvernement fut interpellé sur les mesures qu'il comptait prendre « pour réprimer les menées ultramontaines », qui compromettaient nos bons rapports avec l'Italie. En un pareil sujet, modérés et radicaux de la Chambre étaient transportés d'une commune ardeur. Les ministres aussi se trouvaient tous à l'unisson. M. Jules Simon, quelques conséquences qu'il entrevît, ne songeait pas à résister au courant : mieux valait succomber devant l'Élysée que se faire renverser par un vote qui l'eût classé, lui, libre-penseur, parmi les cléricaux. La

discussion fut d'une chaleur extraordinaire. M. Gambetta y prononça un véhément discours; il termina par l'aphorisme célèbre — dont il reporta d'ailleurs l'honneur à son ami Peyrat — : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » M. Jules Simon accepta un ordre du jour vigoureux, voté par toute la majorité républicaine, lequel déclarait les manifestations ultramontaines « dangereuses pour la sécurité intérieure et extérieure du pays », et invitait le gouvernement à « réprimer cette agitation antipatriotique, en usant des moyens légaux dont il dispose ».

Au Sénat, nous eûmes la sensation très nette que des événements graves approchaient. La majorité conservatrice se répandait en conciliabules; les allées et venues se multipliaient entre les meneurs de la droite et l'Élysée; le président du Sénat était appelé en conseil auprès du Maréchal; M. de Broglie rayonnait. Le duc d'Audiffret-Pasquier restait impénétrable et paraissait plutôt retenir ses collègues. Nous nous demandions, anxieux, quel allait être notre rôle, quel appui efficace nous pourrions prêter à nos amis de la Chambre. M. Jules Simon, affectant l'indifférence, ne cachait pas à ses intimes qu'il avait joué son va-tout et qu'il attendait la mort sans phrases. Cependant la mort ne vint pas, au moins tout de suite, et M. Jules Simon se reprit à espérer. Au fond, il nourrissait de grandes illusions; il comptait sur les sympathies du Maréchal, alors que — pour employer la locution consacrée — c'é-

tait simplement « le calme qui précède la tempête ».

Il était impossible, en effet, qu'un pareil incident n'eût pas eu sa répercussion profonde à l'Élysée. Le Maréchal, avec sa compréhension militaire de la politique, devait se sentir atteint par le vote de la Chambre. Non qu'il fût un clérical, ni même un catholique militant. Il avait donné, dans sa carrière, des preuves d'une pensée assez indépendante. Par une singulière ironie des choses, cet homme qui a pris figure de champion de la réaction était au fond d'humeur très libérale, avec une pointe de gallicanisme. Son tempérament le rapprochait beaucoup de M. Dufaure, dont il n'était séparé que par les habitudes de sa profession. S'il avait vécu dans les assemblées parlementaires et s'il avait eu le goût de la tribune, il aurait plus volontiers joué le rôle d'un général Foy que d'un Changarnier. Mais il avait le défaut ou la qualité d'introduire le point d'honneur dans ses hautes fonctions. Dès qu'il se persuadait ou qu'on lui persuadait que le point d'honneur était en cause, les autres considérations s'effaçaient. Nommé président de la République par la majorité de l'Assemblée nationale, il se regardait toujours comme son mandataire et ne prenait pas garde aux conditions nouvelles dans lesquelles la Constitution le plaçait. Résister au vote de la Chambre lui semblait une question non d'opinion mais de conscience. J'ai souvent été frappé du contraste qui existait chez lui entre l'homme et le chef d'État. Dans la conversation

privée il était d'humeur facile, enjoué même, accommodant; si le devoir présidentiel lui apparaissait, il devenait grave, presque inquiet, avait la parole brève, légèrement impérieuse, comme s'il craignait de se laisser entraîner hors d'une consigne étroite. Cette consigne, ses « amis » au besoin se seraient chargés de la lui rappeler, car ils n'admettaient pas qu'il fût autre chose qu'un dépositaire. Ils avaient pris hypothèque sur son honnêteté; d'où le caractère aigu des luttes qui suivirent, dans lesquelles il n'y avait pas de place pour les transactions.

Avec un tel état d'esprit, le Maréchal ne pouvait qu'être fort ému de l'attitude de M. Jules Simon. Ses notions sur la discipline et la hiérarchie se trouvaient renversées; avant de souscrire aux volontés de la Chambre, son premier ministre aurait dû prendre ses ordres, il n'avait pas le droit d'engager son chef. Si le Maréchal ne le lui fit pas sentir sur l'heure, c'est parce que ses conseillers lui démontrèrent la nécessité de différer pour frapper plus sûrement. Mais on peut croire que la perte de M. Jules Simon était résolue en principe. Celui-ci ne parut pas s'en douter; le silence temporaire du Maréchal lui donna l'illusion qu'il conservait sa confiance. Le jour même de l'interpellation, il avait célébré à la tribune la correction constitutionnelle du président de la République et exprimé « la respectueuse admiration que lui inspirait de jour en jour davantage sa conduite politique ». Je ne me suis

jamais expliqué qu'un regard aussi exercé, aussi pénétrant que celui de M. Jules Simon, n'ait pas perçu le trouble de l'atmosphère et les prodromes d'un orage certain.

Huit jours après cette interpellation, le 12 mai, la Chambre adopta une disposition, assez anodine, qui consacrait la publicité des séances des conseils municipaux. Le vote fut rendu à l'improviste, sur un amendement auquel peu de personnes s'attendaient. Le président du Conseil, indisposé, n'assistait pas à la séance. Le sous-secrétaire d'État à la Justice, M. Méline, qui se trouva représenter le gouvernement, fit des réserves sur la disposition en la laissant passer en première lecture. C'est une procédure assez employée, on le sait, pour ne pas interrompre la délibération. Le mal — si mal il y avait — pouvait être réparé en seconde lecture, puisque le gouvernement avait gardé sa liberté. Il n'existait donc pour le Maréchal aucun motif de s'émouvoir, si autour de lui on n'avait été décidé à s'émouvoir quand même. Le 15 mai, la Chambre abrogea la loi sur la presse. Pour le coup c'en était trop. L'édifice conservateur s'en allait pièce à pièce. M. Jules Simon avait formulé quelques réserves, mais elles ne portaient que sur un point de détail. L'occasion parut bonne aux conseillers du Maréchal. D'une part, il ne fallait pas laisser s'évaporer la mauvaise humeur provoquée chez lui par l'interpellation du 4 mai; d'autre part, on avait l'avantage de dépouiller la querelle du

caractère clérical, antipathique au pays, pour la rattacher à un incident secondaire de législation, qui le toucherait médiocrement. Il faut croire d'ailleurs que les coalisés étaient prêts et, en pareil cas, tout ajournement affaiblit. Ils persuadèrent donc au Maréchal que la coupe débordait, que ses prérogatives étaient méconnues, que le pouvoir à lui confié subissait des empiétements intolérables. Rapprochant habilement ces incidents de l'interpellation précédente, ils montrèrent qu'on se trouvait en présence d'un système, et que si le président de la République tardait davantage à faire sentir son autorité il manquerait à la mission conservatrice dont il était investi. Le point d'honneur ainsi éveillé, le résultat était certain : le Maréchal allait, sans le vouloir, déchaîner la crise la plus grave que la France ait traversée depuis la réunion de l'Assemblée nationale.

CHAPITRE XII

LE SEIZE-MAI. — LA DISSOLUTION.

Le lendemain du vote de la Chambre, le Maréchal écrivit à M. Jules Simon la lettre suivante, que ses conseillers, pour empêcher toute retraite, eurent soin d'insérer au *Journal officiel* du 17 :

« Versailles, le 16 mai 1877.

« Monsieur le Président du Conseil,

« Je viens de lire dans le *Journal officiel* le compte rendu de la séance d'hier.

« J'ai vu avec surprise que ni vous ni M. le Garde des sceaux n'aviez fait valoir à la tribune toutes les graves raisons qui auraient pu prévenir l'abrogation d'une loi sur la presse votée il y a moins de deux ans, sur la proposition de M. Dufaure, et dont tout récemment vous demandiez vous-même l'application aux tribunaux : et cependant, dans plusieurs délibérations du Conseil, et dans celle d'hier matin même, il avait été décidé que le président du Conseil, ainsi que le Garde des sceaux, se chargeraient de la combattre.

« Déjà, on avait pu s'étonner que la Chambre des députés, dans ses dernières séances, eût discuté toute une loi municipale, adopté même quelques dispositions dont, au Conseil des ministres, vous aviez vous-même reconnu tout le danger, comme la publicité des conseils municipaux, sans que le ministre de l'Intérieur eût pris part à la discussion.

« Cette attitude du chef du cabinet fait demander s'il a conservé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues.

« Une explication à cet égard est indispensable, car si je ne suis pas responsable comme vous envers le parlement, j'ai une responsabilité envers la France dont, aujourd'hui plus que jamais, je dois me préoccuper.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération. »

Dès que j'eus lu cette lettre, dont les conséquences n'étaient que trop claires, je courus chez M. Gambetta. Je le trouvai fort animé et non moins surpris que moi : « C'est une tentative de résurrection du pouvoir personnel, me dit-il, la France ne la souffrira pas. La Chambre va le déclarer tout à l'heure. Le parti républicain se retrouvera tout entier uni pour protester. Le Maréchal pourra mesurer toute l'étendue de la faute qu'on lui a fait commettre. » Je le quittai peu après, des députés étant survenus pour se concerter en vue de la séance.

Le cabinet était démissionnaire. M. Jules Simon avait, le jour même, répondu au Maréchal par la lettre suivante, que le *Journal officiel* du 17 ne reproduisait pas et qui ne fut rendue publique que par les journaux du soir :

« Paris, le 16 mai 1877.

« Monsieur le Président de la République,

« La lettre que vous voulez bien m'écrire m'impose le devoir de vous donner ma démission des fonctions que vous aviez bien voulu me confier.

« Mais je suis obligé en même temps d'y ajouter des explications sur deux points.

« Vous regrettez, Monsieur le Maréchal, que je n'aie pas été présent samedi à la Chambre, quand on a discuté en première lecture la loi sur les conseils municipaux. Je l'ai regretté également ; j'ai été retenu ici par une indisposition ; mais la question de la publicité des séances ne devait être discutée qu'à la seconde délibération ; je m'étais entendu à cet égard avec M. Bardoux. L'amendement de M. Perras, qui a passé, a pris l'Assemblée à l'improviste, et j'avais rendez-vous avec la commission, vendredi matin, pour essayer de la faire revenir sur son vote avant d'engager le débat devant la Chambre. Tout cela est connu de tout le monde.

« Quant à la loi sur la presse, Monsieur le Maréchal, vous voudrez bien vous souvenir que mes objec-

tions portaient uniquement sur les souverains étrangers. Je m'en étais toujours expliqué dans ce sens, comme vous vous en êtes souvenu vous-même, au conseil d'hier matin. J'ai renouvelé mes réserves devant la Chambre. Je me suis abstenu de les développer pour des raisons que tout le monde connaissait et approuvait. Pour le reste de la loi, j'étais d'accord avec la commission.

« Vous voudrez bien comprendre, Monsieur le Président, le motif qui me porte à entrer dans ces détails. Je devais établir ma position d'une façon très nette au moment où je quitte le Conseil. J'ose à peine ajouter, mais comme citoyen, non plus comme ministre, que je désire vivement être remplacé par des hommes appartenant comme moi au parti républicain conservateur. J'ai eu, pendant cinq mois, le devoir de vous donner mon avis; et, pour la dernière fois que j'ai l'honneur de vous écrire, je me permets d'exprimer un souhait qui m'est uniquement inspiré par mon patriotisme.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'hommage de mon respect. »

Cette lettre était fort probante. On eût toutefois souhaité qu'elle revendiquât énergiquement les droits que le président du Conseil tenait de la Constitution. En agissant comme il l'avait fait, il était resté dans les limites qu'elle trace et c'est le président de la République qui en sortait en se déclarant respon-

sable devant le pays. Il ne l'était en réalité que devant les Chambres et seulement dans le cas de haute trahison. M. Jules Simon pouvait formuler un rappel respectueux à la loi fondamentale dont l'Élysée s'écartait et le parti républicain eût applaudi à cette leçon discrète qui aurait marqué nettement les rôles au seuil des événements.

Ainsi s'ouvrit la période désignée abréviativement dans l'histoire sous le nom de « Seize-Mai ».

Le *Journal officiel* du 18 apporta au public la composition du nouveau ministère, institué par décret du 17 : M. le duc de Broglie, à la présidence du Conseil, et à la Justice où on ne l'attendait guère; M. de Fourtou à l'Intérieur; M. Caillaux aux Finances; M. Brunet à l'Instruction publique et aux Cultes; M. Paris aux Travaux Publics; M. de Meaux à l'Agriculture et au Commerce. M. Decazes restait aux Affaires étrangères et le général Berthaut gardait le portefeuille de la Guerre, avec adjonction de l'intérim de la Marine.

Après la défaite, les fauteurs du Seize-Mai ont volontiers décliné la responsabilité de l'aventure. A entendre les plus qualifiés d'entre eux, le coup n'avait été ni prémédité ni souhaité. Ils se sont rendus à l'appel du Maréchal et ont consenti à se charger du pouvoir pour ne pas le laisser dans un inextricable embarras. Il faut n'avoir pas connu les personnages pour accepter de semblables explications.

Outre que la soudaineté de la lettre du Maréchal et la rapidité de la formation du ministère ne laissent aucun doute sur la préméditation, un homme de l'envergure du duc de Broglie n'aurait point cédé à un mobile sentimental. Il n'a obéi qu'à une forte conviction politique.

On a été injuste envers cet homme d'État. On lui a attribué de vulgaires ambitions, je ne sais quel désir mesquin du pouvoir, pour le pouvoir même. M. de Broglie voyait plus haut. Nul plus que moi n'a déploré la direction funeste de ses idées, mais elles étaient sincères et il visait, à sa manière, au bien du pays. Il avait la crainte de la République et l'horreur de la foule. Il avait foi en l'excellence des « classes dirigeantes » et croyait que le pays ne pouvait être sauvé que par la monarchie constitutionnelle. Il en avait désiré le rétablissement, sans trop l'espérer; l'entreprise avortée, il s'est bercé de l'illusion de réaliser un régime qui s'en rapprochât. Il n'a vu ni la vanité de la conception ni l'infirmité des moyens dont il disposerait. Il était le dernier des hommes qui pût réussir, car il n'avait pas le tempérament nécessaire : il faisait de la compression à contre-cœur, étant libéral par éducation ; il devait torturer la loi, alors qu'il eût mieux aimé la respecter et qu'en tout cas il ne voulait pas formellement la violer. De là ce mélange d'audace et de faiblesse qui caractérise ses tentatives. Le 24 mai, le 16 mai sont l'œuvre hésitante d'un théoricien con-

vaincu. Son malheur fut de n'être pas à sa place. Il aurait pu servir un puissant monarque ; il ne fut que le conseiller néfaste d'un président de république et l'exécuteur timoré d'un plan qui ne souffrait pas les demi-mesures.

Son lieutenant, M. de Fourtou, n'aurait pas été sans doute arrêté par les mêmes scrupules. Il appartenait à l'école de 1852 et admettait, j'imagine, qu'on « sorte de la légalité pour rentrer dans le droit ». Mais retenu par son chef, il offrait la perpétuelle contradiction de ses tendances personnelles avec les résolutions dictées par la solidarité ministérielle. Il aspirait à « faire marcher » la France et se bornait à des mutations de préfets et de sous-préfets. Son énergie se répandait en circulaires dépourvues d'une suffisante sanction et il levait le bras sans pouvoir frapper. Ces hommes embarqués dans la plus terrible aventure n'ont su qu'irriter le parti républicain ; ils n'ont pas réussi à l'intimider.

Moins encore que le duc de Broglie, le maréchal de Mac-Mahon avait l'esprit porté aux coups d'État. Il possédait un fond d'honnêteté et de désintéressement qui le protégeait contre les mauvaises suggestions et lui faisait trouver sa voie hors des louches combinaisons offertes à son choix. Son « respect du règlement » l'avait accompagné dans ses hautes fonctions. Le « règlement » était maintenant la loi et la Constitution ; il ne les aurait transgressées sciemment à aucun prix. Ses amis pouvaient l'en-

traîner à des incorrections sur le terrain parlementaire, qu'il connaissait mal — comme en témoignent sa lettre à M. Jules Simon et divers discours prononcés pendant ses tournées en province —, mais ils n'auraient jamais obtenu son adhésion à une illégalité certaine. Indépendamment de son caractère, qui en est un sûr garant, j'en ai eu un jour la preuve directe. Dans les premiers temps du cabinet Dufaure, qui suivit ces événements et dont j'étais membre, la délibération du conseil des ministres s'égara un moment sur quelques incidents de la crise. M. Léon Say fit allusion au dessein qu'aurait eu le général de Rochebouët, successeur du duc de Broglie, de tenter un coup de force, en novembre 1877. Le Maréchal, avec sa rondeur un peu brusque, l'interrompit : « Il n'y a rien de vrai dans tout cela. Il a seulement été question — pas avec Rochebouët — d'une seconde dissolution. Mais le budget n'était pas voté et, à partir du 1er janvier, l'argent ne serait plus rentré dans les caisses. On me proposa divers moyens pour suppléer à l'absence de budget. Je consultai Pouyer-Quertier qui me démontra que tous ces moyens seraient illégaux. Dès lors, il n'y avait rien à faire : on aurait pu marcher quelques jours; plus longtemps, je ne m'y serais pas prêté. » Cela fut dit avec un accent de sincérité auquel il était impossible de se tromper. Nous nous regardâmes tous avec la même pensée.

Le duc de Broglie devait donc, à défaut de ses

propres scrupules, se heurter à ceux du Maréchal. A eux deux, ils ne pouvaient aller bien loin dans la voie où ils s'engageaient. Il aurait fallu que le pays fût complice; et comme il ne l'avait pas été après le 24 mai 1873, alors que l'Assemblée nationale était souveraine, il n'existait aucune chance pour qu'il le fût maintenant, sous le régime d'une Constitution qui délimitait étroitement les attributions de chacun des pouvoirs publics. On s'étonne que le duc de Broglie n'ait pas aperçu cette conséquence nécessaire et se soit mépris à un tel point sur l'influence qu'il pourrait exercer. Des esprits moins avisés que le sien s'en rendaient compte. Dans les rangs de la majorité sénatoriale, beaucoup de doutes s'élevaient sur le succès final. Je connaissais quelques-uns de ceux qui bientôt voteraient la dissolution, résignés même d'avance à en voter, s'il le fallait, une seconde : « Nous ne pouvons abandonner nos chefs, me disaient-ils, mais où cela mènera-t-il? Dès l'instant qu'on ne voulait pas employer la force, il eût mieux valu temporiser, patienter, attendre que la Chambre, par des renversements successifs de ministères, se fût déconsidérée aux yeux du pays. A quoi bon se donner l'air de menacer les institutions républicaines, alors qu'on est décidé à les conserver? Actuellement la dissolution ne peut avoir pour résultat que de ramener une Chambre semblable à celle-ci. Et alors?... » Je rapportais ces impressions à M. Gambetta et je lui disais que, dans mon

opinion, une première dissolution serait tout ce qu'on obtiendrait du Sénat, mais qu'on ne lui en arracherait pas une seconde. Devant cette exigence, la majorité, disciplinée jusque-là, se débanderait.

Dès l'ouverture de la séance, le 17 mai, M. Gambetta, dans une intervention rapide, voulut interpeller le cabinet Jules Simon sur les causes de sa démission. M. Christophle, seul ministre présent, se trouvait dans l'impossibilité de répondre. M. Gambetta n'en exposa pas moins, en quelques paroles enflammées, hachées par les interruptions de la droite, la grave atteinte portée à la Constitution et présenta l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant qu'il lui importe, dans la crise actuelle et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire, s'exerçant par la responsabilité ministérielle, est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir;

« Déclare que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au dehors,

« Et passe à l'ordre du jour. »

Malgré les protestations de la droite et l'abstention

forcée du gouvernement, cet ordre du jour, destiné à grouper toutes les forces républicaines en vue de l'action prochaine, fut voté par 347 voix contre 149.

Le lendemain, 18, le nouveau ministère se présenta à la Chambre, en la personne de M. de Fourtou, armé d'un décret de prorogation qui ajournait la prochaine réunion des députés au 16 juin suivant. La lecture de ce décret, que prétendait justifier un assez long préambule placé dans la bouche du Maréchal, fut aussitôt l'objet d'une demande d'interpellation déposée par les républicains. Mais leurs auteurs ne purent la développer, en raison de la prorogation, qui produisait ses effets à l'instant même et entraînait la clôture de la séance. Elle fut donc renvoyée à la date de la rentrée.

Je ne connais rien de plus maladroit, au point de vue des coalisés, que cette prorogation. Il était bien évident que la Chambre reviendrait encore plus excitée et que la dissolution s'imposerait à bref délai. C'est par là qu'il eût fallu commencer. On n'aurait pas laissé aux républicains le temps de s'organiser pour de nouvelles élections et le Sénat aurait voté séance tenante, sous le coup de l'acte audacieux du 16 mai. Le gouvernement, par une offensive rapide, aurait entraîné les timides et les hésitants, que l'adversaire a eu tout loisir de reprendre. Heureusement les coalisés n'ont pas fait ces calculs ou, s'ils les ont faits, ils n'ont pas eu le courage d'y conformer leur conduite.

La rentrée s'effectua dans des conditions faciles à prévoir : la Chambre plus résolue que jamais à n'accorder aucune concession au ministère; le ministère désireux de se débarrasser de la Chambre et ne cherchant qu'un prétexte. Il lui fut aussitôt fourni par le refus qu'opposa la Chambre d'inscrire à son ordre du jour quelques projets jugés urgents par le gouvernement. Celui-ci porta dès lors au Sénat la demande de dissolution. Notre rôle, à nous minorité, fut d'agir sur nos collègues de la droite, pour en détacher quelques-uns, car l'écart des voix ne devait pas être très grand. Mais nous nous heurtâmes à un parti pris qui semblait être aussi aveugle qu'obstiné. Plusieurs à mes instances répondaient : « Nous ne pouvons refuser notre vote au Maréchal; il démissionnerait, et ce serait la révolution. » — « Mais, disais-je, si la nouvelle Chambre est pareille à l'ancienne (et vous-mêmes n'en doutez pas), que ferez-vous? » — « Nous irons jusqu'au bout. » — « Et qu'entendez-vous par le bout? » Ici ils devenaient beaucoup moins explicites. « Le bout », pour eux, c'était l'inconnu. On ne voulait ni regarder, ni réfléchir; on marchait devant soi, dans les ténèbres.

La discussion sur la demande de dissolution dura trois jours. Le Sénat a rarement vu débat aussi dramatique et aussi élevé. Ce qui en a fait l'originalité, du côté républicain, c'est que le groupe modéré par excellence, le centre gauche, en a supporté presque

tout le poids. Nous avions trouvé habile de remettre aux sénateurs les moins suspects de radicalisme la justification d'une Chambre, accusée d'aller aux extrêmes. Ils s'acquittèrent de leur tâche avec autant de courage que de talent. M. Bérenger, notamment, qu'entourait déjà l'estime générale, réduisit à néant les griefs invoqués ; il montra combien le prétexte était futile, à quels dangers on courait sans nécessité. Au nom de l'ordre, il repoussait une mesure qui conduisait au désordre. Mais tous les efforts furent vains. La dissolution, votée par 150 voix contre 130, fut notifiée à la Chambre le 25 juin.

Celle-ci qui, dès le premier moment, se savait condamnée voulut, avant d'entendre son arrêt de mort, exprimer son ultime pensée dans un ordre du jour, sorte de testament politique à la veille des élections, qui contribuerait à éclairer le suffrage universel. Les groupes de gauche développèrent l'interpellation déposée à la date de la prorogation et qui n'avait pu être discutée. Le débat occupa les séances des 16, 18 et 19 juin. Chaque groupe tint à honneur de faire entendre sa voix indépendante. Tour à tour, le centre gauche, la gauche, l'union républicaine et l'extrême gauche répétèrent sur des tons différents la même note de réprobation contre l'odieuse entreprise. Le feu fut ouvert par M. Paul Bethmont, et par M. Gambetta qui jamais n'atteignit à de plus grandes hauteurs d'indignation, de colère vengeresse, et ne déchaîna autant les fureurs de la mi-

norité. Celle-ci dépassa en violence tout ce qu'on avait vu dans les années précédentes. M. Gambetta termina par ces mots qui, dans un pays comme le nôtre, frappaient dangereusement le nouveau pouvoir : « Vous êtes le gouvernement des prêtres ; vous êtes le ministère des curés. » M. Jules Ferry remplit brillamment sa tâche, comme représentant de la gauche modérée; ce réquisitoire vigoureux lui assignait désormais sa place à côté de M. Gambetta. M. Louis Blanc parla au nom de l'extrême gauche. Enfin M. Léon Renault, au nom du centre gauche, prononça un discours de grande portée, destiné à agir sur les esprits hésitants. Le comte Horace de Choiseul, du même groupe, proposa cet ordre du jour :

« La Chambre des députés,

« Considérant que le ministère, formé le 17 mai par le président de la République et dont M. le duc de Broglie est le chef, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est le principe du gouvernement parlementaire...

« Déclare que le ministère n'a pas la confiance des représentants de la nation. »

Nonobstant une défense hardie et à certains égards remarquable de M. de Fourtou et de M. Paris, cet ordre du jour fut adopté, le 19 au soir, par 363 voix contre 158. Le chiffre des 363 est resté légendaire dans les fastes de la troisième République, comme celui des 221 sous la Restauration.

La Chambre, malgré les passions qui bouillonnaient en elle, sut se dominer pour entendre en silence la lecture du décret de dissolution. Elle se sépara dignement. Son président, M. Jules Grévy, avant de lever la séance, lui rendit ce dernier hommage, en termes lapidaires : « Le pays, devant lequel elle va retourner, lui dira bientôt que, dans sa trop courte carrière, elle n'a pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République. »

Les belligérants entrèrent immédiatement en campagne. D'un côté, le bloc compact des républicains des deux Chambres, soudés comme si leur sort eût été pareil ; la presse indépendante de Paris et des départements animée d'un même esprit; les comités électoraux précipitamment rappelés, avec leurs cadres et leur personnel ; en un mot, toutes les forces, toutes les volontés, tous les courages, depuis la plus pâle nuance jusqu'aux plus vives couleurs, conjurés sans restriction pour imposer le respect de la Constitution et la sincérité du régime parlementaire. De l'autre côté, tout le déploiement officiel, les ressorts administratifs tendus à l'excès, la résurrection des fonctionnaires « à poigne », les parquets lancés à la poursuite d'imaginaires délits, la loi, qu'on n'osait pas violer dans sa lettre, faussée dans son esprit, l'armée recevant des instructions qui fleuraient le coup d'État; bref une sorte de terreur qu'on essayait de faire planer sur les populations pour leur arra-

cher un vote contraire à la République. Même sous l'Empire, la candidature officielle ne s'était pas adonnée à de tels excès. Nous retournions aux jours sombres de 1852, avec cette heureuse différence toutefois qu'à la tête de l'entreprise ne se trouvaient pas des hommes comme ceux qui avaient assuré le succès du Deux-Décembre.

Mais nous ne pouvions spéculer alors sur un futur manque d'audace. Nous devions supposer qu'avant d'engager la partie les chefs en avaient supputé les risques, et qu'ils ne s'arrêteraient pas à mi-chemin. Qui garantissait d'ailleurs que le suffrage universel, où se rencontrent tant d'éléments timides, ne se laisserait pas impressionner par les forfanteries, les menaces, et par le bruissement des armes qu'agitait un gouvernement sans scrupules? Qui pouvait dire qu'il saurait, en dépit de tout, exprimer clairement sa volonté? M. Gambetta fut tel ici que je l'avais connu à Tours et à Bordeaux, gardant toujours l'espoir et relevant les courages. Sur ce terrain qui lui était familier, il se montra tacticien consommé. Que d'hommes j'ai vus défiler dans les bureaux du journal, qui venaient solliciter ses instructions et ses conseils! Combien étaient entrés inquiets qui sortaient rassurés! Combien hésitaient qui discernaient ensuite leur voie! Les personnalités les plus marquantes l'acceptèrent tacitement pour chef. Il fut véritablement l'âme de la résistance.

Un de ses premiers soins fut d'organiser un co-

mité central, composé surtout de sénateurs (les députés étaient, pour la plupart, en province), chargé de réunir et de distribuer les ressources. Les souscriptions affluèrent; l'une d'elles fut de cent mille francs. Le gouvernement, effrayé de cet élan, se demanda s'il les interdirait. Mais on était en période électorale et il eût fallu violer trop ouvertement la loi. M. de Broglie, en dépit de sa casuistique, reconnut que ceci dépasserait les bornes des interprétations audacieuses.

Afin de simplifier la campagne et de ne pas disperser les forces, M. Gambetta avait fait décider que les trois cent soixante-trois votants de l'ordre du jour du 19 juin se représenteraient en bloc, qu'aucun d'eux n'aurait de compétiteur républicain dans sa circonscription. C'est ainsi que le prince Napoléon Bonaparte fut réélu sans concurrent, malgré les réserves que son républicanisme inspirait. D'autre part, il noua fortement la ligue des journaux. Une « triplice » fut formée entre la *France,* rédigée par Émile de Girardin, le *XIX*e *siècle,* rédigé par Edmond About, et la *République française*, que lui-même continuait de diriger. L'union fut définitivement scellée chez Mme Edmond Adam, qui nous avait conviés dans ce but et dont l'influence contribua beaucoup au résultat. « Vous êtes le capitaine du navire, dit en terminant Girardin à M. Gambetta; commandez la manœuvre, nous obéirons. » Les autres journaux républicains, tout en conservant leur

autonomie, prenaient volontiers leur orientation chez ces trois organes et en diversifiaient la polémique. Les feuilles de province reproduisaient les articles essentiels, qui se trouvaient ainsi répandus à profusion dans le pays.

Une autre partie du rôle de M. Gambetta, plus originale et plus personnelle encore, consiste dans ces voyages, ces apparitions subites et multipliées, ces harangues enflammées qui remuaient le suffrage universel dans ses profondeurs. L'ardeur de la lutte lui inspirait des formules vives, tranchantes, des mots à l'emporte-pièce, que les masses se répétaient. A Lille, dès le début des hostilités, il prononça la fameuse phrase : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre[1]. » Parole à l'adresse du Maréchal, destinée à détruire dans son germe la pensée d'une seconde dissolution. Le gouvernement se sentit tellement atteint qu'il eut l'impudeur de poursuivre M. Gambetta pour délit de presse. Il trouva un tribunal, la 10e chambre correctionnelle, pour le condamner par défaut, le 11 septembre, à trois mois de prison et deux mille francs d'amende. Mais le coup

1. Ce mot historique eut une origine modeste. Nous déjeunions un jour chez M. Gambetta, dans son nouveau domicile, rue de la Chaussée d'Antin ; nous étions une dizaine de convives. La Chambre venait d'être dissoute et l'on parlait des futures élections. « Si elles sont républicaines, dis-je naturellement, il faudra bien que le Maréchal se soumette ou se démette » — « Je retiens le mot, dit en riant M. Gambetta, je lui ferai un sort. » Il le lui fit, en effet, grâce à son prestige et aux circonstances dans lesquelles il le prononça.

était porté, et M. Gambetta sut traîner si bien le procès dans le « maquis » de la procédure que la nouvelle Chambre se réunit et l'inviolabilité parlementaire le couvrit avant que la peine devînt exécutoire.

Les ministres, afin de donner plus de force à leur propagande, déterminèrent le Maréchal à se montrer sur plusieurs points du territoire. Sa personne fut à dessein entourée de cette pompe officielle, qui avait si bien servi les desseins du prince Louis-Napoléon vingt-sept ans auparavant. Pour compléter la ressemblance, ils placèrent dans sa bouche des paroles à double entente, qui rappelaient celles du prétendant à l'Empire. En style sibyllin, le Maréchal revenait sur « sa mission », sur les « grands intérêts dont il avait la garde », sur « ses devoirs envers le pays ». Il attendait du suffrage universel l'élection d'une Chambre imbue d'idées « conservatrices », sans laquelle « il ne pourrait gouverner ». Il laissait supposer que le pays serait consulté autant de fois qu'il le faudrait pour obtenir cette Chambre modèle. Ces menaces voilées ne produisirent cependant qu'un effet médiocre. Le Président, malgré sa grande honorabilité personnelle et le respect dû à son passé, n'avait pas le don de passionner les foules. Il n'était pas orateur et manquait d'à-propos. On citait de lui des mots, vrais ou faux, qui n'augmentaient pas son prestige. Sa raideur militaire, qui réveillait des souvenirs pénibles, qui faisait songer à Sedan plutôt qu'à Magenta, ne provoquait pas dans les milieux

populaires le courant de sympathie qu'on avait escompté. Quel contraste avec la nature bouillonnante, les éclats passionnés de M. Gambetta, son geste dominateur, les services non encore oubliés de 1870 ! Le ministère avait été bien mal inspiré en provoquant la comparaison. Elle ne pouvait que tourner au détriment du Maréchal. Malgré tout le décor officiel, la faveur des masses allait au tribun, au démocrate, au républicain.

Sur ces entrefaites, le 3 septembre 1877, M. Thiers, dont l'étroite union avec M. Gambetta s'était affirmée dans ces conjonctures difficiles, rendit le dernier soupir. Ce malheur national ne découragea pas la coalition républicaine. Au contraire, les amis du grand homme d'État se rappelèrent avec un redoublement d'amertume les injustices dont il avait été abreuvé et cherchèrent à le venger en faisant triompher la cause à laquelle il s'était passionnément attaché vers la fin de sa vie.

Les élections confirmèrent, dépassèrent nos espérances. Les scrutins des 14 et 28 octobre donnèrent 318 sièges aux républicains et 208 aux réactionnaires de toutes nuances. Plus tard, à la suite des invalidations, nécessitées par les débordements de la candidature officielle, le nombre des républicains dépassa trois cent quatre-vingts.

La nouvelle Chambre se réunit le 7 novembre. Le doute le plus inquiétant planait sur les intentions du

gouvernement. Le Maréchal allait-il « se soumettre » ou, comme il l'avait donné à entendre, se raidir contre les volontés du pays? En prévision de cette seconde alternative, la majorité républicaine s'occupa sur-le-champ d'organiser la résistance légale. Elle constitua un comité de dix-huit membres, où les divers groupes étaient représentés, et qui avait la charge de dicter la conduite du parti, de façon à prévenir toute perte de temps, toute hésitation. L'histoire des assemblées délibérantes offre peu d'exemples d'une discipline comparable à celle dont témoigna la majorité pendant les jours angoissants de novembre et décembre 1877.

Le duc de Broglie avait hésité à paraître devant la Chambre et, le 6 novembre, il voulut se retirer. Il sentait la partie irrévocablement perdue. Il était trop fin politique pour compter sur les effets d'une seconde dissolution, et trop prisonnier de son passé pour attenter à la Constitution. Il n'avait donc qu'à conseiller la soumission ou à céder la place. C'est ici qu'éclate l'égoïsme des partis. Son entreprise ayant échoué, on lui fit comprendre durement qu'il ne pouvait se dérober aux responsabilités encourues, qu'il se devait à lui-même de recevoir le choc, plutôt que de compromettre des hommes nouveaux. Il aborda donc la Chambre le 15 novembre et — il n'est que juste de le reconnaître — il parla avec éloquence et courage. Sa défense est un modèle du genre. On ne saurait mieux plaider une plus mauvaise cause.

La Chambre, par 312 voix contre 205, vota le projet de résolution du Comité des dix-huit, tendant à nommer une commission de 22 membres pour ouvrir une enquête sur les actes du ministère. A moins d'en appeler à la force, il fallait cette fois que l'Élysée se résignât au départ de l'éditeur responsable du Seize-Mai. La démission de M. de Broglie fut officiellement acceptée le 16 novembre, mais il dut continuer d'expédier « les affaires courantes » jusqu'à la nomination de son successeur, le 23 novembre.

Le choix de ce successeur ne fut pas aisé. Aucun homme politique sérieux ne consentait à se charger de la corvée. La première condition, en effet, de la formation d'un cabinet était qu'on sût ce qu'on voulait. Or personne ne le savait. La minorité réactionnaire de la Chambre était, si l'on peut dire, hors du jeu, parce que minorité. La politique se brassait au Sénat, où la droite l'emportait, et à l'Élysée. A l'Élysée, on s'inspirait de deux principes qui s'excluaient : ne pas « se soumettre », et ne pas recourir à l'illégalité. La majorité sénatoriale s'agitait dès lors dans le vide. Elle se trouvait rejetée vers l'idée vague d'une seconde dissolution. Les meneurs en parlaient avec une feinte assurance. Mais le gros des troupes hésitait. Le Maréchal, un instant rallié à cette idée, consulta quelques personnages de marque. On prétend que MM. de Broglie et Buffet le poussaient ; j'ai tout lieu de croire, d'après des renseignements particuliers, qu'ils se tenaient dans une

prudente réserve. Si M. de Broglie avait cru cette issue praticable, il aurait gardé le pouvoir. Le président du Sénat, duc d'Audiffret-Pasquier, fut appelé au moment le plus critique. Il se montra très discret sur l'entrevue, mais il avait dû dissuader le Maréchal, car, dans les couloirs, quand les plus échauffés allaient répétant : « Le Maréchal recommencera, il faut une autre Chambre », lui hochait la tête et se bornait à dire : « C'est très grave! » Je ne le connaissais pas encore assez pour tirer la chose au clair. Plus tard, je l'ai vu beaucoup. « Je n'ai jamais été mêlé à ces combinaisons, m'a-t-il dit nettement, ma fonction ne me le permettait pas. Un jour cependant, le Maréchal me demanda mon avis sur l'opportunité d'une seconde dissolution : « C'est bien scabreux, lui ai-je répondu; *il ne faut pas trop demander au Sénat.* » — « Je crois, ajouta le duc, que ces mots ont donné à réfléchir au Maréchal; mais il ne m'en a plus parlé, je n'étais pas au nombre de ses confidents. »

C'est une singulière figure que celle du duc Pasquier. Monarchiste par ses origines, ses relations, sa famille, il avait le tempérament d'un tribun, — et aussi l'éloquence, — les idées très libérales et l'esprit ouvert aux besoins de la démocratie. Nul préjugé de caste, le culte de la souveraineté nationale. Sa préférence pour la monarchie tenait surtout, je pense, à ce qu'il n'apercevait pas les éléments d'une république telle qu'il la comprenait. « Au fond, lui

disais-je quelquefois en riant, vous êtes des nôtres. » Il ne s'offensait pas de ces propos, qu'il savait affectueux et empreints d'une profonde estime. Il convenait qu'il n'avait pas d'objection de principe contre la République; mais il l'eût voulue « plus tolérante, surtout en matière religieuse ». Comme je lui faisais observer que c'étaient ses propres amis qui avaient déchaîné la tempête, il ne le contestait guère. Du reste, il n'a jamais rien entrepris contre la République. Il s'est mêlé aux tentatives de fusion, parce que la République n'était pas encore légalement établie et qu'il considérait l'Assemblée nationale comme souveraine. La Constitution une fois votée, il l'a acceptée sans arrière-pensée. Non seulement il a détourné le Maréchal d'une seconde dissolution, mais, un mois plus tard, il lui a conseillé de faire appel à M. Dufaure, ce qui était la consécration définitive du régime. Maintenu à la présidence du Sénat par les conservateurs, il s'y est montré d'une rigoureuse impartialité vis-à-vis des républicains. Redevenu simple sénateur, et libre de son action, il s'est tenu en dehors de la coalition boulangiste, qu'il jugeait « de nature à déconsidérer les Princes ».

Le 23 novembre, après des journées enfiévrées, le ministère Rochebouët succéda au ministère de Broglie. Je n'ai jamais compris cette combinaison. Présidée par un général qu'on disait résolu, elle groupait des collaborateurs incolores, plutôt timides, empruntés à l'Administration et fort incapables

d'attenter à la légalité [1]. J'en ai connu quelques-uns personnellement et je déclare qu'ils étaient à l'antipode du rôle que leur assignait le public. « Nous sommes entrés là, m'ont dit MM. Faye, Graef, Ozenne, uniquement pour accomplir un intérim et parce que le Maréchal nous l'a demandé comme un service. Nous avions mis pour condition de conserver nos situations que nous comptions reprendre très prochainement. » Ce ne sont pas là pensées de gens qui vont bouleverser l'État. Je n'ai pas approché le général de Rochebouët, mais j'ai beaucoup connu deux de ses collaborateurs immédiats, Berge et de Miribel. Les ayant eus sous mes ordres, onze ans plus tard, et de plus étant camarade d'École du premier, je les ai interrogés librement. Mon impression est qu'il n'y eut aucun plan ; en tout cas, ils n'en ont connu aucun : « On était résolu, m'ont-ils dit, à défendre l'ordre et à réprimer les tentatives révolutionnaires. Il n'a jamais été question d'autre chose. » Pris à la lettre, ce programme n'avait rien d'incorrect ni de menaçant pour les libertés publiques. Le ministre de la Guerre a-t-il fait résonner son sabre? Y a-t-il eu quelques instructions maladroites, excessives, comme celle qui a provoqué l'incident du major Labordère? C'est probable. Mais je crois fer-

1. Le ministère était ainsi composé : présidence du Conseil et Guerre, général de Rochebouët; Justice, Lepelletier; Affaires étrangères, de Banneville; Intérieur, Welch; Finances, Dutilleul; Marine, contre-amiral Roussin; Instruction publique, Faye; Agriculture et Commerce, Ozenne; Travaux publics, Graef.

mement que l'Élysée ne méditait aucune atteinte à la Constitution. Il se prémunissait contre les imaginaires violences du parti républicain, lequel, à son tour, se prémunissait, avec plus d'apparence de raison, contre quelque tentative de coup d'État. En réalité, chacun des deux adversaires prêtait à l'autre des intentions qu'il n'avait pas.

Le 24 novembre, ce cabinet si gauchement formé et d'un aspect franchement antiparlementaire se présenta devant la Chambre. Celle-ci, sur la motion de M. de Marcère, refusa catégoriquement, par 315 voix contre 204, d'entrer en rapport avec lui. Elle était décidée, déclarait-elle, à « ne reconnaître qu'un ministère formé selon les règles parlementaires et respectueux des droits du suffrage universel ».

Devant cette mise en demeure, quelle serait l'attitude du Maréchal?

CHAPITRE XIII

DÉNOUEMENT DE LA CRISE.

Quelques jours se passèrent dans une attente énervante. Les Chambres siégeaient, mais pour la forme. Tous les regards se tournaient vers l'Élysée. La guerre civile était-elle au bout des conciliabules? L'inquiétude se lisait même sur le front des sénateurs de la droite. Cette seconde dissolution, dont ils parlaient naguère avec désinvolture, leur apparaissait maintenant comme grosse de périls. Le budget n'était pas voté. Aborderait-on l'année 1878 par la pire des illégalités, en levant les impôts sans le consentement des Chambres? Les plus résolus d'entre eux n'osaient ouvertement en donner le conseil. L'heure semblait donc propice pour une transaction. Par fortune, il y avait dans le parlement un homme qui pouvait à la fois donner satisfaction au parti républicain et sauvegarder la dignité du Maréchal. C'était M. Dufaure. Pourquoi ne pas faire appel à son patriotisme?

La situation de ce glorieux vétéran était unique.

Étranger aux rivalités des groupes, indépendant de toute coterie, ne s'étant mêlé à aucune intrigue, modéré mais inébranlable dans sa foi républicaine, il ne pouvait être suspect à la majorité de la Chambre. Il ne pouvait pas l'être davantage au Maréchal, qu'il avait déjà servi, vis-à-vis duquel il avait toujours gardé une attitude déférente. Son nom ne signifiait pas capitulation ou humiliation. S'il franchissait les portes de l'Élysée, ce ne serait pas en vainqueur, mais en arbitre.

Le 6 décembre, on discutait au Sénat — si l'on peut nommer discussion un monologue que personne n'écoutait — sur « la mitoyenneté des clôtures rurales ». Ironie des choses, qui plaçait un tel sujet en face de préoccupations si vives! Comme les jours précédents, nous observions attentivement M. Dufaure, afin de démêler si quelque négociation se trouvait entamée avec l'Élysée. Lui, de son côté, demeurait impassible et, selon son habitude, se courbait sur des notes qu'il compulsait avec soin. Tout à coup, l'huissier lui remit une lettre : il la lut rapidement et sortit de la salle. Personne ne douta que ce ne fût le message attendu. Un frémissement courut dans l'assemblée. Plusieurs de ses amis se précipitèrent sur ses pas, criant : « Acceptez! Acceptez! » — On savait en effet qu'il avait manifesté des hésitations. Le vieil homme d'État, sans rien répondre, revêtait lentement son paletot au vestiaire; puis, de son allure un peu lourde, il se diri-

gea vers le cabinet du Maréchal, tout proche. (Le parlement siégeait encore à Versailles.) La discussion sur « les clôtures » continua plus terne, plus vide, plus morne. Au bout d'une heure, M. Dufaure reparut, toujours aussi grave, aussi impassible. On sut bientôt qu'il avait accepté. D'un accord tacite, la séance fut levée à trois heures et demie.

Des rassemblements animés, mais peu bruyants, se formèrent dans la salle des Pas-Perdus. A l'écart, M. Dufaure causait discrètement avec trois ou quatre de ses amis. L'un d'eux, M. Waddington, se détacha bientôt et traversant la salle vint à moi : « M. Dufaure, dit-il, désire vous parler. » Je m'approchai et M. Dufaure, sans rien perdre de sa gravité, m'adressa ces mots : « Je voulais vous prier de venir chez moi ce soir, à huit heures et demie. J'ai l'intention de vous offrir le ministère des Travaux publics. Vous y réfléchirez et m'apporterez votre réponse. » Cette proposition, je l'avoue, me fit éprouver un sentiment de fierté. Comment n'être pas flatté d'avoir obtenu l'attention d'un homme que je ne connaissais que de vue et qui jouissait de la considération universelle?

Cette considération était justifiée à la fois par le caractère et par le talent. Sans avoir les dons qui passionnent les masses, sans pouvoir être le chef obéi d'un nombreux parti, il possédait les qualités maîtresses qui, dans les assemblées délibérantes, assurent le premier rang. Ses adversaires eux-mêmes

admiraient sa sobre éloquence, son impitoyable logique, les coups qu'il assénait d'une main solide et sûre, son profond bon sens, son ferme jugement qui le mettaient à l'abri des entraînements irréfléchis. On le savait incapable de manquer à sa parole et de sacrifier le devoir à la recherche de la popularité. Avec lui, il n'y avait pas de surprise; il poursuivait sa route imperturbablement, rien au monde ne l'eût fait dévier de la ligne qu'il s'était tracée. Il ne dédaignait pas le pouvoir, mais il ne l'aurait pas gardé au prix d'une parcelle de sa dignité ou de quelqu'une des idées qui lui étaient chères. Par exemple, il n'aurait pas consenti à gouverner en dehors des règles les plus strictes du régime parlementaire, qu'il regardait comme la garantie de la liberté. Ceux qui l'ont connu savent que sous des dehors un peu bourrus il avait un grand fond de sensibilité. Sa bienveillance était brusque, pour se dissimuler, et se traduisait en actes plutôt qu'en paroles. Dans l'intimité, son austérité fléchissait et sa conversation devenait parfois enjouée, avec une pointe de malice. Cet ensemble lui valait infiniment de respect et quelques dévouements inébranlables.

Rentré de Versailles à Paris, je courus chez M. Gambetta. Je lui racontai mon entrevue et lui demandai conseil : « Vous devez, dit-il, accepter sans hésitation. La politique de M. Dufaure n'est pas la nôtre. Mais après les secousses que la France vient

de subir, nous devons nous en contenter. Mes amis l'appuieront. De votre côté, dans le ministère, vous tâcherez de pousser à gauche, le plus possible. Vous serez un trait d'union entre M. Dufaure et moi, car, plus d'une fois, il désirera connaître mon opinion sans me la demander. » M. Gambetta fut d'ailleurs très large sur les questions de personnes, en même temps que très ferme sur l'application du régime parlementaire : « Que M. Dufaure, poursuivit-il, prenne qui il voudra, cela m'est égal, pourvu que ce soient de sincères républicains. Mais qu'il ne cède pas sur les principes! Le Maréchal a la prétention de conserver ses ministres des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine, pour les soustraire, dit-il, aux vicissitudes de la politique. Cela, c'est du pouvoir personnel, nous n'y saurions souscrire. Le ministère doit être solidaire; tous ses membres doivent y figurer au même titre. Répétez à M. Dufaure qu'à la Chambre nous ne pourrons soutenir qu'un cabinet républicain et nettement parlementaire. »

Je fus exact au rendez-vous, le soir, chez M. Dufaure. Je trouvai dans son cabinet trois de ses amis du centre gauche qui, soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat, avaient rendu à la République de signalés services : MM. Waddington, Léon Say et Teisserenc de Bort. Dès mon arrivée, M. Dufaure me dit : « J'ai pensé à vous associer à notre tâche, parce que j'avais remarqué votre intervention dans la

discussion de la loi sur l'administration de l'armée : vous y avez tenu le langage d'un homme de gouvernement. Je sais de plus que vous avez été le collaborateur de M. Gambetta en 1870 et que vous êtes resté son ami; vous pourrez donc au besoin nous faire connaître son opinion. Je ne suis pas sa politique, mais je serai heureux toutes les fois que je pourrai tenir compte de ses idées. » Je m'applaudis intérieurement de cette rencontre avec le propos même de M. Gambetta; j'en pouvais conclure que ma présence dans le ministère ne serait pas inutile. Je répondis donc à M. Dufaure que j'avais consulté M. Gambetta et que je me trouvais libre de suivre mon penchant, que j'acceptais dès lors son offre flatteuse. La conversation aussitôt prit un autre tour. M. Dufaure nous mit au courant de ses pourparlers avec le Maréchal et des conditions qu'il avait mises à son acceptation.

Ces conditions comportaient en première ligne le libre choix de ses collaborateurs. Le Maréchal, sans citer aucun nom, avait dit qu'il comptait sur lui pour « avoir égard aux services rendus ». Cette réflexion, pensait M. Dufaure, visait M. de Banneville, qui avait vieilli dans la carrière diplomatique, et — à un moindre degré — le contre-amiral Roussin; les deux d'ailleurs sans passé politique. Quant au général de Rochebouët, il paraissait impossible que le Président songeât à le maintenir au ministère de la Guerre. Mais il pouvait avoir un autre candidat.

Quoi qu'il en fût, nous décidâmes de ne conserver sur la liste aucun de ces trois noms. M. Dufaure expliquerait au Maréchal qu'il avait dû faire usage de son entière liberté de choix pour éviter une pierre d'achoppement du côté de la Chambre. Celle-ci ayant refusé d'entrer en rapport avec le ministère Rochebouët, il ne fallait pas replacer en face d'elle quelques-uns des hommes qui le composaient. Il ne semblait pas douteux, d'après les engagements pris de part et d'autre, que le Maréchal se rendrait à des raisons aussi péremptoires.

Le lendemain matin, 7 décembre, M. Dufaure soumit au Maréchal les noms des collaborateurs qu'il comptait s'adjoindre, en ajoutant qu'il espérait pouvoir, le soir même, présenter les décrets à sa signature. Le Président ne fit pas d'observations sur les noms, mais, à la grande surprise de M. Dufaure, il déclara nettement vouloir se réserver le choix des trois titulaires de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères; il ne disait pas d'ailleurs s'il maintiendrait les ministres actuels ou s'il les remplacerait : « C'était pour lui une question de principe. » En vain M. Dufaure lui signala les difficultés qu'allait rencontrer le dénouement de la crise; le Président persista. M. Dufaure se réserva alors d'en délibérer avec ses collègues, dont il laissait entrevoir la réponse négative. Nous fûmes, en effet, unanimes à reconnaître qu'une telle prétention rendrait l'accord impossible avec la Chambre et que mieux valait en

avertir le Maréchal immédiatement. M. Dufaure se rendit dans la soirée à l'Élysée.

Le Maréchal paraissait s'attendre à cette réponse, qu'il enregistra purement et simplement. Il ne rouvrit pas la discussion et, tout en renouvelant à M. Dufaure les marques de son estime, il accueillit son désistement avec un soulagement visible. Le lendemain, une note Havas, de rédaction équivoque, présentait comme nouvelle la condition que M. Dufaure avait pourtant mise dès le premier jour à son acceptation. Le Président n'avait pu y souscrire, l'estimant « contraire à la bonne organisation de nos forces militaires et à l'esprit de suite nécessaire dans nos relations diplomatiques ». La note ajoutait que M. Dufaure avait été relevé de sa mission et que M. Batbie, sénateur, était chargé de former le nouveau cabinet.

Quelques mots échappés au maréchal de Mac-Mahon dans les semaines qui suivirent et les demi-confidences de certains hommes politiques permettent de pénétrer les motifs qui avaient amené ce revirement imprévu.

Le Président avait une répugnance extrême, on le conçoit, à se soumettre au verdict du suffrage universel. Le « point d'honneur » était engagé et primait toute autre considération. Rendre hommage à la souveraineté nationale ne lui coûtait pas en soi — il en avait toujours professé le respect —, mais on

lui répétait qu'il s'agissait ici de s'incliner non devant le pays, mais devant la révolution. On exploitait la formule « se soumettre ou se démettre », pour lui persuader que le parti républicain poursuivait son humiliation, afin de l'amoindrir et de l'empêcher de remplir son mandat. Ses conseillers rabaissaient ce grand débat à une sorte de duel entre lui et M. Gambetta. Il ne pouvait se résigner, lui, maréchal de France, représentant attitré de l'ordre, à rendre les armes au tribun populaire qui « agitait les passions autour de la société menacée ».

Il n'avait jamais admis l'idée d'un coup de force ou d'une violation de la loi. Mais il avait envisagé l'éventualité d'une seconde dissolution, qui s'offrait à son esprit comme un remède décisif, sauvegardant sa dignité. Il se laissait dire que ses ministres avaient été maladroits, qu'ils n'avaient pas su faire comprendre au pays la question qui lui était posée et que, mieux averti, le pays n'hésiterait pas à fournir les moyens nécessaires pour gouverner, à envoyer une Chambre, républicaine fût-elle, qui consentirait à s'entendre avec lui pour réaliser le bien public. Ce but aurait pu être atteint, pensait-il, si les notabilités de la majorité sénatoriale, par égoïsme ou par timidité, ne s'étaient pas dérobées. Il s'était alors adressé à M. Dufaure. Mais cet expédient pénible ne devait pas tenir devant une combinaison mieux appropriée aux circonstances.

Elle se présenta sous les traits de M. Batbie. Pa-

tronné par les familiers de l'Élysée et recommandé par son passé, il se fit fort de tirer le Maréchal de la situation inextricable où les meneurs du Sénat l'avaient laissé. Ainsi s'expliquent le congé si facilement donné à M. Dufaure et le retrait des concessions accordées dans un moment de désarroi.

J'avais connu M. Batbie bien avant ces événements. Je l'avais vu plusieurs fois chez mon ami Audoy, quand il n'était encore qu'un jeune professeur de droit. La variété de ses connaissances, la vivacité de son esprit, sa forte charpente m'avaient frappé. On le sentait désigné pour un rôle important et il semblait façonné pour la lutte. La part considérable qu'il avait prise aux travaux — et aux intrigues — de la « Commission des Trente », à l'Assemblée nationale, lui créait des titres à la confiance des réactionnaires et j'étais étonné que déjà ministre de l'ordre moral il n'eût pas figuré dans les récents cabinets. Son apparition à cette heure troublée ne me causa aucun étonnement. Je me demandais seulement comment il comptait surmonter les difficultés devant lesquelles M. de Broglie avait reculé.

Celle du budget était en première ligne. Les fonds pour l'année 1878 n'étaient pas encore votés par la Chambre. Trois semaines à peine nous séparaient du 1er janvier. Si l'on entreprenait une dissolution, il était manifeste qu'avec les délais inévitables on aurait à passer sans budget les deux ou trois premiers mois de la nouvelle année. M. Batbie se flat-

tait-il d'y pourvoir par des moyens de trésorerie ou à l'aide de décrets suivis d'un bill d'indemnité? Je l'ignore. Le Maréchal très soucieux de respecter la loi et insuffisamment rassuré par la compétence de M. Batbie en appela à celle de M. Pouyer-Quertier. Ici se place l'incident que le Maréchal nous a conté plus tard au Conseil. M. Pouyer-Quertier, financier expert, lui démontra qu'il ne pourrait assurer la marche des services publics, à partir du 1er janvier. Les expédients prônés par les meneurs lui feraient défaut. Malgré les sophismes qu'on dut encore lui faire entendre, sa droiture ne s'y trompa pas. Il y eut chez lui un brusque réveil. Il vit distinctement où on le conduisait. Le choix n'était plus entre la soumission aux volontés du pays et la dissolution, mais entre la soumission et la forfaiture. La troisième issue, la démission, ne paraît pas avoir été sérieusement envisagée. Outre que trop d'intérêts s'y opposaient, elle ressemblait à une fuite, et l'honneur militaire ne la permettait pas.

Dans ce combat cruel, le Maréchal eut l'heureuse idée de consulter de nouveau le duc d'Audiffret-Pasquier. Le mercredi soir, 12 décembre, un entretien suprême s'engagea. Le président du Sénat, fidèle au sentiment qui n'a cessé de le guider dans cette crise et au risque de mécontenter des amis, conseilla fermement au Maréchal de renouer les négociations avec M. Dufaure. Le Maréchal était arrivé à cet état

d'esprit où de longues réflexions ne sont plus nécessaires. A l'issue même de l'entretien, il manda M. Dufaure. Celui-ci n'opposa pas un refus de principe, mais il exprima le désir de se concerter avec quelques hommes politiques.

Le lendemain matin, 13 décembre, M. Dufaure réunissait chez lui ses collaborateurs de la première heure, MM. Waddington, Léon Say, Teisserenc de Bort et moi-même. Nous fûmes tous d'avis qu'il fallait accueillir les ouvertures du Maréchal, mais se montrer inflexible sur le programme originel, à savoir : liberté absolue pour M. Dufaure de choisir ses collaborateurs, sans excepter le titulaire d'aucun portefeuille. En même temps nous complétâmes la liste, précédemment ébauchée, des membres de la future combinaison. M. de Saint-Vallier, à qui nous avions songé pour les Affaires étrangères, s'étant récusé pour raison de santé, M. Waddington dut, malgré ses préférences personnelles, accepter ce portefeuille et céder celui de l'Instruction publique à M. Bardoux. Je fis agréer, pour la Guerre, le général Borel, dont le nom ne pouvait que plaire au Maréchal — et aussi à M. Gambetta — et pour lequel j'avais depuis 1870 une estime particulière. Il importait que, dans son entrevue avec le Président, M. Dufaure, sans présenter une liste qui sans doute eût paru prématurée, fût en mesure de répondre aux questions qui lui seraient adressées.

Nous nous rendîmes tous les cinq à Versailles, où

M. Dufaure devait voir le Maréchal à deux heures de l'après-midi. Il nous laissa dans un bureau du Sénat, en compagnie de MM. Bardoux et de Marcère, dont les consentements étaient acquis. Pendant son absence, nous esquissâmes, en nous inspirant de ses idées, un projet éventuel de déclaration, qui pût satisfaire à la fois le président de la République et les Chambres. Nous sentions tous la nécessité d'aller vite, pour mettre un terme à l'énervement de l'opinion et pour prévenir tout retour offensif des conseillers de l'Élysée. M. Dufaure vint nous retrouver à trois heures. Le Maréchal n'avait pas soulevé d'objections; il s'était borné à exprimer des regrets sur le départ de M. de Banneville et de l'amiral Roussin. « Je le reverrai, nous dit M. Dufaure, à cinq heures, pour lui présenter quelques-uns de mes collaborateurs. Le Maréchal, je le sais, ne reviendra pas sur sa parole, mais je ne voudrais pas qu'il se méprît sur les motifs de mon insistance; il serait bon dès lors que d'autres voix lui confirmassent ce que j'ai dit de l'opinion des milieux parlementaires. » Au fond, M. Dufaure voulait se prémunir contre sa propre sensibilité; il appréhendait quelque prière du Maréchal et se sentait plus fort, en présence de témoins, pour n'y point céder.

J'ai déjà parlé de cette singulière nature de M. Dufaure. Sa rudesse était toute de surface. Barre de fer sur les questions de principe, il mollissait dès que les personnes souffraient. Il s'était attaché au

Maréchal dont il appréciait la nature et qui était, lui aussi, une sorte de « bourru bienfaisant ». Il s'en voulait des concessions qu'il lui arrachait, il eût souhaité lui en adoucir l'amertume. Exécuteur des volontés publiques, il pâtissait de sa propre intransigeance, à laquelle cependant sa raison lui interdisait de renoncer. Un tel rôle est toujours plus malaisé à soutenir dans le tête-à-tête. Les associés qu'il chercha comme pouvant avoir du crédit auprès du Président, sans que leur présence réveillât aucun souvenir pénible, furent M. Waddington, M. Teisserenc de Bort et moi. Le premier avait été ministre de l'Instruction publique; dans ce département difficile, il avait montré du tact et de la fermeté. Sa science historique faisait oublier aux conservateurs sa tare républicaine. M. Teisserenc de Bort était la bonté et la loyauté mêmes; on ne pouvait le voir sans prendre confiance. Quant à moi, le Maréchal me savait gré de m'être dévoué à la Défense nationale; il me l'avait témoigné dans deux ou trois entretiens que j'avais eus avec lui à propos de la loi sur l'administration de l'armée. M. Dufaure nous pria donc de l'accompagner à cette conférence décisive.

L'entrevue fut triste et solennelle. Les détails en sont restés gravés dans ma mémoire. Le Maréchal, visiblement fatigué par tant de luttes et de vicissitudes, dévorant l'amertume de ce qu'il appelait une capitulation, sentant le vide se faire autour de lui et

ne retrouvant plus ses conseillers habituels, nous reçut avec une courtoisie résignée et attendit en silence nos communications. M. Dufaure — ah! combien je l'ai admiré ce jour-là —, d'un ton de grande simplicité, mais où perçait l'émotion, voilant la fermeté sous le respect, dit au Président : « J'ai l'honneur de vous présenter quelques-uns de mes futurs collaborateurs; ce ne sont pas des inconnus pour vous. Il en est d'autres, que je n'ai pas emmenés et dont je désire vous soumettre les noms. » Et procédant alors avec une gradation savante, il prononça d'abord le nom qui devait être agréable : « Pour le ministère de la Guerre, je vous propose le général Borel, que vous appréciez, je crois. » — « C'est un bon choix, dit le Maréchal, qui parut soulagé. Et pour la Marine? » — « Je vous propose l'amiral Pothuau. » — « Pourquoi pas l'amiral Roussin? » — « L'amiral Pothuau, répliqua M. Dufaure, est un des plus vaillants défenseurs de Paris. Son nom est populaire et il sera très bien accueilli par la Marine. Nous l'aimons tous et sa place est marquée dans un cabinet comme celui-ci. » — « Soit, acquiesça le Maréchal. Et pour les Affaires étrangères? Ne prenez-vous pas M. de Banneville? C'est un diplomate des plus distingués. » — « Monsieur le Président, répondit M. Dufaure, j'ai l'intention de vous proposer M. Waddington, qui est devant vous. » — « M. Waddington? dit le Maréchal étonné; je croyais qu'il allait à l'Instruction publique. » — « M. Wad-

dington veut bien nous faire le sacrifice de ses préférences et il consent à se charger des Affaires étrangères. » — « Mais sans vouloir l'offenser, reprit le Maréchal, il me semble qu'il ne s'en est guère occupé jusqu'ici. A son académie (M. Waddington était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres), il a plutôt étudié l'histoire ancienne que l'histoire moderne. » — « M. Waddington a étudié l'une et l'autre. S'il n'a pas tout de suite la tradition, vous serez là pour lui donner des conseils... Je tiens beaucoup, insista M. Dufaure, à avoir M. Waddington dans ce département ministériel. »

Le Président garda le silence. Puis il prononça cette parole, qui m'alla au cœur et, je n'en doute pas, au cœur de mes collègues : « Messieurs, vous voyez ma position, je suis obligé d'accepter vos conditions. » — « Ce ne sont pas des conditions, répliqua doucement M. Dufaure, mais une prière que nous vous adressons. Si vous consentez à l'accueillir, vous n'aurez pas lieu de le regretter. Votre cabinet ainsi formé sera uni et pourra vous rendre les services que vous en attendez. » — « C'est entendu, dit le Maréchal, faites à votre idée. » Des autres noms il ne fut pour ainsi dire pas question. M. Dufaure les énuméra pour la forme, le Maréchal s'abstint de toute remarque. Seul le nom de M. de Marcère parut le rembrunir légèrement, sans doute en raison du rôle qu'il avait joué dans la crise.

Nous nous retirâmes très soulagés, quoique assez

émus de ce que nous venions d'entendre. Au fond de l'âme, nous ne pouvions nous empêcher de plaindre le Maréchal, qui supportait noblement cette épreuve. Nous eûmes l'impression qu'il était touché des procédés de M. Dufaure et que ce cabinet lui semblait plus tolérable qu'il ne se l'était figuré d'avance. Il venait comme de subir une opération douloureuse, qui, terminée, le laissait plus calme. Nous espérâmes que la glace avait été rompue et que les prochains conseils le trouveraient plus confiant et moins attristé.

De leur côté, MM. Léon Say, de Marcère et Bardoux avaient mis à peu près sur pied le projet de déclaration qu'ils s'étaient chargés de préparer. Nous comptions beaucoup sur la plume alerte et fine de M. Léon Say; son grand art des nuances et sa connaissance parfaite des milieux parlementaires nous donnaient les meilleures chances pour une solution heureuse des difficultés que soulevait la rédaction de cette pièce capitale. Il fallait, avant tout, rassurer la Chambre contre l'éventualité d'une nouvelle dissolution. La campagne entière s'était déroulée autour de cette menace; la Chambre ne voulait donc désarmer que si la menace était retirée. « Elle ne votera pas le budget, m'avait dit M. Gambetta, si elle n'obtient pas une garantie. » D'autre part, le droit de dissolution étant inscrit dans la Constitution, on ne pouvait en dépouiller formellement le

président de la République. Là était le problème offert à la sagacité de nos trois collègues. Quand nous les rejoignîmes dans le bureau où nous les avions laissés, ils nous présentèrent une solution élégante. La question était traitée par voie indirecte, au moyen d'une incidente glissée dans la phrase : ce n'était pas une affirmation de principe, mais la constatation occasionnelle d'un fait. « ...L'accord, disaient-ils, établi entre le Sénat et la Chambre des députés, *assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de son mandat*, permettra d'achever les grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame. » Nous fîmes compliment à nos collègues; M. Dufaure se déclara prêt à soumettre cette rédaction au Président, avant la réunion du conseil des ministres qui devait avoir lieu ce même jour, à Paris, à neuf heures du soir. Dans l'intervalle, je fus chargé de communiquer officieusement ce texte à M. Gambetta, qui l'approuva.

Avec le Maréchal, nous conta M. Dufaure, la chose n'était pas allée toute seule. Il avait écouté, sans mot dire, la déclaration, mais sur cette phrase il se dressa : « Je n'ai pas le droit, protesta-t-il, d'abandonner mes prérogatives constitutionnelles. J'ai la ferme intention de ne pas user de la faculté de dissolution, mais je ne puis pas m'enchaîner, c'est incorrect. » Avec son clair bon sens, il fit valoir cet argument d'une manière embarrassante. M. Dufaure, à bout de considérations juridiques, dut recourir aux grands moyens : « La situation, expliqua-t-il,

est exceptionnelle, quasi révolutionnaire. Il en faut sortir à tout prix. Si la Chambre conserve ses défiances, elle ne votera pas le budget; elle n'accordera que des douzièmes provisoires. Le cabinet sera sans force et sans prestige. Au bout de peu de temps, il ne pourra gouverner; il devra se retirer. Va-t-on rentrer dans la voie dont on a mesuré tous les périls? Une question de pure forme paralysera-t-elle la vie du pays?... » Le Président finit par se rendre et autorisa M. Dufaure à lui présenter les ministres, ainsi qu'il avait été convenu.

Notre premier conseil se tint donc, ce soir-là, à l'Élysée. Après le cérémonial d'usage, M. Dufaure donna une lecture officielle de la déclaration, que « le Conseil, dit-il, soumettait respectueusement à l'approbation du président de la République ». Le Maréchal renouvela ses objections. mais plutôt en homme qui se prépare à céder. M. Dufaure, avec beaucoup de calme et de déférence, répéta ses arguments, que nous appuyâmes. M. Léon Say, en particulier, insista sur le point de vue parlementaire; il déclara que ses amis les plus modérés considéraient cette satisfaction comme un minimum et que, si on la retirait, ils ne pourraient accorder leur concours au cabinet. Cette affirmation, dans la bouche de M. Say, avait un grand poids. Le Maréchal parut heureux de la recueillir, comme pour justifier à ses propres yeux la concession à laquelle il se trouvait amené.

Nonobstant la raideur qu'il continua de garder, je crus reconnaître que les préventions commençaient à s'effacer dans son esprit. Ces « farouches républicains », dont on lui avait fait un épouvantail et dont quelques spécimens étaient devant ses yeux, lui témoignaient des égards et observaient des ménagements qu'il n'avait pas toujours rencontrés au même degré chez ses amis conservateurs. On s'était servi de lui plus qu'on ne l'avait servi. Nous respections cette grande infortune, due surtout aux mauvaises suggestions et à un point d'honneur habilement exploité. Il ne pouvait se méprendre sur nos sentiments, la sympathie se lisait sur nos visages. Nous eussions voulu lui faire oublier les ingratitudes dont il était présentement abreuvé et combler les vides qui se multipliaient autour de lui depuis que sa loyale résolution était connue. M. Dufaure était admirable. Il savait trouver des délicatesses de forme et des inflexions de voix dont sa rudesse habituelle semblait le rendre incapable. Les décrets de nomination furent signés séance tenante et, quand le Président nous dit avec brusquerie : « Au revoir ! » il y avait, malgré tout, dans sa voix une nuance de détente qui me parut de bon augure pour la suite de nos rapports.

Le *Journal officiel* du lendemain, 14 décembre 1877, enregistra la composition du cabinet : Justice et présidence du Conseil, M. Dufaure ; Affaires étran-

gères, M. Waddington; Intérieur, M. de Marcère; Finances, M. Léon Say; Guerre, général Borel; Marine, amiral Pothuau; Instruction publique et Cultes, M. Bardoux; Travaux publics, M. de Freycinet; Agriculture et Commerce, M. Teisserenc de Bort. La plupart de ces noms figuraient dans les journaux depuis quelques jours; le public, en les retrouvant, n'eut d'autre surprise que celle de voir aboutir une combinaison dont il était bien près de désespérer. Au surplus, les noms lui importaient peu; il suffisait que M. Dufaure se fût accordé avec le Maréchal. Le ministère empruntait sa signification aux luttes qui avaient précédé sa naissance. Il se formait en réaction de « l'ordre moral », à l'encontre des fauteurs d'entreprises coupables; il mettait fin à l'inquiétant provisoire qui durait depuis sept mois. Que dis-je : sept mois? Ce provisoire durait en réalité depuis sept années, depuis la réunion de l'Assemblée nationale en février 1871.

En effet, quand on repasse cette longue période, on reconnaît qu'à aucun moment un ordre stable n'a prévalu. Après les tentatives de restauration monarchique, le remplacement de M. Thiers par le maréchal de Mac-Mahon, le 24 mai 1873, ouvrit une ère d'agitations confuses. Sans doute le vote de la Constitution, en 1875, avait donné une existence légale à la République et il semblait que le provisoire eût enfin cessé. Mais les partis hostiles ne désarmaient pas, ils avaient seulement changé de tac-

tique. Ils s'essayèrent, par l'entente de la majorité sénatoriale et de l'Élysée, à accaparer le pouvoir exécutif, à gouverner sous le couvert du Maréchal, à imposer un régime « sans nom » — comme l'a qualifié M. Dufaure à la tribune du Sénat, — et à laisser la porte ouverte à toutes les surprises. Le Seize-Mai a été la plus haute expression de ce plan machiavélique. Il eût pu précipiter le pays dans d'effroyables aventures, si le pays lui-même n'y avait mis obstacle par le sang-froid de ses résolutions et la fermeté de son attitude.

En ne se laissant pas intimider par les forces officielles, en persistant, sous les menaces qui lui étaient prodiguées, à renvoyer au Maréchal une assemblée républicaine, il a déjoué les calculs de ceux qui avaient compté sur sa lassitude et son découragement. Il a fait évanouir la fiction des dissolutions successives qui apparut un moment comme le moyen infaillible d'obtenir sa soumission. Il a placé l'honnêteté du Maréchal en face d'une alternative où son choix dernier ne pouvait être douteux : s'incliner devant la volonté nationale ou s'engager dans une suite d'illégalités.

Deux hommes ont particulièrement marqué dans cette crise et leurs noms sont inséparables de son heureuse issue. L'un a été l'âme de la résistance légale ; il a discipliné les troupes républicaines et les a conduites au combat ; il a préparé les voies à la pacification que la France appelait. L'autre s'est

trouvé à point nommé, avec sa grande autorité morale, pour faire accepter par le Maréchal les conditions de la défaite, pour le soustraire aux conseillers qui le perdaient et le ramener à la vérité constitutionnelle. L'histoire a rarement enregistré de plus grands services. Peu d'actes ont eu une influence aussi décisive sur les destinées de notre patrie.

Plus tard, si le temps m'en est laissé, je continuerai mon récit.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE I. — La Révolution du 24 février 1848..... 1

CHAPITRE II. — La réaction et le coup d'État..... 35

CHAPITRE III. — Travaux d'ingénieur. — Le Quatre-Septembre..... 75

CHAPITRE IV. — La guerre en province et la Délégation de Tours..... 111

CHAPITRE V. — Préparatifs militaires..... 139

CHAPITRE VI. — L'armée de la Loire. — Coulmiers... 169

CHAPITRE VII. — Retraite de l'armée de la Loire. — Campagne du Nord..... 199

CHAPITRE VIII. — La Campagne de l'Est. — L'armistice..... 225

CHAPITRE IX. — L'Assemblée nationale..... 257

CHAPITRE X. — L'ordre moral. — Fondation de la République..... 289

CHAPITRE XI. — Mise en œuvre de la Constitution... 321

CHAPITRE XII. — Le Seize-Mai. — La dissolution.... 355

CHAPITRE XIII. — Dénouement de la crise..... 381

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

BINDING SECT. AUG 21 1964

DC
280
.5
F8A3
1912

Freycinet, Charles Louis de Saulses de
Souvenirs

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY